Abbé Pierre CHERMAN

de la Mission Catholique Roumaine de Paris

AME ROUMAIN

Faits et documents

Préface de S. Ex. Mgr Jean RUPP Evêque Auxiliaire de Paris

Les Edition Mu Cèdre

PRÉFACE

Le drame des pays situés au-delà du Rideau de fer crée un malaise dans toutes les consciences catholiques d'Occident. En effet, il ne suffit pas de déplorer la persécution, il faut agir pour qu'elle cesse. Et l'on n'agit pas. On croit remettre la paix dans sa conscience en se disant que la croisade libératrice est impossible; mais la paix ne revient pas à si peu de prix!

La croisade n'est pas le seul moyen de lutter contre la persécution dans un monde où l'opinion demeure puissante et où les armes morales ne sont pas toutes émoussées. A côté de la prière, d'une prière vraie et non pas purement verbale, le cri de la protestation doit retentir sans cesse. Il est loin d'être imefficace. Les bourreaux du Christianisme attachent une immense importance à la propagande. C'est sur les esprits qu'ils veulent agir, en même temps qu'ils accumulent les moyens militaires. Il y a là, d'ailleurs, un curieux hommage rendu aux forces spirituelles par les matérialistes les plus doctrinaires que connaisse l'histoire de la philosophie. Le paradoxe veut que les matérialistes comptent sur l'esprit, tandis que les chrétiens confessent trop volontiers leur impuissance à employer les mêmes armes.

Si le monde occidental croyait vraiment, de toute son âme, à la persécution, s'il croyait également à la force de sa protestation, l'adversaire s'ébranlerait, cèderait du terrain. Il sait, au contraire, la puissance de notre indifférence et le

paradoxe de beaucoup de complicités inattendues. C'est pourquoi son action se déroule suivant un plan d'anéantissement soigneusement préparé.

Il est bon que paraisse un livre sur la persécution religieuse en Roumanie. En effet, dans ce pays tout a été mis en œuvre contre l'Eglise attaquée sur tous les terrains. Certains camouflages hypocrites qui impressionnent les naïfs ou ceux qui veulent le paraître, entourent d'un voile ténu la persécution en certains pays. En Roumanie, rien ne freine la lutte contre l'Eglise. La guerre est totale. Le rouleau compresseur fonctionne sans entrave et à grande allure. Par ailleurs, la terre roumaine a toujours attiré les sympathies de la France; nous savons qu'elle est riche en grandes vocations artistiques, et que la langue latine qui résonne aux rives du Danube atteint familièrement nos oreilles. Est-il un Français cultivé qui ignore l'extraordinaire francophilie des Roumains?

Je suis certain qu'en face des souffrances et de l'héroïsme chrétien d'un peuple frère, certaines indifférences s'atténueront, que le souffle de la protestation se réveillera.

C'est pourquoi, cher Abbé Gherman, en travaillant pour votre pays, vous contribuerez à remettre d'une façon efficace, sous les yeux des nôtres, le drame de toutes les consciences opprimées de la Mer Baltique à la Mer Noire.

† Jean Rupp,

Evêque d'Arca de Phénicie, auxiliaire de S. Em. le Card. Feltin.

LETTRE APOSTOLIQUE "VERITATEM FACIENTES"

DE S. S. PIE XII (27. 3. 52) AUX ÉVÊQUES, PRÊTRES ET FIDÈLES DE ROUMANIE

A nos vénérables Frères et chers Fils, évêques, clercs et peuple de Roumanie.

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

apporter les réconforts qui sont en Notre pouvoir dans les nourrissons envers tous Nos Frères et Nos Fils dans le de la religion catholique et spécialement la liberté qui lui quelles se trouve parmi vous l'Eglise catholique, Nous ne que Nous considérons les très tristes conditions dans lesque Nous participons à vos peines et à vos souffrances et difficultés présentes : vous adresser la parole, par le moyen Christ, et particulièrement envers vous, Nous invite à vous est due. C'est pourquoi la charité paternelle que Nous les très graves périls auxquels sont exposés les droits sacrés pouvons moins faire que de louer l'admirable exemple de cations de tout le monde catholique. miséricordes, Nos prières auxquelles s'unissent les supplique Nous faisons monter pour vous vers Dieu, le Père des de cette lettre, comme si vous étiez présents, et vous assurer fermeté chrétienne que vous donnez, et Nous affliger pour « Faisons la vérité dans la charité » (Eph. IV, 5), tandis

Mais la conscience que Nous avons de Notre charge apostolique Nous force à élever la voix pour défendre la cause de Dieu et de l'Eglise; « car nous ne pouvons rien contre la vérité, mais seulement en sa faveur » (II Cor. XIII, 8). Nous mais glorieuse aux yeux de Dieu et des honnêtes gens. lointaines régions ou bien envoyés aux travaux forcés ou fermeté chrétienne, à tacher leur conscience, à trahir consentaient en aucune manière à se relâcher de leur sibles et dangereuses pour la nation et confiées à d'autres'; dans la pratique des vertus, ont été interdites comme nuichrétienne, et grandissaient dans la pureté des mœurs et correspondait aux désirs et aux aspirations mêmes des instituts ont été destinés à d'autres usages comme si cela par le nombre de ses fidèles et par ses vertus, est considérée outre que l'Eglise de rite oriental, si florissante parmi vous prison, ou relégués loin de leurs troupeaux. Ainsi se vérifie effet, ont été arrachés à leurs sièges et se trouvent ou en donner les directives opportunes à ses fidèles. Tous, en qu'il n'y a désormais plus parmi vous aucun évêque qui bien enfin jetés en prison, où ils mènent une vie misérable, leur devoir, ont été ou bien déportés de leur patrie en de bien des prêtres, en raison même de leur attachement à la vraient leur esprit à la lumière de la sagesse humaine et jeunes gens, sous la direction de ces mêmes religieux oulines et féminines, ont été dispersées, et les écoles, où les comme disparue par la loi, et que ses édifices sacrés et le pasteur et les brebis du troupeau se disperseront » de façon tragique la parole de l'Ecriture : « Je frapperai puisse gouverner librement son diocèse, diriger les prêtres, vous avez du supporter jusqu'à présent ; Nous savons savons bien, en vérité, combien de pénibles souffrances foi des ancêtres et au Siège apostolique et parce qu'ils ne fidèles; de très nombreuses familles religieuses, mascu-(Matth. XXVI, 31; cf. Zach. XIII, 7),/Nous savons en

A ceci s'ajoute le fait que, dans toute la multitude de livres, de journaux, de bulletins, aucune faculté n'est accordée aux catholiques d'utiliser la presse pour faire entendre leur voix, afin qu'éclate la vérité et que soient mis en juste lumière et protégés, dans la mesure du possible, les droits sacrés de l'Eglise.

Il est donc facile, de cette manière, de décrire et de présenter l'Eglise catholique comme un ennemi dangereux pour la chose publique. Et cependant il est tout ce qu'il y a de plus manifeste que ceux qui sont les fidèles disciples du christianisme et s'efforcent de mettre en pratique ses enseignements ne le cèdent à personne dans l'amour de la patrie, dans le respect des autorités civiles, dans l'obéissance aux lois établies, à condition que celles-ci n'imposent point des choses contraires aux lois naturelles, divines ou ecclésiastiques.

sacrées, pour le salut éternel de leur peuple mis en péril, attaques contre la religion, pour la ruine des institutions culier ceux « qui souffrent persécution pour la justice » ments paternels et qui entourons d'un amour tout partiet non point à votre honte, à votre gloire et non pas à votre de tout genre, parce que vous voulez conserver intacte la vous êtes affligés par des persécutions et des tribulations injustement emprisonnés, pleurent et s'affligent pour les Nous, qui nourrissons à l'égard de votre peuple des sentiblez renouveler les fastes de l'Eglise primitive; aussi la vérité et faire entendre librement leur voix, vous seminfamie. Pour Nous et pour tous ceux qui peuvent connaître foi catholique dans vos esprits, cela tourne à votre honneur plus que pour leurs propres souffrances et pour leur liberté (Matth. V, 10), Nous désirons baiser les chaînes de ceux qui, Et si, en conséquence, Vénérables Frères et chers Fils.

Elevez vers le ciel vos yeux, votre esprit et votre confiance: rappelez-vous, Vénérables Frères et chers Fils, que là-haut vous attend une récompense, c'est-à-dire la lumière et la béatitude éternelle; sachez que tous les catholiques, en même temps que Nous, le Père commun, adressent, en tous les points de la terre, de ferventes supplications à Dieu pour qu'il veuille bien accorder aux âmes, aux peuples, à toutes les nations, la paix; cette paix qui assure les droits sacro-saints de la religion, qui défende la dignité

et la liberté de conscience de chacun, qui unisse amicalement entre eux tous les peuples, sans aucune distinction. C'est là la paix que Nous désirons et que, depuis si longtemps, Nous recommandons par la parole, par les exhortations et par les œuvres ; et non pas celle qui réduit l'Eglise à l'esclavage, car Nous savons bien que, la religion étant opprimée ou supprimée, les fondements mêmes de la société vacillent et que les citoyens ne peuvent arriver à une prospérité et une félicité réelles.

Déjà, dans les annales de votre patrie, resplendissent de magnifiques exemples de foi, de constance et de fermeté chrétiennes. En effet, en des temps fort lointains, comme il est rapporté, « se trouvaient à Dourostro, à Axiopoli et à Tomi, des martyrs qui répandirent leur sang pour le nom du Christ. Et bien que l'on ne connaisse rien d'autre de leur vie à l'exception du martyre qu'ils ont subi, celui-ci, étant hors de tout doute, parle toutefois d'une façon éloquente » (A. A. S. 1937, p. 421). Vous êtes, en quelque sorte, les fils de ces martyrs, et, par conséquent, « mes bien-aimés Frères, soyez fermes, inébranlables ; dévouezvous toujours de plus en plus aux œuvres du Seigneur, convaincus que votre travail dans le Seigneur ne saurait être vain » (I. Cor. XV, 58).

Mais votre terre, qui fut empourprée par le sang des martyrs, fut aussi arrosée par les sueurs de ses apôtres. Parmi ces derniers qui, sans épargner leurs fatigues, apportérent jusqu'à vous la foi chrétienne et le culte de la sagesse humaine et divine, se détache, dans une lumière particulière, Saint Nicetas, évêque de Remesiana, qui, entre la fin du rve siècle et le début du ve, fut l'apôtre infatigable de ce peuple. C'est grâce à lui que vos ancêtres apprirent « à faire résonner le nom du Christ avec un cœur romain et à vivre saintement dans la tranquillité et la paix » (S. Paulin de Nole, Carmen XVIII, Migne, P. L. 61, 488-89). Non seulement il civilisa vos ancêtres par les enseignements de l'Evangile et la pratique des vertus chrétiennes, mais il

laissa en outre aux générations suivantes un témoignage de ses remarquables enseignements puisqu'il « composa dans un style clair et élégant » des écrits de réelle importance (cf. Gennados, De viris illus. C. 22; Migne, P. L. 58, 1.073).

Que si, au long des siècles, à cause de très douloureuses circonstances, il fut parfois presque impossible à votre peuple de communiquer avec le Siège apostolique, la foi catholique, cependant, ne s'est jamais éteinte parmi vous; bien au contraire, dès que ce fut possible, elle se mit à refleurir, comme une réponse fidèle à l'appel des temps anciens. A vous aujourd'hui, Vénérables Frères et chers Fils, d'écouter cette même voix, d'imiter ces mêmes exemples. Sans doute, les difficultés, les obstacles, les périls ne vous manqueront pas, mais ils ne manquèrent pas non plus à vos ancêtres, qui les surmontèrent avec courage.

Continuez donc, comme vous le faites, à supporter avec une force d'âme inflexible les persécutions, les souffrances, les angoisses; continuez à supporter l'exil, la prison et la perte de tous vos biens plutôt que de trahir votre foi, de rompre ou de relâcher le lien très étroit qui vous unit avec le Siège du Prince des apôtres. Et soyez sûrs que jamais ne vous manquera le secours de l'assistance divine, imploré par de suppliantes prières.

Nous avons confiance que ces encouragements, ces témoignages de Notre très ardent amour viendront à votre connaissance, que tous vous y puiserez une force salutaire et un surnaturel réconfort, et qu'ainsi vous continuerez à donner de lumineux exemples de votre courage indomptable habituel. Il est facile de le voir : c'est de la cause de Dieu, de l'Eglise et des âmes qu'il s'agit ici ; il ne faut donc jamais perdre courage, jamais négliger ou omettre ce que la conscience chrétienne commande, ce que les préceptes divins ordonnent, mais, avec une parfaite constance et un zèle infatigable, il faut le respecter en tout temps, le mettre en pratique selon ses forces. Vous serez assistés dans cette tâche par la très efficace protection et le puissant patronage

des saints, qui sont la gloire de votre patrie; et, en premier lieu, la Très Sainte Vierge Marie, que vous honorez avec enfants si gravement menacés les secours divins dont ils et celles de tout l'univers catholique qui, dans une sainte l'objet de Nos vœux, des vôtres, de ceux de tous les honcomme en public, votre religion, et d'en conserver intacts Afin de vous obtenir.

Afin de vous obtenir ces célestes grâces et pour vous témoigner Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons à tous avec amour dans le Seigneur, Vénérables Frères et chers Fils, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 mars de l'année 1952, de Notre Pontificat la quatorzième (1).

PIUS PP. XII.

A LA MÉMOIRE

DE NOS FRÈRES DE DOULEURS

QUI, DANS LEUR MARTYRE, SUPPLIENT DIEU

QUE S'UNISSENT TOUS LES ROUMAINS

DANS LE SEIN DE L'ÉGLISE

TOTALEMENT LIBÉRÉE

(1) Ct. Doc. cath., 20-4-1952.

un régime de gouvernement communiste. Le 6 mars 1945, la Russie Soviétique instaurait en Roumanie

soif de domination. transparaître l'un des plus effroyables calculs suggérés par la Un passage des mémoires de Winston Churchill (1), laisse

les Russies, le Premier Britannique propose ce marché : En tête-à-tête avec le potentat le plus autocrate de toutes

HEURTER POUR DES QUESTIONS QUI N'EN VALENT PAS LA PEINE [1]. EN CE QUI CONCERNE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA GRÈCE POUR NOUS, ET DE L'ÉGALITÉ 50 % A 50 %, EN YOU-ROUMANIE POUR VOUS, D'UNE PRÉDOMINANCE DE 90 % EN RUSSIE, QUE DIRIEZ-VOUS D'UNE PRÉDOMINANCE DE 90 % EN GOSLAVIE ?... » « RÉGLONS NOS AFFAIRES DES BALKANS. EVITONS DE NOUS

SUR UNE DEMI-FEUILLE DE PAPIER : PENDANT QUE L'ON TRANSCRIVAIT MES PAROLES, J'INSCRIVIS

| BULGARIE: RUSSIE LES AUTRES | YOUGOSLAVIE HONGRIE | GRÈCE: GRANDE-BRETAGNE 90 % (EN ACCORD AVEC LES ETATS-UNIS) | RUSSIELES AUTRES |
|-----------------------------|------------------------|---|------------------|
| 25 | 50 | E 90 | 90 |
| 26.2% | 3838 | 90 % Erars- | 32.32 |
| | 50 50 | · ·Unis) | B.3 |
| | 26.26 | | |
| | | | |

Le Figaro, 3 novembre 1953.

RENDIT. TOUT FUT RÉGLÉ EN MOINS DE TEMPS QU'IL N'EN FAUT TRAÇA UN GROS TRAIT EN MANIÈRE D'APPROBATION ET NOUS LE lėger temps d'arrêt. Puis, il prit son crayon bleu, y * JE POUSSAIS LE PAPIER DEVANT STALINE. IL Y EUT UN

D'ACCORDS CONCERNANT LE TEMPS DE GUERRE [!!]. Tous les POUR L'ÉCRIRE. D'AUTRE, POUR CE QUE NOUS ESPÉRIONS ALORS DEVOIR ÊTRE PROBLÈMES PLUS VASTES ÉTAIENT RÉSERVÉS, DE PART ET MENT ÉTUDIÉ LA QUESTION ET NOUS NE NOUS OCCUPIONS QUE UNE CONFÉRENCE PACIFIQUE APRÈS LA VICTOIRE. * BIEN ENTENDU, NOUS AVIONS LONGUEMENT ET ATTENTIVE-

BLEU DEMEURAIT AU CENTRE DE LA TABLE. JE DIS, FINALEMENT: DE MILLIONS D'ÉTRES, D'UNE FAÇON AUSSI CAVALIÈRE? — L'AIR D'AVOIR RÉGLÉ CES PROBLÈMES, DONT DÉPEND LE SORT « NE TROUVERA-T-ON PAS UN PEU CYNIQUE QUE NOUS AYONS « Il y eut ensuite un long silence, le papier rayé de

BRÛLONS CE PAPIER. 3

« Non, gardez-le, dit Staline. »

guerre », il ironise froidement. Le Premier Britannique sait bien, en effet, que là où l'armée et le commandement sovié-Lorsque Churchill parle d'accords « concernant le temps de

tiques prennent pied, ils restent... Par ailleurs, la vélléité de scrupule qui parut effleurer la

conscience de Churchill n'était bien que trop fugitive... exploiter les monstrueuses dispositions selon le « style » mos-Le papier - criminel - fut conservé, et Staline allait en

de malsaines tractations occultes, en vertu de la « loi du plus le tragique euphémisme churchillien — dans le silence complice contaire. de peuples qui ne pouvaient se défendre contre un autre faible - l'Angleterre et la Russie disposaient, corps et âmes, fort », - qui ne cessera de justifier l'étranglement du plus « impérialisme » qui tait son nom... Ainsi, de façon plus que « cavalière », pour employer

NOTES LIMINAIRES

La lutte entreprise par le Communisme contre la Foi derrière le rideau de fer, marque l'une des phases les plus orageuses et les plus redoutables que l'Eglise ait eue à traverser, en même temps qu'elle situe un moment de l'Histoire de l'Humanité dans l'une des tourmentes les plus déchainées qui courbèrent les têtes et les consciences.

L'Eglise a condamné le Communisme comme intrinséquement pervers — « virus qui menace la Loi naturelle ainsi que les valeurs essentielles données à l'Humanité par le Christianisme et jusqu'à l'existence de ce Christianisme comme de toute autre religion ».

Pour atteindre cet objectif, le communisme utilise des méthodes de persécution, emploie une action extérieure et intérieure dont les formes et les instruments empruntent à une science, issue du diabolisme, destructrice, qui relève de la tératologie, car le communisme, philosophie aux principes dictateurs nettement définis, ne vise pas seulement à une apostasie factice et temporaire des masses, mais aussi, et surtout, à la formation d'une génération nouvelle définitivement expurgée, libérée de tout sentiment religieux.

Le Christianisme a instauré dans le monde une société religieuse aux fins spirituelles autonomes, indépendante de l'a

Semblables à la Cité Antique, les Etats seront toujours enclins Semblables à la Cité Antique, les Etats seront toujours enclins à se considérer à l'égal des dieux... C'est la vocation du Christianisme que de rappeler, sans cesse, à l'Etat qu'il n'est pas de droit divin, que ses actes ne peuvent se soustraire à la Loi Morale, que la personne humaine a une destinée surnaturelle qui ne peut et ne pourra jamais être sacrifiée ni soumise à l'ordre purement temporel.

Le régime totalitaire-communiste-athée des «Républiques Populaires» a porté, précisément à l'apogée, la tactique qui fait l'Etat s'arroger le rôle des dieux.

Dans une société où les masses ne sont pas encore entière-

ment ralliées au communisme qui doit engendrer le bonheur définitif de l'humanité, celui-ci considère, tout naturellement, que l'influence de l'Eglise est dangereuse pour l'Etat et qu'il a donc le devoir de la supprimer.

Cependant, le communisme, du moins dans son activité des débuts, évitera de faire des martyrs — dont il sait que le sang est une semence riche — par une persécution trop directe.

C'est la technique prudente employée en Roumanie, où l'Eglise Catholique a été mise hors la loi sans qu'il y ait eu procès régulier contre Elle ni contre ses Chefs.

Des procès ont été intentés à des laïcs, procès dans lesquels furent bien impliqués et condamnés des prélats, mais... pour avoir agi « contre les intérêts de l'Etat »...

L'Etat communiste, par ailleurs, feint de consentir la « liberté des cultes » à la condition qu'elle soit strictement limitée à l'activité propre au culte, toute critique des actes et des fins du pouvoir gouvernemental lui étant interdite.

Plus docile que l'Eglise Catholique, qui n'a point accepté d'être réduite au silence, l'Eglise Orthodoxe, s'est toujours, plus ou moins, conformée aux ordres de l'Etat. Plus exclusivement contemplative et eschatologique, elle considère que par lu prière, la pénitence, les persécutions endurées, son témoignage rendu au Christ, elle remplit entièrement sa vocation. Il est évident que l'Eglise Ordhodoxe doit s'acquitter de cette fonction contemplative essentielle, mais non dans une attente passive de l'Au-delà, car ce serait répudier l'accomplissement même de la tâche primordiale de l'Eglise que de lui interdire de proclamer en pleine lumière et hautement le Message du Christ, de voiler à l'individu la plénitude de la vision de sa destinée, de lui refuser le droit de dire à l'Etat si ses lois sont conformes à la conception chrétienne.

Les communistes pourraient aisément présenter la résistance de l'Eglise, en Roumanie, comme un réflexe de l'irritation du propriétaire dépouillé de ses privilèges, de sa condition matérielle ; ce n'était point le cas pour l'Eglise à qui les biens terriens avaient déjà été enlevés lors de la réforme agraire opérée après la première guerre mondiale.

Les attaches politiques de l'Eglise eussent pu être invoquées, aussi, en manière de justification, pour la persécuter, mais ici, encore, sauf en ce qui concerne quelques prélats et quelques membres de son clergé, on ne pouvait arguer que l'Eglise, dans son entité, ait été inféodée à l'un des anciens partis politiques. L'opposition de l'Eglise au régime communiste-athée, bien

que d'ordre purement spirituel, ne lui en aura pas moins coûté

l'accusation de vouloir catalyser tous les éléments qui ont à souffrir du nouveau régime pour les dresser contre l'Etat marxiste, ce grief, savanment étoffé par les meneurs communistes, constituant à leurs yeux un droit acquis à la persécution.

L'examen de la situation exacte de l'Eglise dans la République Populaire Roumaine se heurte aux difficultés inhérentes à toute étude portant sur les événements qui se déroulent derrière le « rideau de fer ». Toutefois, l'ensemble des déclarations, le faisceau des témoignages concordants, la confrontation des faits avec leurs mobiles, permettent de dégager avec certitude les épisodes de ce gigantesque conflit entre l'Eglise et le communisme, entre l'Idéal et la Matière, pour en prévoir la proche évolution ..., épreuve sans précédent dans l'Histoire de l'Eglise Roumaine comme, d'ailleurs, dans l'Histoire de toutes les églises militantes des pays tombés momentanément sous le joug des Soviets.

C'est dans cette atmosphère que l'on doit trouver la signification précise des mesures qui ont abouti à la suppression brutale de l'Eglise Catholique Roumaine de rite Byzantin, par su mise hors la loi, et son incorporation officielle à l'Eglise

Orthodoxe.

Cette première phase d'annihilation assurée, le communisme poursuivit son œuvre d'extermination en réduisant au silence l'Eglise Catholique Roumaine de rite Latin. Ne pouvant exiger le fusion de cette Eglise, — soumise à l'autorité du Pontife Romain — avec l'Eglise Orthodoxe, le gouvernement entendit qu'Elle répudiât, d'abord, le Pouvoir de Rome, ce qui eût entraîné le schisme escompté et voulu par les actuels maîtres

Quant à l'Eglise Orthodoxe, dès le début de la dictature communiste, en raison de l'adhésion de son nouveau patriarche au régime et de l'attitude d'un épiscopat rendu docile aux injonctions gouvernementales par le système des « purges », elle avait été, de fait, alignée sur le nouveau régime.

La projection des faits sur l'écran de l'angoissante réalité permettra de discerner l'ampleur et le caractère d'extrème virulence du drame de la douloureuse montée de l'Eglise Catholique Roumaine sur son calvaire par ses évêques et par ses fidèles, dont la foi tranquille, une espérance invincible et le courage intrépide, en nombre de conjonctures tragiques, ont atteint à l'héroïsme.

CHAPITRE PREMIER

E COMMENCEMENT DE LA PERSÉCUTION

1. Les origines chrétiennes de la Roumanie

C'est avec la conquête et la colonisation des rives nord du Danube par Trajan (106 apr. J. C.), que les premiers éléments du christianisme, venus de Rome, pénétrèrent en Dacie, la

Roumanie actuelle. En raison des richesses de cette province et de sa situation

géographique, Trajan y amena des colons recrutés en diverses parties de l'Empire. Fortement romanisée, la nouvelle province devint tôt un puissant bastion opposé aux incursions des Barbares. Jus-

qu'en 270, la Dacie allait évoluer dans le sillage direct de la Rome impériale.

Parmi les colons se trouvaient, en effet, des chrétiens. Leur présence en Dacie Trajane, avant Constantin le Grand, est établie par les traces épigraphiques. Par ailleurs, en raison de contacts fréquents avec l'Illyricum latin, le christianisme réussit à se maintenir en Dacie Trajane, de même qu'en Scythie Mineure, la Dobroudja d'aujourd'hui, où l'influence orientale se fit davantage sentir par le voisinage des colonies grecques des bords de la Mer Noire.

Au IV siècle, le christianisme s'étend et s'organise en Illyricum, tandis qu'il s'affermit en Dacie grâce aux missionnaires envoyés par les évêques danubiens, notamment saint Nicetas de Rémésiana considéré comme l'apôtre de la Roumanie.

Les données archéologiques d'origine occidentale, fréquentes au Iv° et v° siècles en Dacie Trajane, ainsi que les données linguistiques d'origine latine du lexique ecclésiastique roumain, attestent l'expansion du christianisme, au nord du Danube chez une population daço-romaine qui continua d'exister après la retraite de l'armée romaine au III° siècle pour donner nais-

LE COMMENCEMENT DE LA PERSÉCUTION

sance au peuple roumain, issu des colons romains mélangés à la population géto-dace autochtone.

Des cette époque, les martyrs de la foi furent nombreux en

ces régions.

En effet, au 111° et 171° siècles, les Actes des Martyrs font mémoire de nombreux confesseurs de la Foi martyrisés à Tomis et à Durostorum, tels Pasicrate, Valentin, Hésychius, Jules, Emilian Darius, Marcien, Dominus, Jean, Lucien, Victor, etc..., morts sous le règne de Dioclétien et de Galère pour avoir refusé de sacrifler aux idoles. D'autres subirent le martyre sous Licinius. Les reliques des martyrs danubiens sont vénérées partout et l'on voit les romains procédant au transfert de leurs corps, notamment celui de Dacius de Tomis dans la ville Eternelle. Pendant la persécution d'Athanaric (372 ap. J. C.) on relève en Valachie les noms des martyrs Saba, Nicéta, Inna, Rema, Penas, Constans Dulcilla, etc... «Sanguis martyrum semen christianorum » ! Florissante dès l'origine, la chrétienté roumaine connut par la suite la gloire du supplice enduré pour le Christ.

Cependant, au cours des époques qui suivirent, l'influence slave devait se faire sentir sur la chrétienté roumaine qui, dès ses débuts avait été soumise à la juridiction de Rome par le sière épisconel de Prime Tretigiere.

le siège épiscopal de Prima Justiniana.

Plus lourdement encore, au rx° et particulièrement au xn' siècles, l'influence slavo-byzantine schismatique, due à des circonstances historiques et géographiques, allait peser sur l'Eglise Roumaine, mais sans adhésion de celle-ci au schisme. Toutefois, au Concile de Florence (1439), un évêque moldave signait l'acte d'union des Eglises, et jusqu'à nos jours, les Roumains en grande partie allaient persister dans ce schisme, alors qu'une minorité demeurait fidèle à Rome pour garder le rite latin, et qu'au xvir siècle, une autre minorité, bien qu'en

pleine union avec Rome, conservera le rite byzantin.

Les circonstances historiques parmi lesquelles est né le peuple roumain et les voies qui l'amenèrent au christianisme attestent qu'il est d'esprit latin et que ses origines religieuses sont bien également latines et romaines.

Le fait que ce peuple ait pu survivre dans son caractère propre à tant de vicissitudes historiques et religieuses, en tant qu'ilôt latin, entouré, au cours de son histoire, d'une « masse'» slave, constitue un véritable miracle, dont les historiens ont vainement cherché à percer l'énigme, et qui apparaît bien comme étant de nature providentielle.

Politique religieuse du régime communiste

Le 6 mars 1945, les soviétiques substituaient leur régime au gouvernement de coalition qui, le 23 août 1944, avait succédé au gouvernement du maréchal Antonesco, lequel exerçait le pouvoir depuis 1940.

Le parti Communiste qui comptait alors à peine mille inscrits pour vingt millions d'habitants, s'imposa par une dictature présentée comme un Front Populaire sous le titre de « Fédération Nationale Démocratique ».

Il s'agissait, en réalité, d'un organisme au moyen duquel les communistes trompaient la Nation roumaine pour mieux l'assu-jettir à leurs visées en lui donnant l'illusion d'une forme de gouvernement démocratique, lequel n'est autre qu'une « démocratie populaire », selon la plus rigoureuse conception communiste...

muniste...

En effet, en dehors de cet organisme, aucun groupement ne peut exister. Tous les anciens partis ont été dissous et mis hors la loi. Le procès pour « trahison » intenté au vieux leader démocrate-catholique Jules Maniu, l'une des personnalités les plus marquantes de la génération, a retenti dans le monde entier en même temps qu'il sonnait le glas de la liberté en Roumanie. De même, les sévices dont furent l'objet Dino Bratiano et Titel Petresco ont ému l'opinion publique.

En 1947, la monarchie qui constituait l'obstacle majeur à la mainmise des soviets sur le Pays était brutalement répudiée. Le roi Michel, espoir de l'unité et symbole de l'indépendance de la Nation, était contraint à l'exil.

Durant le printemps de 1948, aux applaudissements d'un parlement composé de « représentants du peuple » stylés par le parti communiste, le Pays était pourvu d'une nouvelle constitution de par laquelle le parti communiste, sur tous les plans devenait le maître absolu de l'économie, de l'administration, de l'armée, de la justice, de la culture, de l'enseignement, de l'éducation, de la presse, etc...

Dès lors, l'armée soviétique qui depuis la signature de l'armistice était restée sur le territoire de la République Populaire Roumaine, ainsi que la police, fortement réorganisée et complètement soviétisée, constituérent un solide rempart du Politburo roumain chargé par les maîtres du Kremlin de maintenir en servitude la Nation roumaine.

L'Eglise ne devait pas échapper à une étroite surveillance,

N

qui deviendra tôt une emprise totale, et subir les plus dures épreuves.

Au début de l'oppression, par calcul tactique, le régime afficha quelque vélléité de tolérance à l'égard de l'Eglise Orthodoxe, constitutionnellement « Eglise nationale dominante », qui représentait la plus importante masse de l'élan spirituel du peuple, et avec laquelle il fallait user de ménagement.

Les usurpateurs comprirent qu'il importait de ne point brusquer les choses pour ne pas se heurter à une trop vigoureuse résistance de la part de la majorité des roumains appartenant à l'Eglise Orthodoxe, qui, d'instinct comme par tradition, n'avaient point oublié que durant des siècles leurs ancêtres traduisirent par cette Eglise les « mouvements » de la conscience nationale devant les hongrois et les turcs, sentiment commun, d'ailleurs, aux fidèles des Eglises Orthodoxe et Catholique.

Dans l'esprit des Russes et des hommes du régime roumain soviétisés, ce sentiment devait être exploité, au contraire, pour concourir au but assigné, et l'on discerne la tactique qui a conditionné les événements de ces dernières années en Roumanie. C'est ainsi qu'au regard de l'Eglise Catholique, l'Eglise Orthodoxe eut peu à souffrir des suites de la réforme agraire accomplie par le gouvernement, et, chose renouvelée du passé, — où l'Eglise Orthodoxe avait été Eglise d'Etat — on vit un prêtre orthodoxe, ministre des cultes, accomplissant une charge dont il fut, d'ailleurs, tôt « démissionné ».

D'autre part, des prêtres orthodoxes inculpés de délits politiques, furent amnistiés, tandis que par de fallacieux arguments, les maîtres de l'heure réussissaient à convaincre certains membres de la hiérarchie orthodoxe à collaborer avec le nouveau régime.

Le Père Galaction, professeur d'exégèse et romancier en renom, s'engagea dans cette voie pour haranguer la foule, à diverses reprises au cours de meetings rouges.

Cependant le syndicat des prêtres, stagnant, le ministre des cultes convoqua un congrès général des différentes confessions, à Bucarest, dans le dessein de rallier toutes les églises à la politique du gouvernement. Une proclamation de « fraternité » confessionnelle fut lue, mais de sérieux « accrochages » s'étant produits, l'initiative se solda par un échec cuisant pour les organisateurs, et le Patriarche Nicodème, vieillard lucide autant que ferme, adversaire de ce congrès, se félicita de cet échec.

La réaction du gouvernement va se traduire alors par une aggravation des mesures de laïcisation. Le ministre du Travail, supprimera l'enseignement religieux dans les écoles profession-

nelles, et le ministre de l'Education Nationale, qui, tout d'abord s'était borné à réduire les heures de classes de religion dans les gymnases uniques créés par les Soviets, ne tardera pas a prendre le même mesure.

prendre la même mesure.

En 1946, «réforme» du calendrier. Les saints sont remplacés par des épisodes ou des anniversaires d'événements du régime

la violence et les attaques dont il sera l'objet se succéderont sans frein au cours de conférences données sous l'égide du

gouvernement.

Au début de la persécution, l'Eglise Unie (1) — dans un subtil calcul — semblera jouir de quelque indulgence jusqu'au jour où le gouvernement abattant son jeu enjoindra à l'orthodoxie de se faire complice de ce calcul pour ramener les « frères séparés » dans son giron, particulièrement ceux du rite catholique byzantin, à l'égard desquels les orthodoxes gardaient un ressentiment plus vivace.

Cette disposition d'esprit, — en dépit de la persécution commencée et poursuivie par le gouvernement — vaudra à l'Eglise Catholique Latine, pour un temps, d'être exempte de trop directes vexations, et, à l'occasion du nouvel an 1946, on verra non sans surprise le Patriarche orthodoxe échanger des vœux avec l'archevêque Latin et le Nonce Apostolique Mgr Andréa

Un tel ensemble de conditions hybrides préparait le terrain à une lutte acharnée contre le Vatican.

Dans ce pays où les catholiques ne formaient qu'une minorité, plus que l'idée communiste, l'idée orthodoxe va être exploitée par le «mouvement populaire démocratique» antiromain, auquel l'affiliation était une preuve suffisante d'attachement au nouveau régime. En incitant le retour de la minorité catholique à l'orthodoxie, le gouvernement ne pouvait que renforcer la position conformiste de l'église panslaviste. La politique orthodoxe du nouveau régime devait donc étayer son action sur un accord avec les orthodoxes, manœuvre qui cadrait pleinement avec la politique religieuse soviétique en Russie, laquelle, dès les commencements, pour soutenir le patriotisme

⁽¹⁾ Nous employons dans le même sens les expressions : « Eglise Unie », « Eglise Gréco-Catholique » et « Eglise Catholique de rite byzantin ».

de ses masses, s'était affirmée adversaire de Rome. Cela, de plus, ne répondait-il pas au vieux réflexe anti-romain de la Russie, héritage séculaire de son isolement religieux; le patriarche de Moscou étant considéré, à nouveau, comme l'incarnation de la résistance à l'ennemi.

Au concile de Moscou — 1945 — le gouvernement soviétique reconnaissait le rôle national de l'Eglise orthodoxe. Cette reconnaissance concourait à la dialectique marxiste-léniniste de la religion, d'après laquelle, dans une société où les classes sont abolies, telle la société soviétique, cette religion doit être libérée de ses attaches bourgeoises et oppressives, et par la même apte à épauler, à consolider les positions du régime.

Pour autant, l'accord n'était pas établi entre le communisme et la religion, mais entre l'Etat soviétique et l'Eglise russe, rééditant ainsi le paradoxe de l'ancienne emprise du temporel sur le spirituel.

Dans le passé, au bénéfice de la protection de l'Etat tzariste, l'Eglise russe avait dû subir son contrôle. Le régime soviétique ne faisait qu'aligner son attitude sur celle de l'ancien régime; au nom de l'accord « patriotique » intervenu durant la guerre et dès la fin des hostilités, un compromis de politique étrangère, intervenu entre l'Eglise russe et l'Etat soviétique, apportait à celui-ci le prestige spirituel surtout dans les pays à prédominance orthodoxe.

En échange d'une pseudo « liberté de conscience », l'Eglise orthodoxe russe ne devait plus soutenir que la religion était incompatible avec le communisme, partant avec le régime soviétique en Russie. Celui-ci reconnaissait l'Eglise orthodoxe, non le christianisme. Tandis qu'à l'extérieur, les Soviets avaient adopté une politique anti-vaticane, non anti-chrétienne, du moins en apparence, l'unique objet de leur tactique n'en demeurait pas moins celui de la destruction totale de la foi chrétienne.

Ainsi, sur le plan politique, le Vatican était attaqué par le parti communiste et sur le plan religieux par l'Eglise orthodoxe, en particulier par le Patriarcat de Moscou.

La forme panslave et des considérations religieuses remplaçaient, au départ, les vieux thèmes marxistes et le matérialisme historique, pour porter contre le Vatican l'ancienne accusation de Césaro-papisme.

Sur ce plan, les Soviets rééditaient les affirmations du congrès panorthodoxe de Moscou (1948), lesquelles qualifiaient les Papes : « rois de l'Etat temporel », pour affirmer que « le Vatican est le centre des intrigues internationales contre les

intérêts des peuples, surtout des peuples slaves, le centre du fascisme international. L'essentiel de la morale chrétienne est l'appel de notre Sauveur à la charité, tandis que le Vatican est, au contraire, l'un des instigateurs des deux guerres impérialistes, et s'il prend actuellement une part très active au déclenchement d'une nouvelle guerre, son objectif permanent demeure la lutte politique contre la démocratie mondiale ». Un « Message aux Chrétiens du monde entier », lancé par ce Congrès, définissait l'appui que l'Eglise russe donnait à la nouvelle « politique de paix » des soviets, distinguant : le « camp de la paix » communisto-orthodoxe du « camp de la guerre » capitaliste-catholique.

Il n'était pas possible de mieux identifier l'orthodoxie aux visées communistes.

Opposé au Vatican sur le plan international du «front de la paix», le Patriarcat de Moscou l'était encore sur le plan national dans chacun des pays satellites, où il importait de persuader les Eglises orthodoxes que, par définition, l'Eglise catholique romaine est une « Eglise étrangère, celle des Papes », que le Vatican est hostile à tout nationalisme, et qu'un catholique d'obédience romaine, à quelque nationalité qu'il appartienne, ne saurait aimer sa patrie.

La Roumanie offrait le climat favorable pour appliquer cette nouvelle politique communiste par le biais national-orthodoxe.

Après les traités de 1919, la Roumanie réunissait dans son royaume un puissant noyau catholique. S'il avait bénéficié d'un esprit de tolérance, on surprenait les signes d'un « durcissement » à son égard, durcissement suscité par une conception nationale du Christianisme de tendance orientale.

C'est alors que fut tentée la manœuvre de « rétablir l'unité du peuple roumain dans le sein de l'Eglise orthodoxe ».

Du fait que ce peuple était incorporé à un seul organisme politique, en un seul Etat, sa religion devait être « une », nationale et indépendante : corollaire issu du parallélisme : politique et religion.

Entre les deux guerres mondiales, des polémiques s'étaient succédées, visant en particulier les catholiques de rite byzantin — Eglise Unie —, qui descendaient des Roumains unis à Rome en 1700.

Le mouvement d'union avec Rome, commencé par l'évêque de Transylvanie Théophile (1692-1697) fut achevé par son successeur l'évêque Athanase Anghel (1697-1713) lequel, le 24 Octobre 1698, proclamait solennellement en plein Synode

LE COMMENCEMENT DE LA PERSÉCUTION

l'Union de l'Eglise roumaine de Transylvanie avec l'Eglise de Rome.

Le 4 septembre 1700, en effet, 54 doyens agissant au nom de 1582 prêtres avaient signé la profession de foi suivante :
«Nous, soussignés évêques, doyens et tout le clergé de l'Eglise roumaine de Transylvanie, nous faisons savoir à qui de droit et surtout aux dignitaires de l'Etat du pays de Transylvanie que, tenant compte de l'instabilité de la vie humaine et de l'immortalité de l'âme, dont nous devons avoir le plus grand soin, libres et de bon gré, portés en cela par le Saint Esprit, nous sommes unis à l'Eglise romaine-catholique et par la teneur des présentes nous confessons en être les membres, recevant, confessant et croyant tout ce qu'elle reçoit, confesse et croit elle-même, particulièrement les quatre points sur lesquels nous paraissions jusqu'à maintenant séparés, à savoir : la primauté du Pape, l'usage du pain azyme, l'existence du purgatoire et la doctrine de la procession du Saint-Esprit.»

Le mouvement d'union à Rome se généralisa si rapidement qu'en 1750, on comptait, en Transylvanie, 14 églises orthodoxes avec 25.000 fidèles contre 1.704 églises catholiques avec

570.000 fidèles.

A la suite des luttes et des persécutions que les catholiques eurent à subir au xviir siècle et sous la pression des seigneurs hongrois calvinistes et luthériens, la moitié de la population revint à l'orthodoxie.

Le 26 novembre 1853, par la bulle « Ecclesiam Dei », était créée la métropole de Blaj avec les diocèses suffragants : Oradea-Mare, Cluj-Gherla et Lugoj.

Après la conclusion du Concordat avec le Saint-Siège (10 mai 1927), la Constitution Apostolique « Solemni Conventione » du 5 juin 1930, dotait l'Eglise Catholique roumaine de rite byzantin d'un archi-diocèse, Alba-Julia et Fagaras, ayant la ville de Blaj comme métropole et les diocèses déjà créés : Oradea-Mare, Cluj-Gherla, Lugoj, plus un nouveau, celui de Maramures, ainsi qu'un Vicariat Général, à Bucarest, lesquels groupaient un million et demi de fidèles. En octobre 1948, il y avait donc 250 ans que cet événement avait eu lieu. En des temps de liberté il eut été solennellement commémoré, mais cet anniversaire se passa dans la douleur en raison de la suppression brutale de l'Eglise catholique de rite byzantin par le régime communiste.

En 1924, le premier Patriarche roumain orthodoxe fut élu et chez certains il figurait le symbole de cette unité dans la lutte pour la défense de la chrétienté orthodoxe en l'absence

da Patriarcat russe qui sombrait sous le joug soviétique. Le journal «Universul» du 14 décembre 1924 déclarait: «Le Vatican profite de la révolution russe pour réaliser un plan grandiose de conquêté du monde slave. Benoît XV avait commencé; Pie XI continue. On veut supprimer « le schisme oriental», réunir de nouveau les deux Eglises orientale et occidentale; le régime soviétique favorise ces tendances par la destruction de l'Eglise russe».

La renaissance du Patriarcat russe, à la fin de la deuxième guerre mondiale, grâce au soutien des maîtres du régime soviétique, devait ranimer les espérances d'une fraction agissante de l'Orthodoxie roumaine appuyées sur les nouveaux cadres de l'Eglise orthodoxe roumaine.

Plan prémédité de persécution

ù la dissolution officielle de l'Eglise Catholique roumaine de rite byzantin, n'a été que l'application en Roumanie du plan sans dommage pour elle. vivendi » est possible entre le régime communiste et l'Eglise momentanées, ils cherchent à donner l'illusion qu'un « modus extrêmes. Par des déclarations mensongères, des concessions résistance sérieuse, les communistes s'abstiennent de violences qui vont de la violence à la ruse. Là où ils ne rencontrent aucune la même. Selon les circonstances, elle emprunte à des procédés dans leur lutte diabolique contre la foi en Dieu n'est pas toujours lement l'Eglise orthodoxe ? En marge du calcul d'utiliser cette liques en général ? Pourquoi n'avaient-ils pas persécuté pareilcontre l'Eglise catholique de rite byzantin et contre les cathomunistes avaient déchaîné une persécution si cruelle sculement rialiste athée (1). On pourrait se demander pourquoi les comla conception spiritualiste chrétienne par une conception matébolchevique de destruction de la foi religieuse, pour remplacer Eglise à leurs fins, la tactique employée par les communistes Ainsi que nous l'avons vu, la persécution religieuse visant

A plusieurs reprises, des déclarations en ce sens ont été faites en Roumanie par des responsables du parti communiste. De même, ils déclarèrent que, dans un régime de « démocra-

⁽¹⁾ Ct. Calvarul Bisericii Unite, par Alexandru Mircea, Pamfil Carnatiu et Mircea Todericiu, dans Biserica Română Unită. Madrid, 1952, p. 277-364 dont nous nous sommes servis largement pour les chapitres concernant l'Eglise Unie.

ç.

tic populaire», la liberté de conscience est garantie et que personne n'est poursuivi pour ses convictions religieuses.

L'article 27 de la constitution de la République Populaire Roumaine stipule: «La liberté de conscience et la liberté religieuse sont garanties par l'Etat». Mais c'est là pure concession tactique. En réalité, les communistes ne cèdent en rien à l'Eglise. En faisant de pareilles déclarations, ils ne renoncent nullement à leur plan d'anéantissement de la foi dans les âmes; ils continuent à lutter pour imposer les principes matérialistes dans tous les secteurs. Ils restent donc toujours les ennemis acharnés du Christ et de l'Eglise chrétienne.

Si l'Eglise se laisse duper par leurs promesses et accepte le régime d'un « modus vivendi » rassurant, sa liberté, entravée par toutes sortes de restrictions, devient en réalité nulle. Les conditions de vie que l'Etat inflige alors, font que l'Eglise n'est plus l'Eglise : elle n'exerce plus son rôle qui est d'enseigner l'Evangile du Christ, elle devient un instrument de propagande politique. En aucune des « républiques populaires », l'Eglise n'a le droit de prêcher librement l'Evangile, d'instruire les enfants, d'assurer l'éducation religieuse de la jeunesse, de combattre les doctrines contraires au christianisme.

Avec le temps, la propagande matérialiste athée s'intensifie par tous les moyens dont l'Etat dispose : la presse, la radio, l'école, par des cours obligatoires d'éducation politique ; quant à l'Eglise, touie propagande religieuse lui est interdite. On lui consent bien la liberté du culte, mais tout est mis en œuvre pour empêcher les fidèles d'aller à la messe. Le service divin est libre..., mais la participation des fidèles ne l'est pas... Les manœuvres et les systèmes employés relèvent de la mystification.

Les fêtes chrétiennes sont systématiquement laïcisées et profanées. La prédication est censurée et les sujets en sont imposés
par le parti. Les prêtres qui n'obéissent pas à ces dispositions
sont licenciés ou arrêtés. En acceptant la liberté dans de
pareilles conditions, l'Eglise se livrerait volontairement à une
asphyxie lente et sûre. Les communistes ont usé d'une pareille
méthode, — méthode nuancée — dans leur attitude à l'égard
de l'Eglise orthodoxe roumaine dont l'influence fut étouffée
non par la persécution directe mais par un savant encadrement
progressif dans le nouveau régime. La manœuvre a commencé,
toujours par des assurances de respect pour la religion et
l'Eglise, par des invitations à collaborer sur « le terrain des
réalisations sociales » et par la séduction de quelques prélats
disposés à s'accommoder d'un tel régime. Il s'en est suivi

une absorption lente de l'organisation ecclésiastique et l'édiction de nouvelles lois règlementant la vie de l'Eglise.

La loi pour l'élection des évêques et des métropolites a permis à l'Etat de placer sur les sièges épiscopaux des éléments acquis au régime; par la loi sur le régime général des cultes, il s'est arrogé le contrôle de l'activité de l'Eglise jusque dans les moindres détails; la loi sur la réforme de l'enseignement public a enlevé à l'Eglise toute possibilité d'influence sur la jeunesse. La réorganisation des évêchés, la réforme des séminaires et des monastères, les cours obligatoires d'initiation sociale pour les prêtres, l'organisation de la propagande pour le collectivisation de l'agriculture, pour l'élection du soviet local, pour la paix, etc..., tout a contribué à insérer l'Eglise dans le plan de soviétisation du pays.

Dès les débuts de l'application de cette technique, l'Eglise catholique de rite byzantin se refusa à faire le jeu des communistes. Nous nous interdisons de juger ; il importe cependant de relever les différences d'attitudes de la hiérarchie des deux églises roumaines. Lorsque les troupes soviétiques s'approchèrent de la ville de Sibiu, après l'événement du 23 août 1944, le métropolite orthodoxe de Sibiu, Nicolas Balan, envoya au métropolite de Leningrad, Alexis, l'actuel patriarche de Moscou, une lettre par laquelle, après avoir salué « la liberté apportée par l'armée rouge », il disait :

« Si la Roumanie a commis des fautes politiques dans le passé, si elle a participé à côté des Allemands à la guerre contre la Russie, cela a été dû à la faiblesse du peuple roumain, faiblesse' qui est une conséquence du fait que depuis 1700 le pays a été scindé en deux, par l'existence chez les Roumains d'une Eglise en union avec les Papes de Rome » (1).

Plus tard, à l'occasion du Congrès général des prêtres et de tous les cultes du pays, qui eut lieu à Bucarest au palais de la Chambre (16-17 octobre 1945) avec la participation du patriarche Nicodème, le même métropolite de Sibiu déclarait:

« Nous sommes prêts à apporter dans notre travail tout notre dévouement, aidant les dirigeants de ce pays, pour nous conduire, éléments de progrès que nous sommes, vers plus de bien, vers le bonheur, vers le progrès le plus grand. Nous pensons avec joie au jour du 23 août 1944 et nous remercions tout d'abord la providence divine qui nous a détourrés d'un chemin qui nous mennit au désastre. On nous a ramenés sur le chemin du vrai destin de notre peuple. Comme pasteur de l'Eglise d'Ardeal (Transylvanie) j'ai le devoir d'exprimer des sentiments de remerciement, de reconnaissance et d'admiration à l'égard de notre voisine de l'Est, l'Union Soviétique, à l'égard de sa glorieuse armée, puisque c'est elle qui nous est venue en aide, libérant la moitié du Nord de l'Ardeal » (2).

Gf. la revue : Biserica Ortodoxă Română, 1945, n. 10, p. 468-469.
 Ibid.

aussi affirmait : Le à son arrivée à la gare de Bucarest (le 8 novembre), lui Patriarche Nicodème, après une visite à Moscou

n'apporte que l'amour. Le peuple avait les larmes aux yeux lorsqu'il nous a vu. Grâce à la bienveillance du généralissime Staline, nous avons visité le Le résultat du voyage est qu'il existe au pourd'hui une solide fraternité entre l'Eglise roumaine, entre le peuple soviétique et le peuple roumain, entre le pouvoir de là-bas et le gouvernement de chez nous. Je peux constater que depuis que je suis revenu de la Russie Soviétique, où j'ai vu tant de belles choses, l'il a rijeuni. Je souhalte que cette fraternité soit des

encouragés et aient les mains libres. nombre de membres du clergé au service du régime, soient Roumains (U.P.D.R.) et qui devaient recruter un plus grand irresponsables qui ont adhéré à l'Union des Prêtres Démocrates Dans de pareilles conditions, il était normal que les éléments

teurs à voter contre la démocratie populaire ou à s'abstenir (2). doxes et, lors de la campagne électorale, d'avoir incité les élecrefus d'accorder son soutien à l'association des prêtres orthoorganisations de la démocratie populaire, ainsi que celle du l'encadrement des fidèles catholiques des deux rites dans les une prudente réserve, ce qui lui valut l'accusation d'empêcher byzantin aussi bien que celle de rite latin, se maintenait 'dans le régime communiste, la hiérarchie catholique, celle de rite « démocrates » a fait un mal immense à l'Eglise. Pendant que doxe, il n'est pas moins vrai que l'activité de ces prêtres la hiérarchie orthodoxe se montrait disposée à collaborer avec Si ce mouvement ne s'est pas développé parmi le clergé ortho-

et athéiste du communisme. le péril qu'entrainait pour le peuple la conception matérialiste venir entre le christianisme et le communisme, dénonçant ainsi qu'aucune paix, pas plus qu'aucun compromis ne pouvait intersement fut considérable, eut le courage de dire explicitement de Bucarest et en d'autres villes, conférences dont le retentissérie de conférences données dans la cathédrale St-Joseph nistrateur Apostolique de la Métropole de Blaj, au cours d'une En fail, en pleine occupation soviétique, Mgr. Suciu, admi-

citer l'irritation chez les communistes. En refusant de pactiser Cette attitude de la hiérarchie catholique ne pouvait que sus-

Cf. le journal Universul du 9 novembre 1946.
 Cf. Cojocaru Haralamble L : « Problema catolică în Republică Populară Română » in Orfodoxia, revue de la patriarchie roumaine, 1949, n. 2-3,

caractéristiques. allait marquer diverses étapes avant de revêtir ses aspects sécution entreprise contre l'Eglise catholique de rite byzantin dérée en ennemie du peuple et, comme telle, frappée. La peravec le nouveau régime, l'Eglise catholique allait être consi-

Plan de destruction de l'Eglise catholique

à l'Etat de toute organisation religieuse (1). tion des églises et des institutions catholiques ; enfin, soumission des évêques et des prêtres restés sidèles à leur devoir ; occupade l'opinion publique à la suppression de l'Eglise; arrestation et de susciter des divisions entre eux et le clergé; préparation successives : tentative de séparer les fidèles de la hiérarchie qu'ailleurs, la variété des méthodes se manifesta en des étapes de la religion, conséquence logique de son matérialisme, n'exclut thodes selon les différentes situations. En Roumanie, plus pas sur le plan tactique la variété et la gradation des mé-La position essentiellement négative du communisme à l'égard

et durent adopter une tactique d'accommodement. Par contre, compacte, comme en Pologne, en Hongrie ou en Tchécosloplexe qu'en Roumanie et où les catholiques formaient une masse ecclésiastique étant frappée en plein et brutalement supprimée. minorité, ces précautions furent jugées inutiles, l'organisation en Roumanie et en Ukraine, où les catholiques formaient la vaquie, les persécuteurs furent contraints à plus de souplesse En d'autres pays, où la situation religieuse était plus com-

manie par l'armée russe - c'est-à-dire de 1944 à 1947 - le boration possible avec les communistes. et sur des éléments de la bourgeoisie qui croyaient à une collas'activa pour consolider ses positions, appuyé sur les soviétiques parti communiste qui, auparavant, n'existait pas dans le pays, (il comptait à peine quelques centaines de sympathisants), Durant les trois années qui ont suivi l'occupation de la Rou-

quer de front l'Eglise catholique. Cependant, beaucoup partis politiques et réduisant le pays en esclavage évita d'attaprêtres furent emprisonnés pendant cette période. Mais les A cette époque, le parti communiste, absorbant les autres

⁽¹⁾ Cf. sur ces méthodes G. M. Schweigl S. J., «Metodi sovietici di persecuzione religiosa », dans la Civillà Cattolica du 19 février 1949; Voir aussi le llyre de F. Dufay, M. E. P.: En Chine, L'Etoile contre la Croix, 2° éd., Casterman. Paris, 1950.

motifs de leur détention ne furent pas présentés comme impliquant la mise en accusation de l'Eglise catholique. La presse officielle tentait perfidement d'attirer les catholiques, particulièrement ceux de rite oriental, dans le mouvement démocrate populaire, laissant entendre en toute occasion qu'une telle collaboration serait hautement appréciée par les dirigeants communistes ; mais les courageuses déclarations publiques de Mgr Jean Suciu, administrateur apostolique de la Métropole de Blaj, que nous avons rapportées, avaient alerté ceux qui pensaient encore qu'il n'était pas impossible d'arriver à une entente et à une co-existence pacifique avec le régime communiste : ces déclarations du vaillant évêque inspirérent l'attitude et le comportement de l'Eglise catholique de Roumanie.

La bienveillance du régime communiste à l'égard de l'Eglise catholique de rite oriental se manifesta dès 1945 par toutes sortes de promesses quant à son essor, tandis que les dirigeants communistes essayaient d'attirer cette Eglise dans les cercles des mouvements progressistes. Les premières tentatives furent faites par l'association des relations entre la Roumanie et l'Union Soviétique. On affirmait que cette association n'avait aucun but politique et qu'on désirait seulement l'adhésion officielle de l'Eglise catholique de rite byzantin à la dite association où e il lui serait réservé une place importante dans le comité

Cette adhésion ne fut pas obtenue, pas plus que l'adhésion au mouvement des prêtres démocrates dirigé au début par les prêtres orthodoxes, Constantin Burducea et Gala Galaction.

En automne 1946, les choses changent. De nombreux prêtres sont arrêtés pour les motifs bien connus : sabotage, réaction contre l'ordre établi, marché noir, etc..., certains sont détenus quelques semaines, d'autres durant des mois, sans qu'ils sachent exactement le motif de leur détention. Plusieurs sont chassés de leurs presbytères

En 1947, le recteur de l'Académie de Théologie catholique de Blaj, le chanoine Georges Danila et l'administrateur, l'abbé Nicolas Lupea, sont arrêtés sous l'inculpation d'avoir interdit aux séminaristes de « manifester à côté de la masse enthousiaste du peuple » et enfermés dans la fameuse prison de Aiud. D'autres prêtres catholiques sont arrêtés en automne de la même année sous prétexte qu'ils ont appartenu à des partis politiques « réactionnaires » (le parti national paysan de Jules Maniu et « réactionnaires » (le parti national paysan de Jules Maniu et d'entre eux n'eussent jamais fait de la politique. A la même époque, les bacheliers des lycées de Blaj ne sont pas admis

à s'inscrire à l'Université, sous prétexte que les professeurs de Blaj ont refusé leur adhésion à la centrale des syndicats des professeurs d'écoles secondaires, d'inspiration communiste. Lors du procès du grand homme d'Etat Jules Maniu, leader du partinational paysan, catholique et ancien professeur de droit civil à l'Académie de Théologie de Blaj, octobre 1947, les organes gouvernementaux font pression sur les prêtres pour que, dans leurs sermons du dimanche, ils demandent la condamnation à mort du «traître Maniu», toujours en prison, à moins qu'il n'ait été supprimé, comme tant d'autres.

Le 31 mars 1948, le Moniteur officiel publie un décret injuste, aux termes duquel sont licenciés tous les prêtres catholiques de rite byzantin, âgés de plus de 60 ans, sans que leur soit accordé aucun moyen d'existence.

D'autres mesures frappent indirectement l'activité de l'Eglise. Le décret n° 137/1947 du Ministère de l'Education Nationale enlevait à l'évêque le droit de désigner les professeurs dans les écoles confessionnelles, droit prévu par la loi de 1929.

A la suite de ce décret, le ministère nomma dans les écoles confessionnelles catholiques des professeurs n'appartenant pas à la religion catholique et d'une rectitude morale douteuse, tandis qu'obligation était faite aux élèves de ces écoles de participer aux manifestations du régime communiste.

Plus grave était la question des manuels scolaires qui, rédigés par le Ministère d'après les principes marxistes, furent imposés, sans aucune exception, dans les écoles confessionnelles, où les parents avaient envoyé leur enfants justement pour les soustraire à l'éducation marxiste. Au printemps de 1948, le gouvernement fit savoir aux autorités ecclésiastiques de Blaj que les salaires des professeurs des écoles de Blaj seraient supprimés, si les dispositions du ministère n'étaient pas appliquées telles quelles. Afin de pouvoir payer les professeurs, Mgr Suciu eut recours à des quêtes.

Enfin pour réduire à néant l'influence de l'Eglise sur la jeunesse par l'école, l'article 27 de la nouvelle Constitution de 1948 supprima le principe de l'enseignement confessionnel : « Aucane confession, congrégation ou communauté religieuse ne peut ouvrir ou entretenir des instituts d'éducation générale, mais seulement des écoles spéciales destinées à la préparation du personnel du culte et sous le contrôle de l'Etat. »

Ecartée de l'enseignement, l'Eglise catholique de rite byzantin fut également privée d'un puissant moyen de propagation de le foi chrétienne : la presse, sous prétexte de la pénurie du

organes cessèrent donc de paraître à Blaj. très appréciée dans les milieux intellectuels roumains ; ces laires, ainsi que «La Culture Chrétienne» revue mensuelle, intellectuels et «L'Union du peuple» pour les milieux popunotamment l'hebdomadaire «L'Union» pour le clergé et les et pour informer ses fidèles. Parmi ces publications il faut citer l'Eglise ne dispose plus d'aucune publication pour se défendre lentement ; c'est ainsi qu'à la veille de la grande persécution, papier. Les publications périodiques de l'Eglise disparaissent

tion totale de l'Eglise Catholique en Roumanie. 1949, que toutes ces mesures tendaient à assurer une liquida-Dej, reconnaissait officiellement dans un discours, le 22 février Le secrétaire général du parti communiste d'alors Gheorghiu

voquer un affaiblissement marqué du catholicisme. vague apparence de légalité, le gouvernement entendait pro-Dans une première étape, par des moyens ayant encore une

La lutte que devra soutenir l'Eglise catholique en route vers

le martyre est commencée...

gieuse » (art. 13). de la propagande religieuse et à affranchir effectivement les muniste soviétique : « Le Parti tend à détruire définitivement la plus large propagande d'éducation scientifique et anti-relimasses laborieuses de leurs superstitions. Il opérera à cet effet les liens existant entre les classes exploitantes et l'organisation se trouve définie par l'un des articles du statut du Parti com-Cette première étape d'affaiblissement de l'Eglise catholique

quant le Vatican. Le ministre des cultes, Stanciu Stoian, renavril 1948, inaugure la « propagande antireligieuse » en attanian Marina: de l'intronisation du nouveau patriarche de Roumanie, Justiforce l'idée de persécution en déclarant le 24 mai 1948, lors Le signal de la lutte est donné par Gheorghiu Dej qui, en

 L'action du Vatican ne peut nous laisser indifférents alors qu'il essaie par tous les moyens de juger notre régime démocratique et de s'immiscer dans nos affaires intérieures ».

1948), dans sa conclusion finale attaqua le Vatican, déclarant : Plus tard, le congrès panorthodoxe de Moscou (7-18 juillet

rale de séparation du clergé d'avec les fidèles. mière phase de la perséculion qui prévoyait une tentative géne-Cette affirmation était dans la ligne communiste de la pre-

Préparation de l'opinion publique

donc de préparer l'atmosphère au coup final porté contre elle. jour, devait être justifiée aux yeux du peuple; il importait byzantin, en particulier, hostilité qui ira s'accentuant chaque l'égard de l'Eglise catholique en général et de celle du rite A cet effet, la presse communiste lança d'invraisemblables L'hostilité que le gouvernement communiste manifeste à

 Les déviations du Vatican hors de la doctrine de l'Eglise du Christ sont ces derniers temps évidentes, grossières et agressives... La papauté n'est plus qu'un agent mai masqué de l'impérialisme, tyran du peuple et fauteur d'une nouvelle guerre » (1). accusations. L'Eglise catholique avait abandonné la ligne tracée par le Christ :

ses precautions. guerre, le régime communiste se voit-il contraint de prendre évêques et les prêtres, de conduire le peuple à une nouvelle Aussi pour empêcher les agents du Vatican, c'est-à-dire les

prises ultérieurement contre le clergé. L'argument paraîtra suffisant pour expliquer les mesures

(30 mai-12 juin 1947). la visite que le Patriarche Alexie de Moscou fit en Roumanie La première attaque officielle fut déclenchée à l'occasion de

tendait aussi à renforcer les relations entre les deux Eglises. orthodoxe qui devait avoir lieu l'année suivante à Moscou ; elle autorités ecclésiastiques roumaines en vue du Congrès pan-Cette visite avait pour objet une prise de contact avec les

que, parlant du futur congrès de Moscou, il avait dit qu'il devait roumaine ne perdit son indépendance pour passer sous la achever l'œuvre du Saint-Esprit pour unir toutes les Eglises. du patriarche russe pouvait justifier cette crainte. C'est ainsi juridiction de l'Eglise de Moscou. Quelques passages du discours l'annulation de l'autocéphalie de l'Eglise orthodoxe roumaine Beaucoup interprétérent ces paroles comme une allusion à Elle suscita dans le pays la crainte que l'Eglise orthodoxe

Tout le monde chrétien et les vrais fidèles catholiques devront s'apercevoir de l'abime vers lequel ils sont menés par la papauté contemporaine. Tous les chrétiens, à quelque nationalité ou confession qu'ils appartiennent, doivent s'opposer à la politique du Vatican, politique antichrétienne, antidémocratique et anti-nationale » (1).

Cf. La Conférence Orthodoxe de Moscou dans: Orlodoxia, Revue de la Patriarchie roumaine, Bucarest, 1949, p. 126.

Cf. Manifestări auticreștine a le Vaticanului, Ortodoxia, 1949, p. 257.

dont en réalité la situation ne pouvait empirer puisque déja son indépendance n'était plus qu'apparente.

La visite du Patriarche Alexie détermina toutefois une prise de position plus nette contre le catholicisme. Lors du déjeuner donné en l'honneur du patriarche, le premier ministre de l'époque, Petre Groza, attaqua violemment, dans son discours, le catholicisme et le Vatican.

Cette coïncidence de vues confirme, une fois de plus, que les directives concernant la lutte et la « liquidation » de la résistance catholique étaient bien dictées par Moscou.

tance catholique étaient bien dictées par Moscou.

Désormais les attaques contre le Vatican, le Saint-Père et ses représentants, vont constituer la tâche constante de la

presse communiste.

Dans les preniers mois de 1948, les représentants du régime communiste manifestèrent leur intention de ne plus tolérer l'attitude « réactionnaire » de l'Eglise catholique de rite byzantin et des catholiques en général. Lors de l'assemblée annuelle du Parti Ouvrier Roumain (22 février 1948), le secrétaire du Parti, Gheorghiu Dej, déclara que « l'Eglise catholique constituait encore la seule barrière organisée contre l'instauration définitive du régime de la démocratie populaire en Roumanie ». La conséquence de cette nouvelle attitude officielle du régime contre l'Eglise catholique fut l'application, de la part des forces gouvernementales, du plan combiné en vue du coup décisif.

C'est ainsi que les communistes déclarèrent que les fidèles appartenant à l'Eglise catholique de rite byzantin qui désireraient s'affilier au nouveau régime démocratique ne pourraient en être empêchés par leurs évêques et leur clergé, vendus à l'impérialisme de la papauté...

Les communistes espéraient ainsi semer la division entre les pasteurs et leur troupeau. En réalité, le « retour » à l'Orthodoxie de certains catholiques unis à Rome sera présenté comme un vaste mouvement populaire, aussitôt que les quelques fidèles demeurés inébranlables dans leur attachement à la papauté auront été écartés.

De même, l'allusion faite par Gheorghiu au sujet du clergé orthodoxe, lequel ne devait pas rester indifférent en face de l'attitude réactionnaire du clergé catholique, ne manquait pas de sens. Elle trahit l'intention des communistes d'exploiter la complicité de quelques membres du haut clergé orthodoxe et d'une partie du clergé pour « liquider » l'Eglise catholique de rite byzantin. Par cette astucieuse manœuvre, l'action gouvernementale pouvait être en quelque sorte camouffée aux yeux de l'opinion publique mondiale, et dans le pays même, elle

pouvait se justifier comme une nécessité de refaire l'unité nationale sur le plan religieux, préoccupation qui avait été l'objet de discussions de la part des régimes antérieurs.

La pseudo attitude réactionnaire des représentants de l'Eglise catholique de Roumanie sera sévèrement critiquée dans l'appel que les prêtres « démocrates » lanceront lors des élections politiques du 28 mars 1948. Après avoir déclaré que l'Eglise est seulement là où est le peuple, que ne pas marcher avec le peuple c'est marcher contre Dieu, après avoir affirmé que l'Eglise et ses serviteurs doivent harmoniser l'idéal de la r'Epoque, après avoir annoncé que l'Eglise du peuple voterait l'époque, après avoir annoncé que l'Eglise du peuple voterait l'epoque, après avoir annoncé que l'Eglise du peuple voterait l'epoque les listes électorales du Front démocratique populaire, l'appel des prêtres démocrates déclarait :

« Si certains représentants d'un tel culte en Roumanie sont au service d'intérêts étrangers et ennemis du peuple, éloignant ainsi leur Eglise du peuple et de Dieu en se faisant des instruments indignes des ennemis de la paix, les serviteurs — le clergé — de l'Eglise orthodoxe condamnent avec fermeté de pareilles attitudes pour se solidariser avec notre régime de démocratie populaire dans la lutte pour la paix, pour la liberté et pour l'indépendance nationale » (1).

Toujours à la même époque, dans un article ayant pour titre « l'église et le peuple », un certain Agapie Sinaitul écrivait :

L'Eglise orthodoxe ne peut pas rester indifférente en face des machinations subversives dictées par les curies papales et par leurs agents secrets... le clergé de l'Eglise orthodoxe est décidé à commencer, sans retard, la mobilisation massive des consciences orthodoxes pour neutraliser la réaction dirigée par le Vatican et déjouer les intrigues de l'impérialisme » (2).

On élaborait les mesures d'un sombre avenir pour l'Eglise catholique de rite byzantin. Le gouvernement escomptait que la dissolution de cette Eglise s'opérerait sous la forme voilée d'un retour à l'Orthodoxie. Dans ce travail d'annihilation les communistes n'auraient pu cacher leur véritable intention : celle de la reconstitution de l'unité religieuse, pour l'assujettir ensuite s'ils n'avaient disposé du concours de la hiérarchie orthodoxe.

Nous nous interdisons de porter aucune accusation contre l'Eglise Orthodoxe, mais pour situer seulement les faits tels qu'ils furent, il nous faut apporter la discrimination suivante, Certes, il est infiniment douloureux que quelques évêques orthodoxes, ayant à leur tête le patriarche Marina, — créature

Cl. Lumina Creştina, 28 mars 1948.
 Cl. Biserica şi poporul dans Lumina Creştina, 28 mars 1948.

du régime communiste — aient eu le triste courage de se prêter à cette machination, mais par contre, de très nombreux prêtres et fidèles orthodoxes désapprouvèrent la tragique persécution infligée à l'Eglise Catholique, pour se solidariser avec elle.

D'ailleurs, quelques uns des évêques orthodoxes qui approuvèrent la dissolution de l'Eglise Catholique Unie par la violence, ne récoltèrent pas le fruit de leur défaillance morale, car ils ne furent pas investis sur leur siège par les communistes.

Le métropolite de Sibiu, Nicola Balan, joua en cette affaire cruciale un rôle capital. Ce prélat, d'un opportunisme exacerbé, avait toujours manifesté son antipathie à l'endroit de l'Eglise Catholique ainsi qu'une étrange soumission à l'autorité gouvernementale, quelle qu'elle fût, pourvu qu'elle se proposât d'anéantir l'Eglise Catholique, en particulier, celle de rite oriental. Il offrait donc le concours recherché par les communistes pour la réalisation de leur plan.

C'est à l'occasion du centenaire de l'Assemblée de 1848, tenue à Blaj, dans la «Campia libertați» le 15 mai 1948, que le mêtropolite de Sibiu, dans le discours officiel qu'il était chargé de prononcer, inaugura sa campagne contre l'Eglise catholique, devant les membres du gouvernement et des représentants du parti communiste. Après avoir rappelé les luttes des Roumains de Transylvanie pour leurs droits politiques, il avait déclaré:

une partie qui ne s'est pas encore accomplie ; il manque encore quelque chose à notre unité nationale pour qu'els soit parfaite. Il faut que nous accomplissions notre unité ecclésiacique, dans l'Eglise de nos ancêtres d'avant 1700 et dans la foi ancestrale de notre pays... Les Habsbourgs ont coupé en deux notre nation en Ardeal pour nous affaiblir et pour nous dominer plus facilement. Mais voila qu'aujourd'hui ils n'ont plus aucun pouvoir sur notre pays et ne peuvent plus nous empêcher de nous rassembler dans le même lieu. Aujourd'hui, si lorsque la République Populaire Roumaine garantit dés droits égaux politiques, économiques, culturels et religieux, on persévérait notre peuple autour de 1700, cela équivaudrait à déserter les destins fortunés que notre peuple travailleur entrevoit aux aurores de l'avenir. Comme successeur des anciens métropolites de Balgrad (Alba Julia) à qui était soumise ont séparés de notre bonne mère l'Eglise orthodoxe, mon appel chaleureux de Père, en vue de votre retour à la maison » (1).

Cette invitation à « rentrer à la maison » était visiblement dictée par le gouvernement ; la preuve en est que le lendemain.

 CI. Radulescu Al. C. et Sadeanu D. V.: Reintregirea Bisericii romanești din Ardeat, Buc., 1948, p. 3.

> que le peuple mettait dans sa contribution au nouveau progrès Balan pour le diffuser et l'accompagner de larges commentaires. heureuse de mettre en pratique les enseignements de l'Evanmille ans jamais l'Eglise du Christ n'avait eu une occasion plus social... Après avoir audacieusement affirmé que pendant deux orthodoxe roumaine s'efforcerait de répondre aux espérances les grandes lignes de son programme en assurant que l'Eglise ciement prononcé à cette occasion, le nouvel élu avait tracé roumain décrétée à Moscou. En fait, dans le discours de remerlui qui devait accomplir « l'unification » religieuse du peuple beaucoup de zèle en faveur de la démocratie populaire. C'est l'interim de la Patriarchie. Dans ce poste, il avait déployé la mort du Patriarche Nicodème (27 février 1948) assurait comme Patriarche de Roumanie Justinian Marina, qui, après Dix jours plus tard, le 24 mai 1948, le Parlement avait élu la presse et la radio s'emparèrent de l'appel du métropolite le Patriarche Marina annonçait fallacieusement: gile, occasion qui lui était donnée par le régime « populaire »,

« La première chose qui doit se réaliser dans la ligne des traditions ecclésiastiques, c'est la conservation de la foi... effaçant parmi les Roumains la douloureuse séparation qui dure depuis 250 ans ».

Puis, dans l'allocution qu'il prononça en l'église St Spiridon, lors de son installation (6 juin 1948), s'adressant seulement aux fidèles de l'Eglise catholique de rite byzantin, il leur demandait de retourner à l'Eglise orthodoxe. D'après lui, ces fidèles avaient été arrachés à leurs frères par l'« impérialisme papal» favorisé par les intrigues des Habsbourgs, impérialisme qui se maintenait dans le pays grâce à un clergé uni dont cet impérialisme et un césaro-papisme étaient l'unique espérance. Le patriarche lançait alors cet appel:

e Ne vous laissez pas séduire par des malfaiteurs. Soyez, comme vos ancêtres, de dignes Roumains. Ceux qui vous devancèrent ont gardé au prix de leur vie le trésor commun du peuple roumain, toute la loi et la foi orthodoxe des liturgies et des services divins de l'Eglise orthodoxe, ils sont morts avec l'espérance de la libération du joug et de la tyrannie. Ce trésor facilitera votre retour dans une seule église, dans une seule foi, fondement inébran-lable du peuple et de la Patrie. Qu'est-ce qui nous sépare encore ? Rien d'autre que cette fidélité que vous témoignez encore à Rome! Retournez cette fidélité vers l'Eglise de notre peuple, de nos ancêtres et des vôtres. Les énergies que nous avons dépensées jusqu'à maintenant dans la lutte pour le salut religieux et national de notre peuple, nous les emploierons désormais sons le patronage de l'Etat Roumain, de la République Roumaine (soviétique...), uniquement à consolider la souveraineté et l'indépendance nationales de notre Etat démocratique. Les plus larges perspectives s'ouvrent pour notre activité dans l'avenir, lorsque nous ne travaillerons plus isolés,

abandonnés et persécutés comme dans le passé: nous serons consolidés dans une puissante église nationale, qui renferme dans son sein tout le clergé et tout le peuple roumain de notre chère Patrie = (1).

anti-nationale, - pouvait affirmer à un groupe d'amis que son sera condamnée comme anti-chrétienne, anti-démocratique et Moscou au Congrès Pan-orthodoxe, — où l'activité du Vatican Un mois plus tard, le Patriarche Marina, avant de partir pour mait à cette occasion le Ministre des Cultes Stanciu Stoian. figurait l'expression même « de la parfaite collaboration de été le retour des Gréco-catholiques à l'Orthodoxie. Cette pensée retour de Moscou leur apporterait une grande joie : le retour l'Etat démocratique avec l'Eglise orthodoxe », comme s'expri-Antal, l'auxiliaire du Métropolite de Suceava, mênera dans le retour des Unis à l'Eglise orthodoxe. En particulier, Emilian Désormais, la presse va s'occuper activement du problème du de l'Eglise catholique de rite byzantin à l'Eglise orthodoxe. prix d'une terrible persécution), demandait: des Rutènes à l'Eglise orthodoxe (qui s'accomplit, elle aussi, au tant à un journal du Patriarcat de Moscou l'Histoire du retour Unie. Dans un article du 21 juin 1948, Emilian Antal, emprunjournal «Semnalul» une campagne acharnée contre l'Eglise La pensée du Patriarche Marina, dès son élection, avait donc

" Est-ce que notre peuple connaîtra lui aussi une telle joie ? C'est notre onviction qu'il en sera ainsi, même si nous devons attendre jusqu'au octobre, lorsque s'accompliront 250 ans de l'Union de Alba-Julia (Bal-

Ainsi était décidée (ainsi que la date!) la dissolution de

l'Eglise gréco-catholique-unie.

orthodoxe, avec la hiérarchie, le clergé et les fidèles, et tout opinion. Dans le «Telegraful Român» de Sibiu (le 26 juin retour des frères Unis. » D'autres journaux appuyaient cette le pouvoir, nous allons chercher à faciliter au maximum le sceaux de 1700 soient rompus sans réserves par l'intervention directeur de la revue «Studii Teologice» demandait que les 1948), Gr. T. Marcu, professeur au séminaire de Sibiu, ancien Le même Emilian Antal écrivait encore : « Et nous, l'Eglise

de Sibiu et collaborateur à la revue «Gândirea», surenchéde l'Etat. De même, Dumitru Staniloae, ancien Recteur du Séminaire

« Aujourd'hui, les choses sont changées radicalement, et pour la première fois depuis 1918, le gouvernement politique de l'Etat roumain ne tremble

rissait:

(1) Cf. fd., p. 4 h 5.

plus en face du Vatican. Le Patriarche du Pays n'est plus empêché d'expri-mer sa douleur de ce qu'une partie de son troupeau est encore obligée de rester désunie sur l'ordre d'émissaires à la solde du Vatican. Nous vivons gesse si nous ne saisissions pas l'occasion, comme, en 1918, notre peuple a profité d'une autre conjoncture favorable pour refaire son unité politique. une phase décisive, unique, il n'y a aucun pouvoir qui barre la route du peuple roumain pour refaire son unité religieuse. Nous manquerions de sa-

ciels de l'Eglise orthodoxe méneront une campagne acharnée contre le Saint Père et ses représentants. Le ton aura été donné par les représentants du Gouvernement, particulièrement Petre Groza, Parallèlement, les journaux communistes et les organes offi-Gheorghiu Dej, Vasile Luca, Ana Pauker et Stanciu

Stoian. titution (10 avril 1948), Gheorghiu Dej avait déclaré au Parle-A l'occasion de la présentation du projet de la nouvelle cons-

ment:

« Sans doute, le Pape trouvera-t-il un motif pour attaquer notre Constitution parce qu'elle ne concorde plus avec les tendances du Vatican qui se tion parce qu'elle ne concorde plus avec les tendances du Vatican qui se mête des affaires intérieures des divers pays, sous le prétexte d'évangéliser mête des catholiques. Qui sait si le Vatican ne pensera pas à jeter l'analies sur notre pays, en raison de ce que la nouvelle constitution roumaine ne prévoit pas de statut pour nos concitoyens de religion catholique soumis ne prévoit pas de statut pour nos concitoyens de religion catholique soumis ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se aux directives politiques du Vatican de la constitution pour de la vent amener ses fidèles. »

des plus horribles crimes : trafiquant d'objets de piété, au serla paix et de la démocratie prêt à provoquer une nouvelle vice de l'impérialisme et du capitalisme américain, ennemi de actes de sabotage contre la Démocratie. espions à la solde des Anglo-américains pour provoquer des De nombreux articles de journaux chargeront le Saint Père D'après eux, les représentants du Vatican sont des

let 1948 —, s'opposent aux réformes démocratiques et parlent du mal des régimes populaires instaurés dans ces pays. Ils soutiennent des mouvements clandestins pour préparer dans l'ombre des actes d'espionnage et des complots en faveur des puissances impérialistes » (1).

« C'est pourquoi la responsabilité du Vatican est trop grande pour avoir laissé se répandre l'obscurantisme et la haine contre les peuples démocratiques qui marchent de façon décisive sur le chemin du socialisme » (cf. Doinaru M. in Vicața Sindicală, 30 juillet 1948). Les représentants du Vatican, — écrivait le journal Scánteia du 23 juil-

grossières, accompagnées d'immondes caricatures se ront, surtout après que le Congrès Pan-Orthodoxe de Les accusations les plus abjectes et les calomnies succèdeies plus Moscou

Cf. Bratu A. & Manea I. Vaticanul. Agenfii imperialismului american Scanteia, 23 julliet 1948.

la Démocratie. du Saint Père était dangereuse pour le Christianisme et pour aura condamné l'Eglise catholique et proclamé que l'activité

lutions : « le conseil des Dirigeants et des Représentants de Vatican et l'Eglise Orthodoxe », contiennent entre autres résol'Eglise Orthodoxe autocéphale... décide » : Les délibérations de ce congrès, concernant le problème « Le

La Curie Romaine ayant à sa tête l'Evêque de Rome, sous l'influence de la vanité orgueilleuse mondaine... et par des motifs purement humains, a dénaturé, à travers les siècles, la vraie doctrine évangélique, reçue du Seigneur par les saints Apôtres... Le Vatican a abandonné les traditions de l'Orthodoxie Occuménique et poussé la barque de l'Eglise romaine vers les tourbillons du Papisme anti-chrétien, étranger à l'Eglise du Christ... Et maintenant, l'activité du Vatican s'oriente contre les intérêts

intérêts des peuples, surtout contre les peuples slaves, de même il représente le centre du fascisme international ... Le Vatican apparaît comme l'instigateur des deux guerres impérialistes, à présent, il participe activement à la préparation d'une nouvelle guerre et, en général, lutte politiquement contre la Démocratie mondiale... Le monde chrétien tout entier, tous les vrais fidèles catholiques doivent se rendre compte vers quel abine les précipite la Papauté contemporaine. Tous les Chrétiens, quelles que soient leur nationalité et leur contession, ne peuvent pas ne pas fiétrir la politique du de ceux qui travaillent.
« Le Vatican représente le Centre des Intrigues internationales contre les Vatican, comme une politique anti-chrétienne, anti-démocratique et anti-

portées contre le Saint Père et les Evêques catholiques. poussant jusqu'à la vulgarité et à l'absurde les accusations resolution la plus grande diffusion en la commentant largement, On comprend que la presse de Roumanie ait donné à cette

ses attaques venimeuses. Cette brochure qui a pour titre : une longue introduction signée par le Ministre des Cultes, Stanavec la bénédiction du Patriarche Justinian Marina et porte doxa Româna », dépasse toutes les autres en vulgarités et par ouvriers. L'une d'entre elles, rédigée par une certaine Al. Cerna chures anti-papales paraissent et sont répandues parmi les « Espionnage et trahison à l'ombre de la Croix » est publiée Radulescu, secrétaire de rédaction à la revue « Biserica Orto-Outre les articles des journaux et des revues, différentes bro-

can » ; — « Du Pape il ne vient rien de bon pour le peuple » — « La politique anti-chrétienne et anti-démocratique du Vati-Croix >, etc... etc... «Le saint patrimoine de la trahison»; — «Le venin sur la pour se rendre compte de quelle sorte de propagande il s'agit : Il suffit de souligner quelques-uns des titres de ses chapitres

Cf. Orfodoxia, 1949. N. 1, numéro consacré à la Conférence orthodoxe de Moscou, p. 127-128.

catholique en Roumanie. des arguments qu'ils estimaient de nature à anéantir l'Eglise On identifiera la source à laquelle les communistes puisaient

Réaction de l'Eglise catholique de rite byzantin

heurté à des cœurs endurcis qui doivent être amenés à comvait le 1er juin 1948 que l'appel du Métropolite Balan s'était L'auxiliaire de la Métropole de Suceava, Emilian Antal, écri-

acharné du rétablissement de l'unité religieuse, et fidèle serde Sibin, ainsi que ceux qui suivirent. le cercle de l'Eglise Catholique à l'appel lancé par le Métropolite viteur de la Démocratie populaire, explique l'accueil fait par Cette exhortation au retour à l'Orthodoxie d'un défenseur

une telle proposition, dans de pareilles conditions. ii ce que dans « Campia Libertății » de Blaj, on osât formuler Ce fut un cri unanime d'indignation. Personne ne s'attendait

doxe inspiré par les communistes. réjouiraient seulement les dirigeants de la Démocratie popude l'Eglise catholique de rite byzantin rejetèrent l'appel ortholaire. Dans le même esprit, toutes les écoles confessionnelles Le Clergé uni repoussa donc l'idée d'une fusion dont se

rester fermes dans leur foi, en vivant dans une intense atmosphère de prière. rite byzantin proclamèrent leur volonté, coûte que coûte, de Dans cette épreuve les séminaristes de l'Eglise catholique de

nous attendent, qu'il nous donne la douceur, la compassion et soit toujours avec nous, qu'Il nous fortifie dans les épreuves qui et seront grands, du moins je les prévois tels. Que le Seigneur écrivait à ce moment-là : « Les événements futurs sont proches tude suscitée par les prodromes de la persécution (2). Un ami la charité pour l'ennemi. Des lettres de Roumanie permettent de surprendre l'inquié-

chir son peuple de saints et de héros. ... Nous savons que nous lique aura le baptême qu'elle n'a pas reçu jusqu'ici pour enrisommes profondément méprisés, mais nous savons aussi que par la souffrance nous ne pouvons gagner que le bien. On verra « Si la volonté de Dieu s'accomplit, notre Eglise gréco-catho-

Cf. Antal Em.: Unitatea Credenfei in Semnalul, 1st juillet 1948. Voir dans l'appendice, p. 237.

qui est le soldat du Chrîst et qui est celui des intérêts personnels... »

Un autre ami nous disait : « Vous recevrez de moins en moins de nous des informations ecclésiastiques, et de plus en plus des soucis. Il semble que l'Orthodoxie veuille reprendre les « Sceaux » d'assaut. Mais je crois que cette épreuve, — si elle se produit — sera pour notre Eglise une nouvelle page de gloire... »

L'Eglise catholique de rite byzantin ne possédait plus aucun moyen pour répondre aux attaques de plus en plus fréquentes de la presse et de la radio, la presse catholique ayant été depuis longtemps suspendue dans sa totalité.

Les pasteurs de l'Eglise catholique s'efforcèrent, par la parole, d'informer leurs fidèles des temps difficiles qui approchaient et de les préparer spirituellement à l'heure des ténèbres. Bien que les autorités civiles ne cessassent d'accumuler les obstacles, ils allèrent, de paroisse en paroisse, visiter tous les fidèles. En particulier, Mgr Ioan Suciu, qui traversa sans répit toutes les plaines de Transylvanie, dénonçant partout, courageusement et sans détours, le péril mortel que représentait le Communisme pour la Foi.

rieuse page d'héroïsme chrétien. circonstances la Vérité, restera dans l'Histoire comme une gloavoir les Evêques du Christ appelés à confesser dans toutes Foi. Cette lettre, expression des vrais sentiments que doivent clergé et aux fidèles pour les encourager à rester forts dans la Unie, le 29 juin 1948, en la fête des saints Apôtres Pierre et rarchie orthodoxe, asservie aux Communistes, faisait à l'Eglise officielle en face des propositions inacceptables que la hiéreligieux spéciaux pour fortifier la Foi. Prenant une attitude centres les plus importants, chaque jour, ont lieu des services Paul, les Evêques Unis adressèrent une lettre circulaire au par un plus grand nombre de fidèles qu'auparavant. Dans les tion de la vie religieuse. Les services divins sont fréquentés doxes. Partout dans l'Eglise Unie, on signale une intensificacoup d'endroits il fut écouté et acclamé par les frères ortho-Ses prédications furent un triomphe ininterrompu. En beau-

Il faut reproduire, à peu près dans son entier, cette lettre (1), monument insigne de la conscience d'authentiques chefs religieux pénétrés d'une entière soumission au Christ, à Son Eglise, à Son Représentant.

LETTRE PASTORALE DE L'ÉPISCOPAT GRÉCO-CATHOLIQUE

Témoignage catholique pour le temps présent

Nos Bien Chers Frères

curité et de troubles, encore sensibles, au sein d'une paix une abondante moisson. Ce n'est que péniblement que l'âme cherchent à verser dans le cœur et la vie des hommes un peu refont leurs foyers bouleversés par lant de séparations et nations reconstruisent leurs habitations ruinées par la guerre. garantie par les traités signés de la muin de ceux qui conduisent humaine cherche à se libérer des traces d'inquiétude, d'insépierre sur pierre et à extirper les ronces des champs, pour de tranquillité et de paix. Ils réussissent, semble-t-il, à mettre temps nous a parlé par son Fils » (Heb. I, 1) : et qu'Il a choisi ce chemin dont le Dieu de miséricorde, « dans ces derniers et marchant sans hésitation ni peur sur le chemin du Bien, sur désir ardent d'une fraternité entre les peuples, entre les ames, frères et fils bien-aimés, nous sommes restés, tous, avec le le sort des peuples. En présence de cette image du monde, nos le même Credo, suivaat la même voie, écoutant la même Parole formant le vœu que nous soyons les fils du même Père, croyant « Au prix de lourds et pénibles efforts, les peuples et les

«En cette heure de tension violente, quand les peuples et les nations cherchent un Pêre, une fraternisation et une union spirituelle; en cette heure qui nous dévoite à l'horizon des signes menaçants sous la forme d'une invitation amicale de «retourner à la maison», mais où il n'y a que tentative de nous arracher du sein de l'Eglise de Jésus, de nous enlever au troupeau conduit par le Pasteur choisi par lui, c'est-à-dire Pierre et ses successeurs, les Papes de Rome; enfin de nous Pierre du royaume du ciel, sur la terre, chers frères et fils, it nous faut émettre cette profession de Foi qui soit comme la voix de nos âmes d'évêques, mais en même temps comme la voix de la conscience de chaque prêtre, la voix de chaque âme fidèle de l'Eglise catholique de Jésus-Christ.

« Il convient que nous fassions cette profession de Foi parce que, cette année même, s'achévent les deux siècles et demi qui nous séparent du Livre de la confession publié par nos illustres

Ct. Documentation catholique, 3 juillet 1949, col. 854-861.

Pères quand ils se sont unis au troupeau de Jésus dans l'Eglise catholique, metlant fin à une douloureuse séparation, pour établir des liens d'union avec la véritable Eglise et remplir ainsi pour nous l'ardente prière du Seigneur que tous nous soyons « un ».

Que signifie la sainte union avec Rome ?

e Il y a 250 ans, nos Pères vivaient dans le chagrin et la tribulation, menacés de renter ce qu'ils conservaient encore du saint Evangile et sur le point de perdre jusqu'à leur caractère roumain. C'est alors qu'après s'être débattus pendant trois ans, considérant le changement et l'instabilité de ce monde trompeur non moins que l'immordalité des âmes, ils se sont volontairement unis à l'Eglise catholique, ils s'en sont déclarés les membres dans la conviction que là était la véritable Eglise de Jésus, et dans la ferme confiance que la vérité les rendrait libres,

«La sainte union à Rome signifie pour nous le retour à la croyance dans laquelle a été enfanté et dans laquelle a vécu le peuple roumain pendant un millénaire, croyance dont, sans que nous l'ayons voulu ni su, nous avons été arrachés en 1054.

«La sainte union à Rome signifie pour nous le retour au bercail de Jésus-Christ pour que nous en soyons les agneaux, car le Seigneur n'a dit : «Pais mes brebis, pais mes agneaux», qu'à Pierre et à ses successeurs. C'est à lui que la houlette de pasteur a été confiée, à lui qu'a été délégué le pouvoir de paître les âmes au moyen d'une nourriture de vérité et de vie.

« La sainte union avec l'Eglise de Rome signifie le retour au royaume de Dièu en marche vers lui sur la terre. C'est à Pierre et à ses successeurs que Jésus a donné les clés du royaume. Personne n'entrera dans le royaume, que Pierre ne le lui ait ouvert par ses successeurs, les évêques de Rome et ceux qui sont en liaison spirituelle avec lui.

«La sainte union avec Rome signifie l'accord de nos vies avec la parole du Dieu absolu et immortel, de manière à devenir ainsi ses disciples suivant le mot du Seigneur: «Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples (Joan. VIII, 31).

Pourquoi nous sommes unis à Rome?

« Ainsi donc, frères et fils bien-aimés, nous nous sommes unis à Rome pour ne pas tenir la vérité captive de l'iniquité (I Rom. I, 18) et ne point l'amoindrir.

« Quelle vérité? Celle que jadis nous ne prenions pas en considération, celle que contestent, aujourd'hui encore, des frères de notre sang, la vérité de la parole de Dieu écrite dans le saint Evangile de Matthieu (XVI, 18, 19), là où le Seigneur dit à Simon: « Tu es Pierre — c'est-à-dire pierre — et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, ët les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle » ... « C'est à toi que je veux donner les clès du royaume des cieux, et tout ce que lu lieras sur la terre sera délié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la

« Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas tenir captive de l'iniquité la vérité de la parole du Seigneur rapportée par Saint Jean (XXI, 16-18) : « Pais mes agneaux, pais mes brebis ». Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas marchander la parole

« Nous nous sommes unis à Rome, chers frères et fils, pour remettre en place, au nom de notre peuple, la robe sans couture du Seigneur Jésus épargnée par les bourreaux qui le crucifièrent, mais mise en pièces par les évêques grecs quand ils se sont séparés de la vraie Eglise du Christ.

« Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas fouler aux pieds la parole de nos aïeux qui, à Florence en 1439, ayant, à leur tête, le métropolite de Moldavie, Damien, ont souscrit l'union. En vérité, par l'union nous avons accompli un acte digne de nos aïeux. Par l'union, nous prouvons au monde chrétien et au Dieu de miséricorde que le peuple roumain ne foule pas aux pieds les serments faits à Dieu, qu'il en confesse la vérité et ne viole pas sa parole, car, frères et fils chéris, jamais notre peuple n'a désavoué en aucun livre, ni n'a repris la parole donnée à Florence pour la sainte union avec l'Eglise parole donnée à Florence pour la sainte union avec l'Eglise peuple roumain.

« Pour faire pleine lumière, il nous faut nous arrêter pour

éclairer ce fait et en montrer le fondement.

« Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas faire mentir les grands Conciles qui d'une seule voix glorifièrent l'Eglise de Rome, la seule qui défende la vérité et condamne toutes les

hérésies, même quand elles se levaient sur le siège du patriarche de Constantinople. Ces Conciles sont honorés aujourd'hui même par les évêques de l'Orient, par l'Eglise orthodoxe.

« Nous nous sommes unis dans la Foi à l'Eglise catholique de Rome pour que notre voix ne fasse qu'une, dans la confession de la Foi, avec celle des grands et saints Pères de l'Orient, saint Ignacë, saint Cyrille, saint Basile le Grand, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Damascéne, Maxime le Confesseur et autres. Et ce n'est pas un petit molif de réconfort et de fierté pour nos âmes que nous ayons été conduits précisément par la sainte union à la foi même des saints Pères d'Orient.

« Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas faire mentir nos livres du culte et ces prières si belles par lesquelles nous sanctifions nos lèvres dans le sacrifice de la louange. On y découvre, avouée avec une telle évidence, que l'Eglise de Rome, l'Eglise de Jésus, que nos frères de race, mais non de croyance, se sont vus tentés d'en changer les termes, de mettre de côté même croyance que l'Eglise des ancêtres, quand elles rendaient; la livres du culte dont nous usons avec eux on ne trouve pas la condamnation de leurs fautes et de leurs erreurs. Mais celui qui aujourd'hui, par peur de la vérité, l'efface des livres liturgiques, pourra, dans sa haine pour elle, l'effacer même de l'Evangille.

La réalisation de la parole du Seigneur.

« La vérité vous rendra libres ». Jamais, cette promesse de Jésus ne s'est réalisée dans l'histoire de notre peuple comme dans ce cas. Pour nous être donnés à la Vérité éternelle et l'avoir confessée, nous avons reçu comme récompense des bénédictions diverses et abondantes... Et lesquelles? Les savants roumains ont beaucoup écrit, et en termes louangeurs, sur les bienfaits de l'union avec l'Eglise catholique, bienfaits qui tous sont des bienfaits de la Vérité.

Par son union avec l'Eglise catholique, le peuple roumain s'est délivré de la servitude du mensonge. Le chemin de la culture lui a été ouvert, et ses fils les plus humbles ont pu, aux côtés des fils des seigneurs, jouir de la lumière de la science.

« La sainte union a formé ces hommes éclairés et courageux

du peuple roumain de l'Ardeal, rivé à la servitude, le joug pesant de la privation, de la misère et de l'oppression.

e Grâce à la sainte union, des serfs ont relevé le front assez haut pour qu'ils puissent être ceints de la mitre épiscopale, des lauriers de la poésie ou de la gloire des grands savants.

« La sainte union a formé ces hommes éclairés et courageux qui, à la tête de leur peuple, ont réussi à inscrire dans la vie du pays opprimé les droits de l'homme créé par Dieu, de l'homme, traité, auparavant, pire qu'un animal domestique.

Les sonffrances pour la sainte union

« Puisque la vérité et le bien issu de l'union avec l'Eglise de Rome sont si évidents, pourquoi cette insolence de certains à partir en guerre contre l'Eglise unie?

à l'Ardeal, désireux d'imposer leur domination religieuse au calvinistes ou protestants de l'Ardeal, qui ne voulaient pas que ennemis de notre Eglise ont été presque tous ennemis du luttait pour son existence humaine et chrétienne. Dirons-nous centiu Micu Klain, et l'évêque Petru Pavel Aron. L'Eglise roude l'Eglise roumaine, comme ce fut le cas sous l'évêque Innoqui avec l'appui de ces étrangers et d'autres, ont cherché à peuple roumain. Il s'est trouvé aussi des fils de notre peuple lu liberté, du bonheur. Ensuite, les évêques serbes, étrangers le peuple roumain s'élevât jusqu'à la lumière de la vérilé, de de la sainte union? En premier lieu, les seigneurs et comtes peuple roumain. Savez-vous qui s'est opposé à ce grand acte combattant pour son existence humaine. faut dire davantage : elle a été, Elle-même, le peuple de Dieu qu'elle fut au service du peuple? Ce n'est pas assez! Il nous maine de l'Ardeal ne faisait qu'un avec le peuple roumain qui frapper la sainte union, précisément lorsque les grands évêques Nos chers fils et frères, héritiers de l'union avec Rome, les

« Pour rester fidèles au testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui n'est autre que la sainte union avec Rome, nos pères ont soutenu de durs et déchirants combats, estimant plus préciense à l'âme l'injure soufferte pour le Christ et pour sa Parole, que cêtte vie inconstante avec ses richesses mensongères. Des étrangers, ennemis du peuple, ont excité, en son sein, avec l'aide de seigneurs hérétiques, de lamentables soulèvements contre l'union. Des Roumains renégats ont tiré par trois fois de leurs armes sur l'évêque Petru Pavel Aron. Le curé de Zlatna et celui de Teius, le protopope de Bagau et celui de Galda de Tim. I, 14). à ne pas cacher notre visage aux générations à venir, à nos sang à ne pas jeter un voile ternissant leur gloire sacrée, et d'union? Ils nous regardent, eux, avec toutes leurs blessures; afin que nous tous, fils de l'Eglise roumaine unie, ne naissions ils nous encouragent de tous leurs tourments et de tout leur des prêtres et un peuple qui ne comptait pas un demi-siècle dans l'Eglise du Dieu vivant. Serait-ce peu de chose cela pour XI. 26). Ils ont souffert pour garder intact le trésor de la Foi, cachots; ils ont erré en proie à la privation, à la gêne et aux des années 1750-1760 : « Ils ont été tourmentés, ils ont souffert fils et petit-fils : «Garde le bon dépôt qui l'a été confié » (II pas dans les ténèbres, dans l'erreur et le schisme, mais bien l'Egypte, car ils regardaient du côté de la récompense (Heb. du Christ comme une richesse plus grande que les honneurs de les antres de la terre (Heb. XI, 35-38). Ils estimaient l'opprobe mauvais traitements; ils ont erré par les montagnes et... dans les moqueries et les verges, voire même les chaines et les rendre dans la maison des unis. Tel fut le sort de vos frères eux, dépossédés, bafonés, mandits, à tel point qu'on ne pouvait ont tranché la tête. Prêtres et fidèles étaient jetés hors de chez Jos ont été chassés de leur maison, flagellés et jetés en prison femme se trouvait n'être pas unie, défense lui était faite de se recevoir ni eau ni feu des unis, et, chose inouie, si la sage-Quant au curé de Jina Constantin, les ennemis de l'union lui

Accusations.

qu'ils n'ont pas adhèré au calvinisme, à savoir, aux riches oroyant fermement que l'Eglise de Jésus-Christ n'a pas changé conque de ces religions pour s'unir à la vraie, sachant bien et de promesses terrestres. Ils ont refusé d'adhérer à l'une queln'importe laquelle des quatre religions reconnues, toutes pleines sants pour enchainer ou délivrer. Ils pouvaient se rattacher à seigneurs qui dominaient alors l'Ardeal, seigneurs assez puisl'ame; si cela ne suffisait pas, que l'on y ajoute alors le fait changeant de ce monde trompeur, face à l'immortalité de vérité de l'Evangile de Jésus, une fois considéré le caractère se sont tournés précisément vers Rome, comme vers la pleine nos Pères qui, en Concile, ont accompli l'union, affirmant qu'ils déclaration faite dans le Livre de la Confession, par ceux de d'après des calculs terrestres? Si ce n'était point assez de la dire que la sainte union avec l'Eglise Catholique s'est faite « Devant ces tableaux de Vendredi-Saint, est-il possible de

> le fondement posé et consolidé par le Seigneur lui-même, ce fondement de pierre qui est Pierre et les évêques de Rome

« Qui pourrait nous reprocher d'avoir mis au salut d'autre « Qui pourrait nous reprocher d'avoir mis au salut d'autre fondement que celui que le Seigneur Jésus lui-même a posé ? Et quel pourrait être celui-ci si ce n'est Pierre sur la pierre qu'est le Christ, pierre d'angle ? « Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé. » (I. Cor. III, 11). Si l'évêque de Rome n'était pas le fondement désigné par la parole du Rédempteur, quel autre évêque pourrait-ce donc être ? Quelte ville épiscopale a osé porter la charge de l'Eglise ? Sans Rome, Pierre, la pierre de l'Eglise, ne saurait être ; sans Pierre, pas d'Eglise ; sans Eglise, pas de Christ. C'est écrit dans le saint Evangile. « Les gens qui vous troublent et veulent ren-le saint Evangile du Christ, comme dit l'apôtre saint Paul (Gal. verser l'Evangile du Christ, comme dit l'apôtre saint Paul (Gal.

« Qui oserait nous accuser, nous les évêques, et vous les fils de l'Eglise unie, d'avoir rompu l'unité de foi et qu'au lieu de nous unir nous nous sommes séparés de l'Eglise du Christ en faisant la ruplure? Mais qu'est la rupture ou le schisme sinon faisant la rupture? Mais qu'est la rupture ou le Christ? Quelle la séparation d'avec l'autorité confirmée par le Christ? Quelle pourrait être cette autorité ecclésiastique légitime dont s'est séparée l'Eglise de Rome ainsi que nous avec elle? On ne sauséparée l'Eglise de Rome ainsi que nous avec elle? on ne saurait la trouver parce qu'il n'y a qu'une autorité religièuse dont, en se séparant, on se sépare de l'Eglise du Christ, et cette autorité c'est le Pape, l'évêque de Rome, suivant l'Evangile du Christ

Seigneur.

« Il y a une certaine audace à accuser les évêques et les fils de l'Eglise roumaine unie, sous prétexte que la sainte union avec Rome les a rendus moins Roumains et les a séparés du peuple. Il suffirait peut-être de savoir que des hommes en vue d'une nation qui ne nous a pas toujours aimés ont avoué que l'Eglise unie a donné aux Roumains de l'Ardeal la conscience l'Eglise unie a donné aux Roumains de l'Ardeal la conscience l'être un peuple et un peuple noble. Pareillement, le Supplex d'être un peuple de la liberté et le Memorandum libellus Valachorum, la Pierre de la liberté et le Memorandum ont leur appui dans l'autel de la cathédrale de la métropole roumaine unie de Blaj.

La preuve de notre foi.

«Si, maintenant, l'on nous demandait compte de notre foi et de notre espérance, qu'aurions-nous à répondre? «Quand même les anges du ciel viendraient annoncer un Evangile autre

que celui-ci, qu'il soit anathème l' (Gal. I,8). Nous répondons que « nous n'avons pas de puissance contre la vérité, nous n'en avons que pour la vérité » (II Cor. XIII, 8). Dans l'Evangile, interprété par les Saints Pères, les Conciles et les saints livres du culte, se trouve la primauté de pouvoir de saint Pierre et de ses successeurs. C'est ainsi que Jésus a bâti son Eglise: où est Pierre, là est l'Eglise; où est l'Eglise, là est le Christ; de même, où est le Christ, là est la Vérité, la Résurrection et la Vie.

« L'Evangile de saint Matthieu (XVI, 6, 18-19), ainsi que l'Evangile de saint Jean (XXI, 15-17), sont la Charte écrite de la fondation de l'Eglise et de la Papaulé. Pour nous, chers frères et fils spirituels, nous ne devons pas rougir de l'Evangile du Christ (Rom. 1, 16), puisque « quiconque rougira de moi et de mes paroles..., le Fils de l'Homme rougira aussi de lui » (Marc. VIII, 38). Si nous nous rendons coupables envers cette vérité, si nous renions les paroles du Seigneur inscrites dans une seule page du saint Evangile, si nous rejetions une loi, un commandêment, si nous amoindrissions la Révélation divine, ne fui-ce que d'une seule vérité, nous serions aussi coupables que si nous avions foulé aux pieds tout l'Evangile, ou violé la foi entière (Jac. II, 10), puisque nous aurions changé le fondement de la foi qui est l'autorité infaillible de la parole de Dieu.

«L'Evangile n'est pas de l'homme (Gal. I, 11) ; en conséquence, on ne saurait l'introduire sur le marché de nos opinions humaines changeantes.

«Il nous faut tout souffrir pour l'Evangile de la Rédemption, afin d'en être dignes et d'en avoir notre part, tout comme nos Pères, lorsque, les yeux sur la croix du Seigneur, ils entendaient ces mots: «Quiconque m'aura confessé devant les hommes, le Fils de l'Homme aussi le confessera devant les anges de Dieu. Mais celui qui m'aura renié devant les hommes sera renié devant les anges de Dieu» (Luc. XII, 8-9).

« Les liens qui nous attachent au Pape, l'évêque de Rome, ne sont pas de l'ordre humain, sujets à changements, mais bien de l'ordre divin, et notre devoir est de souffrir pour eux toutes les menaces, les outrages, les coups, la prison peut-être et la pauvreté. Cela signifie, en effet, glorifier Jèsus notre Dieu, cela signifie lui prouver un amour sincère, cela signifie nous assurer dès maintenant, au prix d'une souffrance passagère, un poids éternel de gloire dépassant toute mesure (II Cor. IV, 17), car « les souffrances du temps présent ne sauraient contrebalancer la gloire à venir qui sera manifestée pour nous » (Rom. VIII, 18).

L'appel de la Croix.

avoir renié l'héritage de la vraie Foi. « Les yeux fixés sur mériter que nos fils et petits-fils nous jettent l'anathème pour nos Pères ont gardée au prix de leur sang et de leurs souffrances, afin de ne pas marcher dans les ténébres et ne pas qui est Pierre à travers ses successeurs, les Papes de Rome. de l'Eglise roumaine unie, fortement établie sur son fondement évêques ; pour vous, nos chers fils, restez aux côtés des prêtres tenez-vous, prêtres du Seigneur, nos frères, aux côlés de vos Jésus, l'Auteur et le Consommateur de la foi » (Hebr. XII, 2), grandeurs, comme sans affection pour nos âmes et notre pays. nous laissons pas séduire par ceux qui, désireux des vaines l'allégresse, et, en pensant à la vie éternelle, confessons notre N'ayons pas, nous, les fils du royaume, l'esprit de timidité, mais veulent nous ravir le saint héritage de l'union. foi dans l'Eglise Unie, Sainte, Catholique et Apostolique; ne « Dimeurons donc fermes dans la confession de la Foi que

La préparation de l'Ame.

«Ne nous surchargeons pas de préoccupations et que des enseignements trompeurs ainsi qu'une vaine philosophie ne nous ravissent pas nos esprits (Col. II, 8). Ayons au contraire confiance en Celui qui a dit qu'il ne permettruit pas que nous soyons tentés au delà de nos forces (I Cor. X, 13). Que l'épreuve s'abatte ou non sur nous, lisons la parole de l'Ecriture: «Le Seigneur nous juge et nous châtie afin que nous ne soyons pas condamnés avec ce monde » (I Cor. XI, 32), car « si nous n'avons d'espérance dans le Christ que pour cette vie seulement, nous sommes les plus misérables de tous les hommes » (I Cor. XV, 19).

« Et puis, vénérables frères, et vous, nos chers fils les fidèles, il nous faut, en terminant cette profession de foi, vous fidèles, il nous faut, en terminant cette profession de foi, vous presser avec insistance à ne pas donner aux gens du dehors occasion de perséculer notre foi. C'est pourquoi nous vous répétons les paroles du premier Pape, saint Pierre: « Soyons donc soumis à cause du Seigneur à toute institution humaine... car telle est la volonté du Seigneur » († Petr. II, 13, 14). Pareillement: Toi, 6 Simon, qui dans la personne de ton 260° successeur, le Pape Pie XII, conduis la nacelle de l'Eglise, fortifie tes frères, comme le Seigneur te l'a confié: « Que personne d'entre frères, comme le Seigneur te l'a confié: « Que personne d'entre frères, seur, le Pape Pie XII, su milièu des tribulations présentes vous ne soit ébranté au milièu des tribulations présentes vous l'appendit de l'Eglise, fortifiés par la bénédiction épiscopale, nous

combaltrons « le juste combat de la foi » (I Tim. VI, 12) et « le Dieu de la Paix écrasera Salan sous nos pieds » (I Rom XVI, 20).

Le don de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous l L'union de foi et la communion du Saint-Esprit réclamant, l'une après l'autre, nos personnes et nos vies, donnons-les au Christ-Jésus.

Ainsi soit-il.

Donnée en la fête des saints apôtres Pierre et Paul, en l'an du Seigneur 1948.

Comment ne pas être ému, bouleversé par ce cri d'évêques si profondément pénétrés de l'Esprit même de leurs attributions d'ordre divin, de chefs authentiques, revendiquant hautement et si noblement en pleine union avec le maître le privilège d'une Vérité fulgurante ainsi que leur responsabilité de Pasteurs d'âmes ?...

Bien que cette lettre ne comportât aucun caractère politique, et que partant, elle ne présentât aucun danger pour l'ordre public, l'impression et la diffusion en furent interdites par le censure.

CHAPITRE DEUXIEME

LES LOIS DRACONIENNES CONTRE L'ÉGLISE.

Désormais, en raison de la résistance opposée par les évêques aux dispositions abusives prises contre l'Eglise Catholique, les événements vont se précipiter.

L'un des premiers effets de cet arbitraire se traduira par la dénonciation unilatérale du Concordat intervenu entre la Roumanie et le Saint Siège en mai 1927.

Voici le texte de ce document. La brutale concision de son unique article, dépouillé de toute argumentation, alteste clairement les mobiles qui le dictèrent.

Décret n° 151, article unique :

« Le Concordat conclu entre la Roumanie et le Saint-Siège, le 10 mai 1927, de même que les accords et conventions intervenus en application de ce même Concordat, sont dénoncés à la date de la publication de la présente loi.

A cette date cesse l'application du Concordat, des accords et des conventions ultérieures.

Sont abrogées la loi du 12 juin 1929 pour la ratification du Concordat, ainsi que les lois de ratification des conventions ou accords ultérieurs. »

(cf. Moniteur officiel n° 164, première partie, 19 juillet 1948).

Cette mesure constituait un défi, car elle violait non seulement les dispositions stipulées par l'article 23 du Concordat, mais encore les règles les plus élémentaires des conventions internationales.

Cette dénonciation du Concordat avait été préparée par une insidieuse campagne de presse qui, dans sa «technique» coutumière, n'hésita pas à recourir au mensonge et à la calomnie pour attribuer nombre de méfaits à l'action du Saint Siège en Roumanie et, par là même, discréditer le prestige du Saint Père et de ses représentants. Toutefois, afin de pallier quelque peu à

la forme dictatoriale du décret, on estima bon de préciser que la mesure avait été prise en vue d'assurer « la liberté absolue des cultes »...

Par ailleurs, la presse gouvernementale dûment stylée se répandit en commentaires qui n'apportaient qu'une trop éclatante contribution à l'esprit du but poursuivi par le nouveau régime.

Détachons quelques traits évocateurs de ce fatras de consi dérations capticuses :

Ce fut d'abord le recours à la «fibre» démagogique pour proclamer que les intérêts suprêmes du peuple exigeaient impérieusement que l'on mette un terme à l'intervention pernicieuse du Saint-Siège dans les affaires intérieures de l'Etat Roumain.

La déviation du sens commun, inspirée d'un sectarisme farouche, ajoutait à un aussi valeureux argument cet autre non moins décisif : — le Concordat, reconnaissant aux catholiques la liberté d'organisation, créait de fait « un Etat dans l'Etat » —, Etat qu'il importait de supprimer radicalement, le concordat n'étant rien autre qu'un instrument de domination temporelle aux mains du Pape...

Surenchérissant sur d'aussi probantes raisons, d'autres pontifes de la «libération totale du peuple» ajoutaient: Le Concordat permettait de subjuguer la conscience des fidèles au moyen d'une puissance qui s'était montrée étrangère aux intérêts du peuple roumain et ennemie de son progrès, particulièrement en des jours où ce peuple marchait en vainqueur sur la voie du socialisme progressiste...

Les « apôtres d'une vérité nouvelle », secoués par l'indignation, dénonçaient le rôle des Evêques catholiques des deux rites, lesquels entretenaient d'étroites relations avec une puissance étrangère pour peser sur le clergé roumain, asservi à le politique des impérialistes de domination des peuples et d'incitation à la guerre...

Dans la même vertueuse indignation était stigmatisé, comme une manœuvre inconcevable, le fait que dans les écoles catholiques, qui de par le concordat avaient bénéficié d'un régime privilégié, la doctrine du matérialisme dialectique était proscrite de l'enseignement, et l'on réclamait avec énergie que la marche du peuple sur le chemin de la Démocratie ne soit plus entravée par une minorité d'actionnaires courbée sous les injonctions du Pape et de l'impérialisme capitaliste...

Ces « réclamations » étaient soutenues à grand renfort de considérations spécieuses par les organes officiels de l'Eglise orthodoxe, lesquels insistaient afin que le gouvernement inter-

> vienne pour « effacer l'injustice historique » du Concordat contre l'Eglise orthodoxe et pour lui rendre la place prédominante qui lui avait été enievée par l'accord avec le Saint Siège

Aussitôt après la dénonciation du Concordat, ces mêmes organes félicitèrent hautement le gouvernement pour son action « sage et courageuse », comme de ce qu'il avait enfin réparé une « monstrueuse injustice », en « rétablissant la légalité et la liberté des cultes ».

Le patriarche Justinian Marina qui, au moment de la dénonciation du Concordat se trouvait à Moscou, exprima sa joie (3 août 1948) en ces termes :

« Les intérêts politiques poursuivis par le Vatican sont étrangers à l'esprit même de notre foi chrétienne; aussi le patriarche et les représentants de toutes les Eglises orthodoxes tiennent-lis à saiter avec joie la décision prise par le gouvernement roumain qui rend définitivement impossible toute inmixtion de la Papauté dans les affaires de la République Populaire Roumaine. »

Le coup de force de l'injustice était consommé. Le Concordat avait garanti l'organisation et le fonctionnement de l'Eglise catholique des deux rites en Roumanie. La première des clauses reconnaissait aux évêques une pleine et inviolable liberté dans les rapports directs avec le Saint Siège : la même prérogative d'indépendance était concédée, d'un commun accord, aux écoles confessionnelles, aux séminaires de théologie, ainsi que pour le fonctionnement des institutions de bienfaisance, des hôpitaux, sanatoria, et associations relevant d'un caractère pieux.

En résumé, pleine liberté d'initiative, de directive, d'action, officiellement reconnue à tous les organismes ecclésiastiques, à la seule condition, — qui fut toujours respectée — d'accorder leur activité avec le cadre des lois en vigueur.

De cette liberté, les communistes ne voulaient pas

Les dispositions qui avaient prévu les rapports entre les évêques et le Saint-Siège, de même que celles qui concernaient la liberté de l'enseignement catholique, opposées au plan communiste, excitaient la colère des maîtres du jour qui, par la force entendaient faire plier la conscience des fidèles au service du matérialisme athée et de la Démocratie progressiste.

Il s'agissait, en somme, pour ces « techniciens » de la « pensée dirigée » de soumettre par la contrainte, aux visées du Parti, les sentiments les plus intimes de l'individu pour attenter, non pas à la « dignité de la Personne Humaine » (terme équivoque dû au jargon du Philosophisme maçonnique du xviii siècle), mais bien au « respect de soi-même ».

avec le Saint-Siège ; plus, en les contraignant à « réfléchir au soit au bénéfice d'un camouflage, leurs pensées errer hors des retour », on exige qu'ils ne laissent plus, soit ouvertement, si les catholiques étaient empêchés d'entretenir des relations entendait que les catholiques de Roumanie soient les dévots de frontières pour n'être que des citoyens de la République Popula Démocratie progressiste. Ce résultat ne pouvait être acquis que des cultes Stanciu Stoian, champion de la «liberté», lequel On trouve l'aveu de cette fin dans les paroles du ministre

qu'ils sont enfin du joug du grand Maitre de Rome » (1). « Par la dénonciation du honteux Concordat, les Catholiques pourront s'unir au peuple pour partager ses aspirations, libérés Sous le signe du triomphe, le journal « Națiunea » concluait :

nian concernant le retour des gréco-catholiques à l'Eglise orthoditions aussi favorables pour que soit réalisé le rêve tant désiré catholiques (le Concordat), écrivait cette presse, a été abattu, « Nous sommes certains que le programme du Patriarche Justirien ne s'oppose plus désormais à la réunion spirituelle de du gouvernement. Le dernier obstacle du retour des grécoune bruyante orchestration interprétait en ce sens la décision doxe sera réalisée » (2). tous les Roumains. Jamais la nation ne s'était trouvée en contion de l'Eglise gréco-catholique. La presse communiste dans En fait, le gouvernement préparait le terrain à une dissolu-

cisme réactionnaire ennemi de l'Unité » (3). par la disparition de cet instrument de soutien du Catholi-« La déchirure produite en 1700 sera plus facilement guérie

La loi pour la « réforme » de l'enseignement

articles de ce décret suffit pour illustrer l'esprit qui fut à la et la nouvelle organisation de l'enseignement dans la République pour l'Eglise. base de cette réforme de l'enseignement et de ses conséquences deux rites de Roumanie. Le simple énonce des deux premiers Populaire, portait un nouveau coup à l'Eglise Catholique des Le décret de Loi n° 175 du 3 août 1948, concernant la réforme

Article premier :

« L'enseignement public constitue dans la République Populaire Roumaine un droit égal pour tous les citoyens de la République Populaire Roumaine, sans aucune différence de sexe, de nationalité ou de religion. Il est organisé exclusivement par l'Etat, sur la base de l'unité de structure démocratique populaire et réaliste-scientifique. L'enseignement public est larc. »

Article deuxième :

« Le but de l'enseignement est l'éducation de la jeunesse dans l'esprit de la Démocratie populaire ; il prévoit l'utilisation du temps libre des élèves par l'organisation d'une activité extra-scolaire qui lie l'Ecole à la famille et à la rue sociale du milieu, tendant à préparer, sur des bases scientifiques, pour la création de cadres moyens et supérieurs, des spécialistes qui puissent correspondre aux besoins du renforcement de la Démocratie Populaire et à la construction de la société socialiste. »

sitions de la loi sur l'enseignement public, le pensée et sur l'âme de cette jeunesse. Commentant ces dispode la jeunesse roumaine. Il se réservait le droit absolu sur la rialisme athée, « dans l'esprit de la démocratie populaire », voulant élever les enfants du Pays dans la doctrine du maté-Cultes, Stanciu Stoian, disait: l'Etat supprimait toute participation de l'Eglise à l'éducation Cette loi signifiait la mainmise sur l'enfance par l'Etat. En ministre des

« En ce qui concerne l'enseignement de culture générale, pour assurer une préparation scientifique dans l'esprit du temps, pour ne plus troubler cette préparation par l'immixtion de la diversité des points de vue religieux dans le programme analytique de l'Ecole et dans son mode d'application, pour assurer un enseignement de structure unitaire, pour tous ces motifs, l'enseignement de culture générale est réservé exclusivement à l'Etat (1).

réaliste-scientifique de l'enseignement, il suffit de rappeler le connaît ou connaîtra dans l'avenir. » phénomènes proviennent d'une cause naturelle que la Science et les superstitions, en démontrant aux élèves que tous les scientifiques: « Combattre le mysticisme, point du programme analytique concernant le but des matières Pour se rendre compte du sens que l'Etat donne au caractère les idées préconçues

obligatoire de la langue russe à partir de la classe de IVº dans comme il est arrivé après la Révolution Française, quand la « On a introduit la langue russe pour mettre à la disposition l'Ecole primaire. Le ministre justifiait ainsi cette disposition : langue de celle-ci est devenue langue universelle » (2). des masses l'instrument de recherche du monde progressiste L'article 6 de la loi sur l'enseignement public prévoit l'étude

Ct. Cultele religioase in RPR. Ed. Ministère du Culte, 1949, p. 38.
 Ct. Noul regim al cultelor şi al invățământului în RPR, in Nafiunea du 24 août 1948.

Cf. Valerian, Archimandrite: Denuntarea Concordatulul , Nafiunca, 18 juillet 1948. Cf. Margineanu I. Pr. : « Un om și un program », in Universul, 19 juli-

let 1948.
(3) Cf. Valerian, Archimandrite, loc. cil.

Après la laïcisation par l'Etat, d'après le principe chrétien même, l'Eglise eût encore disposé d'un moyen d'éducation de la jeunesse s'il lui avait été possible d'ouvrir des écoles confessionnelles. Cette latitude lui fut refusée.

Dans sa brutale concision, l'article 35 de la loi portant le nouveau statut de l'enseignement précisait : — « Toutes les écoles confessionnelles et privées, de toutes catégories, deviennent des écoles d'Etat » (n° 176, 3 août 1948).

Deux décrets pris en application de l'article 35 (n° 175-176, août 1948) sanctionneront la spoliation totale de tous les biens ecclésiastiques au profit de l'Etat.

Le sectarisme des persécuteurs prévoyait tout, et les mesures qui violaient non seulement le Droit, mais attentaient à la prérogative sacrée de la conscience, et comportaient des dispositions qui trahissent le diabolisme soviétique.

On en jugera par la substance de ces décrets :

L'Etat s'emparait de tous les biens immobiliers et mobiliers appartenant aux églises, congrégations, communautés religieuses, associations confessionnelles particulières avec ou sans but lucratif, qui avaient permis d'assurer le fonctionnement des écoles d'enseignement et de soutenir l'existence des internats, foyers, cantines, l'entretien du corps professoral et administratif, jusqu'à la date du 1^{er} janvier 1948 (art. 1). De même passaient aux mains des spoliateurs les fonds consacrés à l'exploitation des domaines agricoles, fonds affectés aux besoins des organismes relevant de la juridiction ecclésiastique (art.2).

De plus, les associations destinées à entretenir le fonctionnement des écoles particulières étaient dissoutes (art. 4).

On enlevait ainsi à l'Eglise la possibilité de maintenir en activité les écoles de Blaj, de Beius et d'Oradea, — passées, d'ailleurs, à l'Etat — qui, au cours de deux cents ans d'existence, avaient joué un rôle capital dans le réveil national et le développement de la culture.

Le nouveau régime trouvait des alliés naturels parmi les seigneurs et les comtes hongrois de Transylvanie, lesquels durant des siècles de servage s'étaient efforcés de maintenir le peuple roumain dans sa condition précaire, tandis que les Instituts scolaires de l'Eglise gréco-catholique, en dispensant à ce peuple l'éducation à tous les degrés, lui avait permis de s'élever audessus de son humble condition pour atteindre à la plénitude de ses droits civiques, et d'accéder aux plus hautes charges de l'Etat.

En nivelant par la base, le communisme provoquait donc la

régression culturelle et spirituelle indispensable à sa domination des esprits.

Les Commissions chargées d'effectuer la saisie par l'Etat des biens appartenant aux organismes catholiques usérent dans l'accomplissement de cette odieuse tâche de procédés qui empruntaient à la cruauté pour aller, dans leur soif dévorante d'athéisme, jusqu'à parodier les coutumes et les traditions les plus saintes, terrorisant et maltraitant les individus, commettant les plus révoltants abus de pouvoir.

La Constitution, ainsi que la loi sur le régime général du Culte (4 août 1948) spécifiait bien qu'il était accordé à l'Eglise le « droit » d'avoir des écoles pour la formation des ministres du culte... mais sous le contrôle de l'Etat ! (art 44).

Commentant cette disposition, le Ministre des Cultes, Stanciu Stoian, affirmait cyniquement:

« En ce qui concernait l'organisation de l'enseignement religieux, la formule la plus heureuse avait été trouvée puisqu'elle concourait au but que se proposait l'Etat, celui d'obtenir une formation réaliste et scientifique répondant à son œuvre de socialisation, tout en respectant les droits du culte de pourvoir ses desservants d'une préparation conforme au Dogme et aux Canons religieux... » (1).

L'hypocrisie disputait à l'audace. En réalité, bien que reconnaissant solennellement à l'Eglise la liberté d'organiser l'enscignement pour la préparation du clergé, cette loi visait à un lent et sûr étouffement de l'Eglise. Les écoles confessionnelles de l'enscignement général (écoles primaires, gymnases, lycées, écoles normales, etc...) n'ayant pas été reconnues, l'Eglise, pour s'assurer d'un clergé devait choisir les aspirants au sacerdoce parmi les élèves des écoles de l'Etat. De même, toujours d'après les dispositions de la loi du Culte, l'Eglise se voyait contrainte de faire appel aux élèves des écoles de l'Etat pour les séminaires de théologie.

L'article 48 de la loi du culte établissait aussi pour les séminaires de théologie le gymnase unique et les sept classes élémentaires; pour les instituts de théologie, le lycée ou l'Ecole Normale; pour les instituts de théologie universitaires, le baccalauréat ou le diplôme de l'Ecole Normale — chaque culte pouvant choisir l'une des formes de ces séminaires de théologie. Or, même en l'absence d'écoles confessionnelles, le recrutement des éléments aptes au sacerdoce n'aurait pas été impossible si l'enseignement général avait eu un caractère quelque peu chrétien, si l'étude de la religion avait été libre dans les écoles de

⁽¹⁾ Cf. op. cit., p. 40.

de l'enseignement comme celle sur l'exercice du culte. rigoureusement exclues par les deux lois : celle de la réforme cation religieuse de la jeunesse. Mais ces conditions étaient l'Etat, et si celui-ci avait toléré que l'Eglise s'occupât de l'édu-

sance de l'Eglise en ce qui concerne le recrutement du clerge... comme le produit de la classe bourgeoise, on constate l'impuisen tant que réalité surnaturelle et en combattant la religion de la jeunesse des convictions matérialistes, en écartant la foi cipe du matérialisme dialectique tendant à insinuer dans l'âme de l'école primaire et jusqu'à l'Université, est basé sur le prinl'on considère que tout l'enseignement de l'Etat, à partir

d'infiltrer partout le venin de ses théories matérialistes, trines marxistes. De toutes manières, l'objectif de l'Etat est la formation du clergé, n'échappe-t-il pas à l'influence des docgnement spécial, dont le programme doit être approuvé par le Ministère ; aussi cet enseignement, même celui qui est destiné à En réalité, l'Etat s'arrogeait le droit de contrôle sur l'ensei-

refusée à collaborer avec l'Etat pour le triomphe de ses objecter une telle compromission et l'on comprend qu'elle se soit Dès lors, l'Eglise consciente de sa mission ne pouvait accep-

des traditions et des Canons, sans aucune immixtion extédiquer avec force le droit de former son clergé dans l'esprit ment contre ces infractions aux lois de l'Eglise, pour revenles évêques catholiques de Roumanie protestèrent vigoureuserenonçait à être l'Eglise. C'est pourquoi, à plusieurs reprises une trahison et toute acceptation aurait signifié que l'Eglise termes mêmes du «modus vivendi» pacifique, eut constitué Une entente, une collaboration dans de telles conditions aux

catholique au ministère de l'Instruction Publique (1). Voici, à ce sujet, le texte de la lettre adressée par l'Episcopat

Monsieur le Ministre,

* Les Evêques de l'Eglise catholique de tous les rites de la République Populaire Roumaine ont estimé de leur devoir de vous adresser en son temps un mémoire, — en même temps que les évêques de l'Eglise roumaine unie vous en présentaient un autre à part — contenant une demande pressante et justifiée de respecter le droit qu'a l'Eglise d'ouvrir et de soutenir des assuraient leur fonctionnement et leur entretien, sont devenus propriété de l'Etat. Ainsi sans hésiter a-1-on supprimé un patrimoine culturel et matéappartenant aux Congrégations ont été étatisées sur la base des décrets n° 175 et 176 du 2 août 1948, et leurs biens, meubles et immeubles, qui aucune réponse ; bien au contraire, les écoles confessionnelles ainsi que celles écoles confessionnelles. Avec douleur, nous avouons que nous n'avons reçu

riel qui, au long des siècles, a servi et a formé l'âme du peuple grâce aux

immenses sacrifices de l'Eglise.

que l'Eglise ne peut renoncer à un droit que lui accorde la loi naturelle, non plus qu'à une charge dont elle ne peut se dépouiller. « Comme par les décrets susmentionnés notre culte s'est vu aliéner un Devant cette contrainte, nous tenons à déclarer, Monsieur le Ministre,

de son personnel et de celui d'autres établissements garantis par la Constitu-tion, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, d'ordonner la restitution de ces biens, à défaut desquels la liberté religieuse, si solennel-lement garantie par la Constitution (art. 27) et réglementée par le décret n° 177, reste faussée dans son esprit. certain nombre de biens meubles et immeubles nécessaires à

hase sur le droit garanti par la Constitution (art. 8), qui assure la propriété, alors que les dispositions comprises dans le décret nº 176, loin de paraître

de toutes est que ces biens ont pris corps non par l'exploitation du travailleur on les sacrifices du peuple, mais par les sacrifices des évêques, des prêtres et des congrégations religieuses en faveur du peuple que le régime ancien tenait dans les ténèbres et l'ignorance. Outre qu'elle serait un acte de stricte justice et de légalité constitutionnelle, la restitution de ces biens constitueavoir leur origine ou leur justification dans le droit naturel ou la Constitution, contredisent clairement et la lettre et l'esprit de la Constitution. De très nombreuses raisons plaident en faveur de la restitution par l'Etat des dits biens à l'Eglise et aux Congrégations religieuses. Mais la première

rait aussi un hommage à cette institution qui s'est sacrifiée uniquement pour

le peuple à un moment où l'Etat n'existait pas et qui a perpétué dans les murs des écoles ses sentiments d'amour et d'immolation envers le peuple.

« Il n'est pas superflu de remarquer, Monsieur le Ministre, que les délégués désignés par le ministère de l'Instruction, Publique pour la saisie des réparation urgente, afin que ces biens soient soustraits aux inventaires et restitués à l'Eglise. dans les articles du décret. Un tel acte constitue une illégalité flagrante au regard de l'esprit même de la nouvelle législation, illégalité qui exige une tions prévues par le décret nº 176, vu que certains de ces hiens n'ont servi ni au fonctionnement, ni à l'entretien, ni au soutien des institutions visées meubles et immeubles qui n'entraient en aucune manière dans les instrucbiens ont dépassé le mandat qui leur était confié, en inventoriant des biens

de Dieu (Institut de la Reconnaissance) à Biaj ; le monastère et la paroisse Sàbhoani du département de Roman. « Certains que Votre Excellence donnera, dans sa haute compréhension suite à cette juste requête, nous signons dans des sentiments de considéra-« Dans cette situation se trouvent, entre autres, l'Académie de théologie de Gluj, le monastère et le noviciat des Sœurs de la Congrégation de la Mère

tion distinguee.

Oradea, de la Conférence des évêques tenue le 26 août 1948

Alexandre Th. Cisan, métropolite latin de Bucarest; Dr Iuliu Hossu, évêque de Cluj-Gherla; Dr Alexandre Rusu, évêque de Maramures; Anton Marron, évêque d'Alba Julia; Ioan Suciu, administrateur apostolique de l'archidiocèse d'Alba Julia et Fagaras; Valeriu Trana, Franciu, archevêque d'Oradea ; Augustin Pacna, évêque de Timisoara ; Ioan Balas, évêque de Lugoj ; Ioan Scheffler, évêque de Satumare, administrateur apostolique Lugoj ; Ioan Schellier, eveque de Savinas d'Oradea ; Anton Dunkovici, évêque de Iasi.

nouvelle fois la presse communiste vint au secours du que constituaient les écoles catholiques, d'empoisonnement et d'obscurcissement de la pensée du peuple » nement pour l'adjurer de ne point reculer à extirper ces « foyers C'est en vain que s'élevèrent toutes les protestations. Une lesquelles n'étaient gouver-

Cf. Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 861-862

rialiste avait reçu le coup mortel, et le peuple travailleur s'était, les écoles du Vatican». — «Flacara», 8 août 1948). enfin, assurée le droit à la vraie culture » -- (cf., Stroie I, et suppression des dites écoles, car, de ce fait, « la réaction impétout ce que la démocratie progressiste avait réalisé » par la autres que « des centres d'espionnage et de sabotage contre Cristea G. «L'instruction du mysticisme et du jésuitisme dans

Les méfaits de l'école marxiste

répercussions sur la jeunesse. la suite de la réforme de l'enseignement, eurent d'innombrables reuse », arrêtons-nous aux crimes de l'Ecole marxiste, qui, à Avant de poursuivre notre marche sur la « Voie doulou-

en pratique une tactique de liquidation progressive de toutes les peuples évolue lentement, les communistes, pressés, mettaient changement radical de mentalité. Comme la psychologie des truction de l'église, les théoriciens communistes amorçaient un religieuse dans l'école, par l'affaiblissement et puis par la desreligions. marxiste recevait un coup dur. En tarissant la source de la vie naturel de la défense de l'école contre l'emprise de l'idéologie de l'enseignement religieux dans les écoles de l'Etat, le support la jeunesse de l'idéologie marxiste. En outre par la suppression nelles dont la structure spirituelle avait puissamment gardé tout d'abord, supprimer radicalement les écoles confessionsoit : la religion. C'est pourquoi les communistes entendaient, rieur, particulièrement de son expression la plus haute qui nouvelle réforme imposait le détachement de tout idéal supé-Comme première étape de la bolchevisation des masses, la

communistes que comme ennemis possibles; il n'ont qu'un droit : celui de s'effacer ou de disparaître. d'âge, s'ils sont de condition, ne retiennent l'attention des farouchement autarcique, croulerait sur ses bases. Les gens pour redresser la machine économique, sans quoi l'Etat marxiste malléable dont doit être pétrie la nouvelle cité; aux seconds, techniciens, aux premiers parce qu'ils composent la matière s'intéresse à deux catégories de citoyens : aux jeunes et aux communiste y sera le maître. Le régime marxiste au début une génération en chaque pays à partir du moment où le parti On entend souvent dire que ce travail de préparation durers

peut continuer à se mouvoir dans le cadre des anciennes ins-L'enfant, lui, dans le premier stade de l'évolution marxiste

> action ; pour cela, on suscitera au sein de la jeunesse un enthoutitutions bourgeoises, mais tout concourt à neutraliser leur rééducation politiques. On ne s'y instruit pas, on y rêve dans de civilisation est transformé en instrument de dressage et de à leur mission d'apôtres. Cet ancien instrument de culture et la jeter au sein d'un monde nouveau propre à la fasciner. C'est siasme de commande qui la tirera hors de la tradition pour de la patrie socialiste-communiste. une atmosphère trouble de héros nietzschéens, à l'édification l'école qui a été choisie pour griser les jeunes et les préparer

est des accommodements avec le laïcisme d'où qu'il vienne. lui faut vivre ainsi que les siens. Son témoignage est un averd'oppression, parce qu'il n'a jamais fait de la politique et qu'il comme tant d'autres de ses collègues, à servir sous le régime rapport (1) d'un éminent professeur roumain qui continue, tissement à tous ceux — aux chrétiens surtout — pour qui il On jugera les méfaits de l'école marxiste d'après la lettre-

l'Europe ne retrouvera le sens de sa vocation que par l'école Face à cette force que représente la mystique marxiste

ont été transformées en lycées mixtes, où garçons et filles sont à cet étiage de l'athéisme. Tout signe de religion est supprime répondre : « Il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais » ! dite par les enfants, formule à laquelle l'instituteur doit a introduit à l'école primaire la formule: « Il n'y a pas de Dieu »! etc. Au lieu du salut habituel : « Loué soit Jésus-Christ » ! on vail manuel, les sports, les tournées de propagande communiste ensembles, non seulement en classe, mais encore dans le tramées et transformées en lycées d'Etat. Certaines d'entre elles « Les écoles secondaires appartenant à l'Eglise ont été supprichrétienne ou elle périra. dans les écoles. Les murs sont couverts de tableaux représenrépugne à la conscience d'instituteurs non encore descendus Il est vrai que ce salut n'est pas encore généralisé parce qu'il ci l'est moins aujourd'hui... » aient paru sur la terre sont Karl Marx, Engels et Staline, celui-On enseigne aux bambins que les plus grands hommes qui tant les grands hommes du régime et de devises communistes Voici quelques extraits de cette lettre relative à la religion :

butions au Mal, la plus révoltante, est ainsi apportée par la pour mieux s'emparer des esprits déroutés, l'une des contrisatanique qui fait parodier par les communistes les textes divins Dans ce labeur de déchristianisation poursuivi avec une rage

Le lecteur comprendra que nous taisions son nom.

même pas ce qu'il y a de plus sacré au monde : l'enfance. perversion systématique des jeunes, les Sans-Dieu ne respectan

système d' « inoculation » marxiste où l'on ne sait si le grogiés roumains — parachèvera l'idée que l'on peut se faire de tesque ne l'emporte sur l'odieux : la « pédagogie communiste en matière d'éducation religieuse » ; tembre 1948, confirmée par un diplomate et par tous les réfuçaise de lassy rapatriée avec toutes ses compatrioles en sep-L'anecdote suivante (1), - rapportée par une religieuse fran-

des générations d'écollers avaient gravés, au canif, dans le bois des bancs et des pupitres. Le jour de la rentrée, tout était propre, luisant, laqué. Le professeur était nouveau, lui aussi. Quelques mois plus 6t, il était hi-même un élève, parmi d'autres, à l'Ecole normale d'Instituteurs, et il était pénétré de son importance, pêtri des fougueuses certitudes qu'il devait à sa jeunesse et à son diplôme. Sur son estrade, il se sentait très grand. Polis, les écoliers attendaient qu'il leur dit de s'asseoir. C'était un matin de 1948... Bien doux, bien dociles, les enfants regardaient ce tout jeune homme qui allait leur communiquer son savoir, former leurs jeunes intelligences. Le propre de l'enfance est d'avoir confiance et, d'avance, ils lui ouvraient un crédit à peu près illimité. et gaies. Une couche de vernis recouvrait les dessins et les inscriptions que à neuf. Les murs des salles de classe avaient été repeints de couleurs fraiches · Pendant les grandes vacances, l'école, cette année-là, avait été remise

Au mur, derrière lui, une grande image occupait la place qui, autrefois, était celle du crucifix. Elle représentait un homme qui avait de petits yeux bridés, une grosse moustache, un large sourire : le maréchal Joseph Staline, Au-dessous, cette légende : « Lasati copiii sa vina la mine », traduction roumaine de la fameuse parole de l'Evangile : « Laissez venir à moi les petits

Mes enfants, dit le maître, vous allez répêter après moi... Il s'était levé.
 Il articula avec lenteur, pour être bien entendu :
 Il n'y a pas de Dieu (Nu exista Dumnezeu).

Il n'y en a jamais eu (N'a fost niciodata).
 Il n'y en aura jamais (Si nici nu v'a fi).

de Sion. Jamais, bien sûr, personne n'aurait pensé à y mettre en doute l'exis-tence de Dieu. Les élèves, appliqués, répétèrent les paroles du maître. Peut-être, d'ailleurs, ne comprirent-ils pas très bien ce qu'elles signifiaient. En tous cas, au moment de s'asseoir, l'un d'eux leva la main : Jusqu'au 1 st août précédent, l'école avait été dirigée par celles qui l'avaient créée : les religieuses (françaises pour la plupart) de l'Ordre de Notre-Dame

Monsieur, on n'a pas dit la prière. Eh bien l'dites-la si vous voulez,

Le maître souriait, l'air sûr de lui. Les enfants dirent le Notre Père. Patiem-

nous notre pain quotidien. J'ai bien entendu, n'est-ce pas ? Je ne me suis pas trompé ? Il avait bien entendu. Il continua : , il attendit qu'ils aient fini. Alors, il demanda : Mes enfants, il m'a semblé entendre dans votre prière les mots : Donnez-

— Ce pain, que vous demandez, je ne le vois pas venir. Montrez-le moi...

Vous en a-t-on donné? Non, n'est-ce
pas? Donc, votre prière ne sert à rien. Qu'est-ce que vous en pensez?

Ils n'en pensaient pas grand'chose. Mals le maître veillait. Le lendemain
matin, il fit en sorte que l'histoire ait une conclusion. Comme la veille, il

Les Iles d'Or, 1951, p. 7-9 (1) Cf. La Croix à l'ombre du rideau de fer, par Conrad Vilnius, Paris, éd.

commença par réciter la formule qui désormais serait répétée chaque jour

— Il n'y a pas de Dieu. Il n'y en a jamais eu. Il n'y en aura jamais.

Répétez après moi : Il n'y en aura jamais, dirent en écho les élèves. Et maintenant, fit le maître, je vals vous apprendre une autre prière.

Notre Père Staline...

... Notre Père Staline, répétèrent les enfants

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien

... Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

quants, dorés. Le maître en fit la distribution. Les gamins se taisaient, inter-dits. Ils sentaient, autour d'eux, l'invisible présence du merveilleux. Quelques secondes passèrent. La porte s'ouvrit. Le garçon de l'école parut chargé d'une lourde corbeille : elle était emplie de petits pains blancs, cro-

mur de la classe et qui envoyait des petits pains, si le mattre lui en demandait, avait pris la place du Père qui est aux cieux. Les jours suivants, on ne dit plus aucune prière : ni le Notre Père, ni le père Staline et la distribution de pains ne fut pas renouvelée. Mais dans l'esprit et dans le cœur des enfants, l'homme dont le visage souriait sur le

la presse Roumaine libre ces considérations : Cette entreprise de malaxage des jeunes esprits a inspiré

les enfants et toute la jeunesse seront passés par l'école de l'absurde et de crainte ? Les procèdes qui avaient si bien réussi dans la suggestion d à croire — pour en aider l'avènement au jour oû le peuple roumain retrouvera sa liberté. Mais une angoissante question se pose : « quel sera ce peuple dont cruauté ni la force brutale ne manquent aux dirigeants roumains de l'heure masses en Allemagne hitlérienne sont perfectionnés et ni le cynisme ni « Il est bon de garder l'espoir comme une réserve d'énergie et de continuer au profit de leurs maîtres — un emploi total.

d'êtres incapables de comprendre la langue des hommes. Pauvres aufomatos, abrutis par un labeur d'esclaves, par le mensonge et la terreur, vivant dans un univers clos et monstrueux, leur évell à la joie de la création et à la liberté et de le faire avant que l'heure du secours possible ne soit révolue (1). . non seulement des considérations d'ordre moral, mais aussi la sauvegarde de ses propres intérêts impose à l'humanité libre le devoir de faire justice posera un problème particulièrement ardu a résoudre. Le monde civil aura à compter sur une dépense d'énergie — chaque jour plus grande pour ramener dans le courant du progrès ces parias spirituels. C'est pourq pour en faire au peuple opprimé de Roumanie, ainsi qu'à tous ses frères dans la souffrance Il se pourrait qu'au moment de la délivrance, les pays qui auront eu le onheur de ne pas ployer sous le joug soviétique se trouvent en présence Le monde dvilisé C'est pourquoi

La loi pour le régime général des Cultes

étape de la liberté et consomme l'annihilation de l'Eglise par populaire. Les premiers articles de cette loi déclarent bien que la Loi ainsi que son incorporation définitive dans le régime Etat garantit la liberté de conscience et la liberté religieuse Le décret de Loi n° 177 du 4 août 1948 fixe une dernière

⁽¹⁾ Ct. La Nation Roumaine, 1er juin 1949

et, ce droit concédé, d'exercer sur elle le plus rigoureux concette loi, l'Eglise était réduite à la plus humiliante servitude, l'Etat se réservant de lui concéder ou non le droit à l'existence premiers articles relève d'une lugubre ironie. En réalité, par se rend compte que la liberté dont il est fait mention dans les (art. 3), mais après avoir parcouru tout le texte de cette loi, on un obstacle pour l'obtention des droits politiques et civils sa non-croyance et que la foi religieuse ne peut pas constituer (art. 1er), que personne ne peut être poursuivi pour sa foi ou sur tout le territoire de la République populaire roumaine

reste à considérer les limites dans lesquelles devrait se dévetions de cette loi concernant l'enseignement religieux. Il nous Jusqu'à maintenant, nous avons examiné quelques disposi-

lopper toute l'activité de l'Eglise. Les articles 6 et 7 déclarent que les cultes religieux sont

caractère administratif, ecclésiastique, culturel, éducatif et phisuspendre toute décision, instruction ou ordonnance, portant rités locales sera exigée (art 24). Le ministère des Cultes pourra rales, l'approbation du Ministère du Culte est nécessaire ; pour nisation du culte respectif, etc... Les lettres pastorales et les les conférences et les assemblées locales, l'approbation des autotère du Culte (art. 19). Pour les Congrès et les Assemblées Génédénomination du culte, seront soumis à l'approbation du Ministions, les signes symboliques et les sceaux qui indiquent la du Praesidium de l'Assemblée Nationale (art. 21). Les inscription les chefs des différents cultes devront avoir l'approbation centrale qui le représente (art 12). Pour pouvoir entrer en fonçtive (art. 14). Chaque culte religieux aura une organisation d'administration, accompagné de la profession de foi respecnement, définissant le système d'organisation de direction et s'organiser et fonctionner, les Cultes devront être reconnus supprime cette « liberié », en spécifiant que pour pouvoir encore, l'article 13 apporte un « correctif » qui, pratiquement, niser des Associations des ordres et des congrégations mais ici à l'ordre public et aux bonnes mœurs et que cette organisation lanthropique, qui serait en contradiction avec les statuts d'orgapar le Ministère du Culte, un statut d'organisation de fonction-Nationale. A cet effet, chaque culte religieux devra présenter, par décrets émanés du Praesidium de la Grande Assemblée Canons et des traditions, d'après lesquelles elles pourront orgase fasse d'après les normes propres des enseignements des pratique et leur rite ne soient pas contraires à la Constitution, libres de s'organiser et de fonctionner, à condition que leur

> cultes, avant d'entrer en fonction, auront à prêter le serment de temps au Ministère du Culte (art. 25). Les chefs des différents au peuple et de défendre la République Populaire Roumaine circulaires d'intérêt général devront être communiquées à cipent à une action quelconque qui puisse léser l'ordre public ne pas permettre que ces sujets entreprennent ou qu'ils partipecter par leurs sujets les lois de la République Populaire, de contre les ennemis de l'intérieur ou de l'extérieur, de faire resfoi en présence du Ministre du Culte, promettant d'être fidèles et immobiliers des différents cultes seront inventoriés et l'inventer serment devant leur chef hiérarchique. Les biens mobiliers prendront pas et ne participeront pas à de telles actions (art.21). et l'intégrité de la République Populaire ; eux-mêmes n'entrecontrôle (art. 29). De même, seront soumis au contrôle du Ministaire sera transmis au Ministère des Cultes pour vérification et Dans le même sens les autres membres du clergé devront pretère des Cultes les bilans des différents cultes (art. 30). De plus formules de prières contraires aux lois et aux bonnes mœurs. l'article 27 oblige à ne pas employer dans les livres rituels des

qui visent directement l'Eglise Catholique des deux rites de pour l'Eglise Unie. L'article 40 prévoit qu'aucun culte religieux Roumanie, ainsi que celles qui auront de graves conséquences ger les fidèles catholiques des deux rites à rompre avec le Saintpositions, le gouvernement communiste avait l'intention d'oblique sur les fidèles de l'Etat Roumain. If est clair que par ces discun culte de l'extérieur ne peut exercey une juridiction quelcondu Ministère des Affaires Etrangères. L'article 41 prévoit qu'auavec l'approbation du Ministère du Culte et par l'intermédiaire personnes officielles, en dehors du territoire du pays, sauf tenir des relations avec des cultes religieux, institutions ou et aucun représentant d'un culte quelconque ne pourra entresituation difficile était celle qui fixait à 750,000 fidèles le chiffre Siège. Une autre disposition qui mettait l'Eglise Unie dans une signifiait que l'Eglise Unie pouvait avoir deux diocèses au plus, requis pour le fonctionnement d'un diocèse (art. 22). Cela pour toute la Roumanie. Il est à souligner qu'en même temps, fidèles qu'il n'était en réalité. lique de rite byzantin unie un nombre beaucoup plus faible de après l'apparition de cette loi, donnaient pour l'Eglise catholes statistiques officielles qui commençaient à être publiées Signalons encore quelques dispositions de la loi du culte

La manœuvre était évidente

biens ecclésiastiques dans le cas du passage d'un groupe de Enfin, la disposition de l'article 37 concernant le transfert des

LES LOIS DRACONIENNES CONTRE L'ÉGLISE

-1

fidèles d'un culte à l'autre était établie, selon toute apparence, pour faciliter le passage des biens de l'Eglise Unie à l'Eglise Orthodoxe.

Emilian Vasilescu, commentant dans le « Télégraful Român », cet article de loi, écrivait que par cet article le retour des frères Unis à l'Orthodoxie était facilité considérablement ; dorénavant, ils savaient qu'ils pouvaient apporter, en cas de retour à l'Orthodoxie, avec les églises qu'ils avaient construites, les biens qu'ils possédaient pour elles (1).

Naturellement, en aucune manière, l'Eglise Unie ne pouvait souscrire à la nouvelle situation créée aux cultes du Pays par cette loi. C'est pourquoi, réunis dans un Conseil à Oradea, les évêques catholiques de rite byzantin et les évêques de rite latin, envoyèrent au Ministère des Cultes un Mémoire (27 août 1948), dans lequel étaient soumis à l'attention du ministre quelques aspects de la loi, qui, du point de vue catholique, ne pouvaient pas être acceptés. En particulier, ils faisaient remarquer que, si l'Etat garantissait vraiment la liberté d'organisation et de fonctionnement du culte, les restrictions et les lisières dens lesquelles l'Etat enfermait l'Eglise étaient absurdes, parce que en contradiction avec l'esprit de liberté des cinq premiers articles de cette loi, qui se réfèrent aux points suivants:

- a) Obligation de présenter, en vue de l'obtention de la reconnaissance de la part de l'Etat, le statut propre d'organisation et de fonctionnement pour être examiné et approuvé: En ce qui concerne le culte catholique qui ne représente pas une institution humaine mais une institution d'origine divine, la même sur toute la surface de la terre, cet « examen » et cette « approbation » de la part de l'Etat, apparaissent pour le moins étranges. Il en serait en effet comme si, après deux mille ans d'existence, l'Eglise avait besoin de demander aujourd'hui à l'Etat l'autorisation de prêcher l'enseignement chrétien ou que dans son organisation, établie en des formes traditionnelles et des canons propres, l'Eglise deive dépendre de l'approbation ou du refus d'une autorité civile quelconque.
- b) Interdiction d'entretenir des relations avec un culte extérieur aux frontières du pays : les évêques disent qu'il est impossible que ces dispositions concernent les relations avec le Saint-Siège, puisque la loi prévoit que chaque culte

peut s'organiser selon ses normes propres, conformément aux enseignements, aux canons et aux traditions.

Or, les relations d'ordre canonique avec le Saint-Siège relèvent précisément de l'essence du culte catholique et appartiennent aux enseignements, aux canons et aux traditions qui sont les siens depuis deux mille ans. Ces relations sont basées sur cette vérité que le Saint-Père a un pouvoir de juridiction sur toutes les églises et sur tous les tidèles. Le culte catholique de Roumanie ne peut se séparer du tronc de Rome, vouloir l'y obliger serait fouler au pied ses canons et ses traditions que la loi, dit-elle, garantit.

c) Obligation de demander l'approbation du Ministère et des autorités locales pour les Assemblées de caractère religieux, de même celle de communiquer au Ministre du Culte les lettres pastorales et les circulaires d'intérêt général: — ces dispositions attentent au libre exercice du culte, elles sont donc incompatibles avec la liberté religieuse et avec la liberté d'organisation.

Elles assurent au Ministère du culte, dans une mesure qui dépasse la limite, le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des différents cultes pour les diriger à sa guise. Elles ne peuvent qu'occasionner des abus comme il s'en est produit au sujet des lettres pastorales des évêques qui ont été censurées, bien qu'elles ne fussent dirigées ni contre la Constitution, ni contre l'ordre public ni contre les bonnes mœurs.

Elles ne peuvent que provoquer la paralysie totale de la vie de l'Eglise, ce qui est encore en contradiction avec l'esprit de

d) Obligation de prêter le serment de foi à la République Populaire Roumaine selon la formule établie par la loi : — Les Evêques répondent que le serment étant un acte grave, ils ne peuvent s'engager par serment qu'au respect des lois et des dispositions qui ne sont pas contre les lois divines ou le salut des âmes. « Si on n'essaie pas de violenter la conscience des représentants du culte, alors les serments faits et tenus avec sainteté contribueront à promouvoir les intérêts du pays beaucoup plus que toutes les mesures à caractère presque policier dont est imprégnée cette loi du Culte. »

e) Réduction des diocèses par la fixation du nombre de 750.000 fidèles pour chaque diocèse : — Les évêques rétorquent qu'ils ne peuvent accepter cette mutilation de l'Eglise, d'autant plus que, selon le principe catholique, le Saint-Siège seul a le plus droit de créer un nouveau diocèse ou d'en diminuer le nombre.

Mais les protestations des évêques ainsi que leurs justes reven-

Cf. La nouvelle loi pour le régime général du Culte, in Télégraful Român du 22 août 1948.

LES LOIS DRACONIENNES CONTRE L'ÉGLISE

dications en faveur des libertés religieuses, pas plus que les précédentes, ne furent prises en considération.

Voici, timbré du sceau d'une implacable logique, le Mémoire de l'Episcopat au Ministère des Cultes :

MONSIEUR LE MINISTRE,

gence pour que ce document, destiné à remplacer le Concordat raient être négligés dans le statut qui vous sera présenté dans organisation de droit divin et qui, de toute évidence, ne saule culte catholique dans le monde des cultes en fonction de son mettre, considérations issues de la situation spéciale que possède nement, des considérations que nous vous prions de lui soumaintenant, sous forme de mémoire destiné à tout le gouveravec ses prévisions, il est de notre devoir de vous présenter dès question demande (art. 56) que ce statut soit mis en harmonie puisse être présenté en temps utile. Mais puisque le décret en qui réglementait auparavant sa situation de fait et de droit, mettent de porter à votre connaissance qu'ils feront toute dilide l'année courante, son statut organique et exécutif, se persenter dans le délai de trois mots, à savoir jusqu'au 4 novembre décret sur le nouveau régime des cultes religieux d'avoir à préde l'obligation à eux faite par les articles 4 et 56 du nouveau blique populaire roumaine, réunis en conférence pour discuter « Les évêques du culte catholique des deux rites de la Répu-

«1. La première idée à mettre ici en lumière est, croyonsnous, la précision que « l'examen et l'approbation » du statut
en question à rédiger et à livrer dans la forme prévue par la
loi se feront exclusivement : 1° suivant les règles du principe
constitutionnel développé dans le sens d'une aussi grande liberté
dans les cinq premiers urticles de la loi. En vertu de ce principe, l'Etat garantit la liberté de conscience et la liberté religieuse sur tout le territoire de la République populaire roumaine; 2° en fonction de ses dispositions fondamentales garantissant la liberté d'organisation et de fonctionnement de tout
culte dont les « pratiques et le rituel » ne sont pas contraires
à la Constitution, à la sécurité ou à l'ordre publics, non plus
qu'aux bonnes mœurs.

« Ces « examen et approbation » de l'Etat concernant l'organisation et le fanctionnement de notre culte d'institution divine, qui est essentiellement le même dans toutes les parties du monde, ne pourraient dès lors, à notre avis, revêtir le sens quelque peu

étrange, pour nous absolument inacceptable, selon lequel nous demanderions maintenant, après presque deux mille ans d'existence, l'autorisation de propager la loi chrétienne que nous estimons authentique, selon lequel aussi son organisation, que le cours des siècles a condensée sous la forme du dit Codex Juris Canonici, pourrait dépendre de l'approbation ou du refus d'une autorité séculière quelconque.

Le fondement qui nous permet de tenir commè se trouvant dans l'intention du législateur, et étant du coup justifiée l'interprétation du sens des mots « examiner et approuver », en quelque endroit qu'ils se rencontrent dans le corps de la loi, nous est d'ailleurs fourni par l'article 7 du décret. On y déclare catégoriquement et sans restriction d'aucune sorte que les cultes religieux seront organisés suivant leurs normes propres, conformément aux enseignements, canons et traditions, avec possibilité d'instituer, selon ces mêmes règles, des Etablissements, des Associations, des Ordres et des Congrégations.

nous, on ne peut plus pleinement, la possibilité pour tout culte religieux du pays de s'organiser, dans toute son extension comcatholicisme, à son enseignement, à ses canons et traditions de notre culte avec le Saint-Siège de Rome. On sait spécialement diaire des Affaires étrangères, puisse s'appliquer aux relations que sur approbation du ministère des Cultes et par l'intermél'article 40, qui n'admet de relations avec « les cultes religieux » traditions, nous estimons à peu près exclu que l'alinéa 2 de pleine conformité avec ses enseignements, ses canons et ses les Associations, etc., destinées à compléter le programme, en prenant toutes ses parties composantes, même en ce qui concerne vérilés de foi au terme desquelles « le Pontife romain a, ainxi presque bi-millénaires. Ces relations ont pour fondement des que ces relations d'ordre canonique tiennent à l'essence du sur tout le globe ... », selon lesquelles aussi ce pouvoir est ordiregardent la discipline et le gouvernement de l'Eglise répandue tions de foi et de morale, mais aussi en toutes celles qui de juridiction dans toute l'Eglise, non seulement dans les quesque l'a défini le Concile du Vatican, plein et suprême pouvoir naire et établi sur chacune des Eglises et chacun des fidèles en particulier. « 2. Nous fondant sur cet article de loi qui souligne, croyons-

« Vouloir couper ces relations organiques, et c'est ce à quoi équivaudrait l'application des dispositions susmentionnées de l'article 40, signifierait détacher le rameau de notre culte catholique de la vigne qui lui a donné la vie, ne tenir compte d'aucune

considération et fouler aux pieds tant «l'enseignement» que «les canons» et «les traditions», ces éléments vitaux solennellement garantis dans presque tous les articles qui proclament la liberté d'organisation pour tous les cultes du pays.

« L'article 7 assure à notre culté catholique le droit de garder son organisation, basée sur les relations bien connues avec le Saint-Siège de Rome, avec une telle clarté que nous ne pouvons concevoir que la disposition incriminée de l'article 40 en puisse venir, par une limitation aussi offensante qu'inadmissible de ces relations, à le contredire dans une question si importante, d'où résulte un si grand préjudice pour la « liberté » de l'organisation de notre culte catholique.

«3. Dans un autre ordre d'idées, nous ne pouvons pas ne pas relever, Monsieur le ministre, une série entière d'autres dispositions de la nouvelle loi des cultes qui, et c'est peu dire, ne cadre pas avec la «liberté» d'organisation de notre culte catholique et gêne même, sous bien des rapports, la «liberté religieuse» et la «liberté de conscience» garanties dans les articles y afférant.

a) L'une de ces dispositions est énoncée à l'article 22. Elle stipule que les cultes organisés, comme l'est notre culte catholique, par diocèses, peuvent avoir un nombre d'éparchies proportionné au nombre total des fidèles et stipule avec l'arrière-pensée d'en supprimer un certain nombre, que pour créer et laisser fonctionner des diocèses, on comptera, pour chacun d'eux, une moyenne de 750.000 fidèles, et cela sans tenir compte du nombre de nos diocèses catholiques constitués canoniquement et légalement sur toute l'étendue de nos deux métropoles.

Notre culte complant approximativement un million et demi de fidèles en chaque métropole, il s'ensuivrait donc, vu qu'il ne peut entrer dans l'idée de personne de créer de nouveaux diocèses catholiques, que nous devrions ou céder de bon gré on nous résigner à ce que 60 pour 100 de nos organisations diocésaines — trois en chaque métropole — ne puissent plus fonctionner légalement sur tout le territoire de la République populaire roumaine. Or, ces organisations sont impérieusement exigées pour une bonne et solide administration de l'Eglise, vu qu'un chiffre de 300.000 doit être estimé, sinon trop grand, du moins assez imposant pour un seul diocèse. El cela, pour la seule raison qu'un autre culte, le culte orthodoxe, plus particulièrement celui du vieux royaume, organisé, lui aussi, par diocèses, n'a pas tenu ou ne tient pas — nous ne pouvons en effet

croire qu'il ne l'eut pu — à augmenter lui aussi proportionnellement le nombre de ses organisations éparchiales, d'autant que les diocèses orthodoxes de l'Ardeal, où notre culte possède la grande majorité de ses sujets, ne comptent pas en moyenne 300.000 fidèles.

«Cet acte d'automutilation de certaines organisations diocésaines, tenues par nous comme nécessaires au bon fonctionnement de notre culte, n'est pas au reste de la compétence de nos « organismes » que la nouvelle loi appelle statutaires pour l'ensemble du pays, puisque la création et la suppression de diocèses catholiques est, comme tous le savent, un droit souverain et exclusif du Saint-Stège.

sonnes juridiques de droit public, mais en sépare les « élaavoir est celle dont s'occupe l'article 28 de la loi. Celui-ci traite dans leur statut d'organisation et auxquels la qualité de personne composantes locales continuent à être considérées comme personnalité juridique de ces derniers et stipule que leurs parties en rapport avec le patrimoine des cultes religieux, de la permais d'une importance extrême par les suites qu'elle pourrait ces derniers, participant jusqu'à présent, conjointement avec silions de la loi sur les personnes juridiques. Cela signifie que juridique n'est reconnue que s'ils se sont conformés aux dispoblissements, Associations, Ordres et Congrégations > prévus sonnes juridiques de droit privé, malgré les assurances appatuellement en situation de ne pas être admis en qualité de perdes biens. Cette circonstance jointe au risque de se trouver évendiques de droit privé, sans être pour l'instant aples à posséder dispositions de la loi y afférente, la qualité de personnes juriest maintenant niée, vont devoir acquérir, conformément aux de la qualité de personnes juridiques de droit public qui leur lesdites parties composantes locales (paroisses, diocèses, etc.) rentes que leur donne la loi en question, le fait aussi que même niser conformément aux assurances données à l'article 7, mais tilue une grave diminution de la situation traditionnelle des membres prévus par la loi sur les personnes juridiques », consentièrement inusitée jusqu'à présent, selon le « nombre légal des parties composantes locales) se trouve conditionnée, de façon la reconnaissance des personnes juridiques de droit public (ou qui, hypothèse évidemment inadmissible, pourraient leur faire culles ; diminution qui ampute gravement leur liberté de s'orgace qui ne peut être considéré comme partie composante, et défaut sons quelque prélexte institutionnel, et les priver de tout b) Une question similaire, d'une gravité certainement moindre

plus que telle entité d'une partie composante. pourlant se trouve bel et bien en réalité signifier pour eux bien

nisation et de toute vie religieuse. ne cadre absolument pas avec le principe fondamental de la n'a pu être l'intention du législateur et qui, de toute évidence, à une paralysie complète de toute activité diocésaine, ce qui mœurs, n'en furent pas moins interdites, elles peuvent mener d'immixtion et de direction dans les affaires intérieures des gieux; 2º celles de l'article 25 et de l'article 26 alinéa 3 que loi par lequel l'Etat garantit les libertés de base de toute orgacontrevenant ni à la sécurité, ni à l'ordre public, ni aux bonnes manque d'intelligence, comme il est arrivé récemment quand cultes dans une mesure absolument inusitée; appliquées avec doublent les articles se rapportant aux « attributions » du décret les réunions qui n'auraient pas un caractère strictement reliciviles pour toute réunion religieuse, plus spécialement pour certaine justification), l'autorisation préalable des autorités cultes, et donc de notre culte, et au sujet desquelles nous n'arrifurent censurées quelques-unes de nos lettres pastorales qui, ne l'enseignement religieux. Elles assurent à ce ministère le droit l'article 4 du même document auquel s'ajoute l'article 51 visant pour l'organisation du ministère des Cultes et que complète pas seulement sous l'état de siège (ce qui leur aurait donné une Ce sont 1° celles de l'article 24 qui imposent partout, et donc patibles avec la liberté religieuse et la liberté d'organisation. vons pas à comprendre qu'elles puissent être tenues pour comc) Autres dispositions qui entravent le libre exercice des

se sont prêtées à une série entière d'abus administratifs. Nous exempts, n'auraient pas dû être classés avec les biens de cerêtre ajouté concernant la nature des biens d'Eglise qui, sans être des articles 38 et 39 ayant trait au passage d'un culte à l'autre. taines Sociétés en commandite, - nous ne pouvions pas ne ne pouvions dès lors, - abstraction faite de tout ce qui pourrait de triste mémoire, disposition qui a été annulée dans la suite provoquer, une disposition dictatoriale du régime d'Antonescu d'invitation directe à des actes de prosélytisme et en lui don-Ces dispositions, complétées surtout par les nouvelles mesures toutes les questions encore pendantes de cette nature (art. 55). pour être réintroduite maintenant avec pouvoir rétroactif pour el des agilations d'ordre patrimonial qu'il est susceptible de nant une forme spécialement inquiétante en raison des troubles la nouvelle loi qui ressuscite, en l'accompagnant d'une sorte d) Nous ne pouvons non plus ne pas relever l'article 37 de

> à combattre avec tant d'insistance par la nouvelle loi des cuttes pas exprimer, sous ce rapport, toute notre inquiétude et ne pas promettre la sécurité et l'ordre publics, danger que l'on cherche constater que des mesures de cette nature ne peuvent que com-

une sorte de corollaire à ce qui a été dit ci-dessus, la question printemps de cette année par une disposition de la loi des quelque peu restrictive et en tout cas explicite que nous avons de la formule de serment des représentants des cultes, telle que contribueraient plus à promouvoir les intérêts du pays que ciente et constructive de ceux qui les auront formulés, déposés, une religieuse sainteté, serments qui, à travers l'activité conssorte ajouter pleinement foi aux serments émis et respectés avec compte de ce considérant et s'y conforme ; on pourrait de la tants, demanderait que la formule des serments prescrits tint tains chefs de cultes religieux, voire d'autres de leurs représende forcer la conscience de personne, et spécialement de ceren contradiction avec les lois de Dieu et du salut des ames. teur, qu'au respect des lois et des dispositions qui ne sont pas du serment qui a à sa base l'autorité divine du suprême législacelui-ci ne peut se référer, et cela en raison de la nature même vu la gravité exceptionnelle d'un engagement pris par serment. cultes alors en vigueur, il résulte, disons-nous clairement, que, Cultes, à l'occasion de la déposition de serment prescrite au sident du Conseit, alors chef intérimaire du ministère des faite, avec l'assentiment exprès et si compréhensif de M. le préla réglemente l'article 21 de la loi. Il résulte de la déclaration toutes ces mesures de caractère quasi policier dont est pleine L'intérêt bien compris du pays, auquel on ne pardonnerait pas inutilement à notre sens, cette nouvelle loi des cultes. e) Pour finir, il nous faut également comprendre ici, comme

siège à Bucarest, restées sans l'unité de direction centrale que à élaborer, selon la lettre de la loi, mais bien d'après son esprit le Saint-Siège pourrait seul lui donner, la disposition de l'article le rite oriental avec siège à Blaj, l'autre pour le rite latin avec avec la réalité des faits déterminés par l'évolution des institustatut que des éléments susceptibles d'y figurer en conformité dont l'intention ne peut pas ne pas être de n'introduire dans le 12 de la loi ne saurait sans doute être réalisée, dans le statut tion faile aux deux métropoles catholiques du pays, l'une pour ne saurions passer sous silence le fait snivant. Dans la situations en question. 4. Sans lui donner ici une importance plus particulière, nous

du pays, la meilleure garantie pour promouvoir ses grands inténe marque pas un commencement d'animosité, voire même de de tous nos fidèles. qui assurera la paix et la bonne intelligence entre les calles toute sincérité, une nouvelle pierre fondamentale sur la route conflits. Qu'il soit, au contraire, comme nous le désirons en etre en situation de vous présenter, en son temps, un statut qui soit personnellement, soit par vos interventions au Conseil des rêts sacrés qui sont au fond du cœur de tout notre clergé et ministres. Que grâce à des modifications éventuelles faites dans l'intervalle aux dispositions incriminées par nous, nous puissions loi, mais aussi afin de vous prier de bien vouloir nous aider, nous rencontrons dans nos efforts pour nous conformer à cette permettre de vous orienter des à présent sur les difficultés que alinéa 4). Nous l'avons fait, Monsieur le ministre, afin de vous le culle orthodoxe (à preuve l'article 54 combiné avec l'article 48 passé et comme on l'a fait maintenant, pour nous vexer, avec notre avis au préalable comme c'en était l'habitude dans le culles religieux, élaboré et publié sans que l'on nous demande tions au sujet du nouveau décret pour le régime général des Voilà ébauchées dans les termes qui précèdent nos observa-

Convaincus que nous scrons compris et quant à la lettre et quant à l'esprit de ce qui est écrit ci-dessus, et que nos droits seront respectés, nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'assurance de nos plus respectueuses considérations.

Donné à Oradea Mare, à la conférence des évêques de la métropole roumaine unie d'Alba Julia et Fagaras complétée par les représentants de la métropole latine de Bucarest, tenue le 27 août 1948.

Alexandre Th. Cisar, métropolite latin de Bucarest; Dr Jüliu Hossu, évêque de Cluj-Gherla; Dr Alexandre Russu, évêque de Maramures; Aroa Marton, évêque d'Alba Julia; Ioan Suciu, évêque admin. apost. de l'archidiocèse d'Alba Julia et Faragas; Valeriu Traian Frentiu, arch. d'Oradea; Augustin Pacha, évêque de Timisoara; Ioan Balan, évêque de Lugof; Ioan Scheppler, évêque de Satumare, admin. apost. d'Oradea; Anlon Durkovici, évêque de Iasi (1).

(1) Ct. Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 863-867.

CHAPITRE TROISIEME

LA PERSÉCUTION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE RITE BYZANTIN

Le commencement des douleurs

Le lecteur connaît les « méthodes » qui procédent de la « technique » dont usent les régimes totalitaires lorsqu'ils ont résolu d'attenter aux libertés publiques... Leur premier soin est de se défendre cyniquement de vouloir les violer!

Le 28 mars 1948, le journal roumain «Lumina Crestina» publiait les déclarations suivantes du Ministre des Finances — d'origine étrangère : Vasile Luka :

« Nous n'avons, nous, jamais attaqué la religion et nous ne l'attaquons pas. Nous respectons n'importe quelle religion et n'importe quel culte. Nous soutenons la liberté de croyance et en avons fait une réalité qu'on ne retrouve en aucun antre pays, à l'exception de l'Union soviétique et des autres démocraties populaires. Dans la Roumanie d'aujourd'hul, personne n'est persécuté, personne n'est jeté en prison à cause de sa religion ».

Nous constaterons, par la suite, la valeur propre que les Soviets entendent conférer à leurs solennelles affirmations.

Les faits parleront eux-mêmes pour établir que les tortionnaires de l'Inquisition font figure d'apprentis confrontés aux sbires de la Sigurantza, N. K. W. D. roumaine.

L'Eglise Unie existait toujours légalement, bien qu'elle eût été décapitée par la nouvelle loi sur le régime général des cultes. La mystique communiste veut que toute révolution politique et religieuse émane directement de la conscience popu-

En conséquence de cette « théorie », l'Eglise gréco-catho-

lique sera supprimée par simple décret. Toutefois, il importait surtout de faire croire à la masse laborieuse que l'union avec Rome en 1697- 1698 s'était effectuée

de tous les Roumains... et qu'elle réclamait « spontanément », comme un bienfait de l'ordre nouveau, l'abolition d'un schisme néfaste à la solidarité révoltait contre la hierarchie soumise à des intérêts étrangers, contre la volonté du peuple et que c'était cette volonté qui se

nimité des suffrages en faveur de la République, dans un pays au bénéfice d'un plébiscite outrageusement maquillé, demeuré foncièrement monarchiste. quage des scrutins, avait, par ce procédé, réussi à faire croire Le gouvernement communiste de Bucarest, virtuose du trua l'una-

à une « consultation populaire » une décision identique en ce plus étroitement autour de son clergé. brimé cette fois dans ses plus intimes aspirations, à se serrer ture présentait le « risque psychologique » d'inciter le peuple. qui concernait la question religieuse. Mais sur ce terrain, l'aven-Les maîtres de l'heure auraient pu agir de même pour imposer

particulier chez les ruraux, avaient établi la discipline des fidèles aux directives données par les prêtres. Les élections de mai 1948 par des abstentions massives, en

chargerait de camouster en referendum favorable... intérêt capital pour amorcer un mouvement que la police d'un noyau de prêtres, amenés à soumission, présentait un C'est pourquoi, aux yeux des communistes, le recrutement se

courageuses équipes de jeunes. ments (1) et par des manifestes diffusés clandestinement par de évêques dont, il était indispensable et urgent de neutraliser leurs ouailles, ils ne cessaient de les alerter par des mandel'activité, car, pressentant la tempête qui allait s'abattre sur Il y avait, cependant, un obstacle à ce calcul : c'était les

hardis et inlassables dévouements : Citons quelques extraits de manifestes (2) répandus par de

sont expulsés de leur résidence épiscopale. pasteurs et les fils de l'Eglise roumaine unie sont persécutés. Des évêques sont emprisonnés, d'autres ont leur domicile forcé, d'autres L'Ardeal roumain est dans le deuil. La terre de l'Ardeal roumain boit à nouveau des larmes et du sang. Les

Des prêtres sont enfermés dans des cellules obscures, torturés, chassés de leur maison, et leurs enfants jetés à la rue avec des menaces pour qui s'enhardirait à les défendre,

Les consciences sont violées

Les corps sont affamés, déshabillés, torturés jusqu'à défaillir. En l'an 64

Nous donnerons au paragraphe 4 les textes des mandements de Mgr Sucru, p. 108-114.
 Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 881, 882.

après le Christ, les chrétiens aux lions. En l'an 1948, les Roumains unis au

Le corps du Christ, en son Eglise, recommence sa Passion. Les évêques de l'orthodoxie pressent dans leurs bras le butin fait par les

athées. Satan s'est fait le missionnaire de l'orthodoxie.

Le diable n'a jamais été l'apôtre de Dieu. Puisqu'il s'est fait l'apôtre de l'orthodoxie, celle-ci n'est pas de Dieu. N'abandonnez pas la foi de l'Eglise roumaine unie. Néron, l'assassin des chréliens, est ressuscité. Ressuscitez, martyrs, avec une foi solide! Les sans-Dieu se sont fait les apôtres de l'orthodoxie.

Vendredi-Saint de Jésus au pays roumain! Ne désertez pas la croix, fils de l'Eglise roumaine unic. Voici l'heure où nous communions à la Passion du Christ, Participant de ses souffrances, nous aurons part à sa Résurrection.

A présent que la barque de l'Eglise de Jésus est ballottée par les flots et les vents, la barque de l'Eglise catholique ne sombre pas, tandis que vous, vous vous noyez,

Vous êtes montés dans la barque de l'orthodoxie?
Celle-ci pourra dans la suite vous tenir un tout petit peu au-dessus des flots; elle n'a pas le pouvoir de vous conduire au port du royaume de Dieu; elle n'a pas les clés du royaume.

Le Christ a donné les clés du royaume à Simon-Pierre, c'est-à-dire aux évêques de Rome. Quiconque n'est pas dans la barque qu'il conduit n'arrivera pas au royaume de Dieu. Où est Pierre, là est l'Eglise du Christ, là le salut. Restez fidèles à l'Eglise catholique de Rome pour le salut de vos âmes.

Chrétiens, mes frères bien-aimés, répandez ces vérités de notre Eglise.

dissant à l'ombre de la Rome chrétienne. qui établit l'origine latine du christianisme en Roumanie, gran-Terminons en reproduisant le texte d'un dernier manifeste

chez le peuple roumain. nité dans le développement de la vie religieuse et de la culture grands historiens roumains, qui s'accordent pour origines chrétiennes, ont été reconnues, d'ailleurs, par les plus l'influence de la Rome chrétienne et le rôle capital de sa lati-Les origines du peuple roumain, comme la latinité de ses preciser

Manifeste gréco-catholique : DES ROUMAINS (1) LA LOI ANCESTRALE

croyance religieuse et chrétienne des aleux. le concret, la religion chrétienne. La loi ancestrale veut dire « Notre peuple entend par sa loi la foi, la religion et, dans

sont pas formés d'un seul ccup dans notre existence. peuple et de notre foi, vu que notre peuple et notre foi ne se « Nous appelons nos aïeux ceux qui sont à l'origine de notre

ae la Dacie par les Romains au XIº siècle. « Cette époque de formation dura de la première colonisation

des historiens orthodoxes. « Pour connaître notre loi ancestrale, nous ne citerons que

LES ROUMAINS ONT REGU LA RELIGION CHRÉTIENNE DÉS LA PÉRIODE ROMAINE DE LEUR EXISTENCE

mains ont reçu cette religion dès la période romaine de leur existence. » A. D. Xenopol : « La base fondamentale de la religion chrétienne chez les Roumains est revêtue de mois latins. Il en résulte avec certitude que les Rou-

de Rome. roumaines, ayant le latin comme langue d'église et une organisation dépendante roumaine est, vu son caractère ancien, la preuve la plus certaine que les Rou-mains sont chrétiens depuis la période romaine ; ils sont chrétiens au sud du Danuve et en Dacie dès la période romaine de l'Eglise chrétienne des provinces D. Onciul : « La terminologie chrétienne d'origine latine dans la langue

Quand les Slaves paiens ont occupé les provinces romaines de la rive droite du Danube, ils ont supprimé l'organisation ecclésiastique de cette région, la christianisation des Romains était chose accomplie.

tienne... St. Metes : « L'argument le plus puissant en Javeur de l'anciennelé du christianisme chet les Daco-Romains ce sont les mois — chrétiens d'origine latine — par lesquels s'exprimaient les notions essentielles de la religion chré-

N. Iorga : « Trajan y amena des habitants de tout l'empire en un temps où la loi du Christ avait pénêtré parlout. Cela étant, le christianisme a été naturellement apporté par les premiers colons, »

faire mémoire ont toujours été mentionnés comme peuple chrétien. Il s'ensuit que le moment de la christianisation coincide avec l'époque de la formation du peuple roumain. » I. Lupas : « Les Roumains, du jour où les chroniques ont commencé à en

LES ROUMAINS ONT RECU LA RELIGION CHRÉTIENNE SOUS LA FORME LATINE ET DONC LE RITE LATIN ET LA LANGUE LATINE POUR LES PREDICATIONS

A. D. Xenopol : « Les Roumains eurent, avant de tomber sous le joug des Bulgares, une forme de religion nationale, le christianisme latin. Quand ils passèrent sous la domination de ce peuple, celle-ci bannit de leur Eglise le culte idin. .

Ibid., col. 882, 883

D. Onclul: « Jusqu'à la christianisation du peuple bulgare (864) les Roumains employaient à l'Eglise le latin dont il nous est resté la terminologie chrétienne romaine. Dans les provinces au sud du Danube (Mésie, Dacte auréllenne et Illyrie, désignées sous le nom collectif d'Illyricum avec leurs évêques latins et l'archevêché romain de Justiniana Prima), la langue de l'Eglise élait le

D. Onciul: « Jusqu'à la christianisation des Bulgares (864) le christianisme s'est répandu au nord du Danube, en partie par contact avec les chrétiens de l'empire, en partie par l'intermédiaire des chrétiens transférés dans les pro-vinces roumaines. Il fut propagé sous sa forme latine, les propagateurs se trou-pant être des parties romanisées de la péninsule balkanique et apparlenant à la vie chrétienne aboutit à ce résultat que notre vie ecclésiastique s'est trouvée, à l'époque la plus ancienne, sous l'influence romaine. C'est ce que prouve le fait que lous les mots par lesquels s'expriment les notions fondamentales de la vie l'Eglise latine sous la suprématie de Rome. » I. Lupas : « L'étude de la langue roumaine et de l'origine des mois touchant

St Motes: « Dans l'Eglise roumaine soumise ou siège du patriarche de Rome, la langue dominante [ut., jusqu'à la fin du IX» siècle, la langue latine. Nos prêtres, en celte époque lointaine, se faisaient ordonner par les évêques latins de la rive droite du Danube, selon une tradition de plusieurs siècles. » chrétienne sont d'origine latine. »

s'est faile sous la dépendance directe de l'Eglise Mère, avec ses missions on Dacie méditerranéenne, en Dacie Ripensis et en première Méste ; les évêques de la droite du Danube étendaient leur juridiction sur la rive gauche du fleuve, Cet état de choses nous est attesté par la XI « Novelle de Justinien de l'an 535 qui soumet le territoire du nord du Danube, avec les villes de Lederata et, Arci-V. Parvan : « L'organisation de l'Eglise chrétienne dans la Dacte de Trajan

dava, ainsi que plusieurs autres, dont Drobeta, sous la juridiction suprême de l'archevêque de Justiniana Prima à qui revenaît de sacrer les évêques de la Dacie danubienne, el qui peut-être administrait directement la rive gauche du

nique de l'évêque de Rome jusqu'au IX^{*} siècle, quand nous nous reçue de Rome par nos aïeux un moment de la formation de la réligion des ancêtres n'est autre que la religion chrétienne sommes unis à l'Eglise bulgare. » latin comme langue de la prédication, sous l'obédience canol'Etat roumain ; ils l'ont pratiquée dans sa forme latine, avec le « Pour conclusion : de ce qui vient d'être dit, il résulte que

Stanciu Stoian, dans un discours prononcé le 21 août 1948. qui, dans leur temps, savaient être à côté du peuple et de ses líques) à qui nous rappelons l'exemple de leurs prédécesseurs, attendons cela beaucoup plus des Roumains Unis (gréco-catholiques, nous espérons qu'ils vont reviser leur orientation et nous nouvel idéal de vie du peuple. En ce qui concerne les cathodoxe et ses serviteurs se sont orientés au maximum vers le ment public en R. P. R., disait : « A son honneur l'Eglise orthoemployant la tactique de la « main tendue » en vue de rallier mandements que nous donnons (p. 108), le ministre des Cultes, les catholiques au nouveau régime du culte et de l'enseigne-Par ailleurs, avant que Mgr Suciu n'ait lancé les deux nobles

nea », 24 août 1948). souffrances » (cf. Le nouveau régime des cultes... in « Natiu-

catholique et leur faire accepter la nouvelle situation créée par ainsi faire fléchir la volonté des évêques et du clergé grécovernement décida alors de prendre de dures mesures, espérant signes de changement d'orientation dans le sens désiré par les la loi sur le régime du culte. ment public et la loi pour le régime général du culte. Le goucommunistes. La preuve en est dans la protestation envoyée par l'épiscopat catholique en relation avec la loi de l'enseigne-Mais l'Eglise gréco-catholique ne semblait pas donner de

au milieu des fidèles comme s'il ne s'était rien passé. que Mgr Jules Hossu de Cluj et Mgr Basile Aftenie, auxiliaire évêques Mgr Valeriu Trajan Frentiu d'Oradea Mare, Mgr Alexanclergé gréco-catholique. Le 18 septembre, étaient déposés les de déposition de Mgr. Suciu, Administrateur apostolique de juridiction que les évêques déposés allaient accomplir, ils resles décrets de déposition aient déclaré nuls tous les actes de de la Métropole de Blaj et Vicaire général à Bucarest. Bien que dre Rusu de Baia Mare et Mgr Jean Balan de Lugoj. Il ne restait Blaj. En même temps le gouvernement supprimait le salaire du térent cependant dans leur diocèse et continuèrent leur activité Le Moniteur officiel du 3 septembre 1948 publiait le décret

pas «laisser leur troupeau retourner volontairement dans la à l' « argumentation » suggérée, au cours duquel il attaqua direchergerie, d'aller lui-même les chercher »... Caransebes, le 13 septembre, discours nettement tendancieux Transylvanie où il prononça un discours dans la cathédrale de tement tous les évêques unis, les menaçant s'ils ne voulaient Entre temps, le Patriarche Justinian Marina se rendait en

tement ou astucieusement, travestissait les faits On jugera de l'inspiration de cette « homélie » qui, ouver-

Chrétiens chéris, Monseigneur, Mes Révérends Pères

pour qu'on laisse les brebis qui nous ont été ravies, il y a deux cent cinquant e ans, revenir à leur bercail. Ils n'ont eu que sourires et ironies quand je célébrais les luttes de l'Eglise orthodoxe et les sacrifices supportés, du paysan à l'évêque, quand on mettait le feu, en Ardéal, aux monastères, quand on torturait et massacrait prêtres et moines dans les prisons de Kufstrompés par quelques guides qui les poussent à obéir à des chefs étrangers et non à leurs chefs naturels. J'ai fait alors appel au patriotisme des Roumains d'autres actes sulvront. Nous ne demandons que l'égalité et un danger pour les oppresseurs. Maintenant que le Concordat est annulé, tein, Vat, Seghedin, etc... pour le seul fait qu'ils étaient de bons Orthodoxes zana, de Caransebes, nº du 19 septembre 1948) à nos frères de l'Ardéal. A l'occasion de mon intronisation, j'ai adresse un mot (Cf. Foaia Diece

Quand je disais à Moscou que nous ne cherchons que la justice, personne ne voulait croire que dans notre pays, nous, les orthodoxes, nous étions les

Nous avons souffert de la part des Romano-Catholiques, comme

encore à tromper leurs ouailles, nous frons les rassembler, ces ouailles. « Le premier patriarche du pays, Miron, a proclamé et fait l'union politique gens que l'on estimait menue poussière, comme les gens d'une classe sans culture. Le moment est venu d'établir l'égalité, ainsi que le prêche le christianisme, « Je puis l'annoncer : si ces faux pasteurs, traîtres au pays, cherchent

e Je vous assure que tous les engagements pris par moi seront respectés, vu que notre seule préoccupation est l'extension, la grandeur et le renfor-cement de notre Eglise Orthodoxe Roumaine. Nous vivons des temps et nationale; le troisième patriarche va avoir pour tâche l'unification l'Eglise en un seul troupeau. nouveaux, et il y en a qui se plaignent encore en parlant du bon vieux temps.

L'époque actuelle n'est pas mauvaise qui doit donner naissance à un monde nouveau. L'enfant une fois né, les douieurs passent.

« Nous sommes arrivés en un temps où nous pouvons parler de l'avenir de l'Eglise orthodoxe roumaine dans notre pays. Espérons que ces 14 millions de Roumains n'auront qu'une seule direction légitime, qui a constitué de Roumains n'auront qu'une seule direction légitime, qui a constitué

« Caransebes est le premier diocèse que je visite en Ardéal et le deuxième depuis mon intronisation. Laissez-moi l'interprêter comme un symbole des

temps qui vont venir. « Nous avons visité la Russie et en sommes revenus avec de beaux souve-

nirs, profondément remués par une piété ardente et des sentiments religieux qui ne se rencontrent que dans notre pays. • On nous honore et on nous respecte la-bas. Soyons, nous aussi, des combattants de la paix dans le monde. » (1)

objectif d'unification des deux Eglises Roumaines. Tout était organes administratifs et ceux de la police avaient commencé préparé pour l'assaut final contre l'Eglise gréco-catholique. Les fixés sur leur opinion concernant le retour à l'Orthodoxie. une enquête parmi les prêtres gréco-catholiques, afin d'être Le signal était donné, le troisième patriarche dévoilait son

à Cluj pour décider de la question de l'union avec l'Eglise Orthod'un coup la nouvelle, qu'une grande Assemblée se préparaît doxe, on disait même que l'Assemblée serait présidée par Enfin, vers la fin du mois de septembre 1948, se répandit tout les conseillers paroissiaux par des éléments fidèles au régime. à signer un formulaire, édité et envoyé par le Ministère des 29 septembre, chaque prêtre gréco-catholique reçut l'invitation l'Evêque de Cluj, Mgr Jules Hossu. C'est ainsi que les 27, 28 et représenter les paroisses des départements respectifs à l'Assem-Cultes, lequel annonçait que des prêtres étaient délégués pour De même, en plusieurs endroits, ils essayèrent de remplacer

blée qui aurait lieu à Cluj le 1er octobre. On prenaît le soin liminaire de cette « précision » qui atten-

tait audacieusement à la vérité.

⁽¹⁾ Cl. Foaia Diecezană, Caransebes, 19 septembre 1948

* Les paroles prononcées par sa toute Sainteté le Patriarche de l'Eglise Orthodoxe Roumaine à l'occasion de son installation, comme l'appel de sa grandeur Monseigneur le métropolite de l'Ardéal, lancé sur le champ de la liberté, à l'occasion des fêtes du centenaire de la Révolution de 1848, par lesquels leurs Saintetés ont demandé aux Roumains Gréco-Catholiques de revenir au sein de l'Eglise orthodoxe roumaine, ont puisé un puissant retentissement dans l'âme du clergé Gréco-Catholique.

Voici le texte de l'invitation à signer :

le moment est venu de réunir ces deux Eglises Roumaines.

Informés de la réunion qui doit avoir lieu à Cluj, dans ce but, le 1er octobre de l'année courante, soussignés prêtres Gréco-Catholiques des paroisses respectives du département de... Déléguons:

proclamation du retour de l'Eglise Gréco-Catholique à l'Eglise Orthodoxe.

« Les mandataires auront pouvoir de signer en notre nom la proclamation la paroisse de... pour prendre part à cette assemblée et nous y représenter avec pleins pouvoirs et mandat de soutenir de toutes leurs forces et voter la Le Révérend Prêtre... de la paroisse de... et le Révérend prêtre... de

de retour que nous acceptons d'avance. » (1)

Donné le 27 septembre 1948.

gamme des moyens de persuasion, allant de la menace à la torsentants du Parti, les agents de la sûreté utilisérent toute la répondre à cette invitation à signer, les autorités, les repré-La plupart des prêtres gréco-catholiques voulant éviter de

caractère polarisaient la résistance. voues les « durs », ceux qui par leur position sociale et leur raffinements de la rage démoniaque, auxquels étaient surtout et sans air où pullulait la vermine, enfers propices aux derniers sons les plus immondes de l'Europe centrale, cloaques obscurs Beaucoup de prêtres allaient faire connaissance avec les pri-

réduisait au silence les récalcitrants. tout d'abord suffisante, sauf dans le cas où une dose de toxique Pour les faibles, les velléitaires, la bastonnade répétée parut

leur famille étant exposée aux mêmes représailles. perte de conscience et tenus enfermés en d'horribles conditions, de la déportation, de la mort par la faim, ou torturés jusqu'à Nombre de prêtres furent ainsi arrêtés, maltraités, menacés

quelques traits révélateurs de la «technique» employée par les tortionnaires à gage du régime « libérateur ». Détachons du martyrologe du clergé catholique roumain

aux prises avec une multitude de rats, durant les deux jours et prêtre est jeté dans un canal de 80 centimètres de diamètre A Blaj, siège de la métropole de l'Eglise Gréco-Catholique, un

piqure des aiguilles. chairs avaient durci au point d'être devenues insensibles à la lorsque l'épreuve fut jugée suffisante et qu'on l'en sortit ses les deux nuits où il fut condamné à l'immobilité dans cet ignoble Un autre est plongé et maintenu dans un infect bourbier ;

sur la liste des adhésions sans qu'ils aient signé, soit parce respondait nullement à la réalité ; il fut pourtant accepté comme c'est-à-dire le 30 septembre 1948, le presse communiste annoncette signature, ils ne m'ont pas laissé entrer dans la salle même dans la cathédrale d'Oradea en présence de Mgr Valeriu infligés, tel le chanoine Tamaian d'Oradea, qui a raconté luiuns signèrent dans un état d'inconscience, à la suite de supplices simplement de la signer, comme ce fut le cas de ceux du déparqu'ils étaient cachés, soit parce qu'ils refusèrent purement et lument certain que les noms de beaucoup de prêtres ont figure exact par la presse anti-communiste de l'étranger. Il est absodonné leur adhésion à l'Assemblée de Cluj. Ce chiffre ne corçait victorieusement que 430 Prêtres gréco-catholiques avaient à moi-même et à d'autres, en vous racontant les douloureuses qu'il était de mon devoir de réparer le mal que je me suis fait mon nom pour induire en erreur d'autres fidèles, j'ai pensé ch l'Assemblée avait lieu. Comme le gouvernement a utilisé montré une signature que J'ai reconnu être la mienne, sans que mains mises dans le feu... Il résista deux jours puis tomba dans projecteurs braqués dans les yeux, d'un casque électrique, les même pour les prêtres Barbul et Ghiléa. Le chanoine Tamaian au cours desquelles fut extorquée sa signature. Il en fut de Traian Frentiu et des fidèles, les circonstances dramatiques tement de Nasaud, ainsi que d'Aiud et autres lieux. Quelquesdéclare nulle et sans aucun effet, parce que je l'ai signée contre je me rappelle avoir signé. Alors j'ai couru à Cluj pour retirer l'hébétude. « Quand je me suis réveillé, disait-il, ils m'ont fut torturé avec les derniers raffinements au moyen de puissants épreuves par lesquelles la signature m'a été arrachée; je Au bénéfice de ces procédés de persuasion après trois jours,

n'importe quoi, même ma condamnation à mort, à condition ter plus longtemps et j'ai signé : à ce moment, j'aurais signé réduites, il y resta quatre jours et trois nuits sans bouger. « Finaqu'il aurait troublé l'ordre public, parce qu'il prêchait contre ma volonté. » lement, je suis arrivé comme une loque, dit-il, je n'ai pu résisle schisme; enfermé dans une cellule de dimensions très Un autre prêtre raconte comment il a été arrêté sous prétexte

^{.(1)} Cf. Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 868, 869

obtenu parmi les prêtres qui avaient de la famille... Beaucoup sage à l'Orthodoxie. Le plus fort pourcentage des adhésions fui de convaincre leurs frères et les fidèles de la nécessité du passigné pour collaborer ensuite avec les communistes et tâcher Sibiu, le curé Onofreiu fut enlevé par la police, menacé et malceux qui furent conduits à la police, malmenés et frappés. A eveques. communion avec lui et aux supérieurs reconnus lité de vicaire du Christ, aux Evêques légitimes qui sont en tions et sans réserves au Souverain Pontife Romain en sa qua-Ils s'engageaient par serment à demeurer fidèles sans condiromaine qui maintient les points dogmatiques reçus en 1700 sant leur inébranlable attachement à l'Eglise apostolique et part à leurs résolutions, entendant rester catholiques et confes et déclarèrent qu'ils ne voulaient en aucune manière prendre prêtres rassemblés à Cluj pour décider le retour à l'Orthodoxie en trois exemplaires par laquelle ils condamnaient l'action des cése d'Oradea, presque à l'unanimité signèrent une déclaration barbares auxquels ils avaient été soumis. Les prêtres du dioauprès du Ministère des Cultes, contre les pressions et les actes du Saint-Siège et demandant pardon. Plusieurs protestèrent mant le regret de leur action, confessant leur fidélité à l'égard Evêques, à la Nonciature de Bucarest et même à Rome expride ce qu'il avait signé l'adhésion. D'autres écrivirent aux jusqu'à la cathédrale pour demander l'absolution à Mgr Suciu prêtre professeur Jean Vultur de Blaj marcha sur les genoux le chanoine Barbul également d'Oradea retira sa signature. Le du chanoine Tamaian dans la cathédrale d'Oradea. De même au Saint-Père. Nous venons de signaler la rétractation publique entendaient rester fidèles à l'Eglise gréco-catholique et soumis rétractèrent par la suite pour déclarer publiquement qu'ils de ceux qui avaient signé dans un moment de démoralisation se longtemps, n'étaient plus de vrais prêtres selon le Seigneur, on par intérêt, signérent. Quelques-uns qui, probablement depuis là, on ne peut rien faire ». D'autres cependant, par crainte ou chirent -- « c'est un fanatique, un fou, déclarent-ils, avec celuirien... » En face de pareilles déclarations, les bourreaux fléses tortionnaires, mais ma foi, je ne la renierai pas. Je ne signe cher les yeux, m'arracher même la peau de mes pieds, dit-il à que vous voudrez, vous pouvez m'arracher les ongles, m'arracontraint à signer. « Vous pouvez me battre et me torturer tant traité; mis en liberté puis arrêté de nouveau et battu et ainsi que l'on me libérât de ce terrible supplice. » Nombreux furent

Voici cette déclaration :

« Je soussigné prêtre... déclare ce qui suit :

quelques-uns des clercs gréco-catholiques indignes et dépourvus de toute conscience religieuse, qui ont osé assumer le rôle de représentants du clergé de notre Eglise gréco-catholique, mettre en discussion et proclamer à Cluj, dans un simulacre de Congrès, notre retour à l'Eglise orthodoxe. * 1º Je condamne avec les paroles de feu de l'Evanglie l'acte sacrilège de

« 5º J'affirme de nouveau de toute mon âme et avec toute la fermeté, tous les points dogmatiques qu'ont reçus les signataires de l'acte de 1700, qu'ils 2º Je no prends aucune part à leur acte infâme.
3º Je suis et reste gréco-catholique. 4º Je crois à l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique

ont confessés et qu'ont reçus aussi nos Pères et nos Afeux depuis deux cent cinquante ans à partir de l'union avec l'Eglise de Rome. « 6º Je m'engage sous serment à une fidélité sans condition et sans aucune réserve envers Notre Saint-Père le Pape de Rome en qualité de Vicaire du lui et envers mes supérieurs reconnus par ces évêques. Christ sur terre, ainsi qu'envers les évêques légitimement dépendants de

gré, et je confirme cela par ma propre signature. « Je suis conscient de l'acte que J'accomplis, non contraint mais de plein

« Que Dieu me vienne en aide (1) i »

Pretre... etc... Oradea, 7 octobre 1948

à son clergé la lettre suivante (2) qui fut communiquée aussi à de l'Assemblée de Cluj, le 30 septembre 1948, l'évêque de Cluj gés par l'attitude digne et décisive des évêques unis. A la veille en ent connaissance : Mgr Jules Hossu, bien que surveillé, réussit à faire parvenir la Métropole de Blaj afin que tout le clergé gréco-catholique l'avenir aux pressions exercées par la force furent encoura-Le désavœu de certains et la volonté des autres de résister

dans le but de proclamer le schisme par le reniement de notre uns des membres du clergé de notre province métropolitaine ville de résidence, Cluj, le premier octobre courant, quelquesdoxe. les successeurs de Saint Pierre, et son passage à l'église ortho-Sainte, Une, Catholique et Apostolique Eglise, gouvernée par « On nous a fait savoir que vont se rassembler dans notre

siège, j'applique la peine de l'excommunication « ipso facto in currenda » à tous ceux qui prendront part à la dite assemblée. seront donc déclarés nominalement excommuniés par notre décret qui sera lu dans toutes les Eglises de ce diocèse, gardées Ceux qui malheureusement participeront à cette assemblée par Dieu, le 1er dimanche de cé mois ou bien le dimanche sui-« Conformément au pouvoir que je détiens comme évêque du

Cf. Doc. cath., 3 juillet 1949, col. 879-880,
Cf. Biserica Română Unită, Madrid, 1952, p. 311-312.

Paix et d'Amour sera avec vous. ce que je leur ai dit au cours de nos trois décanals (30 ans), Seigneur Jésus-Christ, je vous prie, mes très chers frères, restez confortation des fidèles et le salut des ames. Au nom de Notre el vécu, pendant les trente et un ans de notre épiscopat pour la notre sainte Eglise, je rappelle tout ce que nous avons enseigne seraient. A celle occasion, aux heures difficiles, que traverse fortifiez-vous, encouragez-vous les uns les autres et le Dieu de forts dans la foi, fortifiez nos chers fidèles, rappelez-leur tout ricordieux — afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposi le cas se présente — ce dont nous préserve le Dieu Très misé communiquer d'urgence les noms de ces malheureux prêtres comme il convient. Et toi, mon frère très honore, tu devras me ceux qui signeront la déclaration de délégation, nous déciderons vant, après la réception de notre décret. En ce qui concerne

tuellement uni à vous. manifeste à nous? Je vous prie de me croire toujours spiripassagères de ce monde en comparaison avec la gloire qui se gée contre rien au monde. Que sont les souffrances et les misères e Amour et Paix avec tous, mais que votre foi ne soil échan-

soit avec vous tous en Jésus-Christ. Amen. » Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen. Que son amour son Cœur Immaculé de Mère aimante. Que la Grâce de Notre je demande à la Mère de Dieu, et la nôtre, de vous garder en que vous avez reçu dans le Saint Sacrement du sacerdoce, et Jésus-Christ de vous sortifier par la puissance du Saint Esprit âme. Je prie le Dieu tout puissant, Père de Notre Seigneur « Aujourd'hui surtout, je suis inséparable de vous en mon

Cluj, 30 septembre 1948

Signé Jules Evêque.

L'assemblée de Clu

avaient été soigneusement réglés par le gouvernement. Georges Baritiu de Cluj, avait lieu l'assemblée dont les détails 1er octobre 1948, dans la salle de gymnastique du lycée

37 prêtres y prirent part. Les actes de cette assemblée ne por-Emile Juga de Cluj, qui aurait dû être désigné comme président térent, en effet, que 37 signatures. Il semble que le chanoine 38 archiprêtres avaient signé l'acte d'Union de 1698. En réalité huit membres. Les communistes choisirent ce nombre parce que La délégation du clergé transylvain devait compter trente

> d'un participant, on sut que l'un des prêtres qui devait prendre documents officiels que 36 prêtres seulement se présenterent épouvanté par la responsabilité qu'il encourait. Il ressort des de l'Assemblée, se soit effacé au dernier moment, probablement archiprêtres et prêtres de l'Eglise Unie». Par le au sein de l'Eglise Orthodoxe parle de « la délégation de 36 part à l'Assemblée de Cluj était fou, ce qui explique ce chiffre de 36. L'acte synodal de réception des gréco-catholiques temorgnage

nistes. Voici le témoignage d'un témoin oculaire : de chez eux par la force et contraints à faire le jeu des commun'importe quelle action. Par contre, d'autres furent enlevés ments déjà compromis qui se seraient prêtés sans scrupules à Quelques-uns des participants étaient, sans doute, des élé-

« A la veille du 1° octobre, les évêques Unis, les chanoines, les archiprêtres et les prêtres les plus en vue ont été arrêtés et consignés dans leur maison.

« A leur place et « en leur nom » a été organisé le « congrès de Cluj », ayant à sa tête l'archiprêtre Belascu, congrès où l'on a « demandé » l'union de l'Eglise Roumaine Unie à l'Eglise Orthodoxe.

« En dehors du Président, et d'un ou deux de ses compagnons, les « con-

gressistes » tirés des cachots furent amenés dans la salle gardée par la Police

Le prêtre Jean Florea raconte : « Nous avons été arrachés de notre maison par les agents et la milice, puis transportés à Cluj. La salle du « Congrés « était gardée par la police. Ses travaux ont été brefs. Comme la désignation du Président se faisait par ordre, celui-cl, perplexe, ne savait pas ce qu'il aurait à dire. A ce moment, le prêtre Zagrai lui passa un texte qu'il lut d'une voix tremblante. Les discussions commencèrent... Elles furent interrompues par les « témoins » de la salle. Enfin, tout le monde signa... puis, encadrés, nous avons été amenés à la résidence de l'Evêque orthodoxe Colan, et ensuite à la gare. Sur le chemin on nous a donné une soutane et un repas nous fut servi, le premier de ce jour-là. et la Sûreté, livides, les yeux enfoncés dans leur orbite à cause des souffrances morales et physiques auxquelles ils avaient été soumis, la terreur imprinée sur leur visage, dans leurs gestes, et toute leur attitude... l'agent derrière leur dos! »

violences exercées sur nous ont été si atroces que l'un d'entre nous est devenu fou. Je ne sais pas pourquoi j'ai signé. Je pense que nous avons été drogués. « La police avait pris de bonne heure des mesures afin que l'Assemblée, qui devait proclamer le « retour volontaire » des Unis à l'Orthodoxie, ne (3 octobre) la liberté ne nous a été rendue qu'après que nous edmes signé tous les papiers et pris part au Te Deum de l'église Saint-Spiridon... Les

füt pas troublée.

« Monseigneur Hossu fut détenu en domicile forcé, et les personnes qui essayèrent d'entrer ou de sortir de l'Evêché arrêtées. De même fut arrêté et détenu deux jours dans un cachot, Mgr Joan Suciu, qui, à ce moment-ià, était en visite canonique à Copacel (département de Fagaras) ».

avoir procédé « par acclamations » à l'élection du Président, et des membres vérificateurs : Nicolas Geangalau et Paul Madintout ayant été réglé à l'avance par les « organisateurs ». Après l'archiprêtre Trajan Belascu, du secrétaire Aurel Brumboiu Les « travaux » de l'assemblée se déroulèrent très rapidement

déterminérent la désunion en 1700; alors les sceaux sont romd'hui n'existaient plus « les conditions et les circonstances qui dans le style des journaux communistes, il affirma qu'aujourd'Ardéal ». Après avoir fait l'historique de l'Union avec Rome. impose ≥... 250 ans est un acte de sagesse que notre conscience nous pus et notre retour à la Maison que nous avons quittée il y a était de réaliser l'intégration tant désirée de l'Eglise Roumaine sentait honoré de présider « l'Assemblée historique, dont le but cea, le Président donna lecture d'un discours. Il dit qu'il se

Rester encore sous la tutelle du Vatican, qui contrairement au principe évangélique, s'est engagé à la tête de l'impérialisme agressif, instigateur d'une nouvelle guorre, significrait défaire l'unité de notre peuple qui, avec les autres puissances démocratiques du monde, lutte avec acharnement pour la paix, l'indépendance nationale et la liberté. Aujourd'hui, nous ne voulons plus recevoir d'ordres de Rome. Les seuls commandements qui dirigeront dans l'avenir nos volontés seront les impératifs de la vie de notre

Et il concluait : « Conscients de la solemité du moment historique que nous vivons aujourd'hui, j'implore la bénédiction des cieux sur les travaux de notre Assemblée Spirituelle et j'envre les discussions sur le problème qui fait l'objet de notre réunion » (1).

En fait, le droit de discuter était illusoire

maine ! \gg (2). les Roumains! Vive et fleurisse la République Populaire Roude notre République Populaire. Vive l'Eglise Orthodoxe de tous nous servons la cause de Dieu et les intérêts majeurs du peuple l'unité spirituelle de notre peuple, nous sommes assurés que de l'Eglise Orthodoxe autocéphale roumaine, Refaisant ainsi de rompre les relations avec l'Eglise de Rome et revenir au sein déclarer : « Nous sommes réunis aujourd'hui... pour décider Cependant, l'archiprêtre Sabin Trutzia prit la parole pour

déclarer : Ce fut ensuite le prêtre Nicolas Geangalau qui se leva pour

mais profondément démocratique, parce qu'elle va de bas en maine autocéphale est une réalisation non seulement religieuse historique d'aujourd'hui à mettre fin aux regards par delà les blique Populaire Roumaine. Nous nous engageons par l'acte haut du peuple, comme tout ce qui se réalise dans la Répuvail national pour la reconstruction du pays et pour le bonheur frontières, et à nous enregimenter sur le grand sentier du tra-« Notre union d'aujourd'hui avec l'Eglise Orthodoxe Rou-

 Cf. Rådulescu Al. C. et Sadeanu D. V., Réintégration de l'Eglise Roumaine d'Ardeal, Bucarest, 1948, p. 6 à 8. (2) Ibid., p. 9.

> à la tutelle du Vatican », ajoutait : Moldovanu prenant la parole, après avoir constaté que « par Roumains, avec en tête le très heureux Patriarche Justinian et le bien-être de tout le peuple. Vive l'Eglise unie de tous les le retour à l'Orthodoxie nous échappons une fois pour toutes Vive la République Populaire Roumaine » (1). Le prêtre Virgil

s'appuyer dans le travail pour le progrès de notre Démocratie Populaire et pour le bien-être des classes travailleuses » (2). doivent être les piliers sur lesquels le gouvernement puisse vivant et actif dans le cadre de la vie de l'Etat; ses prêtres « Dans l'avenir, cependant, l'Eglise doit devenir un organe

maine, le Prêtre Georges Zagrai annonça : « Pour la consécranous allons lire et que nous vous prions d'approuver et de nous avons préparé une « proclamation » et un « appel » que tion de l'acte historique d'aujourd'hui, quelques délégués et signer... > Après ces professions de foi en la République Populaire Rou-

ture, « dans une atmosphère de grande joie » (3). des « acclamations prolongées ». On recueillit ensuite leur signadélégués approuvèrent la «proclamation» et l'«appel» par l'exemple des prêtres et retournent à l'Eglise Orthodoxe... Les avec Rome et l'appel aux fidèles d'Ardéal pour qu'ils suivent le retour au sein de l'Eglise Orthodoxe, la rupture des relations On lut la proclamation par laquelle les délégués décidaient

approuvent, de partir tous immédiatement pour Bucarest, afin de cun a pu exprimer ses doléances, sans nuire à qui que ce soit... gouvernement pour la « liberté » accordée, grâce à laquelle cha-Le secrétaire de l'Assemblée Aurel Brumboiu remercia alors le la «proclamation» de retour au sein de l'Eglise Orthodoxe. présenter au Saint Synode et à l'Heureux Patriarche Justinian Enfin, le président Trajan Belascu proposa aux délégués, qui

siasme », mais la tristesse et la honte. A la gare ils furent compte que, sur leur visage, ne se lisait ni « joie » ni « enthoupartirent pour Bucarest. Ceux qui assistèrent à leur arrivée à Doyen de la Faculté de Théologie orthodoxe, à qui répondit salués au nom du clergé de la Capitale par Pierre Vintilescu. la gare du Nord, le samedi 2 octobre, à 15 h., purent se rendre Le soir du même jour, escortés par la police, les délégués

Trajan Belascu. suivant, dimanche 3 octobre, à 9 h. du matin, ils se trouvérent Toujours sous escorte, ils gagnèrent l'Athénée Palace. Le jour

Ibid., p. 10-11. Ibid., p. 11. Ibid., p. 12-13.

et prêtres de la capitale. de la Patriarchie, Veniamin Athanase et Paul, des archiprétres l'évêque Antim Nica du Bas-Danube, des vicaires généraux l'archevêque Sébastian Rusan de Suceava et Maramures, de rescu de Banat, de l'archevêque Firmilian de métropolite Nicolas Balan de Sibiu, du métropolite Basile Lazaréunis dans la grande salle du Saint Synode, en présence du Craiova, de

la « proclamation » « approuvée » à Cluj. gation des prêtres Unis. Le prêtre Aurel Brumboiu lut ensuite Le prêtre N. Cazacu présenta au patriarche Justinian la délé-

son allégresse, déclara : Le patriarche Justinian prenant la parole, après avoir exprime

que je prends acte avec une grande joie en mon âme de la proclamation ansi que de votre décision et nous vous recevons avec des bras paternels et un cœur chaud dans la sainte bergerie et dans notre pâturage spirituel s. Le métropolite de Shiu, Nicolas Balan, développa les arguments habituels de polémique contre l'Eglise catholique et le Pape.

Après l'allocution du métropolite Nicolas Balan, entouré de 4 archiprêtres orthodoxes et de 4 archiprêtres unis, ainsi que tous les présents formèrent un cortège qui se dirigea vers l'église Saint-Spiridon pour chanter le « Te

Le prêtre Aurel Brumboin lut de nouveau la proclamation de retour et Georges Vintilescu, Directeur de la Chancellerie du Saint-Synode, donna Le métropolite Nicolas Balan lut une prière d'action de grâces pour ceux qui jadis se sont détachés de l'Eglise ancestrale et maintenant y reviennent. connaissance de l'acte Synodal, par lequel les Unis étaient reçus au sein de l'Eglise Orthodoxe :

36 archiprêtres et prêtres de l'Eglise Unie gréco-catholique venus à Bucarest.» la lumière du Saint-Esprit, nous nous sommes rassemblés en séance solennelle dans la salle synodale du Palais patriarcal pour recevoir la délégation de * Aujourd'hui, dimanche 3 octobre, l'an du salut mille neuf cent quarante-huit, nous, Membre du Synode permanent de l'Eglise Orthodoxe Rounaine, par la volonté de Dieu, avec l'aide de Notre Seigneur Jésus-Christ, et avec

et la rupture des relations de tous ordres avec l'Eglise de Rome, « Il fut procédé ensuite, dans l'Eglise de Saint-Spiridon le Nouveau, au 1948 par cette délégation, au nom de 430 chanoines, archiprètres, et prêtres gréco-catholiques d'Ardéal, Banat, Crisana et Maramures, proclamation par laquelle étaient décidés le retour au sein de l'Eglise Orthodoxe Roumaine « On communique tout d'abord la proclamation faite à Cluj, le 1er octobre

et demi, durant une sombre époque d'oppression et d'esclavage, forcés de recevoir les quatre points de foi commune à l'Eglise de la Papauté, sous la promesse et dans l'espoir de recevoir quelques droits et privilèges qui puisservice de la Doxologie, célébré par l'Humble métropolite Nicolas d'Ardéal, entouré des Archiprêtres orthodoxes et gréco-catholiques, rendant glore à Dieu d'avoir exaucé les prières de ses serviteurs d'Ardéal, et aide notre Sainte Eglise à voir revenir en son sein les fils égares depuis deux siècles

sent leur faciliter la vie et adoucir l'existence.

« Faisant suite à un acte aussi grandiose, destiné à combler la brêche entre les frères de même race, du même sang et à refaire l'unité dans la foi de tous les Roumains de ce pays gardé par Dieu, nous prenons acte sans nous décidons que cet acte ainsi que la proclamation qui nous a été présentée déclareront qu'ils désirent revenir au sein de l'Eglise Orthodoxe et rompre les relations avec l'Eglise de Rome. Et pour confirmer et fortifier cet acte, borne de sa réalisation et décidons que soient reçus ainsi tous ceux qui

> celles de la délégation de 36 archiprêtres et prêtres gréco-catholiques. soient inscrits au saint registre Sydonal et confirmé par nos signatures et

suivirent les signatures des 36 délégués gréco-catholiques (1). Signé : JUSTINIAN, Patriarche Basile Firminian, Archevêque de Craïova; Sérastian, Archevêque de Suceava et Maramures NICOLAS, Métropolite d'Ardéal;

Justinian dit un mot au clergé et au peuple gréco-catholique annonçant que le 21 octobre serait un grand jour, jour de fête, pour les inciter à retourner au sein de l'Eglise Orthodoxe, leur Belascu lut l'appel aux fidèles gréco-catholiques, et le Patriarche Après la signature de cet Acte Synodal, l'Archiprêtre Trajan

« jour » de libération « de la captivité ennemie de Rome ».

C'est ainsi que prit fin la première phase de cette douloureuse

tragi-comédie. Mgr Basile Aftenie, Vicaire général de l'Eglise gréco-catholique Bucarest, réussissait à pénétrer auprès d'eux. Tandis que les 36 prêtres étaient retenus à l'Athénée Palace,

Il raconte ainsi cette entrevue:

qui ont été amenés à Bucarest pour ratifier leur défection à hébergés les prêtres qui prirent part au congrès de Cluj, et «Le 4 octobre, j'ai réussi à pénétrer à l'Hôtel où ont été

autour de moi et m'ont conduit dans leur chambre afin de poude bonnes mais sévères paroles pour la faute qu'ils ont comvoir me parler avec plus de liberté. Je les ai admonestés avec l'Eglise Catholique. « Quelques-uns d'entre eux se sont immédiatement groupés

contérent en détait les événements combinés à l'avance avec suires du gouvernement pour atteindre leur but. Ces prêtres me perquisitions, détention, etc... tout fut employé par les émisvexations auxquelles ils avaient élé soumis : séductions, menaces, beaucoup de soin, c'est ainsi qu'ils m'apprirent que le Patriarche « Certains pleuraient en me metlant au courant de toutes les

Marina aurait dit: nous servirons jusqu'à la fin : le 21 octobre, l'Eglise gréco-cathoà ce que tu as fait ? As-tu examiné ta concience ? Tu sais que accompli...» Ayant demandé à l'un d'eux : « as-tu bien réfléchi lique n'existera plus et l'union à l'Orthodoxie sera un fait le jour de ton ordination tu as juré d'être fidèle à l'Eglise Catho-« Nous avons en main un couteau très tranchant dont nous

LA PERSÉCUTION DE L'ÉGLISE DE RITE BYZANTIN

Il répondit :

Nous n'avons pas voulu nous séparer du Christ, nous avons seulement pensé que de cette manière, nous pourrions sauver notre vie et cette des membres de nos familles. Nous avons été forcès de faire ce pas, mais dès que nous serons libres, nous retournerons avec tout notre peuple... » (1).

Pendant ce temps, les journaux communistes, débordant d'enthousiasme, ne parlaient que de retour volontaire au sein de l'Eglise ancestrale.

3. Les pasteurs en face du loup

Bien que les moyens de contrainte utilisés par les persécuteurs fussent des plus barbares, pour autant, les pasteurs de l'Eglise gréco-catholique ne se laissèrent pas intimider. Pendant que l'Assemblée de Cluj tenait ses assises, l'évêque de Cluj, Mgr Jules Hossu, négligeant la fureur des autorités qui avaient pris les mesures nécessaires pour que les débats de l'assemblée aient lieu en toute tranquillité, édicta un décret aux termes duquel étaient excommuniés tous les prêtres qui avaient consenti à prendre part à l'Assemblée. Détenu en résidence forcée, Mgr Hossu réussit à entrer en contact avec le clergé grâce à la bienveillance et au courage d'un juge de Cluj, qui avait pu pénétrer plusieurs fois dans le Palais de l'Evéché, gardé par la police.

Voici le texte (2) du décret d'excommunication :

« Au nom de la Très Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit,

Nous, Jules Hossu,

« Par la miséricorde de Dieu, et la grâce du Saint-Siège Apostolique de Rome, Evêque Gréco-Catholique roumain de Cluj-Gherla, nous faisons connaître à tous ceux qui doivent le savoir, dans le présent et dans l'avenir, que prenant connaîs-sunce qu'aujourd'hui 1^{ex} octobre se sont rassemblés à Cluj, dans notre ville résidentielle, quelques prêtres du clergé des évêchés

(1) Cf. Sico-Servizio d'informazioni della Chiesa Orientale, 15 jullet 1950.
(2) Cf. Biserica Română Unită, Madrid, 1952, p. 318.

de notre province métropolitaine, pour décider, comme malheureusement ils l'ont fuit, la désunion par l'apostasie, de notre
Eglise, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, dirigée selon
la divine disposition de Notre Seigneur par le Successeur de
Pierre, Chef des Apôtres et fondement de son Eglise, avons
décidé dans le Seigneur de prendre le suivant décret en verlu
duquel, conformément au pouvoir que Nous détenons comme
évêque du lieu, Nous appliquons la peine d'excommunication à
tous les prêtres qui ont pris part à la susdite Assemblée, tenue
sons la présidence du prêtre Trajan Belascu archiprêtre de
Tichindeal, avec toutes les conséquences qu'impliquent les Saints

Canons.

« Notre décret sera publié dans toutes les églises de Notre diocèse, gardées par Dieu, le premier dimanche après sa réception, à toutes les messes, aux fidèles : et le Très Vénéré Ordinariat (Chancellerie) de Notre Province Métropolitaine, est prié de lui donner la suite canonique. >

Donné à Cluj, dans notre résidence épiscopale le 1^{ex} octobre l'an du Seigneur 1948 et le XXXI^e de Notre épiscopal.

Signé: Jules Hossu.

La réaction des autres représentants de l'Eglise Catholique de Roumanie fut identique.

Le 2 octobre, S. E. Mgr Gérard Patrick O'Hara Nonce Apostolique demeuré à Bucarest remettait au Ministère des Affaires Etrangères une Note de protestation dénonçant les atteintes portées à la liberté religieuse par les agents du Gouvernement en Ardeal.

Faisant état des accords intervenus, le Nonce précisait (1) :

« La Nonciature Apostolique présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Roumaine et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui

« Par le traité de paix signé par l'Etat Roumain à Paris le 10 février 1947, la Roumanie a pris l'engagement de prendre « toutes les mesures nécessaires pour assurer la liberté du culte à toutes les personnes qui sont sous sa juridiction » (art. 3 § 1). De même dans la constitution de la République Populaire Roumaine (art. 27), « la liberté de conscience et la liberté religieuse sont garanties par l'Etat ».

Cf. Doc. cath., 3 juillet 1949, col. 869-870.

«En outre, la nouvelle loi du culte du 4 août 1948 (art. 1 cl 2) prévoit la pleine liberté religieuse des citoyens, précisant que « personne ne peut être poursuivi pour sa croyance religieuse. »

« Ces engagements solennels ont été cependant violés, par toute une série de faits préparés avec beaucoup de soin et coordonnés fort habitement, accomplis récemment dans différentes provinces de Transylvanie contre l'Eglise gréco-calholique.

«La Nonciature Apostolique se réfère à l'action entreprise non pas par des éléments irresponsables, mais par les autorités civiles elles-mêmes pour forcer le clergé gréco-catholique à renier sa Foi. Ces autorités ont mis en circulation dans les différents départements de Transylvanie un formulaire que le clergé gréco-catholique devait signer à la faveur de deux prêtres de chaque département, prêtres qui restant inconnus des signataires, devaient pourtant les représenter à l'Assemblée organisée par le Gouvernement dans la ville de Cluj, le 1^{ev} octobre courant, assemblée dont le but était ce que le document mentionné plus haut nommait «le retour de l'Eglise» gréco-catholique à l'Eglise Orthodoxe».

« Cette initiative du pouvoir civil, qui, par elle-même, est en contradiction évidente avec les principes de liberté et d'égalité de tous les cultes de Roumanie, a dévoilé, surfout par les moyens utilisés pour obtenir les signatures, son vrai caractère de persécution religieuse. Les prêtres ont été emmenés souvent par la force dans les Préfectures, dans les locaux de la Sûreté; intimidés, menacés de prison, de séparation de leur famille, de déportation ou de mort.

« Ceux qui résistèrent aux premiers actes de violence furent jetés dans les cachots, suppliciés, soumis à des interrogatoires exténuants et libérés après avoir accepté de signer, épuisés par ces procédés inhumains des bourreaux.

« Ces délits, dont la nouvelle ne tarda pas à se répandre dans le pays, et qui inévitablement vont alarmer bientôt l'opinion publique mondiale, ont été confirmés par des fonctionnaires du Patriarcat de Bucarest et par les membres de la dite Assemblée de Cluj pour l'union avec l'Eglise Orthodoxe, parmi lesquels quelques-uns portaient eux-mêmes visiblement les signes de la contrainte subie.

« En face de cette inqualifiable attitude du gouvernement roumain qui, en de nombreuses occasions, avait affirmé et affirme qu'il veut respecter et fait respecter en Roumanie les droits de la liberté religieuse, la Nonciature Apostolique, au nom du Saint-Siège, et au nom du Monde Chrétien entier, pro-

> teste avec toute l'énergie que les circonstances exigent, contre ces procédés indignes d'un état civilisé. »

Bucarest, le 2 octobre 1948

Mgr Gérard Patrick O'HARA,

Nonce Apostolique, archevêque de Savannah.

Le gouvernement ne répondit qu'avec un long retard à cette note de protestation de la nonciature, pour confirmer les mesures prises contre le clergé gréco-catholique, dans les termes suivants (1):

I. Le Gouvernement Roumain repousse catégoriquement la protestation de la Nonciature Apostolique contre le retour de la population gréco-catho-lique d'Ardéal au rite Orthodoxo, protestation qui signifie une immixtion dans les questions intérieures de la République Populaire Roumaine et un essai d'attaquer la liberté de la Foi. L'Etat Roumain souverain n'accepte aucune mutilation de son indépendance nationale et ne peut pas permettre une intervention étrangère faite avec l'intention de limiter un droit que la Constitution du Pays lui accorde comme ceiui de la liberté religieuse du Culte.

II. Le Gouvernement Roumain repousse les calomnies évidentes contenues dans la susdite Note concernant la prétendue immixtion des autorités roumaines dans le mouvement de réintégration des fidèles gréco-catholiques à l'Eglise Orthodoxe. Ces affirmations diffamatoires sont une nouvelle preuve de l'attitude hostile que la Nonciature Apostolique adopte systématiquement à l'égard de la République Populaire Roumaine, en face de l'effort de ses réalisations démocratiques.

III. Les calomnies et les inventions absurdes utilisées dans cette Note ne peuvent détourner l'attention de l'opinion publique des motifs récis et profonds qui ont déterminé le retour de la population gréco-catholique à son ancienne croyance. Le mouvement qui s'opère maintenant représente la conclusion d'un procès historique commencé au moment même où une partie du clergé et de la paysannerie d'Ardéal furent obligés de renierieur foi...

Après avoir fait d'une manière tendancieuse l'historique des luttes religieuses d'Ardéal, la réponse du gouvernement poursuivait :

Il est donc normal qu'à présent, dans les conditions de pleine liberté, accordées par le régime de Démocratie Populaire, les successeurs de ceux qui ont en à souffrir durant deux siècles et demi, de la part de l'Eglise Catholique et des oppresseurs alliés à elle, retournent à leur ancienne foi...

IV. Le Nonce Apostolique n'étant que le représentant diplomatique de la Cité du Vatican, ne peut s'arroger le droit de parier « au nom du monde chrétien entier », comme le fait la Note sus-mentionnée.

V. Le Gouvernement Roumain dénonce en même temps l'essai de chantage par la menace que la violation de liberté religieuse dans la République Populaire Roumaine va alarmer bientôt l'opinion publique mondiule. Cet essai se trouve dans la ligne de la campagne menée par les cercles impérialistes et leurs agents contre les réalisations démocratiques de la République Populaire Roumaine.

Cf. Ibid., col. 870, 871.

VI. En conclusion, le Gouvernement de la République Populaire Roumaine repousse de la manière la plus décisive la note de la Nonciature Apostolique, tant pour le fond que pour la forme, la considérant comme un acte provocateur contre l'Etat et le peuple Roumain.

Le gouvernement tentait ainsi se couvrir des attentats commis en son nom contre l'Eglise Gréco-Catholique.

Les Evêques gréco-catholiques ayant réussi à se réunir, à leur tour, envoyèrent au président de la République, le 7 octobre 1948, une lettre de protestation dans laquelle ils dénonçaient avec force l'action inhumaine entreprise par les organes gouvernementaux contre l'Eglise Gréco-Catholique.

« EXCELLENCE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

— « Nous, soussignés (1), évêques de l'Eglise Roumaine Gréco-Catholique, avons l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

« Depuis quelques mois, les organes administratifs et les autorités de la Sûreté de l'Etat ont cherché à apprendre des prêtres de l'Eglise Unie de Roumanie leur opinion sur leur passage à l'Eglise orthodoxe. Dans le même temps, les organisations politiques ont tenté, d'une manière illégale et abusive, de remplacer par endroits le personnel des Conseils paroissiaux par des membres soumis aux partis politiques gouvernementaux dans le but d'éliminer les prêtres de l'administration des biens des églises paroissiales.

« Toujours au même moment, une publicité sans cesse accrue était donnée aux appels pour le retour à l'orthodoxie, lancés par LL. SS. le patriarche et le métropolite orthodoxe de l'Ardéal. Non seulement la hiérarchie de l'Eglise unie s'est absolument vue refuser le moyen et la possibilité de répondre à ces appels, accompagnés de menaces, mais il ne nous a pas été loisible d'informer les fidèles de notre pensée sur la question.

« Comme cëtte agitation que rien ne réprime prend de vastes proportions, nous avons décidé d'envoyer aux fidèles une lettre collective pour les raffermir dans la foi, mais l'autorisation de la faire imprimer a été refusée, bien que cette pastorale n'ait aucun caractère polémique et encore moins politique.

« Il y a plus : les organismes de la Sûreté ont enlevé sur la voie publique l'évêque Ioan Suciu qui visitait ses paroissiens au cours d'une visite canonique régulière, l'empêchant ainsi de remplir sa mission religieuse.

« Dans cette atmosphère d'agitation et d'hostilité envers nos

Cf. Doc. cath., 3 juillet 1949, col. 875-877.

activités religieuses et administratives, alors que nous nous conformons aux exigences du décret des cultes (N°178), tranquillisés parce que prolégés par les lois garantissant la liberté de conscience et la liberté religieuse, nous nous sommes brusquement trouvés devant une campagne suscitée et entretenue par les organes administratifs y compris ceux de la Sûreté, campagne qui, au moyen de menaces et de supercheries, appuyait le passage des prêtres au sein de l'Eglise Orthodoxe.

« Excellence, Monsieur le Président, les agents directs de cette campagne qui a soulevé l'indignation du peuple fidèle tout entier, n'ont pas eu de peine à déclarer que c'était là un acte du gouvernement pour supprimer l'Eglise roumaine unie. La chose eût paru incroyable si les députés, les inspecteurs de la sûreté, etc... ne l'avaient pas eux-mêmes prouvée tant par les mesures coercitives prises que par l'impunité dont ils jouissent au milieu du tourbillon des illégalités commises pour mener à terme leur entreprise. C'est ce que font voir et démontrent pleinement les prèuves en notre possession.

« Durant cette campagne qui dura du 26 septembre au 4 octobre, Mgr Jules Hossu, l'évêque de Cluj, fut retenu en domicile forcé du 30 septembre au 4 octobre afin qu'il ne pût prendre contact avec le clergé et arrêter de quelque manière l'action intentée contre l'Eglise. Dans la capitale de l'Ardéal, furent arrêtés tous les prêtres et fidèles (28 ou 30) qui, ignorant la disposition prise à l'égard de teur Evêque, ont cherché soit à entrer dans sa résidence soil à en sortir.

«Le 27 septembre, Mgr l'évêque Ioan Suciu, au cours d'une visite canonique où il consacra l'église de Copacel (département de Fagaras), fut enlevé de nuit par les organes de la Sûreté, conduit dans un lieu inconnu et gardé deux jours dans une cave pour qu'il ne puisse avoir aucun rapport avec les prêtres et les fidèles.

« Il est aisé d'imaginer les mesures appliquées aux prêtres quand, dans le cas des évêques, on a agi sans scrupule aucun avec les lois qui les protégeaient et sans considération pour les personnes avec lesquelles on traitait. Les conditions dans lesquelles fut emmené Mgr l'évêque Ioan Suciu le prouvent assex.

« Pour des raisons de prudence, nous ne croyons pas devoir indiquer ni énumérer les abus et les violences commis sur la personne des archiprêtrès et des prêtres pour obtenir leur signature, abus allant, comme dans le cas de Mgr Suciu luimême, jusqu'à imposer avec menaces le silence sur tout ce qui s'était passé.

« En portant avec douleur ces faits à votre connaissance, nous

contre les prêtres et l'Eglise Roumaine Unie. toute notre indignation devant un tel état de persécution dirigée nous permettons, Excellence, Monsieur le Président, d'exprimer

le Moniteur Officiel, nº 48 du 27 février 1948). tats contre le culte (voir l'art. 309 du code pénal republié dans circonstances — tolérance et même patronage donné à des attennelles, indulgence ou plutôt - nous le disons, contraints par les qui, par son article 23, défend la haine et l'inimitié confessionresponsabilité de faire respecter, violation de la loi des culles de toutes les garanties que le gouvernement a le devoir et la « Il y a là violation de la Constitution de la R. P. R. en dépit

église et à leur mission. née et à permettre aux prêtres de retourner en paix dans leur aménager une intervention propre à arrêter la campagne déchaiexprimons le désir de vous voir intervenir avec décision ou « En même temps, Excellence, Monsieur le Président, nous

à croire et à espèrer que Votre Excellence, Monsieur le Président saura prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette et que l'on supprime l'Eglise Roumaine Unie. Aussi aimons-nous comprendre qu'on ait soulevé cette tempête de haine, d'inimitiés, pays ou à l'ordre politique. C'est pourquoi nous ne pouvons pas passé ni dans le présent d'actes préjudiciables à la nation, au que l'Eglise Roumaine Unie ne s'est rendue coupable, ni dans le a Ensuite nous tenons à déclarer, solennellement et fermement

mort, neus sommes an service du peuple et du pays comme nous catholique, au service de laquelle nous sommes à la vie et à la sition de ce même Dien qui a raffermi l'univers et a établi notre demeurés étroitement unis à nous, que nous sommes pleinement l'avons fait sans défaillance jusqu'à présent. mission, pleinement convaincus que, au sein de cette Eglise Jésus-Christ, inséparables de l'unité catholique, suivant la dispodéterminés à rester les pasteurs et les fils de la même Eglise de Unie, nous tenons à déclarer, au nom des prêtres et des fidèles « A cette occasion, nous, les évêques de l'Eglise Roumaine

rance de notre considération distinguée. » « Recevez, nous vous prions, Monsieur le Président, l'assu-

Bucarest, le 7 octobre 1948.

Gherla ; Ioan Balan, évêque de Lugoj ;Ioan Suciu, Administra-Russu, évêque de Maramures ; Juliu Hossu, évêque de Clujteur apostolique de Blaj Valériu Trajan Frentiu, archevêque d'Oradéa; D' Alexandre

> tout l'épiscopat catholique réuni (1). Dans le même temps, une deuxième lettre était rédigée par

Monsieur le Ministre EXCELLENCE

au milieu d'une atmosphère d'hostilité manifestement créée par vous présenter les faits suivants : toujours plus difficile l'accomplissement de la divine Mission de les nombreuses mesures gouvernementales destinées à rendre l'Eglise catholique, nous estimons comme un devoir essentiel de « Nous, soussignés évêques de l'Eglise catholique de la R.P.R.,

gné par serment de leur loyalisme à l'endroit du pays et de sa lois et publiquement exprimées, les évêques de l'Eglise ont témoide l'activité religieuse. point de leur faire totalement obstacle dans certaines branches toujours plus, par des dispositions, des lois et des décrets, au l'Eglise et le pouvoir de remplir sa mission ont été restreints législation. Depuis lors, à de courts intervalles, la liberté de « Devant les garanties de liberté religieuse, renforcées par des

sans aucune procédure légale. en prison durant des années et des mois, ou à plusieurs reprises, « Nombre de prêtres ont été maltraités ; d'autres sont retenus

circulaire officielle ont été complètement supprimées, l'enseià l'adresse des évêques, sans même que le chef de l'Eglise cathointerruption par une campagne de calomnies et de dénigrement catholique une situation presque impossible, entretenue sans décret réglementant la vie des cultes a créé ensuite à l'Eglise livres scolaires confisqués sans le moindre fondement légal. Le gnement consessionnel et religieux totalement éliminé et les lique soil épargne. « La presse périodique, voire, dans la plupart des diocèses, la

entrevoir une action ordonnée de la R. P. R. hostile à l'Eglise contre tout cela ainst que contre les autres mesures qui laissent ministériels compétents n'ont cru bon de répondre. catholique, ni l'honorable gouvernement, ni les départements « Nous avons protesté en son temps, oralement et par écrit,

nement a décrété la réduction numérique des diocèses, mettant son organisation respectée par la loi écrite, l'honorable gouverles actes n'ont plus par suite de valeur légale la retraite, par un acte unilatéral, bon nombre d'évêques dont « Entre temps, libéré de toute considération envers l'Eglise et

(1) Ct. Doc. Cath. du 3 juillet 1949, col. 878, 879

de sa mission divine. l'Eglise catholique et à empêcher systèmatiquement l'exercice vernement sont destinées à ruiner l'assiette administrative de « Toules les mesures mentionnées prises par l'honorable gou-

et ses fidèles. Par là, une fois de plus, on a fait preuve complète d'hostilité envers cette Eglise. pour éloigner de l'Eglise roumaine gréco-catholique ses prêtres fications mensongères ni même les procédés vénaux, est lancée reuse et violente campagne à laquelle n'ont manqué ni les mysti-« Par-dessus tout cela, depuis une dizaine de jours une vigou-

reux progrès du peuple tout entier. vaillent à la sueur de leur front depuis des siècles. Le trouble, crimes contre le peuple, eux les fils de cette terre qu'ils trales soutenir et en le plaçant dans une disposition tendant à l'heupeuple des conditions de vie justes et tranquilles en respectant par les autorités mêmes de l'Etat dont la vocation est de faire au comme des ennemis du pays, comme coupables d'on ne sait quels les convictions religieuses, en lui garantissant la possibilité de l'agitation, l'insécurité et la défiance ont été semés parmi eux l'Eglise catholique, se voient traités par les lois et les autorités e Près de trois millions de citoyens de la R. P. R., fils de

la révocation et la suppression qui ont frappé et frappent l'Eglise mises et à ouvrir une blessure qui ne pourra être guérie que par cours d'application, et qui frappent et blessent froidement dans notre extrême indignation contre les mesures de l'autorité, en catholique de la R. P. R. luttes, à couvrir le pays de larmes à la suite des injustices comdu monde entier, à veiller sur le peuple et non à entretenir des de citoyens. Or, l'Autorité est appelée, à la face de la nation et les fibres les plus intimes de leur nature humaine des millions de Roumanie, nous ne saurions non plus ne pas faire entendre contre tout ce qui a été perpétré à l'égard de l'Eglise catholique nous ne pouvons pas davantage ne pas protester résolument mesures extrêmement dommageables au peuple de la R. P. R.; tiques, l'expression de notre profonde tristesse devant ces plus, des ce moment, retenir, pour des considérations patrio-« Nous croyons, Excellence, Monsieur le Président, ne devoir

prise aux fins susmentionnées. Tel est l'unique moyen de ramener pas ne pas être animé envers tous les citoyens de la R. P. R. Nous de justice et d'humanité dont l'honorable gouvernement ne peut les âmes de millions de citoyens à la tranquillité nécessaire à la frapper notre Eglise et ses institutions et à arrêter l'action entrele prions de décréter la suppression des mesures destinées à « En terminant, nous faisons un pressant appel au sentimen

> vie d'un Etat, pour la satisfaction des gouvernants et le bonheur de ceux que l'on doit conduire dans la paix à la prospérité.

rance de notre considération distinguée. Recevez, nous vous en prions, Monsieur le Président, l'assu-

évêque de Satumare et d'Oradéa ; Anton Durkovici, évêque de niens catholiques (1). Iasi; Zoltan Lengyel, administrateur apostolique des Armé-FRENTIU, archevêque d'Oradéa; Augustin Pacha, évêque de Ioan Suciu, administrateur apostolique de Blaj ; Valériu Traian Russu, évêque de Maramures ; Ioan Balan, évêque de Lugoj ; de la R. P. R.; D' Juliu Hossu, évêque de Cluj-Gherla; Alexandre Timisoara; Aron Marton, évêque d'Alba-Julia; Ioan Scheffler. ALEXANDRE CISAR, archevêque de Bucarest, Métropolite latin

Mgr Basile Afténie, Vicaire de la Métropole de Blaj à Bucarest. L'évêque décrit ainsi son entrevue avec le Ministre des Cultes, Ces deux lettres furent remises au Ministre des Cultes par

Stanciu Stoian:

savoir ce que vous pensez de ces lettres. Le Ministre, après m'avoir dit qu'il allait les lire avec attention, ajoute : « Nous vous aimons tous, Monseigneur, nous souhaitons que vous et tous vos fidèles passiez à l'Eglise Orthodoxe ». * Le 11 octobre, J'ai présenté au Ministre du culte deux lettres de protestations signées par tous les évêques. Lorsque je lui ai remis ces lettres, je m'attendais à ce qu'il me disc quelque chose, mais il s'est tu. Alors, je lui ai dit : Monsieur le Ministre, je désirerais

J'ai été élevé et que j'ai prêchée pendant 23 ans. « Alors le ministre insista, disant que le passage à l'orthodoxie aurait été un bien pour moi, mais, enfin, voyant ma volonté inflexible, il s'exclama : « Je suis très content de l'union de tous les Roumains dans une seule Eglise Orthodoxe. Je lui répondis : Il m'est impossible de renier la Foi dans laquelle je suis né, dans laquelle

la bombe atomique, mais rien de ce que vous espérez n'arrivera «Vous, les catholiques, vous regardez encore vers l'Occident, vous attendez

par la Loi des Cultes, le ministre me répondit que la liberté peut se com-prendre de plusieurs manières... A mon départ, il insista de nouveau ; « Je vous prie, dans l'Intérêt de Votre Excellence, de faire le plus tôt pos-sible le passage à l'Eglise Orthodoxe. » du gouvernement avec la liberté religieuse garantie par la Constitution et Comme je lui demandais comment il pouvait conciller l'attitude actuelle

catholiques au moins se prétât à son jeu, et acceptât de passer Le gouvernement aurait souhaité que l'un des évêques gréco-

(1) Dans un livre sur le CARDINAL MINDSZENTY (Paris, 1950, p. 105 et 106), le R. P. Jérôme Szalay semble dire que les *Unis* ne sont pas catholiques et que le catholicisme romain est représenté en Roumanie par les Hongrois. — Propos, entre plusieurs autres, inexacts, comme le prouvent les documents que nous reproduisons, qu'ont ensemble signés les évêques des deux rites, byzantin et latin, et la photographie de la Hiérarchie roumaine groupée autour du Nonce Apostolique.

deront beaucoup d'honneurs ; si vous attendiez jusqu'à demain ils vous recevront avec solennité et honneurs; ils vous accorvous tendent la main amicalement; si votre Excellence accepte. pendant qu'il est temps. Le Patriarche et le Ministre Stoian droits et diriger les fidèles. Votre Excellence doit nous suivre mieux nous défendre au sein de l'Orthodoxie pour défendre nos position de passer lui aussi à l'Eglise orthodoxe : - « Nous vous général à Bucarest, mais sans aucun résultat. Quelques-uns des il serait trop tard. » prêtres. Nous voulons qu'il y ait à notre tête un évêque pour prions de ne pas nous laisser seuls, lui disait l'un de ces incités par les communistes), firent même à cet évêque la proprêtres qui avaient pris part à l'Assemblée de Cluj (probablement munistes firent ensuite pression sur Mgr Basile Afténie, Vicaire quelle manière Mgr Hossu, évêque de Cluj, avait réagi. Les comque Mgr Hossu se prêterait à leur politique. Nous avons vu de l'Eglise gréco-catholique. Au début, les communistes pensèrent Comédie de Cluj n'étaient que des comparses sans autorité dans à l'Eglise orthodoxe, car les prêtres qui avaient pris part à la

Mgr Basile Aftenie répondit :

« Nous n'avons jamais recherché la gloire ni les faveurs, ni dans l'Eglise ni en dehors de l'Eglise. Comment avez-vous le courage de me demander une telle chose alors que vous savez que pendant presque 23 ans j'ai prêché la foi catholique ? Pourrais-je maintenant fouler aux pieds toule ma vie sacerdotale ? »

Alors l'un d'eux a ajouté :

« Peut-être votre Excellence est-elle prête à mourir pour la foi catholique, mais la mort de votre Excellence ne servira ni à l'Eglise ni aux fidèles ni à votre Excellence (1).

Ces prêtres ne se rendaient pas compte que la vocation d'un évêque est de témoigner le Christ jusqu'au sang, même si le don de sa vie peut apparaître inutile selon les calculs humains.

4. Les pasteurs devant le troupeau

Lorsque les Evêques Unis élevèrent leurs voix face au gouvernement persécuteur, ils savaient qu'ils ne seraient pas écoutés. Ils avaient la certitude que le gouvernement était décidé à mener jusqu'au bout l'action commencée, mais leur conscience de pasteurs d'âmes leur faisait crier toute leur douleur et leur indi-

gnation pour tant de méfaits commis par les agents du gouvernement.

Dans la mesure où les circonstances le leur permirent, ils

Dans la mesure où les circonstances le leur permirent, ils orientèrent toute leur attention et tous leurs soucis vers les prêtres et les fidèles, pour les fortifier et les encourager afin qu'ils puissent affronter dignement les plus tragiques événements.

Nous savons comment les évêques avaient commencé, longtemps avant, à préparer les fidèles par des visites, par des sermons, par leurs lettres pastorales, par l'intensification de la vie religieuse; et parmi eux, très particulièrement, le jeune administrateur apostolique de la Métropole de Blaj, Mgr Jean Suciu, devenu le prophète inspiré et l'apôtre infatigable en ces heures de ténèbres. Doné d'une éloquence exceptionnelle, d'une vaste culture et d'une âme embrasée d'apôtre, Mgr Suciu menait aussi une vie spirituelle d'une rare pureté, qui le faisait appeler par le peuple « le Saint vivant des iconostases ».

Toutes ces qualités devaient faire du plus jeune des évêques roumains l'âme de la résistance chrétienne de l'Eglise grécocatholique.

Dans une exhortation adressée au clergé, Mgr Suciu traçait ce programme pour les temps difficiles :

« A l'Eglise roumaine gréco-catholique, il manque encore la beauté du martyre et de la persécution, il manque encore les plaies du Seigneur; sans elles, la Lumière de notre Eglise demeure cachée sous le boisseau. Seule, la persécution pourra nous donner des saints et pourra montrer au monde ce que nous sommes: fils et apôtres de la vraie Eglise. En quoi consistera l'épreuve de notre foi?...

«On nous dit de nous séparer du Pape pour être unis au peuple. On dit que le Pape est l'ennemi de la Démocratie Roumaine et que le peuple est étranger au Pape... Il y aura des lois pour annihiler l'Eglise, ils vont réduire nos diocèses... Quelle devra être notre attitude? Dans une lutte pareille, qui se livre sur le plan spirituel lorsque notre foi même est attaquée, notre attitude, les armes de la lutte, les moyens de résistance doivent être surnaturels.

«Nous serons vaincus dès le début si nous pensons que nous pouvons lutter avec des mensonges, des calculs humains et des compromis. Nous devons nous servir des moyens surnaturels : les saints sacrements, la prière, les sacrifices, tous sous l'étendard du cœur Immaculé de la Mère du Seigneur, la Reine des

⁽¹⁾ Cf. Doc. cath., du 3 juillet 1949, col. 879.

111

Apôtres... Et à ceux qui nous demanderont de renier notre foi, nous répondrons :

« Je n'ai aucun pouvoir contre la vérité. Le Primat de Pierre et de ses successeurs est contenu dans l'Evangile. C'est ainsi que le Christ a bâti Son Eglise, là où est Pierre, là est son Eglise; là où est le Christ, là est la vérité, là est la vie... Nous ne devons donc pas avoir honte de l'Evangile, car l'Evangile n'est pas une invention humaine. C'est pourquoi nous disons, nous aussi, avec Saint Paul:

« Pour cet Evangile, je souffre, enchaîné comme un malfaiteur; mais la parole de Dieu ne peut l'être... » Les devoirs missionnaires, que la Providence nous confie en cette heure décisive, ne sont pas de signer avec le monde une paix de compromis, mais de préparer au monde une paix digne de Dieu et des hommes. En ce moment, les yeux de l'Histoire sont fixés sur nous. »

Chacune des visites pastorales de Mgr Suciu se traduisit par un triomphe. Après sa nomination d'Administrateur de la métropole de Blaj, il avait visité plus de six cents paroisses, bien que les agents communistes aient cherché à lui susciter continuellement toutes sortes de difficultés.

A un moment, la police ayant donné l'ordre aux gendarmes de réquisitionner les moyens de transports dont il voulait se servir, l'évêque continua de voir ses fidèles, traversant chaque village à pied. Les agents lui dirent alors qu'il n'avait plus le droit de visiter les villages. « Vous n'êtes plus évêque, le gouvernement vous a destitué de votre fonction. » — « J'ai été nommé évêque par le Saint-Siège, seul, le Saint-Siège a le droit de me destituer », répondit l'évêque.

Il fut amené par les agents, les yeux bandés, violemment poussé dans une voiture. Après un long parcours, on le-fit descendre pour l'enfermer dans un cachot humide où il resta deux jours et deux nuits sans manger ni boire, après quoi on lui rendit la liberté, mais avec interdiction de prêcher s'il voulait ne pas être arrêté de nouveau.

« Alors vous pouvez me prendre tout de suite », répondit l'évêque, « je ne peux pas ne pas prêcher. »

Après la mort du métropolite Alexandre Nicolesco (1941). l'Administration de l'Archevêché fut conflée, en 1946, à Mgr Suciu. De 1941 à 1946, Mgr Frentiu, Archevêque d'Oradéa, administra la métropole. Conformément à sa tradition de citadelle de l'esprit, Blaj s'est montré digne de cette renommée, même au cours de cette persécution, aucun chanoine, aucun professeur de

sives. Les professeurs comme les élèves des différentes écoles de une spiritualité admirable: mort, alors je ne prêcherai plus. » Les lettres que Mgr Suciu dernière fois de ne plus prêcher; l'évêque répondit : « Le plus son évêque qu'il accompagnait en cortège de sa résidence mêtropar la police, les fidèles passaient par les jardins, sautant parrendre à la cathédrale, et si les chemins étaient barrés et gardés effrayer les autres; le peuple n'en continuait pas moins à se sins d'affluer, bloquant les chemins, arrêtant les uns pour reprises, la police tenta d'empêcher les fidèles des villages voispirituelle des fidèles, en particulter à la cathédrale, où l'évêque se multiplièrent dans les différentes églises pour la préparation sphère de ferveur religieuse fut intense. Là aussi, la présence exemplaires. Dans les derniers temps, surtout à Blaj, l'atmo-Blaj, firent preuve d'un courage et d'un esprit de résistance tion, bien que la pression exercée sur eux ait été des plus inciséminaire, aucun des prêtres de valeur n'ont signé une abdicaenvoya à ses fidèles après la désolante assemblée de Cluj révêleni grand des devoirs de l'évêque est de prêcher. Quand je serai demeure. Les gens qui se trouvaient aux fenêtres lui jetaient des tèrent sur leurs épaules pour le reconduire triomphalement à sa politaine jusqu'à la cathédrale et, plus d'une fois, au retour dessus les haies. Le peuple formant un bloc compact autour de Mgr Suciu qui souvent prêchait quatre fois par jour. A plusieurs des paroisses voisines accoururent pour écouter la parole de Après le 1er octobre, non seulement les fidèles de Blaj, mais ceux lui-même prêchait chaque soir, devant une nombreuse affluence. A partir du mois de mai, des prières spéciales et des sermons et le courage de Mgr Suciu soutinrent les fidèles et les animèrent fleurs. Devant un tel enthousiasme, la police lui signifia une les jeunes des écoles de Blaj, dans leur enthousiasme, le por-

FRÈRES ET FILS BIENS-AIMÈS

«Il y a douze ans, au temps des persécutions contre l'Eglise du Christ en Espagne, alors que de magnifiques cathédrales et des couvents brûlaient, se consumaient dans les fiammes, quand on immolait 16.000 prêtres, que des vies étaient offertes à Dieu par plusieurs milliers d'enfants de l'Eglise, une jeune chrétienne fut traînée devant le tribunal du peuple par des incroyants qui, la tournant en ridicule, lui demandèrent : « Pourquoi se tait-il, votre Jésus? Pourquoi le Christ nous laisse-t-il agir ainsi avec vous et avec ses églises? »

(1) Cf. Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 874, 875.

Eglise, qui est son corps, que les fidèles de son Eglise sont torcrucifié jusqu'à en mourir, de même il se tait maintenant que son fut le Vendredi Saint. > turés et emprisonnés, afin que nous soyons semblables à ce qu'il lorsqu'il fut couvert de crachats, flagellé, couronné d'épines et « La jeune catholique répondit : « Parce que Jésus s'est tu

au monde. Oh! mes chers fidèles, ne soyons pas un troupeau de de Jésus au pays roumain. Judas, mais bien les témoins de la Foi, des fils décidés de l'Eglise les fidèles de l'Eglise gréco-catholique. Nous sommes en spectacle frions au delà de nos forces. Le monde a les yeux sur nous, sur et ne permettra pas que nous soyons éprouvés, et que nous soufdevant les juges. N'ayez pas peur l Dieu est avec chacun de nous On vous menacera, on vous battra, on vous trainera en justice lequel on vous demanderait d'abandonner la foi de vos ancêtres. sung. N'apposez votre signature sur aucune espèce de papier par dans la foi pour laquelle nos pères et nos aïeux ont donné leur des nouvelles, des mensonges, rester forts, fermes, inébranlables outragés pour son Nom, pour son Eglise Sainte. Glorifiez-en Dieu ! Ne vous laissez pas tromper par des paroles, des comilés. ses souffrances pour son Eglise. Heureux êtes-vous si vous êtes C'est l'heure où Jésus-Christ nous donne l'occasion de parlager si nous sommes au Christ ou si nous allons être le traître Judas. catholique roumaine. C'est le moment, chers sidèles, de montrer « Cette heure du Vendredi Saint a sonné pour l'Eglise gréco-

ses successeurs les évêques de Rome qui ont occupé son siège clés ont été données par Jésus à Pierre le pêcheur et par lui à « Il n'y a qu'une Eglise fondée par Jésus, une Eglise dont les

après lui et que nous appelons les Papes.

a été confié de paitre le troupeau béni de nos âmes ; nous en ne sortez pas du bercail afin de ne pas vous égarer. sommes les petites brebis et les agnetets. Ne vous enfugez pas Unie au Pape. C'est à Pierre et à ses successeurs que le pouvoir et cette Eglise est l'Eglise bâtie par Pierre; out, mes chers fidèles, l'Eglise catholique est parmi nous, Roumains, l'Eglise Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Il n'y a qu'une « Tu es Pierre et sur cette pierre je bătirai mon Eglise et les « Il n'y a qu'une Eglise du Christ, celle que Pierre a bâtie :

n'en descendez pas, car les flots vous engloutiront, alors que le à passer et qu'on te dise : « Passe ici, ton navire coule », toi, navire ne coulera pas. Si une autre église, un autre navire venait réponds : « Mon navire à moi ne coule pas, les portes de l'enfer « Le navire de l'Eglise est battu par les vagues et la tempête ;

> qui ne saurait conduire au port, au port du salut. » Tu n'a pas de pilote habile, ton navire est un navire de pirates « Luttons fermes dans la foi par la prière et le jeûne. Si même

qui ne tardera pas beaucoup. l'on prenaît nos églises pour un temps, chacun de nous s'en ferait une dans sa maison, en attendant, plein d'espoir, le salut « Luttons fermes dans la foi par la prière et le jeune. Si même.

ne récitent pas le saint rosaire de l'Immaculée. « Gardez-vous des prêtres qui ne sont pas mémoire du Pape et

se laisse adoucir. Les blessures du corps et de l'âme, reçues pour Jésus-Christ devait la faire sortir du tombeau. millions de martyrs, Luttez avec le Cœur Immaculé de Marie el les ennemis de la Foi. Combattez le juste combat de la Foi l'Eglise de Jésus, guériront. En elles, nous enfouirons nos péchés dans l'espoir inébranlable que l'Eglise triomphera, même si jusque dans les prisons et dans les chaînes comme l'ont fait des « Ce n'est que par des sacrifices endurés par la Foi, que Dieu

« Que le don de Dieu et mes saints baisers soient avec vous

Blaj. le 5 octobre 1948

D' Ioan Suciu,

de l'archevéché d'Alba-Julia et Fagaras. Evêque administrateur apostolique

FRÉRES ET FILS BIEN-AIMÉS

comme elle est restée déserte la cilé de Dieu... » Ses amis ont pour nous de grandes choses. Saint est son nom. » l'espérance et avec la Sainte Vierge : « Le Tout-Puissant a fait persécuteurs l'ont prise à la gorge. C'est l'heure de dire dans foulé aux pieds la foi et lui sont devenus hostiles... Tous ses « L'heure est venue de nous lamenter avec le prophète : « Oh

desespoir. ce jour de Vendredi-Saint. Ni flottement ni hésitation dans le «Ne rougissons pas de l'Evangile et de l'Eglise de Jésus en

vérité et à la vie. restait qu'une poignée de prêtres et de croyants fidèles à la «Jésus triomphera par son cœur immaculé, même s'il ne

appelés tous les prêtres et les fidèles qui, forcés, ont abandonné Julia pour rompre le sceau de l'Union avec Rome. Y seront « On projette pour le 21 octobre une grande réunion à Alba

« Ce même jour, restons chez nous en pénitence et en prière, dans les larmes et la confiance.

« A aucun prix n'allons là-bas où se trafiquent les âmes. Nous n'avons à vendre ni le Christ ni l'Eglise; ne nous laissons pas séduire par les fils du Serpent. Vos évêques restent fermes dans lu foi en la vraie Eglise. Regardez-les et suivez-les.

« Quoi qu'on écrive on que l'on dise de mal contre l'Eglise roumaine unie, ne le croyez pas. Attendez, en priant, l'heure où notre Sainte Mère, forte de la puissance de son Fils, nous délivrera.

« Si l'on prend vos églises, priez Jésus à la maison, comme le faisaient les anciens chrétiens lorsque les empereurs païens détruisaient leurs temples et brûlaient leurs saints livres. Attendez, confiants dans le cœur immaculé, attendez la manifestation de la miséricorde et de la puissance de Dieu.

« Les hommes souffrent pour toutes sortes de frivolités; il n'y aurait personne qui, pour Dieu, souffrirait la Passion et la mort? Montrons que nous ne sommes pas un peuple de lâches; communions maintenant aux souffrances du Seigneur Jésus pour mériter d'avoir part à sa sainte Résurrection.

« Accorde-nous, Seigneur, par le cœur de ta Mère, la résurrection de nos âmes pécheresses et de ton Eglise du pays roumain.

« Je prie sans cesse pour vous. Priez à votre tour pour moi. « Ma bénédiction épiscopale dans la lutte pour l'Eglise du Christ.

Blaj, le 13 octobre 1948

Dr Joan Sucre.

Un tel dévouement à son troupeau, une telle grandeur d'âme apostolique, une telle flamme spirituelle, firent lever de magnifiques élans parmi les dignes «brebis » d'un tel Pasteur.

Détachons du florilège de l'abnégation ce suggestif épisode. Dans une paroisse de l'Archidiocèse de Blaj, la persécution avait dispersé le clergé, et le curé était arrêté pour ne pas avoir adhéré au schisme.

Les fidèles étaient restés sans pasteurs et sans offices religieux. Le nouveau curé, schismatique, installé par les autorités de la Sécurité publique ne se hasardait pas à se montrer, redoutant le mépris des catholiques.

Une femme courageuse eut pitié des brebis sans pasteur et décida de prendre la place du curé emprisonné. Chaque dimanche elle organisait dans l'église une sorte de fonction

sacrée : récitation du Rosaire, chant du très bel office oriental de la Vierge, appelé « Paraclisis ». Un chœur à plusieurs voix ajoutait à la solennité de ces réunions dignes de celles des premiers temps de l'Eglise. La même femme lisait l'Evanglie et très simplement elle l'expliquait au peuple. Elle catéchisait les enfants. S'il avait été possible de se confesser, on recevait la Sainte Communion, dans le secret, comme aux heures héroïques des catacombes.

5. Les prêtres suivent l'exemple des évêques

suite des menaces et des supplices auxquels ils avaient été soupreuves de repentir en retirant sa signature. Enfin, beaucoup paroisses du diocèse d'Oradéa, les fidèles ne voulurent pas fidèles, qui presque partout, témoignérent d'une résistance cas, les prêtres furent aidés, défendus et encouragés par les déterminé par l'attitude ferme des évêques. Dans de nombreux s'avera insignifiant. Pour plusieurs, l'heureux revirement fut lique Unie. C'est ainsi que, finalement, le nombre de ceux qui mis, signèrent le formulaire d'adhésion, revinrent en manifesde l'exemple que leurs donnaient leurs confrères qui, accepde prêtres, qui, au premier moment, avaient cédé aux pressions, recevoir leur curé, même après que celui-ci eût donné des de ne pas céder et de retirer sa signature (1). Dans quelques persistèrent à adhérer au mouvement de retour à l'Orthodoxie tant publiquement leur fidélité à l'égard de l'Eglise Gréco-Cathovaient en résidence forcée ou détenus. raient à chaque pas, développaient une activité extraordinaire temps, certains d'entre-eux, au mépris des dangers qu'ils coutèrent jusqu'au dernier moment à leurs persécuteurs. En même tant avec courage les insultes, les menaces, les supplices, résisretrouvèrent leur force spirituelle et firent pénitence à la suite farouche. En certains endroits, le peuple avait demandé au curé fidèles, transmettant les dispositions des évêques qui se troutraversant les villages d'Ardeal pour animer et encourager les Après l'assemblée de Cluj, la plupart des prêtres qui, à la

Ils rédigèrent et diffusèrent quantité de manifestes et de tracts clandestins dans lesquels étaient dénoncées l'action indigne du gouvernement et la complicité de quelques membres de la hiérarchie orthodoxe, invitant les prêtres à ne pas se joindre aux fils des ténèbres, donnant des explications sur la

Cf. Doc. Cath., 17 juillet 1949, col. 923-930.

revenir sur ce qu'ils avaient fait. lent ceux-ci pour les adjurer de vaincre leur faiblesse et de tion et devant les prêtres signataires, apostrophant et conseilmanière dont ils devaient se comporter en face de la persécu-

avoir rappelé la trahison de quelques-uns et l'héroïque résistance des autres l'Abbé L. moyens de contrainte que les persécuteurs employèrent, après en l'église de l'Université de Cluj. Après avoir passé en revue fidèles, tel l'Abbé L. P. qui prêcha le dimanche 10 octobre 1948 Orthodoxe face aux faits: les tristes événements des derniers jours, et énuméré tous les parlant clairement contre les persécuteurs, encourageant les tation, ils ne cessèrent de prêcher à tous les services religieux, Tant que ces prêtres courageux purent se soustraire à l'arres-P. examinait la position de l'Eglise

Orthodoxe, tout à fait spéciale, mérite de notre part une particulière considération. Si quelques-uns de ses chefs sont coupables de machinations qui ont été mises en œuvre pour la perte de notre Eglise, la plupart, je crois, détestent toutes les mesures indignes qui ont été prises. Dans cette succession d'événements, disait-il, la position de l'Eglise

Plus encore, bien que le Congrès ait eu lieu à Cluj, on dit que l'évêque

dans le secret de sa conscience, condamne tout ce qui a été fait et que l'on continue à faire. Mais l'Eglise notre sœur, en ce moment, nous doit une réponse. Elle nous la doit parce que son credo, son honneur et son existence tour estime et amour, avec celle menée par des hommes qui ont tramé toute cette campagne de violence. Nous croyons que cette Eglise, notre sœur, dans du lieu n'en savait rien officiellement, mais juste ce que ses fidèles auraient pu surprendre des paroles et des nouvelles de la rue. C'est pourquoi nous ne confondons pas l'Eglise Orthodoxe, notre sœur, que nous estimons et que nous aimons et dont nous savons recevoir à notre meme sont en jeu. son ensemble, non seulement n'approuve pas mais au contraire, au moins

a) L'honneur de l'Eglise Orthodoxe est en jeu.

risien a eu l'audace d'une courageuse opposition aux intrigues des autres, notre Eglise a d'autant plus le droit d'attendre, et de fait attend, conformément aux exigences d'une sainte justice, que, dans toute l'Eglise Orthôdoxe, se trouve un seul Gamaliel qui ait le courage d'une attitude virile pour dénonse S'il s'est trouvé, même chez les pharisiens, un Gamaliel qui prit la parole pour défendre les Apôtres après la Pentecôte, disant aux juifs qui bouillaient de haîne contre eux, de les laisser en paix, e car si c'est des hommes que vient cette chose, elle disparaîtra, mais si elle est de Dieu, vous ne pourrez pas la détruire, et vous serze les ennemis de Dieu »; si parmi les pharisiens, il y avait un Gamaliel qui jugeait de façon droite, sans parti pris, et si un pharavait un Gamaliel qui jugeait de façon droite, sans parti pris, et si un pharavait pris parti pris particular de la contra de la cont arrachée de force l'adhésion. cer les violences que subissent nos prêtres et nos fidèles pour que leur soit

l'Eglise Orthodoxe se désolidarise de la terreur dont nous sommes victimes, que l'on élève la voix, alors qu'il n'est pas trop tard, qu'on le fasse dès à présent, où parler peut être encore un geste digne. Out, l'honneur de l'Eglise Orthodoxe est en jeu, car, ou hien l'on trouvera un homme digne et de caractère qui se doit de condamner ce qui a été fait, ou s'il ne le condamne pas, lui et les siens n'ont pas de caractère. Qu'il se trouve un évêque orthodoxe qui élève la voix pour dire que

b) Le credo de l'Eglise Orthodoxe est en jeu :

Ou l'Eglise Orthodoxe croit dans l'évangile de la douceur du Christ et en vérité apportée par lui à l'humanité, et alors elle se doit de protester

proque de leurs troupeaux. De même que dans notre passé historique, nous etions attaqués par nos ennemis dont le but n'était autre que d'arracher le Christ de nos âmes, les ennemis du Christ nous attaquent non pas pour détruire les quatre points qui nous séparent, mais dans l'intention de frapper aussi l'Eglise Orthodoxe et les 96 points que nous avons en commun avec Elle. De même que dans le passé, aujourd'hui nos ennemis ne cherchent rien d'autre que d'arracher le Christ de nos âmes. Pour cela ils savent que le seul moyen est de semer parmi nous la division afin de détruire l'unité de notre frapper toute l'Église notre sœur, car vous-mêmes, mes chers fidèles, vous rappelez-vous avoir applaudi alors que, publiquement ici, à Clui, nos évêques s'embrassaient ? vous applaudissiez parce que le geste extérieur n'était que le symbole de cette parfaite harmonie qui existait dans leurs grands cœurs de même qu'il était le symbole de la profonde sympathie et de l'entente récicontre la terreur et contre le mensonge qui se sont répandus en son nom contre nous, ou, elle ne protestera pas et se fera alors complice responsable des violences, des iniquités de ceux qui ne sont pas de l'Eglise, car l'Eglise n'a ni prison n'agents de police. En disant cela nous ne voulons et ne pouvons destinée chrétienne.

e) Non seulement l'honneur et le credo de l'Eglise Orthodoxe sont en jeu, mais son existence elle-même. L'Eglise Unie (gréco-catholique) est la première forteresse attaquée par les sans-Dieu. Ils nous frappent non seulement parce que nous sommes d'une religion quelconque, mais parce que nous sommes la vraie Religion.

On pourrait nous demander pourquoi dans ce pays, on peut être n'importe qui, avec n'importe qui, sauf avec le Christ? Vous pouvez être totémiste, si vous le voulez, vous pouvez adorer le solell ou d'autres objets de la création, mais le Christ: Non! Pourquoi?... Quoiqu'il advienne, nous devons dire qu'ils nous frappent et ferment nos églises, non par amour de l'Orthodoxie mais parce que leurs mesures constituent les premiers pas pour donner aux églises une autre affectation!

un théâtre, une étable, ou bien une salle de cinéma, et ainsi des autres églises. Ils commencent avec les nôtres, pour finir avec les églises ortho-doxes! C'est pourquoi nous demandons aux évêques de l'Eglise Orthodoxe s'Ils peuvent encore se taire ? » De cette église où nous sommes réunis, ils feront peut-être un magasin,

sade contre le communisme », marchent la main dans la main avec ses plus féroces tenants. Poursuivant son argumentation: regime au pouvoir, et qui, après avoir prêché « la sainte Croiévêques orthodoxes, en n'hésitant pas à collaborer avec le l'opportunisme politique dont ont fait preuve certains des L'abhé L. P. parle ensuite du manque de caractère et de

* La même poignée d'hommes s'adresse à nous pour nous demander d'être comme eux, c'est-à-dire de changer notre Credo du jour au lendemain, car les pathétiques appels « paterneis » qui nous ont été adressés le 3/15 mai de cette année, même ceux du Campia Libertatii de Blaj, signifialent ceci : Reniez votre foi, ce sont les circonstances politiques qui l'exigent, ce qui, traduit en roumain chair signifie : soyez aussi imbéciles que nous i

uns ou les autres de ces évêques sans courage, elle doit répondre ! Elle doit répondre pour ne pas être confondue avec ce qui se passe actuellement et « C'est pourquoi si l'Eglise orthodoxe veut ne pas être confondue avec les

« Quoiqu'il arrive, nous ne pouvons nous taire, nous devons nous demander : qui aurait pu mettre en scène ce Congrès, sinon ceux dont les intérêts ont été servis et promus par cela ? N'est-ce pas la seule et même main qui a enlevé la religion des écoles, les crucifix des hôpitaux, qui, ces jours derniers, a jeté par terre la croix de Cetatuía, qui nous vole maintenant nos églises dont on dit que cela se fait en son nom !

et les ferme, nous frappe et emprisonne nos prêtres pour leur fidélité au Christ?

Cluj ? qui a profité de tout cela sinon les sans Dieu ? » « N'est-ce pas la seule et même main qui a mis en scène le Congrès de

entrèrent dans l'Eglise quelques agents qui, par une manœuvre d'encercle-ment, s'approchèrent de la chaire. Mais l'abbé continua à parler, en s'adres-sant même à ceux qui venaient d'entrer. Le texte sténographié que nous possédons atteste qu'à ce point du sermon, trèrent dans l'Eglise quelques agents qui, par une manœuvre d'encercle-

« N'est-ce pas la seule et même main, la seule et la même inspiration, le seul et même diable ? mais ils se trompent amérement l Combien vous trompez mais le Christ que vous ne pourrez jamais vaincre l pez-vous, vous qui croyez nous anéantir, car ce n'est pas nous que vous frap-

l'heure de ton jugement éternel, ne te rends-tu pas compte que, quoi que tu fasses, tu ne pourrais éviter que la Main invisible du Très Haut ne change toute ton activité en des larmes de sang, et que Celui à qui n'échappe aucune organisation humaine te demande de cette activité un compte terrible. « Et toi, agent de la terreur, comprends-tu que tu ne manges pas du pain, mais la vie de tes semblables et que tu bois leur sang ? Si maintenant arrivait

Nous savons ce qui nous attend, nous nous rencontrerons après la mort. Mais pour nous, vivre, c'est le Christ, et mourir, une victoire. Pour toi le moment de la rencontre avec la mort arrivera aussi. Mais il sera différent de ceux qui meurent pour le Christ. Réfléchis, alors qu'il est encore temps l

de tout ce qui se fait en son nom? « Nous demandons à nouveau à l'Eglise notre sœur : se désolidarise-t-elle

Nous attendons une réponse. »

main ne tarderait pas l par l'Eglise Unie, exprimait sa volonté de rester attachée à Eglise de Rome, et l'espoir que la résolution du peuple Ron-L'abbé L. P. faisant ensuite un bref historique du rôle joue

renouveau spirituel et de pèlerinage pour les autres peuples des continents.

« Quoi qu'il arrive nous devons affronter résolument l'heure présente et si « Je vois un pays de rêve, beau comme un conte, jardin de la Sainte Vierge et Temple d'Adoration du Très Haut : Notre Roumanie, devenue lieu de

notre voix ne semble pas suffisamment évangélique à certains, ou qu'il leur paraisse que nous eussions dû employer plus de douceur, nous leur répondrons avec saint Jean Chrysostome : Sans une sainte colère, la vertu se fane, les vices abondent et le mal triomphe.

et la gloire de Dicu sont en jeu, est tout ce qu'il y a de plus digne et de plus saint. Notre parole n'a pas été une parole de haine à l'égard des hommes, mais une parole de souci pour arracher le mal, car nous appartenons au Christ et c'est avec lui que nous devons rester et le Christ nous a demandé d'aimer nos ennemis.

« Le malheur, pour nous, seruit non pas de mourir pour notre devoir mais de hair à notre tour... C'est pourquoi, nous, les Chrétiens nous ne haissons

personne, quolqu'il arrive, nous rendons l'amour à tous.

moment béni de notre purification et des grandes responsabilités, car nous sommes donnés en spectacle au monde, aux hommes et aux anges... et maintenant, à l'heure de nous séparer, je m'adresse à vous, jounes gens : Si la Croix du Christ, étendard de toujours de notre peuple, tombait de nos mains couvertes de sang, prenez-ia vous-mêmes et portez-ia plus loin, car la croix n'est pas sculement un étendard de lutte, mais un étendard de victoire, de « Nous vollà donc arrivés nous aussi dans la première ligne, là où nous mêne le Cœur, à côté des soldats, des missionnaires, des martyrs... Voici le prémices de la Résurrection.

> « Et nous, peuple de la résurrection, sentinelles de Rome, nous avons été appelés à être la gloire de l'Eglise Universelle, nous allons montres ou monde appelés à être la gloire de l'Eglise Universelle, nous allons montrer au monde entier, qu'en vérité nous le sommes ! Amen » (1).

ils considéraient la position de l'Eglise orthodoxe dans cette leurs prêtres de l'Eglise Unie face à la persécution, et comment de l'Abbé L. P., parce qu'elle exprime les sentiments des men-Nous avons rapporté presque dans son entier cette allocution

Ils avaient conscience que la persécution de l'Eglise Unie événement dont l'écho dépasserait les frontières

d'Ardéal et celles du pays même.

sacrifice. La joie de souffrir pour le Christ, dont ces prêtres décision de rester fidèle au Christ, au prix de n'importe quel de Jésus rendaient grâces à Dieu avec joie de ce que l'occasion en nos âmes le souvenir des temps apostoliques où les disciples ont donné le témoignage, suivant l'exemple des évêques, réveille leur était offerte de souffrir pour Son Nom. Par leur résistance, un peuple entier manifesta au monde la

ancien professeur au séminaire de Cluj et ancien député du parti national paysan, le 31 octobre 1948 dans la cathédrale de De même, le sermon prononcé par le chanoine Dumitru Manu

Cluj, fit une vive impression.

demanda: dirent qu'ils avaient été forcés de signer le passage à l'Orthodoxie. Le chanoine monta en chaire et sur un ton ironique Les fidèles, venus très nombreux à la messe ce jour-là, lui

 Qui a pu vous forcer?
 Qui a osé travailler contre le glorieux générallssime Staline et contre le traité de paix qui nous garantissent la liberté de conscience et de religion? vous forcer, pourquoi ne les avez-vous pas mis devant la loi qu'ils ont foulée au pied? Pourquoi ne les avez-vous pas dénoncés aux autorités comme des Qui a osé fouler aux pieds la Constitution du pays qui affirme cette liberté? Qui a osé s'opposer aux ordres du gouvernement qui nous a garanti cette liberté par la loi du cuite? Quand ces criminels sont venus chez nous pour traftres qui compromettent le pays

* Je vous demande alors: comment vous ont-ils forcés, et quel a été le motif pour lequel vous avez renié le Christ et sa Foi ? Etait-ce par crainte de perdre votre salaire ? Vous ne savez donc pas que l'Evangile nous dit que ce qui est nécessaire pour l'habillement, la nourriture, ne nous manquera

« Mais dans les prisons, vous n'auriez pas été seuls ; aujourd'hui elles · Ou bien avez-vous eu peur des prisons?

renferment nombre de personnes honnêtes!

pris part comme on le dit, alors, qui est celui qui a pu vous faire un mai Ils disent qu'ils ne persécutent pas, mais qu'ils convertissent par convic-« SI à ces manœuvres, ni le gouvernement ni l'Eglise Orthodoxe n'on

Cf. Biserica Română Unită, Madrid, 1952, pp. 338-343

cachées comme des taupes, mais quand elles croient venu le moment propice, elles sortent à la lumière et commencent un sombre travail. tion. Il y a les puissances du mai qui, jusqu'à maintenant, sont restées

Ÿ.

Aldées par les puissances du démon, elles persécutent maintenant les fils de Dieu. Mais ne craignez point, le jour viendra où leur pouvoir sera anéanti: Priez et gardez l'Espérance. Le Seigneur n'abandonne pas ceux qui ont confiance en Lui. Et si le Seigneur fait attendre sa vengeance, cela ne signifie pas que sa colère ne frappera pas les mauvais ».

achevait: leur foi, criant : vive Rome ! vive le Pape ! Et le Chanoine Tous déclarèrent d'une voie forte qu'ils voulaient rester dans

Le Credo fut récité à haute voix par toute l'assemblée. Quelques heures après, le chanoine Dumitru Manu était arrêté. * Disons tous ensemble le Credo pour fortifier notre Foi Catholique ».

qui, dans la mélée avec les agents, réussirent à reconduire le avaient essayé de le saisir, mais il fut défendu par les fidèles resta dans l'Eglise. A la sortie de l'Eglise quelques agents avait prononcé à la messe du matin un sermon très enthousiaste. Père à la cathédrale où les vêpres venaient de prendre fin. Mis au courant qu'il était recherché impressionnante. Le Père Jospeh Bal, curé de l'Eglise Jean Bob, Le même jour, toujours à Cluj, se produisait une scène par les communistes, il

assistants de prier pour lui afin qu'il puisse souffrir la mort devoir de confesser la Foi au prix de sa vie, demandant aux si telle était la volonté de Dieu. la chaire et s'adressant de nouveau à la foule, insista sur le Poussé par les fidèles à l'intérieur, le Père Bal monta dans

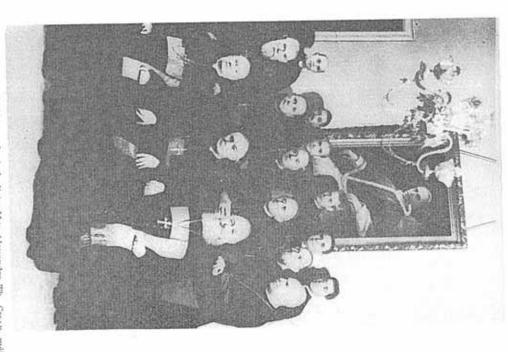
était caché le Père. Appréhendé, frappé, il fut jeté en prison. et, les frappant jusqu'au sang, purent savoir d'eux le lieu où sacristain et d'autres personnes qui s'occupaient de l'Eglise parvinrent à le cacher. Les communistes arrêtèrent alors le La foule était en larmes... Après la cérémonie, les assistants

la nécessité de rester inébranlables dans leur Foi. Beaucoup de prêtres subirent le même sort pour avoir prêché

aussi, il fut emprisonné. trahison dans un sermon tous les prêtres qui avaient accepté de L'Abbé Georges Neamtiu fut dénoncé pour avoir accusé de part à l'Assemblée de Cluj. Appréhendé et frappé

un pretre : chée pour obtenir l'adhésion des fidèles. La voici décrite par Après l'Assemblée de Cluj, une nouvelle campagne fut décien-

La Hiérarchie Catholique Roumaine réunie chez S. Ex. le Nonce Apostolique en 1948



Au premier rang, assis (de gauche à droite) : Mgr Alexandre Th. Charl, métropolite de rite latin de Bucarest : Mgr P. O'Hana, nonce apostolique : Mgr Valeriu Traatan Fragneriu, archevêque de rite byzantin d'Oraden.

Au deuxième rang (de gauche à droite) : Mgr Joan Balaxa, évêque de rite byzantin de Lugo) : Mgr Juliu Hossu, évêque de rite byzantin Cluj-Gherla : Mgr Joan Schreptlen, évêque de rite hitin de Satumare : Mgr Alexandre Rusu.

Mgr Joan Schreptlen, évêque de rite hitin de Satumare : Mgr Alexandre Rusu.

Mgr Joan Schreptlen, évêque de rite hitin de Satumare : Mgr Alexandre Rusu.

Au troisième rang (de gauche à droite) : Mgr Louis Boga, vicaire général du diocèse de rite latin d'Alba Julia : Mgr Joan Schru, administrateur apostolique de la métropole de rite byzantin de Blaj : Mgr Louis Boga, vicaire général du diocèse de rite latin de Jassy : Mgr Anton Dunkovyct, évêque de rite latin de Jassy : Mgr Anton Mauron, évêque de rite latin de Jassy : Mgr Anton Mauron, évêque de rite latin de Jassy : Mgr Anton Mauron, évêque de rite latin de Jassy : Mgr Anton Mauron, évêque de rite latin de Bararest.

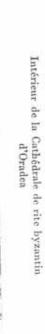
[«] Vers la mi-octobre arrivaient à ma cure paroissiale deux individus qui, me faisant venir à la mairie, essayèrent de me convaincre de signer, me disant que mes autres confrères avaient déjà signé. Je leur répondis que ce que les

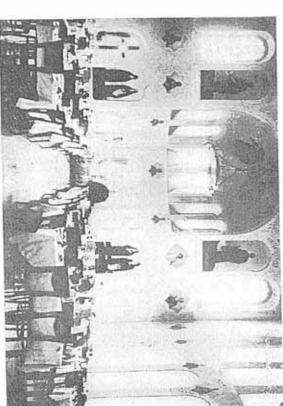


Adm. apostolique de la métropole de rite byzantin de Blaj S. Ex. Mgr Ioan Sucru

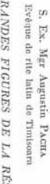


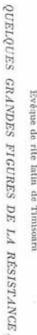
S. Ex. Mgr Juliu Hossu Evèque de rite byzantin de Cluj-Gherla





Une église orthodoxe transformée en restaurant





autres avaient fait ne m'intéressait pas, et que je ne pouvais signer ne voulan

pas que mon geste soit une cause de perte pour les âmes qui m'étaient con-

à me convaincre, ils convoquèrent les fidèles, leur disant qu'ils devaient tous passer à l'Eglise Orthodoxe, par ordre du gouvernement, parce que l'Etat

Ils m'énumérèrent les avantages que J'aurais si

je signais; renonçani

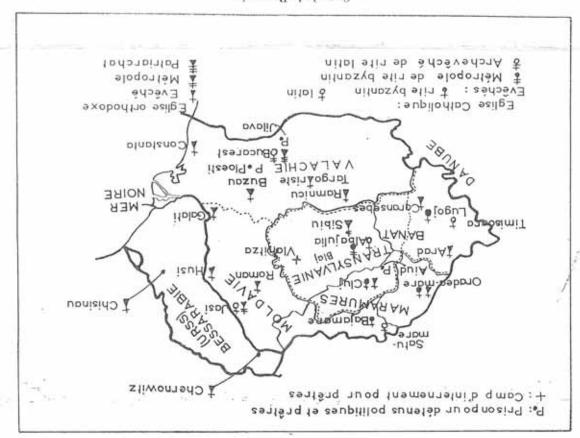
ment signerent. Les deux agents avaient donné l'ordre que les fonctionnaires n'admettait plus qu'une seule Eglise Nationale. Des 60 fidèles, quatre seule-

passés à l'Orthodoxie, et que, dans trois jours

H moins

soient considérés, d'office,

en maison, menaçant ceux qui ne voulaient pas signer; malgré la peur, ils 80 % de la population. Quelques équipes de communistes allèrent de maison soient dressées les listes des fidèles passés à l'Orthodoxie : soit,



ne réussirent pas à obtenit plus de 15 % d'adhésions. Afin de pouvoir obtenir le pourcentage exigé, on inscrivit ceux qui n'avvient pas voulu signer, leur disant que s'ils refusaient leur adhésion, ils devaient se présenter à la mairie, duelques jours après, je fus convoqué au chef-lieu du canton; imaginant de quoi il s'agissait, je fis mes adieux à mes familiers comme si je ne devais plus les revoir. Au chef-lieu je rencontrai d'autres prêtres qui avaient été appelés * Enfin, ils me laissèrent partir à condition que je ne fasse plus mémoire du Pape à la messe. Quand je dis que cela m'était impossible, le «Pretor » (1) injuria le nom du Pape.

* Après m'avoir fait promettre qu'au moins je ne prêcherais plus, ils me laissèrent partir. Arrivé dans le village, un paroissien m'avisa qu'il y avait laissèrent partir. Arrivé dans le village, un paroissien m'avisa qu'il y avait laissèrent partir. chèrent partout, dans toutes les maisons, arrêtèrent les miens, me prirent le peu que j'avais, opérèrent des recherches dans les environs, promettant une un ami. Le jour suivant, alors que je venais de célébrer la sainte messe, quel-ques policiers qui m'attendaient à la sortie m'enjoignirent d'aller à la Mairie. nous menacèrent de nous chasser de nos maisons, de nous prendre nos biens, Sainte Messe dans la maison d'un ami, j'ai erré à la recherche d'un travail pour ne pas mourir de faim. En tout et partout, que la Volonté du Seigneur soit faite ; que son Nom soit loué à jamais ». la déportation les attendait; quittant tout, ils s'enfuirent alors. Depuis trois voitures de police devant le presbytère. Cette nuit-là, j'ai dormi chez s'll reniait sa foi, rer, disant qu'ils allaient réfléchir. Pour moi je déclarais que j'étais absolu-ment décidé à ne pas renier ma Foi. Un confrère avait dit aux autorités que de nous jeter en prison et de nous torturer. Quelques-uns commencent à pleumieux la Croix du Christ que la corde de Judas. Les agents du gouvernement pour le même motif. Nous nous mîmes d'accord et nous décidames de porter tain jusqu'au sang, parce qu'il ne pouvait leur dire où j'étais eaché grosse somme d'argent à celui qui me découvrirait. Ils frappèrent le sacrisler novembre, «On lui répondit : signe d'abord et va te pendre ensuite. Nous n'avons pas Je baptisal trois enfants et m'enfuis en montagne. Les policiers me cher-Jusqu'au sang, parce qu'il ne pouvent dans les 24 heures, sinon L'ordre fut donné à mes familiers de me trouver dans les 24 heures, sinon de curé ! jour où, pour la dernière fois il me fut possible de célébrer la il deviendrait fou.

qu'à la fin des mois d'octobre et novembre 1948. C'est ainsi d'entre eux furent capturés. La condition de ceux qui étaient à s'enfuir, échappèrent à la police, mais par la suite beaucoup qu'avant le 12 décembre 1948, plus de 600 prêtres Unis étaient décrivent les affres terribles dans lesquelles se trouvaient ces emprisonnés devint affreuse (2). Une multitude de témoignages en prison. Parmi ceux qui restèrent, la plupart, ayant réussi Les arrestations devinrent de plus en plus nombreuses jus-

Colui qui dirige un canton. Voir en appendice des lettres-témoignages à ce sujet, pp. 238 et suiv.

preuve parmi toutes leurs souffrances. fice, de la résignation dans la volonté du Seigneur, dont ils firent prêtres, dont beaucoup moururent dans les cachots ou dans gnages de la force spirituelle, de l'esprit de prière et de sacriles camps de concentration. Mais nous avons aussi des témoi-

nées, pour le salut éternel des peuples, beaucoup plus que pour attaques contre la religion, pour les saintes institutions ruivent à l'héroïsme. coup d'autres, témoigneront de leur courage qui atteignit soudestinement l'exercice de leur Ministère. Deux faits, entre beauration de leurs forces et de leurs possibilités pour assurer clanqui purent se soustraire aux recherches luttérent jusqu'à expileur souffrance propre et pour la liberté perdue ». Les prêtres emprisonnés injustement; ils pleurent, s'affligent pour les adressée aux évêques et aux fidèles de Roumanie, ils « sont En vérité, comme le Saint-Père l'avait écrit dans sa lettre

dans les confessionnaux pour entendre les pénitents. avait été réquisitionnée par les schismatiques. Ils s'assirent prêtres arrivèrent, travestis, dans une paroisse dont l'Eglise Un jour de grande fête pour les Gréco-catholiques, deux

qui voulaient se confesser, et cela jusqu'au soir, où, avertis par des communistes, les policiers de la ville voisine appales villages voisins. Ce fut une affluence continue de personnes La nouvelle se répandit aussitôt dans tout le village et dans

Sainte communion. revint pour célébrer la sainte messe en cachette et donner, la Les deux prêtres s'éclipsèrent, mais le jour suivant l'un

tant me confesser si cela était possible?» vous êtes prêtre, parce que je vous ai connu à X... Je voudrais nuit, une dame s'approcha et lui dit : « Mon père, je sais que Un prêtre, travesti, attendait le train dans une gare. Il faisait

sacrées, et ne cédèrent que devant la force brutale. endroits, les prêtres ne voulurent pas interrompre les fonctions par les autorités gouvernementales roumaines, en certains mesures de suppression de l'Eglise Gréco-Catholique décrétées disant qu'elle pourrait ainsi finalement recevoir, le la Sainte Communion dans une maison privée. Bravant les prêtre la confessa. Cette dame rayonnante de joie s'éloigna en Ils allèrent sous l'auvent et en se promenant sur le trottoir le jour suivant

un grand concours de fidèles. dans l'Eglise d'une localité de l'archidiocèse de Blaj, parmi Il en fut ainsi de la dernière messe célébrée publiquement

> prêtre courageux célébra trois messes. Le desservant ayant été arrêté, le dimanche suivant un autre

agents de la sécurité publique pénétrèrent dans la chapelle, tandis qu'un autocar muni d'une mitrailleuse attendait dans Il prononça un sermon et donna la communion. Plusieurs

la cour pour déporter le prêtre trop hardi.

revêtu de ses vêtements sacrés prolongeait l'action de grâce. chapelle se portèrent à sa défense, se servant des bancs pour Les policiers, fatigués d'attendre, l'invitèrent à le suivre. Le ciers tentèrent de le saisir, mais les fidèles présents dans la prêtre refusa. Il ne restait plus qu'à user de la force. Les poli-Vers midi les messes étaient terminées, mais le prêtre toujours

élever une barrière. policiers réussirent à franchir les bancs et à s'approcher de chaient à libérer le prêtre des mains des agents, d'autres utidehors. Les fidèles se divisèrent en trois groupes ; les uns cherl'autel. Les agents le saisirent et essayèrent de le trainer au l'autel. Le prêtre les aspergea d'eau bénite et se cramponna à Après de maints efforts, et des corps à corps violents, les

lisaient des bancs, d'autres fermaient le passage. blasphémaient. Lorsque les policiers arrivèrent à la porte, le prêtre fut libéré de leurs mains et se réfugia à nouveau près heures de tentatives inutiles, les agents fatigués et en sueur de l'autel. La même lutte se répéta plusieurs fois. Après deux Tous les fidèles priaient, pleuraient, tandis que les agents

s'en allèrent maudissant choses et gens. Le prêtre qui portait sur son visage les traces de la bataille

se cacha et sortit ensuite clandestinement par une fenêtre. C'est ainsi que fut célébrée publiquement la dernière messe

dans une église gréco-catholique de Roumanie.

ouvraient une école pour former de faux prêtres « prêtres poliprononcerait des sermons conformes à l'esprit de l'Etat et dénontruks » dans le but de disposer d'un clergé à leurs ordres qui l'Eglise en dépit de l'interdiction gouvernementale. cerait les miliciens obstinés à faire baptiser leurs enfants à Entre temps, dans un calcul diabolique, les communistes

ordonné le 28 juin 1951 dans l'Eglise Biserica Alba de Bucatel rôle, Marcel Abramoviciu (devenu Michel Avramesco), fut Le premier de ces malheureux qui acceptèrent de jouer un

autorités se hâtèrent de montrer une grande générosité. Le avaient adhéré au mouvement de retour à l'orthodoxie, les 17 octobre 1948, le journal « Universul » publia ce communiqué A l'égard de ceux qui, pour une raison ou pour une aufre.

125

du Ministère des cultes: « A la suite de l'intervention de la Patriarchie de l'Eglise Orthodoxe Roumaine, le Ministère des cultes communique: Les prêtres gréco-catholiques, revenus à l'Orthodoxie, recevront le salaire dans la ville où ils sont actuellement en fonction, comme tous les prêtres orthodoxes. A mesure que les organismes de l'Eglise Orthodoxe communiqueront au Ministère les noms des prêtres revenus à l'Orthodoxie, à la suite du congrès tenu à Cluj le 1^{er} octobre 1948, le Ministère donnera des ordres pour le paiement de leur salaire. Ces dispositions s'appliquent également à tout le personnel de l'Eglise. »

Le salaire de la trahison !...

Le «mouvement des masses»

La pression policière sur les fidèles ne fut pas moindre que celle exercée sur le clergé.

Des émissaires allaient de porte en porte et dans une mise en demeure brutale exigeaient de la part des laïcs de parapher une déclaration d'appartenance à l'orthodoxie.

Les moyens les plus inhumains furent employés à cette fin. Pour obtenir un poste dans l'Etat ou pour accomplir certains actes civils, il fallait, d'abord, abjurer le Catholicisme. Le paysan se voyait refuser l'autorisation de moudre son grain au moulin communal, ou la possibilité de vendre, de tester, d'acheter, s'il ne possédait pas l'attestation de passage à l'orthodoxie.

Dans chaque village, le notaire établissait des listes de proscription. Malgré ces mesures, le peuple, dans son ensemble, resta ferme dans sa foi. Particulièrement dans les départements de Maramures, de Nasaud, de Cluj, de Targu-Mures et Satu-Mare où la population catholique est plus dense, la résistance fut héroïque. Les agents du parti communiste circulaient d'un lieu à l'autre, usant de l'intimidation, de la terreur ou de la supercherie, mais les pères de famille s'obstinèrent dans leur refus, au risque de perdre leurs biens et leur liberté. En de nombreux endroits, les paysans opposèrent des placards à l'entrée de leur village pour aviser les émissaires du gouvernaires » du Patriarcat de Bucarest se virent interdire l'entrée dans plusieurs localités.

Le courage de tous ces fidèles se trouva stimulé par la présence clandestine de prêtres qui, au péril de leur vie, circu-

laient pour répandre, dans la mesure où cela leur était possible, les bienfaits de leur ministère.

Traguée par la nolice emprisonnés, puis relâchés sous les

Traqués par la police, emprisonnés, puis relâchés sous les pires menaces, ils récidivèrent dans une admirable témérité qui fit plus pour fortifier la foi des masses que les plus éloquentes pastorales.

Le 15 octobre 1948, le journal « Universul » publiait la nouvelle suivante :

« D'après le service de presse de la Sainte Patriarchie, l'action de réintégration de l'Eglise roumaine d'Ardéal — action commencée par les représentants du clergé gréco-catholique réunis dans la séance historique du 1° octobre à Cluj — a pris les proportions d'un passage en masse des fidèles unis à l'Eglise Orthodoxe Roumaine. De Transylvanie, de partout sont arrivés et arrivent des centaines de télégrammes annonçant que le fidèle peuple gréco-catholique exprime sa ferme décision de rompre toute liaison peuple gréco-catholique exprime sa ferme décision de rompre toute liaison expresse le Valican et de retourner au sein de l'Eglise ancestrale.

peuple gréco-catholique exprime sa ferme décision de rompre loute liaison avec le Vatican et de retourner au sein de l'Eglise ancestrale.

« L'action de réintégration de l'Eglise Roumaine d'Ardéal se développe sous l'impulsion de la masse des fidèles qui demandent à tous les prêtres de ne pas tarder à adhérer à l'acte accompil à Cluj par les 430 représentants du clergé gréco-catholique. Dans certains cas, les fidèles de diverses paroisses sont revenus à l'Orthodoxie unanimement, malgré leurs curés qui persistent dans leur liaison à la hiérarchie gréco-catholique... »

Ce n'était qu'un des communiqués du service de presse de la Patriarchie, qui, parmi tant d'autres, dans l'intervalle du 4 au 21 octobre, annonçaient que « les masses » des fidèles grécocatholiques auraient répondu avec « enthousiasme » à « l'appel » lancé par les 36 prêtres Unis rassemblés à Cluj, et à la « paternelle exhortation » que leur avait adressée le Patriarche à son retour à Bucarest, après avoir signé l'acte.

Plus exactement nous allons voir comment se manifeta cet enthousiaste mouvement des masses » ?

Le gouvernement avait besoin de démontrer que l'acte accompli par les 36 prêtres Unis n'était pas d'inspiration privée mais qu'il correspondait au désir profond du peuple d'Ardéal.

Pour obtenir l'adhésion « en masse », le gouvernement mit de nouveau en mouvement tout l'appareil administratif et celui de la police. Par l'initiative des agents du gouvernement, pour l'ordinaire aux ordres d'un membre de l'assemblée Nationale, en chaque village, dans différents secteurs et paroisses des villes, fabriques, etc... se constituérent des comités de retour à l'Orthodoxie, dont devaient faire partie le prêtre (en cas d'adhésion), le maire, le notaire ou le « Pretor », le chef de la gendarmerie, et des communistes sûrs.

Ces comités avaient pour tâche de recueillir les adhésions des fidèles, lesquels en cas d'acceptation devaient signer un formulaire de procès verbal. Ce formulaire stipulait : — « les

soussignés fidèles gréco-catholiques de telle paroisse réunis en l'Assemblée générale extraordinaire... délibérant sur le retour au sein de l'Eglise Orthodoxe, décidé à Cluj par les délégués gréco-catholiques dans l'Assemblée du 1er octobre 1948 et faisant suite à l'appel pour le retour des fidèles catholiques à l'Eglise de leurs ancêtres, — après les discussions auxquelles ont pris part plusieurs d'entre eux, par leur libre volonté et sans y être contraints par personne, mus seulement par l'importance de l'unité spirituelle du peuple, décident de quitter le culte gréco-catholique pour s'unir à la même Eglise, avec leurs frères Roumains Orthodoxes, formant une seule communauté religieuse. A partir d'aujourd'hui ils cessent toutes les relations qu'ils ont eues avec les organismes officiels gréco-catholiques et suivront désormais les ordres et les directives de leurs nouveaux chefs spirituels ou de leurs organismes officiels.

«Les questions concernant l'Eglise et les biens paroissiaux gréco-catholiques seront résolues en conformité avec le décret n° 177 pour la régime général du culte »

n° 177 pour le régime général du culte... »

Dans la plupart des cas, le comité déclara le passage du village à l'Orthodoxie sans demander l'avis des fidèles ou après avoir essuyé un refus. Dans plusieurs villages, le comité inscrivit purement et simplement sur la liste de ceux qui étaient passés à l'Orthodoxie, le nom de tous les fidèles gréco-catholiques, déclarant que quiconque n'accepterait pas le passage à l'Orthodoxie devrait se rendre à la mairie et demander que son nom soit rayé de la liste.

Dans une localité, les paysans furent appelés à la mairie au sujet des semences d'automne. Après qu'ils eurent donné leur signature, on leur dit qu'elle valait aussi pour le passage à l'Orthodoxie. Toute protestation fut vaine. Les mêmes comités envoyèrent des télégrammes d'adhésion au Patriarche, au nom de la commune, de la paroisse ou du chef-lieu de canton, sans le consentement des fidèles. Fort de ces télégrammes, quelques jours après, le service de Presse de la Patriarchie proclamait que s'était « produit » un fort courant de retour des masses des fidèles gréco-catholiques au sein de l'Eglise Orthodoxe... »

Nous savons que les moyens utilisés par les agents du gouvernement en vue d'arracher les adhésions des fidèles revêtirent un caractère de perfidie criminelle.

Les fonctionnaires de l'Etat, les particuliers, les ouvriers, et tous autres, furent menacés de perdre leur situation s'ils n'adhéraient pas à l'Orthodoxie.

En plus des mesures déjà citées, on prévint les retraités, que leur retraite serait retirée en cas de refus. Les élèves dont les

parents n'étaient pas passés à l'Orthodoxie étaient obligés de payer un supplément. Le personnel des églises, sacristain, chantres, etc..., fut jeté à la rue ainsi que leur famille. Tout le monde était appelé à la mairie, au chef lieu du canton, etc..., sous des menaces de toutes sortes et obligé à signer. Mais comme ces procédés, malgré les menaces dont on les accompagnait, n'avaient donné que de minces résultats, on institua des commissions dont les membres allaient dans chaque maison recueillir les adhésions. Là aussi, ces émissaires usèrent de la ruse ou de la menace, profitant de la bonne foi ou de l'ignorance des fidèles. Dans une paroisse, la commission chargée de recueillir les signatures, était composée du maire, d'un tzigan, et de quelques membres du particommuniste.

La commission allait de maison en maison; là où elle ne trouvait pas le père de famille, elle obligeait les vicillards et les enfants à signer. Dans une demeure, on trouva une vicille de 80 ans qui fut menacée de ne pas être enterrée comme les chrétiens dans un cimetière, si elle ne signait pas. Dans une autre, ils intimèrent à une femme de signer un papier « pour la paix ».

La femme leur ayant répondu qu'elle désirait aussi que la paix soit dans le monde, mais qu'elle ne pouvait signer en l'absence de son mari, on lui répliqua : «Si tu ne signes pas, nous allons inscrire ton nom sur la liste, et alors tu verras ce qui t'arrivera. »

La femme comprenant pourquoi on lui avait demandé la signature pleura. Pour la tranquilliser, on lui assura que sa signature

était une pure formalité.

— S'il en est ainsi, leur répondit la femme, bien. Le Seigneur sait que je ne puis renier ma religion. S'il y a du mal en cela, Dieu vous punira... »

Un prêtre raconte :

« Durant l'été de 1948, des colonnes de voitures chargées de membres de la police et de commissaires politiques, apparurent brusquement dans les villages habités par des fidèles de l'Eglise catholique de rite byzantin. Les pères de famille furent trainés hors de leur habitation et sommés de souscrire une déclaration par laquelle ils acceptaient de passer à l'Eglise schismatique. Plus de 30 % de la population rurale fut ainsi facilement abusée, parce que non cultivée.

Les simples paysans ne savaient pas, le plus souvent, ce qu'on voulait d'eux, d'autant que les autorités ne se donnaient pas la peine de donner des précisions. Ne se doutant de rien, beaucoup abandonnèrent leur religion. D'autre part, il était impossible de vérifier si la petite croix apposée en guise de signature par les

gièrent dans les montagnes, afin d'échapper aux persécutions... taires étaient rassemblés puis emprisonnés. Beaucoup se réfuou apocryphe. Il arrivait fréquemment que les paysans réfracpersonnes plus âgées, pour la plupart illettrées, était authentique

déportés et de perdre ce qu'ils possédaient. sur une autre liste : ils s'entendaient menacés d'être arrêtés la famille. Le nom de ceux qui refusaient la signature était inscri majeur de la famille pouvait faire la déclaration au nom de toute Pour faciliter les passages, on annonça qu'un seul membre

seulement les paysans ne signèrent pas, mais se révoltèrent jetant d'autres cas, encouragés par l'attitude ferme de leur curé, non gieux célébré par des prêtres signataires et refusérent de recevoir d'autres lieux, les paysans s'abstinrent d'assister au service relitures, et armés de haches et de fourches, gardèrent jour et nuit hors de leur village les agents qui venaient recueillir les signales missionnaires orthodoxes envoyés par la Patriarchie. Dans qui avait signé. Dans la commune de Vasad, le curé ayant adhéré teur, et dans certains endroits les paysans chassèrent leur curé cernant les signatures, escomptés par les agents du gouverneleur prêtre. fut chasse à coups de pierres alors qu'il allait dire la messe. En cas, les fidèles se montrèrent plus obstinés que leur propre pasment, étaient toujours loin d'être satisfaisants. Dans beaucoup de En dépit de ces raffinements de manœuvre, les résultats, con-

ne signes pas, l'Union se fera quand même? > âme. — « Bien, Père, lui dit-on, tu ne comprends pas que si tu convaincu que dans la seule Eglise Catholique il sauverait son qu'il leur avait appris jusqu'alors était faux, d'autant qu'il était d'années, il lui était impossible de dire à ses fidèles que tout ce d'autre part, ne pouvant renier ce qu'il avait prêché durant tant pondit qu'il avait des Supérieurs auxquels il devait obéir et, que, moire du Pape à la messe, mais du Patriarche !... » Le curé ré-Mgr Hossu avait déjà signé le passage à l'Orthodoxie. «On la mairie, lui affirmant que tout le clergé à la suite de l'évêque médecin communal, le Juif Steinfeld, invitèrent le curé local à Somes, le 10 octobre 1948, le médecin départemental, docteur fera la même chose ici, lui dit-on, ta Révérence ne fera plus mé-Ioan Pop, se présenta acompagné d'un ingénieur, qui, avec le Dans la commune Lăpusul Românesc du département de

qu'il avait d'autres choses à lire, et de beaucoup plus imporl'église l'acte d'union avec l'Eglise Orthodoxe. Le curé répondit envoyés lui demandèrent de consentir au moins, à lire dans Se rendant compte que toute insistance serait vaine, les

> avaient trahi. Tous pleuraient. Les fidèles disaient : « Nous avons Mgr Hossu, qui frappait d'excommunication les prêtres qui l'église de Balta et au moment du sermon, il lut le décret de nous demander notre ame. Mais ils se trompent amèrement; donné tout ce qu'ils nous ont demandé et maintenant, on vient En sortant de la mairie, il alla célébrer la Sainte Messe dans

notre âme, nous ne la donnerons qu'à Dieu. » Après la messe, le curé avait invité chez lui le séminariste Tho-

mas Victor. Chemin faisant, celui-ci croisa les agents qui l'atten-

avaient signé, ce fut en vain. Lorsque le séminariste sortit de la le séminariste. » Alors le médecin lui lut le nom des prêtres qui médecin. — « Vous vous êtes trompés, docteur, lui répondit seriez les premiers à donner l'exemple aux paysans », lui dit le signer ; ce fut sans résultat. - « J'avais cru que vous et le curé les menaces, s'efforça de convaincre le séminariste qu'il devait daient et l'amenèrent à la mairie. Là le médecin, par de bonnes paroles auxquelles succédèrent

mairie, il fut applaudi. Entre temps, les agents se répartirent en plusieurs équipes,

traversent le village pour recueillir des signatures. Ils n'obtinrent que quelques adhésions de divorcés ou de

membres du parti communiste. intellectuels et par la menace réussirent à les faire signer. Puis rition dans le village. Ils rassemblèrent pendant la nuit quelques de deux prêtres, l'un traître, l'autre Orthodoxe, firent leur appa-Quelques-uns des paysans ne leur permirent pas de s'approcher ils allèrent de maison en maison poursuivre leur triste besogne. de leur ferme. Un paysan, hache en main, leur dit qu'il leur Après une semaine, d'autres agents de la Sûreté accompagnés

casserait la tête s'ils s'approchaient. plus remplie que jamais. Tout le monde : jeunes gens, vieillards, tout le monde. » Et c'est ainsi que tous y allèrent, sans prêter dans l'église de Balta, invitant ceux qui le désiraient à y venir. la messe, le curé leur dit qu'il allait encore célébrer la messe femmes et hommes, s'approchèrent de la Sainte Table. A la fin de attention aux agents de la mairie tenus à distance par les fidèles Un des fidèles répondit : « Non pas ceux qui le désirent, mais Ce dimanche-là, le curé disait la messe dans l'église de Dâmb,

durant les offices. village. Le curé leur répondit qu'il ne pouvait pas renier sa foi et que les intellectuels du village avaient refusé de rassembler Le lendemain, de nouveaux agents arrivèrent dans le même

les signatures, car les paysans étaient rendus furieux.

Les gens commencèrent à s'alarmer, craignant que leur curé ne

soit arrêté. Une femme, sous prétexte que sa mère était malade, pria le curé d'aller la voir. Après que le curé fut sorti de sa maison, les paysans y entrérent, demandèrent aux agents ce qu'ils voulaient au curé. Ceux-ci répondirent qu'ils ne voulaient rien, qu'ils étaient des « parents » et s'enfuirent.

par hasard et les emmenèrent à l'hôpital. communistes du village les prirent dans une voiture qui passait femmes. Là, ils furent malmenés et laissés inanimés. Quelques au pont, ils rencontrèrent un autre groupe d'hommes et de agents tentèrent de s'enfuir à motocyclettes, mais elles ne une pierre et la jeta, geste qui déchaîna une pluie de pierres. Les la Foi et arrêter notre curé!» Quand les communistes arrivèrent qui criait : « Attrapez les communistes qui veulent nous arracher marchaient plus. Ils partirent alors à pieds, suivis par la foule entourés, leur demande ce qu'ils veulent : se confesser ou avoir l'arrêter ? Les agents répondent par des insultes. Une femme prit le curé ? et attendent-ils que le peuple se disperse pour pouvoir vers le presbytère. Les agents épiaient ; le peuple, après les avoir les vêpres. Après les vêpres, entouré des fidèles, le curé se dirigea mission d'arrêter le curé qui se trouvait à l'église pour y chanter Un peu plus tard, arriverent deux agents motocyclistes, avec

Le lendemain se passa tranquillement, mais dans la nuit du 24 octobre, vers 3 heures du matin, 4 camions de soldats s'arrêtèrent à l'entrée du village. Guidés par les communistes, les soldats se dispersèrent. Un fidèle donna l'alarme en faisant sonner la cloche. Alors les paysans, armés de haches, de bâtons et de faux, se dirigèrent vers le presbytère. Là ils se trouvèrent face à face avec des soldats armés de mitrailleuses, qui les forcèrent à se retirer. Le curé réussit à s'échapper, mais ses familiers furent affreusement maltraités, ainsi que nombre de paysans emmenés à la gendarmerie. A l'aube, des camions chargés de fidèles, partaient pour Cluj. Dans beaucoup de maisons les enfants restaient seuls. Un paysan ayant réussi à fuir, sa femme fut enlevée par les soldats, laissant l'enfant dans le berceau... Le curé et les séminaristes errèrent dans la forêt (1).

La résistance ne présenta pas le même caractère partout. Il semble que dans le nord et au centre de la Transylvanie, elle ait été plus forte, tandis que dans le sud elle se fit plus faible. S'il y eut des défaillances et si certains signèrent, il faut préciser qu'après avoir donné leur signature, la plupart la renièrent et firent pénitence. Un prêtre raconte comment ses fidèles, après

Gf. Doc. Cath. du 17 juillet 1949.

avoir été appelés à la mairie et forcés à signer, firent une déclaration par laquelle ils disaient n'avoir donné leur adhésion à l'Orthodoxie que parce qu'ils avaient été menacés et terrorisés, déclarant nulle leur signature et confessant leur foi dans l'Eglise Catholique.

Catholique.

Des gens qui, terrorisés, avaient signé l'adhésion, firent des dizaines de kilomètres à pieds, dans l'espoir de trouver un prêtre catholique pour recevoir l'absolution.

C'est ainsi, qu'au dire des autorités, et de la presse stylée, peuple de Transylvanie passe en « masse » à l'Orthodoxie.

Cependant les agents de la police, les chefs de la sûrcté, les maires, les préfets et sous-préfets, des gendarmes, des membres du parti communiste, des députés ne désarmèrent point et se firent les « apôtres » de la conversion de l'Eglise catholique Unie, en utilisant de viles ou d'odieuses méthodes policières. Malgré tous leurs efforts, dans la plupart des cas, le plan échoua. Voici parmi tant d'autres une preuve de cet échec, ainsi qu'un exemple des méthodes employées :

Il s'agit d'une lettre circulaire envoyée par l'évêque orthodoxe d'Oradéa, Nicolas Popovici, aux archiprêtres de son diocèse, lettre par laquelle il était précisé que le Ministère des Cultes demandait qu'à la date du 15 octobre soit terminé le procès du passage des fidèles gréco-catholiques à l'Eglise Orthodoxe Roumaine. En conséquence l'archiprêtre devait communiquer à tous les prêtres de son doyenné qu'il était personnellement responsable de la réussite de cette procédure, en leur assignant jusqu'au 20 octobre pour lui adresser la liste nominale des pères de famille passés à l'orthodoxie, avec indication du nombre des membres de leur famille, de même qu'une autre liste, portant ceux qui ne seraient pas passés.

L'archiprêtre devait rassembler les listes, faire le total et envoyer le tout à l'Evêché. La lettre épiscopale poursuivait : « Comme il s'agit d'une question extrêmement importante, elle sera discutée avec tous les prêtres dans un conseil extraordinaire convoqué d'urgence ; nous attirons leur attention sur le fait que le résultat de cet acte dépend de leur activité et que ceux qui ne feront pas de leur mieux pour la pleine réussite de cette cause seront considérés comme étant de mauvaise foi et traités comme tels. Dans la mesure du possible, les prêtres feront appel au concours des organismes administratifs locaux. »

L'Assemblée d'Alba Julia

21 octobre à Alba-Julia, date marquant les 250 années d'union actionner les masses en vue de la cérémonie projetée pour le « conversion » des gréco-catholiques fut intensifié. Il fallait Du 4 au 21 octobre, ainsi que nous l'avons dit, le travail de

des différentes régions de la Transylvanie. grand éclat à la cérémonie, des paysans furent amenés de force cipation de tout l'épiscopat orthodoxe. Pour conférer un plus Trinité, sous la présidence du patriarche Justinian, avec la partiallaient commencer dans la cour de la cathédrale de la Sainte faite de l'Eglise Unie avec l'Eglise Orthodoxe. Ces « solennités » Cette fête devait se terminer solennellement par l'union par

pour la paix et pour la démocratie. » dans la Foi ancestrale, nous lutterons pour les droits du peuple chaient : « Vive la République Populaire Roumaine », -- « Unis Les murs étaient recouverts de manifestes sur lesquels se déta-

evenements, « couronnés par les fêtes de ce jour ». chiprêtre Trajan Belascu prenant la parole parla des récents part à l'assemblée de Cluj se virent nommés vice-présidents. L'arsecrétaire, Aurel Brumboiu ; les autres prêtres qui avaient pris qui avait présidé l'Assemblée de Cluj. Il en fut de même pour le l'assemblée sous la présidence de l'archiprêtre Trajan Belascu, braient la messe, puis, face à la cathédrale, se tint le conseil de A 8 heures du matin, les prêtres passés à l'orthodoxie célé-

du département d'Alba, André Avram, déclara : Au nom du « peuple », un paysan de la commune de Majina

« Au nom de tous les frères d'Ardéal, de Crisana, Banat et Maramures, maintenant que dans la R.P.R. nous jouissons tous des mêmes droits et des mêmes libertés, il convient que disparaisse la désunion entre les frères. C'est pourquoi à partir de ce moment, nous rompons toutes les relations qui nous liaient à l'Eglise de Rome, pour retourner à l'Eglise Orthodoxe... et nous lutterons, fraternellement, dans la même foi religieuse, pour le bonheur de notre chère République Populaire, pour la paix et pour le pro-

mise au vote de l'Assemblée (1). ensuite la parole, et le prêtre Georges Zagrai lut la motion sou-Au nom des intellectuels, le professeur Coriolan Tatar prit

des autres déclarations et des appels que nous connaissons, cette Conçue dans le même style et avec les mêmes idées que celles

Voir en appendice le texte de la motion votée par l'assemblée d'Alba-Julia, le 21 octobre 1948, p. 227.

République Populaire » et la volonté de rompre les sceaux avec motion renouvelait la protestation de fidélité envers la « chère

Rome pour accomplir l'union avec l'Eglise Orthodoxe. Cette singulière homélie s'achevait en ces termes : « Nous

de l'Eglise Roumaine. » notre reconnaissance pour les libertés qu'ils ont assurées à tous Populaire Roumaine et au Gouvernement du Pays, l'hommage de apportons aux membres du haut Praesidium de la République les fils du peuple, libertés rendues possibles par la réintégration

à la cathédrale où fut chanté un Te Deum. A l'issue de ce service, cepter de faire partie du conseil de l'Assemblée. Naturellement, à Alba Julia et aux membres du Saint Synode, les priant d'ac-Belascu, se présenta au Patriarche Justinian qui venait d'arriver grande majorité des fidèles et des prêtres unis de revenir à triarche et les membres du Saint Synode de la « volonté de la Trajan Belascu prit de nouveau la parole pour assurer le Pale Patriarche accepta. Un cortège se forma alors pour se rendre l'Eglise Orthodoxe Mère ». Après le vote, une délégation, présidée par l'archiprêtre Trajan

n'a plus de raison » (1). trent les frères gréco-catholiques, clercs et laïcs dont l'égarement portes du bercail orthodoxe sont largement ouvertes afin qu'enprécisa : « l'acte d'union de 1698 d'Alba-Julia étant annulé, les Le Patriarche, parlant à la foule massée devant la cathédrale,

d'Alba-Julia fut signé non seulement par les membres du Synode permanent mais par tous les métropolites et évêques orthodoxes. la parole, car depuis longtemps il était l'instigateur de ce retour l'acte Synodal qui établissait la rupture de l'Union. Cet acte foi de ceux qui étaient revenus à l'Orthodoxie. On lut encore forcé. Après lui, le prêtre Nicolas Geangalău lut la profession de Le métropolite Nicolas Belan ne pouvait manquer de prendre

Acte synodal abolissant l'Union :

l'Eglise orthodoxe roumaine, nous nous sommes réunis, en ce jour du 21 oc-tobre de l'année, du salut 1948, dans l'Eglise de la Sainte Trinité d'Alba Julia, ancienne résidence de la métropole roumaine de Belgrade transylvain; cela, à la prière de nos frères de l'Ardéal, désireux que nous nous assurions de la foi des clercs et des laïques qui abandonnent l'unité et reviennent à « Avec la volonté du Père, l'aide du Fils, et l'inspiration du Saint-Esprit, Haute et invisible Trinité, Gloire à toi. Nous, Justinian, patriarche de Roumanie, ainsi que nos frères les évêques, membres du Saint Synode de l'Estate de la companie de l'action de la companie de l'action de la companie de l'action de la companie de la companie de l'action de la companie de la companie de l'action de la companie d l'orthodoxie.

⁽¹⁾ Voir le texte intégral du discours du patriarche Justinian au clergé et aux fidèles réunis à l'Alba-Julia dans la Doc. cath., 3 juillet 1949, col. 885-887.

En conséquence, vu la proclamation faite à Cluj le 1er octobre 1948, par la délégation des 430 chanoines, protopopes et prêtres gréco-catholiques de Transylvanie, par laquelle ceux-ci ont décidé, de bon gré et sans contrainte de personne, de rompre pour toujours ces liens avec la Rome papale que la

violence avait imposés, il y a deux cent cinquante ans.

« Vu leur désir de retourner au sein de l'Eglise orthodoxe roumaine.

« Nous avons donné suite à l'acte du Synode permanent dressé en séance du 3 octobre 1948, confirmé par les signatures de la délégation gréco-catholique venue à Bucarest et ratifié par le Saint Synode plénier dans sa séance

du 18 octobre 1948.

Et nous avons glorifié le Dieu des cieux de ce que par sa volonté la rupture entre frères d'un même peuple a pris fin et que l'unité de foi de tous les Roumains de ce pays gardé de Dieu a été restaurée.

mures, qu'ils devront reconnaître pour leurs vrais pasteurs, leurs docteurs et les guides de leur vie spirituelle, tout comme nos évêques ont le devoir sacré de les conduire en toute direction comme leurs vrais îlis spirituels. feurs sceaux pour brisés et sans vertu ; et assurons ces fils et frères chéris qu'ils trouveront dorénavant un appui paternel de notre part à tous. Quant à eux, nous les exhortons à prêter l'obéissance qui sied au Saint Synode ainsi qu'à nos évêques orthodoxes de l'Ardéal, du Banat, de Crisana, de Mara- C'est avec une allégresse spirituelle et une affection paternelle que nous recevons dans le sein de l'Eglise Orthodoxe roumaine tous les frères contraints par la dureté des temps à se séparer de l'orthodoxie. Nous tenons désormhis

« Et pour en conserver la mémoire, nous consacrons à ces journées grandioses de la vie du peuple roumain l'église de la Sainte Trinité d'Alba Julia et l'appelons dorénavant la Cathédrale de l'unification de l'Eglise roumaine de Transylvanie, priant notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ de l'avoir en sa sainte garde ; à lui toute gloire, honneur et adoration dans les siècles.

Justinian, patriarche.

Nicolas, métropolite de l'Ardéal; Basile, métropolite du Banat; Firmilien métropolite de Craiova; Sébastien, archevêque de Suceava et de Maramures; Anthim, évêque de Buzau; Grégoire, évêque de Husi; Joseph, évêque d'Arges et locumtenens de R.N. Severin; Benjamin, évêque de Caransébès; Nicolas, évêque de Cluj, Vad et Feleac; Nicolas, évêque d'Oradéa; André, évêque d'Arad, lénopol et Halmagiu; Césaire, évêque de Constantza; Anthime, locumtenens du Bas Danube; Polycarpe, évêque des Roumains d'Amérique; Parthène, évêque.

Les évêques :

Hilarion Mircea, de Bacau; Benjamin Pocitan, de Sinaia; Valère Moglan, de Botosan; Galaction, de Silistrie; Emilian Antal, de Targoviste; Eugène Laiu, de Suceava; Athanase Dinca, de Barlad; Théodore Scorobet, de Rasinari; Paul Serpe, de Ploesti (1).

maine d'Ardéal (cf. Universul, 23 octobre 1948). consacrée comme cathédrale de la réintégration de l'Eglise rou-La cérémonie achevée, la cathédrale de la Sainte-Trinité fut

Cf. Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 887-888

CHAPITRE QUATRIEME

MARTYRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE RITE BYZANTIN

L'Arrestation et l'emprisonnement des évêques

gration de l'Eglise Roumaine d'Ardéal était un fait accompli. En ne leur appartiendra plus, car ils « se sont éloignés du peuple gime des libertés avait soustrait à leur tyrannie les fidèles et les injustement leurs demeures épiscopales et leurs églises. Le réconséquence les évêques catholiques de rite byzantin occupaient pour servir les intérêts impérialistes, obéissant au Pape de prêtres gréco-catholiques. Tout ce que ces évêques possédaient Pour le gouvernement communiste et ses complices, la réinté-

à Cluj ; Mgr Basile Afténie, à Bucarest, et le matin du 29 octobre Oradéa ; Mgr Alexandre Rusu, à Baïa-Mare ; Mgr Jules Hossu, Mgr Valère Trajan Frentziu et son secrétaire l'Abbé Foisor, à Rusu étaient arrêtés. Dans la nuit du 28 octobre, ce furent 25 octobre 1948, à Blaj, Mgr Jean Suciu et son secrétaire l'Abbé Mgr Jean Balan, à Lugoj. Il fallait donc chasser les évêques de leurs résidence. Le

nezu et les Abbés Georges Radu et Mare Vasile et nombre d'autres cellerie Métropolitaine ; à Bucarest, l'archiprêtre Tite Liviu Chirésistance fut inébranlable, ainsi que tous les prêtres de la Chanse laissa point émouvoir par d'alléchantes promesses et dont la Jean Moldovan, Dumitru Néda, Jean Foléa ; les professeurs de général Victor Macaveiu, les chanoines Victor Pop, Nicolas Pop, les plus notoires, subissaient le même sort : à Blaj, le Vicaire prêtres. A Cluj, les Abbés Jean Chertes, Liviu Oprea, Georges Théologie Septimiu Todoran et Eugène Popa ; Jean Miclea qui ne Neamtiu, le père Joseph Bal et le chanoine Dumitru Manu; à Dans le même temps, ici et là, de nombreux prêtres parmi

Oradea, le chanoine Jules Hirtea; et l'abbé Basile Teglasiu, à Lugoj.

Au début, les évêques Unis gréco-catholiques étaient emprisonnés à Dragoslavele (département Muscel) où se trouvait la résidence d'été du Patriarche. Ils ne furent pas soumis à un régime trop dur, mais il leur était interdit d'avoir des contacts avec qui que ce soit et, chaque jour, ils subissaient une leçon de marxisme. Le Patriarche Justinian leur fit plusieurs visites pour leur conseiller de passer à l'Orthodoxie, dans l'intérêt de la République Populaire. Avec l'élite de leur clergé, ils furent ensuite incarcérés au couvent Caldarusani, près de la capitale, où le traitement devint plus dur. Le Patriarche allait les voir plus souvent et se faisait plus pressant.

Mais comme ces «invitations» pacifiques restaient sans effet, on essaya de les convaincre par des insultes et la menace. De Caldarusani, les évêques Jean Suciu et Basile Afténie furent transférés pour quelque temps dans les cachots du Ministère de l'Intérieur, puis jetés dans la fameuse prison de Vacaresti, tandis que les quatre autres évêques étaient conduits en des lieux inconnus. Ces changements successifs avaient pour but d'égarer la population sur l'endroit de leur détention.

Le 10 mai 1950 à la prison de Vacaresti, à Bucarest, à la suite d'une succession de sévices et d'atroces souffrances, Mgr Basile Afténie, Vicaire de la Métropole de Blaj, mourait fou, alors qu'il était encore dans la force de l'âge, et en pleine possession de ses facultés physiques.

Mgr Basile Afténie, fils de paysan, était né le 14 juillet 1899 à Londroman, département de Tarnava. Il avait fait ses études secondaires au lycée de Blaj, et sa théologie à Rome où il soutint ses doctorats en philosophie et en théologie. Ordonné prêtre le 1° janvier 1926, à Blaj, après avoir été professeur de Théologie à Blaj, puis archiprêtre de Bucarest en 1934, il fut élu évêque Auxiliaire de la Métropole de Blaj et Vicaire Général pour Bucarest. Dans un de ses rapports, daté de 1941, il écrivait : « Je ne cherche pas autre chose que la gloire de Dieu et l'épanouissement de notre Eglise, en union et vraie obéissance à l'égard du Saint-Siège, même si je devais donner ma vie. »

Son attitude durant la persécution n'a jamais démenti cette déclaration. Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler combien de fois il lui fut proposé de passer à l'Orthodoxie, et comment il refusa tout compromis.

Il est mort dans un véritable supplice pour avoir affirmé sa foi au Christ et à son successeur de Rome.

Selon des informations, non encore confirmées, trois autres

évêques seraient également morts en prison ou dans les camps de concentration, notamment : Mgr Valère Trajan Frentziu, au camp de travail d'Orinin, en novembre 1951, âgé de 75 ans ; Mgr Jean Suciu dans la prison d'Aiud, et Mgr Jean Balan dans celle de Vacarest (tué, dit-on, par les condamnés de droit commun qui étaient avec lui dans la même cellule). D'après ces mêmes informations, seuls, Mgr Jules Hossu et Mgr Alexandre Rusu seraient encore vivants...

Nous pensions à ces martyrs de la Foi et à la Patrie en lisant cet extrait de la lettre d'un écrivain de Bucarest, parue dans le journal « Țara » en langue roumaine publié à Rome en avril 1949 :

 Les nouvelles qui nous parviennent du pays nous disent que les orthodoxes se sentent solidaires des Unis, dans la souffrance et dans la même destinée.

« Comment pourrait-il en être autrement, quand les Orthodoxes constatent qu'aldrs que le Patriarche Justinian et tant d'évêques de l'Orthodoxie ont quitté leur troupeau pendant l'orage, pour pactiser avec les bourreaux athées et jeter la confusion et le désespoir dans les âmes, les évêques Unis sont restés, tous, jusqu'à la fin, les étendards inflexibles de la résistance roumaine à l'image de leurs grands devanciers, Petru Maior, Sincai, Micu Klein et André Saguna, Mgr Suciu et les autres évêques qui gisent au-jourd'hui derrière les grilles des cachots d'Anna Pauker, figurent avec eux le même sommet de Roumanisme au-dessus des temps et des tempêtes ».

Voici des fragments d'une lettre d'un professeur de Bucarest dont les sentiments sont les mêmes que ceux de nombreux fils Orthodoxes:

« A ma connaissance, 600 prêtres sont actuellement en prison, pour s'être formellement opposés à cette conversion (passage à l'orthodoxie). Les évêques arrêtés en automne se trouvent au couvent orthodox Dragoslavele près de Campulung. La persécution ne se limite pas seulement au clergé catholique. On a arrêté beaucoup d'ecclésiastiques orthodoxes à cause de l'opposition qu'ils ont manifestée. La majorité du clergé orthodoxe n'approuve en aucune façon que l'on détache l'Eglise unie de Rome par la force, et, plus particulièrement au sein des fidèles on peut enregistrer, bien au contraire, une sympathie grandissante pour l'Eglise Unie et même pour une union avec Rome. La majorité du clergé orthodoxe hait le patriarche Justinian parce qu'il a livré son Eglise au communisme. A peine 10 % de la population est acquise au communisme tandis que 60 % est manifestement opposée au régime. »

La réquisition des monastères et des églises

Durant la campagne pour l'obtention des adhésions signées, les monastères gréco-catholiques devinrent les centres de la résistance, autour desquels se réfugiaient des paysans de pays lointains; aussi ces maisons firent-elles l'objet d'une surveillance toute particulière de la part des agents communistes. avoir enfermés, le Pape viendra les sauver ! » au Pape qu'à Dieu et à l'Eglise, nous allons voir si, après les On leur dit alors : « Ces idiots de moines tiennent beaucoup plus Sur leur refus, ils furent mitraillés et menacés de déportation. insultés et frappés. A eux aussi, on demanda de renier le Pape. entre temps; les moines rassemblés dans le réfectoire furent pas le Pape. Ils se dirigèrent ensuite vers le monastère, occupé signé et venaient assister aux messes du monastère. Le 15 octobre dans la cour où ils les menacèrent de les fusiller s'ils ne reniaient mitraillettes, les assaillants occupèrent d'abord la maison du soldats et agents, s'arrêtèrent autour du monastère. Armés de dant la nuit du 19 octobre, une quinzaine de camions, portant alentours accoururent forçant les agents à se retirer. Mais penet quelques frères... L'alarme ayant été donnée, les paysans des en camion. Il n'y avait plus au monastère que le Père Léon Bob 1948, une équipe d'agents de la Sûreté se présenta au monastère fidèles à leur Foi. C'est pourquoi dans quelques villages des alen-Noviciat, réveillant les novices et les moines pour les conduire tours ils refusèrent d'aller à l'église, chassèrent le curé qui avait sement prêché contre les traîtres, exhortant les paysans à rester passage à l'Orthodoxie, les Pères de Bixad avaient courageudant l'été de 1948 fut très élevé. Durant la campagne pour le rinages, le nombre des paysans venus visiter le monastère penque la police ait essayé à plusieurs reprises d'empêcher les pêlele 3 août 1948, le père supérieur, Athanase Maxim, ainsi que les pères G. Marina, P. Ajaki et le père Petruja furent arrêtés. Bien frir de la part des communistes. A la suite d'une perquisition, Basiliens, était un lieu de pélerinage très fréquenté. Avant que la moines ne fut pas une chose aisée, car les paysans s'y opposerent persecution n'ait commencé, les moines de Bixad eurent à souf-Le monastère de Bixad, département de Satumare, des moines Mais la saisie des monastères, la poursuite et l'arrestation des

Le jour suivant, les agents arrêtèrent un grand nombre de paysans pour leur demander où les moines étaient cachés. La tête du Père Salageanu fut mise à prix (5.000 lei) et la gratuité illimitée des parcours en chemin de fer accordée aux dénonciateurs. Mais personne ne révéla la retraite des Pères.

Le 22 octobre, le Préfet de Satu-Mare se présenta accompagné d'agents et de deux prêtres, l'un, adhérent, Ovidiu Oprea, qui fut installé au noviciat ; le second, Orthodoxe, qui prit possession du monastère. Dans les autres monastères, des Pères basiliens de Moiseu, Nicula, Prislop et Obreja, des supérieurs orthodoxes furent également installés et les moines chassés ou arrêtés. Les religieuses de la Congrégation du Seigneur de Blaj don-

sieurs écoles pour jeunes filles et des hôpitaux. La chapelle de nèrent une preuve extraordinaire de courage. Elles avaient à maison du Seigneur) des Pères Assomptionnistes. Dans la chaprière occupé par les communistes. La cathédrale de Blaj arrivèrent, demandant aux sœurs de quitter la chapelle. Cette fois sieurs reprises d'abandonner leur local, mais elles s'y étaient camions, les autorités intimèrent aux religieuses l'ordre de quitaux côtés des religieuses, les fidèles emplissaient la chapelle. nière messe publique fut célébrée le 30 octobre 1948. Ce jour-là, pelle des Religieuses de l'Institut de la Reconnaissance, la derde Mgr Suciu, ainsi que la belle église « Casa Domnului » (la avait été enlevée par surprise, le 28 octobre, après l'arrestation l'Institut de la Reconnaissance de Blaj fut le dernier lieu de leur charge l'Institut de la Reconnaissance, qui groupait pluarriver pour prendre possession de la cathédrale de Blaj ; aussi restées en prière dans leur maison. Vers midi, d'autres agents refusé. Le chargement des camions terminé, les sœurs étaient Quelques jours auparavant, les sœurs avaient été sommées à pluter leur couvent, les menaçant de les en chasser par la force. Entre temps, les affaires des sœurs ayant été entassées dans les curité. L'une après l'autre, les sœurs furent empoignées et jetées ordonnèrent une dernière fois de partir. Les sœurs répondirent : aucune intention de se rendre, les agents, plus menaçants, leur laissant la chapelle dans l'obscurité. Les sœurs n'ayant manifesté même jour, les agents revinrent, coupérent les fils électriques. ce « noyau réactionnaire » devait être liquidé. Le soir de ce lendemain, le Métropolite orthodoxe, Balan de Sibiu, devait encore, elles s'y refusèrent. Les agents étaient furieux, car le cassées et les livres de prières déchirés... (1). Sainte Vierge foulée aux pieds, les fenêtres brisées, les chaises de force dans les camions. L'autel fut saccagé, l'icône de la partirons que mortes. » Les agents frappèrent, alors, dans l'obs-« Nous sommes catholiques, la chapelle nous appartient. Nous ne

De Blaj, les sœurs furent emmenées à Obreja près de Blaj, où elles se rencontrèrent avec d'autres compagnes de leur congrégation. Elles restèrent là jusqu'en septembre 1949. Dans la nuit du 10, en compagnie d'autres sœurs qui se trouvaient à Juc près de Cluj (environ 200), elles furent conduites à un couvent de sœurs orthodoxes de Bistritza. La supérieure du Monastère leur fit comprendre que se trouvant dans un monastère orthodoxe, elles devaient passer à l'orthodoxie. En fait, le but de leur transfert dans ce monastère n'était autre que de les amener à cette

Cf. S. I. C. O., 1er janvier 1949.

leurs familles (Cf. Civillà Cattolica, 18 mars 1950, p. 705 et 707). elles furent obligées de quitter leurs habits et de rentrer dans orthodoxes furent licenciés par le Patriarche, et les sœurs transtatives de conversion à l'orthodoxie n'avaient eu aucun succès, férées au monastère orthodoxe de Suzana. Là aussi toutes les ten-1949. Mais cet état de choses ayant été découvert, les prêtres purent continuer à mener leur vie monastique jusqu'en novembre personne ne toucha au monastère. C'est ainsí que les sœurs cution, grâce à la bienveillance de quelques prêtres orthodoxes, plusieurs fois par les soldats russes. Toutefois, pendant la persél'arrivée des Russes dans le pays ; leur couvent avait été envahi seulement la Mère Supérieure. Pareille chose se produisit avec autorités décidèrent de les renvoyer dans leurs familles, retenant Edera. Les sœurs de ce monastère avaient beaucoup souffert de les religieuses de la congrégation de l'Annonciation, de Moreninastère orthodoxe. Voyant que toute insistance serait vaine, les de donner une nouvelle impulsion à la vie spirituelle du monécessaire que les sœurs de Blaj passassent à l'Orthodoxie, afin térent la spiritualité, tirant cette étrange conclusion qu'il était gnaient d'une vive sympathie pour le catholicisme dont ils exalprofesseurs envoyés spécialement par la Patriarchie témoisoumises à des pressions d'un autre genre. Des prêtres et des alors toute relation avec les sœurs orthodoxes, et elles furent preuve, les sœurs catholiques de Blaj avaient gagné la sympathie de beaucoup de sœurs orthodoxes de Bistritza. On leur interdit piété, la résignation et la sérénité d'âme dont elles faisaient voulant embrasser le catholicisme. Par leur comportement, leur nouvelles venues ses sœurs orthodoxes, plusieurs de celles-ci les autorités qu'il y avait danger à laisser en contact avec les écoulé quand la supérieure du monastère fut obligée de prévenir d'après les plans prévus par les auteurs... Peu de temps s'était « conversion ». Mais ce plun ne devait pas se réaliser tout à fai

De même, furent occupés les couvents des Pères fransciscains de rite oriental d'Oradéa, des Pères Jésuites de Totesti, des Pères assomptionnistes de Blaj, Beius et Bucarest, ainsi que les maisons des frères des Ecoles chrétiennes d'Oradéa et de Blaj.

Le 21 octobre, estimant que tout le peuple était passé à l'Orthodoxie, les agents du gouvernement procédèrent à la saisie des églises, des presbytères, des maisons, ainsi qu'à l'arrestation des prêtres qui avaient refusé de signer le retour à l'Orthodoxie.

Bien que le peuple s'y opposât, la plupart des églises furent occupées, et les scellés posés par la police. Les prêtres qui n'avaient pu s'enfuir, furent arrêtés, la police leur substitua des prêtres signataires ou des missionnaires orthodoxes. Beaucoup

de ceux-ci avaient accepté de prendre possession des églises et presbytères des prêtres gréco-catholiques.

remercia pour sa contribution à « la grande œuvre » de la « réoccupées furent réouverles pour le culte orthodoxe avec une envoyés par le gouvernement. Dans les grandes villes, les églises avec les prêtres et les fidèles gréco-catholiques, pour refuser de y pénétra, suivi par les prêtres, les autorités civiles et les repré-Face à la cathédrale, il fut salué par le maire de la ville, qui le pour prendre possession du dernier trophée de l'Eglise Unie, présidée par le Métropolite de Sibiu, Nicolas Balan, le 31 octobre grande solennité. A la cathédrale de Blaj, cette cérémonie fut prendre possession de leurs biens, même au prix de leur arrestaconversion employés par le gouvernement et se solidarisèrent sentants des forces armées. Celui-ci après avoir frappé trois fois à la porte de la cathédrale Cisteian, offrit ensuite au Métropolite les clefs de la cathédrale. intégration » de l'Eglise Roumaine. Le prêtre signataire, Jean fut reçu par le Préfet du département et les autres notabilités. 1948. Arrivé le 31 octobre au matin, le Métropolite Balan, venu tion. Généralement, les fidèles avaient boycotté les prêtres Par contre, d'autres désavouèrent les systèmes barbares de

La présidence de la République Populaire était représentée par Romolus Zaroni. Après le *Te Deum*, le Métropolite manifesta « la joie de vivre ce jour d'union et de fraternité des deux Eglises ». Un grand déjeuner réunit les autorités dans le local de l'ancienne Académie de Théologie. Plusieurs convives prirent la parole : le député Margineanu, Romulus Zaroni, le professeur Oprea, le prêtre Hentia et le Métropolite Balan. Romulus Zaroni dit, entre autres choses, que le clergé de Blaj avait toujours été contre la Démocratie : « Je les avais avisés que les choses allaient changer, malgré leur résistance... Je félicite par contre les chefs de l'Eglise Orthodoxe qui ont obéi à la voix du peuple. »

Le Métropolite Balan rappela la lutte qu'il avait menée pour l'« Union des Eglises » : « J'ai toujours affirmé que l'Eglise Unie était un accident dans la vie du peuple roumain. Aujourd'hui, la prophétie s'est accomplie. » Comme le grand mérite de cet acte appartenait au Patriarche Justinian, on proposa de lui envoyer un télégramme de félicitations (Cf. Telegraful Român, 7 novembre 1948). On oublia seulement de préciser que le Métropolite n'avait pu mettre la main sur la cathédrale de Blaj que grâce à l'aide de la Police.

Le même jour, 31 octobre, l'évêque orthodoxe d'Oradéa, Nicolas Popovici « reconsacra » la cathédrale Unie de la ville. A cette occasion, la cathédrale orthodoxe fut fermée, et tous les

fonctionnaires, les élèves et l'armée, furent obligés de prendre part au service réligieux, bien que d'habitude on ait eu à tâche d'empêcher les gens d'aller à l'église par tous les moyens possibles. Pour assurer le concours de la population, l'intervention de la police fut nécessaire, car sans elle, « la grande solennité » eut été totalement désertée, comme il advint à Arad et à Beiuş.

Le séminaire de théologie d'Oradéa fut transformé en école de préparation des fonctionnaires de l'Etat. Le même évêque orthodoxe, Nicolas Popovici, d'Oradéa, avait pris possession de la cathédrale Unie de Baia-Mare et l'avait « reconsacrée » pour le culte orthodoxe, le 16 novembre 1948.

La résidence épiscopale avait été pillée et occupée quelques jours avant. Des fêtes marquèrent également la réouverture des églises gréco-catholiques de Targu-Mures, Fagaras et d'autres centres. La cathédrale gréco-catholique de Cluj fut réouverte le 21 novembre par l'évêque orthodoxe du lieu, Nicolas Colan. Là encore, les citadins, de même qu'un certain nombre de paysans de villages voisins, furent amenés de force pour prendre part au service divin.

Devant la cathédrale était dressée une tribune où l'évêque parla à la foule très restreinte. Au cours de son sermon, l'évêque dirigea particulièrement ses atlaques contre le Pape.

La plupart des églises, après avoir été « reconsacrées » et confiées aux prêtres nommés par le gouvernement, restèrent désertes, au point qu'il fallut les fermer, tandis qu'auparavant elles étaient remplies par les fidèles qui assistaient à tous les services divins,

A Lugoj, lorsque la Police se présenta pour occuper la cathédrale, remplie de fidèles en prière, les agents furent mis dehors par la force. Pendant qu'ils scellaient la porte, quelqu'un cria : « Scellez, Messieurs, scellez, car les juifs aussi avaient scellé le tombeau du Christ, mais le troisième jour il est ressuscité. »

L'encadrement des prêtres gréco-catholiques dans l'Église Orthodoxe.

Un problème auquel les agents gouvernementaux et les représentants de l'Eglise orthodoxe se sont particulièrement attachés, a été celui de l'encadrement des prêtres gréco-catholiques passés à l'orthodoxie dans le système d'organisation de l'Eglise orthodoxe entièrement sous le contrôle de l'Etat. Cela non seulement pour forcer les prêtres signataires à s'accorder au « rythme du temps », comme le firent les quelques chefs orthodoxes, mais

aussi pour apaiser les craintes de certains prêtres signataires — dont quelques-uns étaient passés à l'Orthodoxie par intérêt —, d'avoir dans l'Eglise Orthodoxe une situation inférieure. En vue de cet encadrement, les évêques orthodoxes furent invités à organiser des assemblées auxquelles participèrent ces prêtres signataires et à prendre toutes mesures destinées à assurer la pleine unification des Eglises. La presse entreprit de dissiper les craintes des prêtres signataires. A Sibiu, le Métropolite Balan au cours d'un conseil tenu avec les prêtres le 10 novembre, attaqua le Saint Père, exprimant la conviction que le retour des Unis apporterait beaucoup de blen à la République Roumaine. L'archiprêtre Trajan Belascu, parlant au nom des prêtres signataires, avait demandé au clergé orthodoxe beaucoup de compréhension (Cf. « Telegraful Român » du 26 novembre 1948).

Dans le Diocèse d'Oréada, le 17 novembre, l'évêque Nicolas Popovici tint également conseil avec les prêtres signataires, s'efforçant, mais sans succès, de les tranquilliser. Il fut ensuite décidé que dans tous les diocèses orthodoxes d'Ardéal un vicaire général serait choisi parmi les prêtres passés à l'Orthodoxie et que des distinctions honorifiques seraient accordées à ceux d'entre eux qui s'étaient mis en évidence par leur travail en faveur de l'unification des Eglises.

L'installation des «vicaires» conseillers et archiprêtres (Protopopi) dans les diocèses d'Ardéal, fut fixée au 21 novembre. Pour Sibiu, fut désigné, en qualité de vicaire général, Trajan Belascu; à Cluj, Sabin Truția; à Oradéa, Carol Pop, et même des vicaires généraux furent nommés à Timisoara, Arad, Caransebes et Maramures (Cf. «L'accomplissement de la communauté d'amour de l'Orthodoxie Roumaine», in « Universul » du 27 novembre 1948).

Toujours dans ce plan d'unification des Eglises entrait aussi la nomination du prêtre Théophile Herineanu comme évêque du diocèse de Roman et Husi, promotion décidée par le Conseil électoral de l'Eglise Orthodoxe le 8 juin 1949. Ce choix n'était pas motivé par le mérite, mais parce que ce prêtre s'appelait Théophile qui était le prénom de l'évêque qui réalisa l'Union avec Rome en 1698.

« Cherchez-moi un prêtre du nom de Théophile », avait demandé le Patriarche Justinian à ses collaborateurs.

On trouva Théophile Herineanu qui fut enlevé de chez lui par la police pour être consacré évêque. Le « sacre » eut lieu le 21 août 1949 à Dragoslavele où étaient détenus les évêques grécocatholiques. Le 26 août, la crosse épiscopale lui fut remise par le vice-président du Praesidium de l'Assemblée Nationale, profes-

cher l'unité politique et morale du peuple Roumain (1). sentiments religieux des fidèles d'où qu'ils viennent pour empêinadmissible l'exploitation par les ennemis de la Démocratie, des liberté de conscience et l'exercice du culte, considérant comme doivent être pénétrés de l'esprit des lois de la République Popunouvel évêque que les représentants des autorités ecclésiastiques seur Constantinesco Iasi, lequel, dans son allocution, rappela au laire, parce que le régime de Démocratie Populaire respecte la

Patriarche Justinian : Plus significatives devalent être les paroles adressées par le

« Sous l'impulsion des nouvelles transformations sociales du Pays, l'Eglise s'est créé une nouvelle vie et le nouvel Evêque devra être un promoteur qui marche au rythme du temps parce que celui qui reste en arrière sera écrasé par la puissance du progrès.

* Le Saint Synode a tendu ses bras paternels au clergé Uni : c'est pourquoi Il a appelé du sein de ce clergé le nouvel évêque de Roman pour accomplir l'unification de l'Eglise Roumaine, et que l'on ne parle plus de « nous et

vous » mais seulement de « nous, orthodoxes ».

« Ce que n'ont pas réussi à faire les anciens régimes, parce que personne ne voulait l'entreprendre, nous l'avons réalisé nous-mêmes, en moins d'un an, accomplissant l'unité de l'esprit, brisée par des intrigues papales, par des mensonges impérieux. Dans la République Populaire Roumaine, nous menons notre vie en pleine liberté et nous sommes reconnaissants au gouvernement de l'assurance donnée par lui du développement de l'Eglise Orthodoxe et de tous les autres cultes. Au delà des limites de la ville de Roman, il y a de nombreux fidèles catholiques dont la bonne foi est continuellement mise à l'épreuve par les machinations du Vatican qui, pour réaliser ses buts ténébreux d'accaparement, n'hésite pas à troubler la paix de l'âme de ses fidèles, en les incitant à des actes d'inimité à l'égard des nouvelles institutions sociales de chez nous. Nous n'avons pas de chemin commun avec les ennemis de notre Patrie et nous devons lutter pour que tous nos fidèles marchent dans la même voie du progrès, sur laquelle s'est engagé toute notre peuple travailleur. . (2).

liques passés à l'Orthodoxie ne tarda pas à s'imposer... signification réelle de l'« encadrement » des prêtres gréco-cathoescomptés. Sa figure tomba bientôt dans l'ombre malgré sa docilité à l'égard du Patriarche et de la République Populaire. La La nomination de Herineanu ne produisit pas les effets

tiation sociale qui leur étaient réservés. tous les prêtres étaient obligés de prendre part aux cours d'iniganisation de l'Eglise Orthodoxe, approuvées le 25 février 1949, Pendant l'été de 1949, suivant les dispositions des statuts d'or-

compléter l'instruction scientifique et morale du clergé à la raient 45 jours. Leur but était de « diriger », d'approfondir et de Ces cours avaient lieu dans les Instituts de Théologie et du-

Cf. L'installation du nouvel évêque de Roman-Husi, dans Biserica Orthodoxá Româná, nº 11-12, 1949, p. 26.
 Cf. Ibid., p. 28-29.

de véritables cours de formation marxiste. mesure des nouveaux temps qu'il vivait... Il s'agissait, en réalité

d'orientation imposées au clergé à Cluj du 29 juin au 13 août mencèrent le 1er juillet. Voici quelques titres de ces conférences Bénis par l'évêque de l'endroit, Nicolas Colan, ces cours com-

mique en R.P.R. » l'alliance entre la classe ouvrière et la paysannerie, base du régime de Démocratie populaire » par le Dr Dan-Mihai; Samedi 16 juillet .

« Le plan de l'Etat 1949 » ; « Les devoirs du prêtre en vue de la réalisation et du dépassement de ce plan » par le Dr Nicolas Balca; Vendredi 22 juillet : « La démocratie soviétique, la plus avancée du monde », « La constitution Stallenne » par le Dr Isidor Thodoran ; Samedi 30 juillet : « Les résolutions du parti ouvrier roumain concernant l'activité pastorale du prêtre » par le Dr Mihai Dan, etc... Vendredi 1 sr juillet : « L'interprétation progressiste de l'histoire de l'humanité », par le Prof. Dr Georges Stanesco ; Samedi 2 juillet : « L'Eglise Orthodoxe et les Sectes religieuses » (les agents de l'impérialisme), par le Dr Deheleanu ; « Qu'est-ce que l'Etat ? », « l'Etat de Démocratie Populaire », par le Prof. Dr Balca ; Mardi 5 juillet : « Influence slave dans la littérature et dans l'art de l'Eglise Roumaine », les relations ecclésiastiques russes-roumaines par le Dr Filipascu ; Vendredi 8 juillet : « La Constitution en R.P.R. » « Les droits et les devoirs du peuple travailleur dans la R.P.R. » ar le Prof. Dr Tudoran ; Samedi 9 juillet : « La structure sociale et écone-

orthodoxe l'affirmaient audacieusement ; le passage à l'Orthoet les meilleurs des prêtres Unis aient affirmé leur vive répulsion doxie signifierait bel et bien l'engagement formel d'être au ser peuple roumain, comme la presse communiste et le haut prélat l'union des églises, ni de la réalisation de l'unité spirituelle du pour passer à l'orthodoxie. En effet, il ne s'agissait point de vice des Sans Dieu. De tels postulats suggestifs font comprendre que les évêques

de l'Eglise Catholique de rite byzantin 4. La «dissolution» officielle

officiellement par la République Populaire, les autres évêques arrêté dix jours auparavant. Il était resté le seul évêque reconnu destitué de sa fonction d'évêque de Cluj. Mgr Hossu avait été termes duquel l'évêque gréco-catholique Mgr Jules Hossu était nement des évêques et des prêtres et après l'occupation des chement de la persécution. Après la destitution et l'emprisonayant été destitués au mois de septembre, peu avant le déclenéglises et des monastères, le Haut Praesidium de la République Populaire Roumaine prit le 1" décembre 1948 le décret suivant : Le 8 novembre 1948, le Journal Officiel publiait un décret aux

Le Praesidium de la grande assemblée nationale de la République populaire roumaine.

Se basant sur l'article 44, point 2, et article 45 de la Constitution de la République populaire roumaine (1).

Vu la décision du Conseil des ministres nº 1614 de 1948 Emet le décret suivant :

Décret nº 358, définissant la situation de droit de l'ancien culte gréco-catholique.

Art. 1et. — Par suite du retour au culte roumain orthodoxe des communautés locales (paroisses) du culte gréco-catholique et en conformité avec l'art. 13 du décret nº 177 de 1948, les organisations centrales et statutaires de ce culte (métropole,évêchés, chapitres, Ordres, Congrégations, doyennés (Protopopiats), monastères, fondations, associations, ainsi que toutes les autres institutions et organisations, quels qu'en soient la nature ou le nom, cessent d'exister.

Art. 2. — L'avoir meuble et immeuble appartenant aux organisations et institutions mentionnées à l'art. 1er du présent décret, à l'exception expresse des biens des anciennes paroisses, revient à l'Etat roumain qui en prendra immédiatement possession.

Une commission interministérielle, composée des délégués des ministres des Cultes, des Finances, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Domaines et de l'Instruction publique décidera de la destination de ces biens ; elle pourra en attribuer une portion à l'Eglise orthodoxe roumaine ou à diverses parties composantes.»

Donné à Bucarest le 1er décembre 1948

Le Ministre des Cultes, Stanciu Stoian

C. I. Parhon,

Justice. Marin Florea Ionescu.

Le Ministre de la Justice, Avram Bunaciu.

Epaulant l'action communiste, certains arguaient : « L'Eglise catholique roumaine de rite byzantin a été anéantie, quantité négligeable du facteur spirituel dans le Pays, sa dissolution constitue un fait d'ordre purement interne, voire un simple incident, la preuve en est qu'il n'a pas suscité de réaction à l'extérieur...»

(1) Ct. Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 888.

Certains orthodoxes qui, aux divers degrés de la hierarchie, acceptèrent de collaborer avec le régime usurpateur, mécontents de ce que les communistes aient voulu rattacher l'Eglise catholique de rite byzantin à l'Eglise orthodoxe, pensaient : « Puisque le « rattachement » est un fait accompli, il demeurera, purement et simplement, et point n'est besoin d'épiloguer à son sujet...»

C'était travestir la vérité de propos aussi délibéré que cynique et faire trop bon marché d'une opinion mondiale peut-être plus émue qu'elle ne le paraissait.

Pour la pleine intelligence des choses, et afin de situer le véritable climat suscité par l'un des plus monstrueux assauts qui aient jamais attenté à la conscience de l'individu, établissons les preuves que le drame, loin de n'être qu'« interne », a soulevé la réprobation chez tous ceux qui professent le respect de la créature humaine et son droit à la liberté de penser.

En effet, la dissolution de l'Eglise catholique roumaine de rite byzantin, les moyens cruels employés par les communistes contre cette Eglise, ainsi que la complicité d'un certain Haut-Clergé orthodoxe, provoquèrent l'amertume et l'indignation générales.

ou laïcs et par des personnalités étrangères qui s'honorèrent en sieurs reprises. La presse roumaine exilée, comme nous allons le intervenant dans le même sens auprès du Souverain Pontife par ceux des partis politiques roumains en exil, qu'ils soient d'Eglisc et flétrie par les représentants de l'Eglise orthodoxe comme par voir, protesta contre les systèmes de « conversion » communistes coup d'intellectuels, reconnaissant ainsi que la dissolution de Stanciu, dans une allocution adressée aux prêtres orthodoxes tions de conscience infligés à leurs compatriotes, mais encore en protestant, non seulement contre les dénis de droit et les violaprisonnés. De même la persécution de l'Eglise Unie fut désavouée pour manifester son admiration à l'égard des évêques Unis em-(août 1949), se plaignait des sentiments pro-catholiques de beau-Congrégation pour l'Eglise Orientale et Doyen du Sacré Collège l'intermédiaire de S. E. le Cardinal Tisserant, Secrétaire de la l'Eglise Unic n'avait pas donné les résultats escomptés à plu-Eglise. En voici une preuve : le Ministre des Cultes Stoian leur sympathie à l'égard de leurs frères persécutés et de leur Beaucoup de prêtres et de fidèles orthodoxes manifestèrent

Dans sa séance du 29 septembre 1948, sur la proposition de l'archimandrite Stefan Lucaciu, le conseil paroissial de l'Eglise Orthodoxe roumaine de Paris décidait de prendre position à l'égard des mesures édictées par le gouvernement roumain le 17 juillet 1948 pour dénoncer le Concordat entre l'Etat et l'Etat du Vatican. Au nom du conseil paroissial, l'archimandrite Stefan

Lucaciu rédigea une adresse à S. S. le Pape Pie XII, adresse, qui, nous venons de le dire, fut remise au Cardinal Tisserant, dans la salle de réception de l'archevêché de Paris le 12 août 1948. Le Père Lucaciu était assisté du professeur Octavian Vuia, conseiller paroissial. L'archimandrite Stefan Lucaciu définit en quelques mots l'attitude de l'Eglise orthodoxe roumaine de Paris devant l'impasse où se trouve l'Eglise latino-catholique et gréco-catholique de Roumanie. Voici le texte de l'allocution de l'archimandrite Stefan au Cardinal Tisserant ainsi que l'adresse rédigée en latin sur parchemin, destinée à S. S. le Pape Pie XII.

EMINENCE

Les circonstances politiques qui ont conduit à la mise sous le joug les peuples du sud-est européen ont fait que l'Eglise orthodoxe roumaine n'a pu dire, de manière définie, son mot en ce moment de profondes transformations et agitations sociales.

L'Eglise orthodoxe roumaine de Paris, jouissant de la liberté de parole et se considérant comme la représentante de l'Eglise orthodoxe roumaine tout entière, comme ayant sous sa protection spirituelle tous les hommes de ce côté-ci du rideau de fer, se sent le droit de protester de la manière la plus résolue contre tous les abus et les vexations auxquels a recours le régime communiste de Roumanie contre l'Eglise chrétienne, et spécialement contre les Eglises sœurs, l'Eglise romano-catholique et l'Eglise gréco-catholique.

L'opportunisme religieux dont fait montre aujourd'hui le régime communiste se ruera furieusement demain contre l'Eglise orthodoxe qu'il entend transformer présentement en plateforme politique pour l'accomplissement de ses desseins politiques, Nous, en qualité de père spirituel de toute communauté orthodoxe roumaine de ce côté-ci du rideau de fer, nous prions Votre Eminence de se faire son interprète auprès du Très Saint Père le Pape Pie XII, en l'assurant que nous ne reconnaîtrons jamais les actes arbitraires perpétrès par le régime communiste de Roumanie contre nos frères romano-catholiques et gréco-catholiques.

Notre désir est que, côte à côte, nous rendions à notre pays la vigueur de ses idéaux traditionnels d'athlête de la croix du Christ Jésus.

Eminence, le peuple roumain tout entier se souvient avec affection de vous comme d'un fils illustre de la Latinité et vous prie par mon humilité de porter à l'illustre Paladin de la paix, à S. S. le Pape Pie XII, ce message issu de l'un de ses plus purs sentiments qui, aujourd'hui surtout, va se propager dans le sacri-

> fice et la souffrance : Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Paris, le 12 octobre 1948.

Archimandrite: STEFAN LUCACIU.

A SA SAINTETÉ PIE XII.

Saintete,

En raison des circonstances politiques qui ont conduit à la subjugation des peuples du sud-est, l'Eglise orthodoxe roumaine se trouve dans une absolue impossibilité de manifester librement son attitude.

L'Eglise orthodoxe roumaine de Paris, à même d'exprimer librement son attitude, se croit autorisée à se faire en ce moment l'interprète des sentiments roumains de l'Eglise orthodoxe roumaine tout entière. Elle considère que l'Eglise chrétienne, en général, étant une institution divine, est située au point de vue social sur un plan. opposé au communisme, sous toutes les formes où celui-ci se manifeste.

Les Roumains chrétiens orthodoxes de ce côté du rideau de fer, qui seuls jouissent des bienfaits de la liberté, considèrent l'acte du 17 juillet 1948 du conseil des ministres de Roumanie par lequel est dénoncé le Concordat existant entre l'Etat du Vatican et l'Etat de Roumanie, comme un acte aux tendances politiques manifestes, qui s'insère dans le plan tendant à utiliser l'Eglise à des fins politiques, à la transformer en tremplin politique et fait partie d'une série de coups portés aux Eglises chrétiennes.

Par la présente, nous désapprouvons l'acte du Conseil des ministres du 18 juillet 1948 et nous prions le Bon Dieu de verser l'abondance de ses grâces sur le clergé et les fidèles des Eglises romano-catholiques et gréco-catholiques, ainsi que sur coux de l'Eglise orthodoxe, dans leur action commune menée contre le communisme, avec en tête, l'illustre Paladin de la paix, le Très Saint Père le Pape Pie XII (1).

Dieu nous soit en aide.

Le président du Conseil paroissial et supérieur de l'Eglise orthodoxe roumaine de Paris :

Archimandrite Steran Lucaciu.

⁽¹⁾ Ct. Ibid., col. 890, 891.

Par ailleurs, S. E. le Cardinal Tisserant, dans son livre «L'Eglise militante», avait magistralement situé la question :

« Le disciple n'est pas au-dessus du Maître », a dit Jésus, alors qu'il prédisail à ses apôtres qu'ils seraient persécutés et haïs à cause de son nom.

que depuis à peine une année, pour porter à Bucarest l'adhésion dail à leur aspiration historique (1). de ses compatriotes à la Grande Roumanie, adhésion qui répon sonnés le 28 octobre dernier fut choisi, alors qu'il n'était évêque le cède en rien à celui de leurs ancêtres : un des évêques empriavec le Saint Siège qui les protègea en maintes occasions contre les Roumains catholiques rendus plus forts grâce à leur union de l'Etat. Et pourtant, l'histoire nous apprend que les meilleurs complot contre la patrie ceux qui s'opposent à leurs projets dialeurs adversaires. Le patriolisme des ronmains d'aujourd'hui ne celle-ci était sous la dépendance de la Hongrie, furent justement défenseurs des traditions roumaines de Transylvanie, quand que les catholiques roumains sont accusés d'atteinte à la sureté boliques. C'est parce qu'ils ne veulent pas rompre avec le Pape songes et s'appliquent à détruire la religion, en accusant de de tous les temps et de tous les pays, répètent les mêmes men-Depuis des siècles les ennemis et les persécuteurs de l'Eglise

De son côté le Conseil des Partis politiques roumains à l'étranger publiait le communiqué suivant :

« Le gouvernement de Bucarest vient d'abolir par voie de décret l'Eglise gréco-catholique de Roumanie et de confisquer ses biens. Cette décision n'est que la suite logique et attendue des mesures de terreur prises, ces derniers mois, contre le clergé et les fidèles de cette Eglise. La dénonciation du Concordat avec le Vatican, la loi des cultes du 4 août 1948, la persécution déclenchée contre les prétres pour les amener à quitter leur Eglise ont marqué la préparation lente et méthodique qui aboutit à la suppression de l'Eglise gréco-catholique de Roumanie. Compte tenu de ce qui précède, compte tenu aussi des services que, par le passé, l'Eglise supprimée a rendus au peuple roumain, et du fait que l'intolérance religieuse est incompatible avec un régime démocratique digne de ce nom, le Conseil des partis politiques déclare solennellement qu'il considère la mesure prise par le Gouvernement de Bucarest comme nuile et non

avenue et qu'il s'engage à rétablir l'Eglise gréco-catholique de Roumanie dans ses droits dès qu'il le pourra ». (1).

La persécution religieuse en Roumanie était encore dénoncée à J'O. N. U. dans la séance du 19 avril 1949 de la Commission politique, par M. l'Ambassadeur Costa du Rels, chef de la délégation bolivienne :

à la mise à la retraite forcée d'un nombre d'évêques et hauts subi de graves persécutions sous forme d'expulsion de prêtres et rang de métropolite de Moldavie et aussitôt après, à celui de le patriarche Justinien Marina, qui n'était encore tout récemment de communistes, le contrôle des élections aux hautes dignilés de moyen de s'infiltrer dans l'Eglise orthodoxe, grâce à la nouvelle dignitaires ecclésiastiques, le gouvernement communiste a trouvé dominante, l'Eglise orthodoxe qui, en apparence est protégée par sion des journaux et des revues catholiques... Quant à l'église nationalité roumaine, de réquisitions d'immembles, de suppresreligieuses de nationalité étrangère, d'arrestation de prêtres de de rite latin, comptant 1.250.000 fidèles, n'en a pas moins culturelles ainsi que toutes ses propriétés... L'Eglise catholique et ont confisqué toutes ses églises et institutions éducatives et gréco-catholique (Uniate) comptant un million et demi de fidèles 1" décembre 1948, supprimé purement et simplement l'Eglise communistes qui oppriment la Roumanie ont, par un décret du d'abord à la religion catholique et spécialement au rite Uniate. il n'est pas exagéré de dire que la liberté religieuse a cessé d'y prendre la lutte contre la religion. Il n'y a pas eu jusqu'à présent ne laissent subsister aucun doute sur les raisons de son élévation Patriarche. Ses déclarations et ses fréquents voyages à Moscou accusations, a été élevé brusquement par les communistes au qu'un prêtre de grade inférieur, sur lequel pesaient de graves loi qui assure au soi-disant « Parlement » composé uniquement l'Etat, elle subit une oppression d'un autre genre. Parallèlement Par un fait sans précèdent dans l'histoire contemporaine, les exister. Le gouvernement communiste de Bucarest s'est attaqué en Roumanie de procès retentissant contre les hauts prélats, mais à cette haute dignité. > l'Eglise. C'est ainsi que le Chef de l'Eglise orthodoxe roumaine « Détenant le pouvoir total, la minorité en use pour entre-

Dans le même temps le Cardinal Schuster, archevêque de Milan, élevait la voix :

⁽¹⁾ Cf, S, E, le Cardinal Tisserant, L'église milliante, 1950, p. 30-31.

Cf. La Nation Roumaine du 15 décembre 1948.
 Ibid., col. 889.

du cachot et de tortures de toutes sortes. » prêtres et aux religieuses qui sont l'objet d'arrestations, de peines correspondance. On s'altaque avec une vigueur spéciale aux roumains, et les services de la poste ne leur délivre pas leur meuniers refusent de moudre le blé pour les fidèles catholiques apostasie sont rayés des listes d'inscription de l'université. Les été licenciés. Les étudiants qui ne se soumettent pas à cette ployés de la commune et de l'Etat appartenant à cette Eglisé ont les croyants de l'Eglise gréco-catholique en Roumanie. Les em-« Une campagne de terreur et de cruanté est déclenchée contre

stigmatisait l'action perverse des maîtres éphémères de la Roumanie : Et le Cardinal Frings, dans sa cathédrale de Cologne, en 1948

moyens de terreur et de violence, elle se voit forcée de s'unir à régime communiste. » la soi-disant Eglise orthodoxe pour être l'instrument docite du jet l'Eglise catholique grecque en Roumanie. Avec tous les « Nous protestons contre l'oppression virulente dont est l'ob-

Soviets sur les consciences roumaines. étrangères flétrirent également l'atroce emprise exercée par les Ainsi que nous l'avons signalé, de nombreuses personnalités

émettait sur l'Eglise Catholique Roumaine des considérations un premier article paru dans « Le Figaro », M. François Mauriac Omettant de puiser sa documentation à des sources sûres, dans

un second article un premier et trop sommaire jugement : Mieux informé, l'éminent académicien revisa loyalement dans

vérité et pour la justice, c'est d'être justes et véridiques lorsque nous parlons d'eux. En Roumaine, trente-cinq évêques uniates ne se sont pas séparés, ainsi que je l'écrivais ict, sur la foi de renseignements qui me paraissaient «Le moins que nous devions à ceux qui souffrent persécution pour la

Il n'existe, chez les Uniates roumains, que cinq sièges épiscopaux ; un sixème évêque résidait à Bucarest. Le 1er octobre 1948, un synode préparé par le gouvernement communiste et réuni à Cluj, décrétait le retour des

Uniates à l'Orthodoxie.

prêtres (et eux-mêmes simples prêtres) y décidèrent la rupture avec le Vatican. Cela ne fut obtenu que par la violence, des arrestations, des signatures extorquées, Quant aux évêques, il y a quelques semaines encore, ils étaient emprisonnés et attendaient de passer en jugement. Nous n'avons aucune raison de croire que, depuis, ils aient flécht. N'espèrez pas vous en tirer en mêmes, ce serait nous montrer votre vraie figure... » (1). calomniant ceux qui souffrent persécution : ce serait vous démasquer vous Trente-huit membres délégués, agissant au nom de quatre cent trente

(1) Cf. Le Figago, 31 Janvier 1949

nent professeur Mircea Eliade, dont la vrais sentiments de la grande majorité de nos frères séparés : Laissons à présent s'exprimer un Roumain orthodoxe, l'émiplume va traduire les

* La dissolution par décret de l'Eglise gréco-catholique roumaine et la persécution des prélats unis ont éveillé, et dans le pays et à l'étranger, une nouvelle vague d'indignation contre l'occupant. Il est inutile de rappe-ler les faits ; il n'y a pas de Roumains qui ne les connaissent et qui ne fré-

religieuses enlevées par les camions de la police, pendant la nuit, empri missent dans leur conscience. Eglises occupées par desmiliciens, prêtres arrêtés ou assassinés à l'autel

orthodoxe ait témoigné publiquement sa désapprobation de ces violences « Dans le passé de notre Eglise, les hauts Pasteurs furent forcés d'accepter, temporariement, les décisions du pouvoir temporel afin de sauver le reste, c'est-à-dire avec l'unité de foi du peuple, son âme. Seulement cette fois « il s'agit de quelque chose de plus grave : de la dissolution d'une Eglise « sœur sur l'ordre de l'occupant et de la participation de nos hauts pasteurs à cette dissolution. En outre, dans la guerre religieuse déclenchée plité, il est attaqué par ceux qui depuis longtemps l'ont condamné à la mort, et qui sont justement ceux qui ont armé la main de Justinien. Dans cette lutte à la mort et à la vie. Il ne peut pas y avoir, pour ceux que l'on suppose être pasteurs des peuples, des transactions, des compromis et des marchandages, même provisoires. Ils ne serviraient d'ailleurs à rien. Parce que, sur ce terrain, il n'y a pas de compromis possibles. Aujourd'hui e Parce ne serviraient d'ailleurs prison ou demain, les Evêques orthodoxes rejoindront leurs frères unis en prison ou demain, les Evêques orthodoxes rejoindront leurs frères unis en prison ou demain, les Evêques orthodoxes rejoindront leurs frères unis en prison en demain des compresses de compromis possibles. sang des martyrs a toujours été la semence des nouveaux convertis, et sang des martyrs a toujours été la semence des nouveaux convertis, et finalement du salut. La cu il a été possible de le faire, les représentants du clergé orthodoxe ont protesté contre ce sacrilège... Nous savons aussi qu'en de nombreuses églises nos prêtres ont témoigné plus ou moins ouvertement, suivant les circonstances, leur sympathie et leur admiration à l'égard des prêlats et des fidèles gréco-catholiques. Comme conséquence de cette attitude, nous apprenons la déportation de quelques centaines de prêtres orthodoxes. C'est un commencement, mais nous disons avec douleur et nous fants. aujourd'hul dans le monde, le christianisme, en entier, est attaqué sans sonnées et maltraitées, des centaines de prêtres et des évêques parques dans un monastère, dans l'attente de la déportation au delà des Ourais. du rideau de fer a eu, pour le moment, un seul résultat positif, la poussée vertigineuse, dans le peuple entier, de l'amour à l'égard de nos frères dans de cette Eglise sœur n'est apparue au peuple entier, plus puissante et plus fertile qu'en ces jours d'oppression. Car, des le début de la chrétiente, le et dans la déportation. Eux aussi seront martyrisés, mais après avoir été douleur et avec honte, que nous n'avons pas entendu qu'un scul évêque et comme telle de l'Eglise romano-catholique; la foi. Jamais les âmes roumaines n'ont été plus proches de l'Eglise Unie Cette nouvelle preuve du sens qu'on donne à prés lablement compromis et dégradés aux yeux de tous les fidèles. la liberté religieuse au dela jamais la foi confessée

Nous n'avons pas le droit de demander à qui que ce soit le martyre. Nous avons celui de rappeler aux hauts hiérarques que leur sainteté représente pour nous, au moins plus qu'une crosse épiscopale. Ils représentent officiellement, il est vrai, la sainteté de toute l'Eglise orthodoxe qui, pendant plusieurs siècles, a élevé l'âme même du peuple roumain. Nous vivons aujourd'hui le moment de la résistance passive. Mais il ne faut pas oublier que cette résistance passive. Mais il ne dans la hiérarchie de la passivité un fidèle peut se contenter de ressentir de la parmacetan acres a contenter de ressentir de la parmacetan acres a contenter de ressentir de la compacetan acres a contente de la compacetan acres de la contente de la compacetan acres de la compacetan acres de la contente de la conten de la compassion pour le martyre de ses frères unis et de, prier pour cux un évêque a le devoir de « témoigner hautement ».

ni la crosse du pasteur ne signifieralt rien d'autre que ce qu'elles étaient lorsqu'elles sont sorties de la main de l'artisan de simples objets de boir et de métal. Et parce que nous ne sommes pas des idolatres mais des chrétiens, nous n'éprouvons aucun respect pour de tels objets si ceux qui « Si ce témoignage ne devait être que de pure forme, ni la mitre épiscopale

* les portent ne sont pas dignes de leur conférer la plénitude de leurs signi-* fications... Toutefois, l'indignité des hauts pasteurs orthodoxes n'impli-* que pas celle de l'orthodoxie. Seul un homme de mauvaise foi peut * confondre la sainteté de l'Eglise romano-catholique avec le règné du pape Alexandre VI. Par le fait même que dans une certaine mesure et dans son histoire toute l'Eglise, parfois, peut avoir à sa tête des Pasteurs indignes, cela ne saurait attenter à sa Sainteté, comme à sa pérennité. • (CL Mircea Eliade, * Les pasteurs indignes • dans Uniunea Română, juin

vérité. L'Osservatore Romano des 28 et 30 janvier 1949 publiait La presse allait apporter sa large contribution à l'éclat de la

L'opinion publique sait qu'en Roumanie gouverne la démocratie populaire, comme se plait à s'appeler ce régime politique, de la soi-disant « ceinture de sécurité », pour tous sauf pour ceux qui s'y trouvent renfermés et surtout pour les catholiques, pour leurs libertés religieuses; les droits de leur église : liberté et droit de vivre. Qu'ici il s'agisse vraiment de vie ou de mort, cela est indubitable. De vie ou de mort pour la liberté religieuse même où celle-ci est limitée à la liberté de croire dans la foi dans laquelle on est né ou que l'on s'est choiste, et à la liberté du culte, à la liberté en somme même si elle est simplement enclose dans la retraite de la conscience et

séparation, dans la liberté pour toutes les églises, même sous l'état souverain.

La souveraineté de l'Etat tend comme au temps de la tyrannie tsariste et de l'influence tsariste sur les Etats vassaux, à vouloir sa propre Eglise qui ait effectivement, à sa tête, l'Etat: son César ou sa République « popuqui ait effectivement, à sa tête, l'Etat: son César ou sa République » popuathée et « athéisateur » sous les noms de laïque et de laïcisant, se fait par contraste apôtre et missionnaire de la foi schismatique de l'Eglise Nationale. Elle n'a donc plus aucune valeur, cette assurance, mille fois donnée dans la D'autant qu'ici en Roumanie, ou mieux même en Roumanie, le régime

mais pour le réduire à ceci; une médecine homéopathique pour le triomphe de l'athéisme. Dans l'histoire des violences morales, des persécutions, de la via crucis « des libertés, de la personnalité et de la dignité humaine, on nelit pas de pages semblables. Pour la défense de la morale, du droit et de la liberté, de la protection de l'homme, se dresse l'Eglise catholique. De même qu'elle combat et prie pour ceci, elle soufire pour cela.

De Julien l'apostat à Henri IV, à Napoléon, au tsar Nicolas, le sort des persécuteurs de chaque siècle de l'Eglise n'apprend rien aux nouveaux. Mais si la promesse de souffri accompagne l'Eglise dans son perpétuel on puisse entasser les rescapés qui ne se décident pas à rompre avec le passé. Le principe de cujus regio hujus réligio est proclamé par l'athéisme,

accompagne sans cesse aussi ses ennemis ». cheminement ici-bas, la promesse de leur défaite et de leur condamnation

La vraie Eglise orthodoxe de Roumanie

« A la veille même de la proclamation de l'union des deux Eglises ronmaines quelques considérations s'imposent. Il nous faut d'abord constater que ni du côté gréco-catholique, ni du côté orthodoxe la masse du clergé n'a participé à l'action qu'on vient d'exposer. Il s'agit uniquement de quelques prélats qui ont décidé de transformer l'Eglise en un instrument de l'oppression gouvernementale.

> orthodoxe dans son ensemble. La réaction du public roumain risque toutefois d'être défavorable à l'Eglise

unie devenait de plus en plus populaire en Roumanie, à cause précisément, de l'oppression dont elle était l'objet. Des fidèles orthodoxes venaient en foule écouter les sermons des prêtres unis. L'action du Patirarche Justinian et du métropolite Balan, n'engage pourtant pas du tout la vraie église orthodoxe de Roumanie. Ces deux prélats travaillent plus contre l'Eglise qu'ils doxe de Roumanie. sont censés représenter que contre celle qu'ils combattent à l'instigation du gouvernement hai par le peuple roumain. « (Cf. « La Nation Roumaine » Paris, le 15 octobre 1948). croire que l'Eglise orthodoxe a participé à la violence exercée sur gréco-catholique. On avait constaté d'ailleurs dernièrement, que Le peuple de Roumanie, tenu dans l'ignorance des réalités, pourrait

Les Orthodoxes et les Gréco-catholiques sont solidaires.

prêtres compromis aussi bien moralement que du point de vue politique, d'anciens exploiteurs de la paysannerie roumaine ou anciens compagnons de ribaude de Petru Groza, comme l'actuel évêque de Roman et Husi, Téophil Herineanu. Par contre, il est parvenu à mettre l'Eglise orthodoxe dans une situation délicate et à transformer l'Eglise uniate en une Eglise martyre. Mais plus important est le fait que malgré tous les efforts de Justinian Marina pour ramener les Uniates à l'orthodoxie, les vrais Roumains, thian Marina pour ramener les Uniates à l'orthodoxie, les vrais Roumains. On sait que les six évêques unis qui se trouvaient emprisonnés à Dra-goslava depuis octobre 1948 ont été transférés tout récemment au couvent au sein de l'Eglise orthodoxe roumaine ou, au cas contraire, pour les impliquer dans un procès-mascarade auquel celui de Maniu et de Rajk (Budapest) et celui des 15 pasteurs protestants et de Kostoz à Sofia serviraient de modèle. qu'ils soient uniates ou orthodoxes, prêtres ou laïques, ont protesté très sincèrement contre ces procédés encore jamais rencontrés dans l'histoire de l'Eglise orthodoxe roumaine. Le peuple roumain a toujours respecté les croyances des autres, et l'Eglise orthodoxe n'a préconisé que le véritable amour chrétien, non la haine et la contrainte entre frères. En même temps, amour chrétien, non la haine et la contrainte entre frères. En même temps, Le principal accusé serait le métropolite fon Suciu de Biaj. Les méthodes qu'a utilisées en octobre 1948 le patriarche Justinian Marina pour forcer l'Eglise uniate à revenir à l'Orthodoxie sont suffisamment connues. Mais il Marina leur a rendu visite à de nombreuses reprises pour les décider à revenir de Caldarusani, près de Bucarest. Le Patriarche communiste Justinian importants de cette Eglise. Si Justinian n'a réussi à être suivi que de quelques n'a réussi à convaincre aucun des six évêques uniates ni aucun des prêtres véritable attitude du peuple roumain et non pas celle adoptée par le patriar-che communiste Justinian Marina et les soi-disant savants de la Sovrom les 700 prêtres orthodoxes ont été arrêtés pour avoir refusé de prendre possession des églises et des maisons paroissiales de leurs frères. Telle est la Patriarchie de Bucarest.

Dans le passé historique du peuple roumain. Saguna et Lemeni ont fait front commun malgré leurs différences de croyance. En Transylvanie, les Uniates et les Orthodoxes ont lutté côte à côte chaque fois que les intérêts majeurs de l'Eglise et du peuple roumain ont été en jeu. Dans leur lutte contre roumain qu'il soit orthodoxe ou uniate, considère le patriarche communiste Justinian et ceux qui l'ent aidé dans cette malheureuse affaire comme traîtres à leur peuple et à leur Eglise : (Cf. La Nation Roumaine, 1, 2, 1950). et des autres prisons communistes ainsi que les 700 prêtres uniates arrêtés par les instruments aveugles de Moscou, constituent la meilleure preuve de arrestations opérées récemment parmi les laïques et les prêtres orthodoxes, aussi bien que parmi les uniates. Les 1 600 prêtres orthodoxes de Mobrovat les communistes, orthodoxes et uniates sont alliés. Ceci est prouvé par les qu'elle se proposait a donné des résultats diamétralement opposés. Le peuple solidarité que les communistes eux-mêmes n'osent nier. C'est pourquoi l'action de Justinian Marina contre l'Eglise uniate, loin d'atteindre le but

LE MARTYRE DE L'ÉGLISE DE RITE BYZANTIN

réussi à supprimer. vité, par l'apostolat des prêtres que la police n'a pas encore et de fidèles qui n'ont pas voulu se plier. Elle rayonne par l'actiniste. Mais elle continue à vivre dans le cœur de tant de prêtres combes. Elle n'existe plus pour les autorités de l'Etat commu-Depuis le 1er décembre 1948, l'Eglise Unie vit dans les cata-

sa bibliothèque. lui pour prendre des leçons et il célébrait la sainte Messe dans ments, pour assister spirituellement les fidèles. Un prêtre professeur avait longtemps communié les fidèles qui allaient chez mission de prêtres, célébrant la messe, administrant les sacre-Bien qu'ils soient poursuivis par la police, ils continuent leur

l'occasion de la délivrance des nouvelles cartes d'identité à l'auleur foi, même en présence des autorités, comme ce fut le cas à catholiques et entendaient le rester, affirmant ainsi hautement passés à l'orthodoxie, déclarèrent ouvertement qu'ils étaient qui avaient été inscrits malgré eux sur la liste des catholiques tomne de 1949. donné par ces prêtres, tous ceux qui signèrent leur adhésion ou triarche Marina avait parlé contre ces prêtres. Devant l'exemple visites qu'il fit en Ardéal, au mois de décembre 1948, le pasoustraits par les fidèles aux recherches de la police. Lors des cela le peuple les aide et les défend. Beaucoup de prêtres, découverts pour avoir célébré la sainte Messe clandestinement, furent ceux qui accorderaient asile aux prêtres « vagabonds ». Malgré qu'à huit ans de prison et la confiscation de leurs biens, pour du 20 août 1950 un décret qui prévoyait des peines allant juscomme les nomment les actes officiels, et à détruire l'influence qu'ils exercent sur le peuple. Pour qu'ils ne soient plus aidés par et leur donna la communion. Le gouvernement cherche par tous les fidèles, le gouvernement avait publié dans le journal officiel les moyens à empêcher l'activité de ces prêtres « vagabonds » doxe où les religieuses de Blaj étaient enfermées. Il les confessa Un autre réussit même à pénêtrer dans un monastère ortho-

un effet providentiel. cutions auront eu sur l'opinion publique roumaine et à l'étranger Quelles que soient leurs conséquences funestes, ces persé-

catholiques de rite byzantin était un catholicisme d'occasion, un Les orthodoxes portés parfois à croire que le catholicisme des

> indomptable qui, au cours des siècles, lui a permis de vaincre la difficile conjoncture de l'heure, où l'esprit national lutte désesrace, ont dû convenir de sa profondeur et de sa puissance. Dans corps d'emprunt dans lequel sommeillait, oppressée, l'âme de la même ressent pour son courage, le sentiment de solidarité qui la toutes les oppressions. L'admiration que la foule orthodoxe elledans ses origines latines et dans sa foi catholique cette force la population transylvaine, en ce qu'elle a de meilleur, puise comme le vrai support du patriotisme. Il est clair pour tous que pérément contre le marxisme niveleur, il apparaît même l'Eglise catholique roumaine vit actuellement son Vendredi saint refera son union spirituelle dans le souvenir de ses origines. Oui cher les esprits et pour créer ce climat moral où le pays entier pousse irrésistiblement vers elle, ont beaucoup fait pour rapprodans les catacombes.

défaillance la lutte impie, persuadée que le jour de la Résurection viendra l l'énergie et la force qui lui sont nécessaires pour affronter sans près la divine clarté, cette Eglise trempe, dans la souffrance, Du fond de ces sombres demeures d'où l'on discerne de plus

CHAPITRE CINQUIEME

LA « MISE AU PAS » DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE RITE LATIN

A l'époque où l'Eglise catholique de rite byzantin fut brutalement persécutée et mise hors la loi, l'Eglise catholique de rite latin était moins éprouvée, considérée comme religion d'une minorité, et encore légale, bien que constamment attaquée par la presse ; on ne pouvait pas procéder avec elle comme avec l'Eglise Unie, car il ne s'agissait pas d'un « retour à l'Eglise Mère».

Depuis 1929, l'Eglise catholique de rite latin comptait un Depuis 1929, l'Eglise catholique de rite latin comptait un archevêché à Bucarest dont le résidentiel était Mgr Alexandre archevêché à Alba-Julia avec Mgr Aron Marton; Cisar, et quatre évêchés : Alba-Julia avec Mgr Aron Marton; Satu-Mare, Mgr Jean Scheffler ; Timisoara, Mgr Augustin Pacha; et Iassy, Mgr Anton Durcoviciu. Les centres catholiques se trouvaient donc en Transylvanie et en Moldavie.

Comme l'Eglise gréco-catholique, l'Eglise catholique latine avait dans le pays un passé qui remontait au xur' siècle. Le premier évêché catholique fut érigé en 1228 à Milcov (Moldavie) à une époque où la hiérarchie orthodoxe roumaine était au début

de son organisation.

Un deuxième évêché fut créé à Sireth en 1370 par le prince Lațeu Voda, qui était passé au catholicisme, puis un troisième était érigé à Baia-Mare en 1413, dû au prince Alexandre le Bon était érigé à Baia-Mare en 1413, dû au prince Alexandre le Bon de Moldavie, dont l'épouse était catholique. Le même prince avait déjà fondé l'évêché de Bacau, où il avait amené des franciscains comme missionnaires. En Valachie, il y eut des évêques catholiques, dès le xiv siècle, à Turnu Severin et Arges. En Catholiques, dès le xiv siècle, il y en avait un à Oradéa-Mare, Transylvanie, dès le xiv siècle, il y en avait un à Oradéa-Mare, fondé en 1077, et un autre à Alba-Julia. L'évêché de Bucarest date de l'an 1600. L'évêché de Bacau fut ensuite remplacé par

celui de lassy en 1884. Avant la persécution actuelle, l'Eglise catholique de rite latin

était prospère : comptant environ 1.200.000 sujets et un nombreux clergé indigène, elle allait être frappée de la même manière que l'Eglise Unie par les lois gouvernementales communistes.

En effet, des six évêques, deux seulement furent autorisés par la nouvelle loi du régime général des cultes. L'un à l'assy : Mgr Durcoviciu et l'autre à Alba-Julia : Mgr A. Marton. Les autres évêchés étant supprimés, leurs titulaires furent simplement destitués. Nous avons vu comment l'épiscopat catholique latin a réagi à côté de l'épiscopat catholique de rite byzantin contre les lois anti-scolaires du gouvernement communiste et contre les lois du régime général des cultes qui remplaçaient le Concordat.

Seuls les articles 4 et 56 des lois du régime général des cultes permettaient à l'Eglise catholique d'avoir des points de contact avec l'Etat.

Mgr Aron Marton et Mgr Anton Durcoviciu avaient objecté que, pratiquement, des 46 articles du Statut de l'Eglise catholique 42 ayant été refusés par l'Etat, les choses devaient être reconsidérées par le ministère. Il faut rappeler que l'Etat avait refusé, notamment, à l'Eglise catholique son absolutisme dognatique, ainsi qu'à la Papauté le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Eglise à l'intérieur de l'Etat, le droit d'avoir des écoles confessionnelles et celui d'enseigner la religion dans les écoles. L'Etat avait refusé la jouissance de ces libertés à l'Eglise catholique de rite latin, parce que l'Eglise gréco-catholique aurait pu prétendre à la même reconnaissance de ces droits.

Les communistes exigent le changement de la terminologie canonique et défendent à l'Eglise catholique d'employer dans son statut le terme « paroisse des fidèles », mais seulement le terme « fidèles » (art. 30).

Le 24 février, Mgr Marton répondit publiquement qu'il n'était pas loisible à l'Eglise catholique d'abandonner les principes pour donner satisfaction à l'Etat, soulignant que les évêques de l'Eglise gréco-catholique étaient empêchés de manifester librement leur opinion.

Ne pouvant tolérer une telle attitude d'intransigeance de la part de l'Eglise catholique, l'Etat ne tarda pas à réagir.

L'objectif immédiat des communistes n'était pas la destruction directe de l'Eglise, mais sa neutralisation par le silence. Pour arriver à ce résultat, il fallait créer une Eglise catholique nationale, autrement dit, provoquer un schisme.

Tous les moyens furent mis en action. L'Etat estima pouvoir atteindre son but par « voie légale ». Un décret avait été pris,

concernant l'Eglise catholique. L'Eglise avait refusé de le prendre en considération; par là même, elle était considérée comme agissant contre les intérêts de l'Etat, et devenait donc un danger qu'il importait de supprimer, d'où le droit à l'Etat de prendre des dispositions pour sauvegarder sa « sécurité ».

comme agissant contre les interets de l'Etat, et devinit à l'Etat de prendre des dispositions pour sauvegarder sa « sécurité ». Le 10 mai 1949, le gouvernement communiste supprimait les subventions accordées à l'Eglise catholique, arguant pour justifier la mesure, de l'attitude antidémocratique de l'épiscopat.

Lorsque le décret fut promulgué (29 mai 1949), le journal communiste de Bucarest « Scanteia » fonça sur les prêtres « anti-démocratiques » ayant à leur tête Mgr Marton, d'Alba-Julia, et Mgr Durcoviciu, de lassy, en même temps qu'ils attaquaient le Nonce, Mgr O'Hara, pour avoir indiqué le chemin à suivre, et comme étant à la solde des Américains. Voici ce que le journal écrivait :

• Quelques serviteurs de l'église catholique roumaine ont plétiné leur devoir de citoyens de la République Roumaine en usant constamment de leur fonction à des fins politiques. Ils adoptèrent envers les masses laboricuses une attitude hostile et agirent d'une façon antidémocratique, afin ruises précisément les désigner comme agents impérialistes.

"Le Ministère de l'Instruction publique a promulgué aujourd'hui par décret officiel que ces prêtres et les personnes appartenant à l'administration religieuse qui se sont rendus coupables d'une attitude antidémocratique, seraient rayés du plan économique du pays. A leur tête se trouvent l'évêque catholique roumain d'Alba Julia, Aron Marton, et l'évêque catholique roumain de Jassy, Anton Durcoviciu. L'évêque Anton Marton est suffisanment connu pour son attitude antidémocratique. Tandis que, d'une part, il a mené une campagne diffamatoire et de soulévement contre la glorieuse Union soviétique, il s'efforce, d'autre part, malgré la dénonciation du Concordat de continuer à faire immiscer le Variean dans les affaires intérieures de notre pays et par ce moyen de perpétuer les activités d'espionnage et celles de l'impérialisme américain. Entre autres choses, il intervient en faveur du projet de statut élaboré par l'Eglise catholique qui se trouve être en contradiction avec la loi du 4 aout de la République Populaire Roumaine.

De cette manière il utilise sa communauté religieuse comme couverture

pour son activité antidémocratique. Il suit en cela le chemin tracé par les évêques catholiques depuis l'année 1946, par le gérant de la Nonciature Papale O'Hara qui leur promet entre autre une aide matérielle des U. S. A. Des actions antidémocratiques de cet ordre n'ont pas été seulement déployées en Transylvanie, mais aussi en Moldavie sous la direction effective de l'évêque catholique roumain Anton Durcoviciu.

Et voici, à ce sujet, la poésie d'un certain Horia Teculescu, intitulée : « La mélodie du missionnaire catholique » :

Je m'écrie : que la paix soit avec vous et passe le seuil de la ville avec une mitraillette dans la poche et la croix dans la main droite.

Le paix soit avec vous le tez donc le péché aux côtés des

une mitraillette dans la poche et la croix dans la main di occes.

« Je m'écrie : que la paix soit avec vous, jetez donc le péché aux côtés des forces américaines dans la grande croisade.

· Peu importe qu'ils aient la parole ; que nous ayons la cause.

* La loi divine est donnée à ce monde : Mort et sacrifice aux âmes, aux autres le dollar et la parole... *

Ecoutez!

O toi missionnaire sans masque!
Prenez à cœur sa parole, camarades,
"Camarades, partout où vous le trouverez, Comme à un animal écœurant et glaireux,

Et votre main bien forte à la gorge, jetez-le sans mot dire dans le ravin » (1).

comme telle, ni la Foi, mais les chefs, les évêques, le Nonce, le Pape qu'ils accusérent d'être réactionnaires, l'épiscopat, les prêtres et les fidèles. Ils n'attaquèrent pas l'Eglise virent pas moins leurs manœuvres insidieuses afin de neutraliser primée en décembre 1948. Aussi les communistes n'en poursuiarrivé à l'Eglise catholique de rite byzantin, brutalement supne pouvait rien abdiquer, car il avait l'exemple de ce qui était point des 42 articles refusés par l'Etat. L'Episcopat catholique communiste, pas plus que les évêques ne cédèrent sur aucun à cette invitation d'une « adhésion spontanée » à la factique sur leurs gardes et les fidèles catholiques ne répondirent point Mais les lecteurs de la presse communiste roumaine étaient

action plus vigoureuse contre l'Eglise catholique de rite latin. Moldavie, dans les évêchés de Roman et Bacău, commençait une cha sur le sort des pauvres fidèles et du bas clergé, tandis qu'en Feignant la compassion, le gouvernement communiste se pen-

secrétaire, le Père Herciu, partit à sa recherche : lui aussi, ne Bisoc répondit à la convocation, mais ne revint jamais. Son Iassy, qui l'invitait à se présenter d'urgence chez lui. Le Père reçut un télégramme paraissant émaner de Mgr Durcoviciu de Franciscaine, le Père Anton Bisoc, bien connu dans le pays, Au début du mois de juin 1949, le supérieur de la Province

attirer le Père Bisoc dans un guet-apens et accomplir leur crimi-Les agents communistes avaient eu recours à un faux pour

été nommé évêque orthodoxe du diocèse de Roman et Husi avec cains. On se rappelle que le 9 juin le prêtre uni Herineanu avait en même temps que le Père supérieur du couvent des Francis-Le 3 juin 1949, d'autres moines furent arrêtés et jetés en prison

byzantin. Pourtant la manœuvre ne réussit pas et, un peu plus avec eux de la même manière qu'avec les catholiques de rite significative, car ils voulaient donner par là une leçon aux catholiques latins, en leur faisant comprendre qu'ils procéderaient juridiction sur une région qui comptait de nombreux catholiques Aux yeux des communistes, cette nomination paraissait être

Cf. La Revue Flacára, 25 juin 1949.

tard, le 21 juin 1949, Mgr Marton, évêque d'Alba-Julia, était

LA « MISE AU PAS » DE L'ÉGLISE DE RITE LATIN

Le 26 juin, ce fut le tour de Mgr Durcoviciu de Iassy : avec lu

était emprisonné le dernier évêque catholique.

accrue contre les fidèles. mesures concernant la liberté des deux Vicaires généraux ne crurent pouvoir arriver à une « entente » avec eux, mais bientôt Glasser, tous deux fidèles au Vatican. Au début les communistes tardèrent pas, mesures accompagnées d'une action sans cesse ils se rendirent compte que leur effort était vain. Dés lors, les le Vicaire général, Mgr Louis Boga et, à Iassy, par Mgr Marc Dans le diocèse d'Alba-Julia, l'administration fut assumée par

camion, disparaissaient. Les mêmes violences furent infligées au l'église, tandis que le curé et dix-huit paroissiens, emmenés en mort et quatre grands blessés restérent sur les marches de se rassemblèrent au presbytère pour défendre leur pasteur. La vèrent quatre camions de miliciens pour s'emparer de l'église et département de Bacau, à l'aube d'un jour de Juin 1949, arrivillage de Lazărea ainsi qu'aux 106 paroisses de l'évêché lutte s'aggrava et des coups de feu furent tirés ; finalement un arrêter le curé qui fut horriblement maltraité. Les paroissiens églises furent fermées de force. Dans la paroisse de Faraoani « catholique » fût rayé des carnets d'identité. Presque toutes les Les autorités communistes exigérent notamment, que le mot

ce qu'il n'avait pu obtenir d'eux. reçu pour instruction de ramener tous les fidèles à l'Orthodoxie. Le nouvel évêque Herineanu, lors de son installation, avait

« autorisée »..., mais tout était mis en œuvre pour la saper. L'Eglise catholique de rite latin n'en demeurait pas moins

directives de l'Etat à la suite du nouveau régime général des sentants de tous les cultes qui ont accepté de se conformer aux congrès général ecclésiastique à Bucarest et y invite les repré-Le 23 juin 1949, le Patriarche Marina décide de tenir un

triarche; seuls étaient présents : Les catholiques ne répondirent pas à l'invitation du Pa-

nienne et le Mufti Mehmet Yakob pour la communauté islamique mon Danila, l'Archimandrite Vasken Balgian pour l'église armél'évêque Georges Argay, pour l'église luthérienne, D' Rosen Moses, le grand Rabin pour le judaïsme, l'évêque unitarien Si L'évêque réformé I. Vasarhelyi, l'évêque évangélique F. Muller. Au nom des représentants des cultes présents, l'évêque réformé

Vasarhelyi déclara que les directives de l'Etat étaient acceptées

nouveaux que les Roumains vivaient. les chrétiens catholiques ne discernaient pas la gravité des temps présence de la défection des catholiques, il fut mentionné que fut remercié pour la «liberté religieuse » qu'il accordait et, en qui feraient de la religion un instrument contre l'Etat, L'Etat de cette résolution prévoyait l'emprisonnement pour tous ceux et une résolution en huit points fut adoptée. Le troisième point

écoles ou des instituts charitables... bien entendu sous le contrôle église, des bâtiments annexes, ainsi que du droit d'avoir des qu'ils représentaient jouissaient de la libre disposition de leur en tous points parfait par les assistants, car les différents cultes Le nouveau statut du régime général des cultes fut déclaré

liques et la dissolution de l'Eglise catholique de rite byzantin !... grès, s'alliait mal avec les sévices et l'emprisonnement infligés à tant de prêtres catholiques, avec la fermeture des écoles catho-Toutefois la «liberté», si hautement proclamée par ce con-

L'offensive «pacifiste» communiste

sanctionnée par la loi déjà citée du 4 août 1948. catholique et de la plier aux volontés du régime communiste pair, en Roumanie, avec l'intention de briser l'unité de l'Eglise humain, qui n'a cessé d'être l'élément moteur du Parti, alla de monstrueuse exploitation de la plus haute aspiration du cœur par les communistes est leur profond « amour de la paix ». Cette On sait que l'argument majeur le plus fréquemment employé

Soviets lors du fameux appel de Stockholm. der à la Roumanie des garanties de paix, préconisées par les vant toujours la déchristianisation du pays, feignirent de concê-Les communistes sur quelques terrains qu'ils agissent, poursui-

communistes, signifiait tout autre chose que la paix chrétienne. unique-thème : « la Paix », mais une paix qui, dans l'esprit des N'importe! Une lettre pastorale du Saint-Synode Orthodoxe, Programmes, radio, presse, meeting, sermons, eurent pour

la « puissante Union Soviétique ». combattants de cette « Paix » d'un nouveau style, garantie par

adressée le 28 février 1950 au clergé et aux fidèles, bénissait les

l'Est s'étaient joints aux défenseurs de la Paix, par contre la chrétienté occidentale, dirigée par le Vatican, s'était, elle, enrôlée dans les rangs des instigateurs d'une nouvelle guerre... Cette lettre affirmait mensongèrement que si les chrétiens de

A l'aide de l'appel de Stockholm, les communistes roumains

que de créer une Eglise catholique nationale schismatique. Dans mirent tout en œuvre pour créer l'équivoque et semer le doute ce dessein, le gouvernement eut l'idée d'un « congrès général les séparer du Vatican, n'ayant comme but essentiel, on le sait, parmi les catholiques, dans le vain espoir de les diviser et de

sur la paix par cette lettre au ministre des cultes, en date du suggestion gouvernementale, la hiérarchie catholique qui demeupour la paix ». Iassy et d'Alba-Julia — exposait le point de vue du catholicisme rait encore « libre » — réduite aux deux vicaires généraux de 24 avril 1950 : Afin de dissiper l'équivoque, autant que pour répondre à la

MONSIEUR LE MINISTRE

encore parmi les individus et les nations. propre de s'employer à la Paix, non seulement avec Dieu mais L'Eglise Catholique a pour tâche essentielle et pour fonction

faveur de la Paix fondée sur la Charité et sur la Justice. déroule un intense programme de prière et de prédication en niquer à Voire Excellence que dans le diocèse d'Alba-Julia se Par la lettre du 28 mars, u. s., j'ai en l'honneur de commu-

aussi importante question, nons croyons de notre devoir de vous afin que ce clergé adhère à un programme déterminé dans une sur le clergé catholique de la République Populaire Roumaine Mgr Marc Glasser, Vicaire Général du diocèse de lassi. la R. P. R. C'est là l'objet de cette lettre, en accord avec exposer quel est, à ce sujet, l'attitude de l'Eglise Catholique dans par les comités et les promoleurs du « Mouvement pour la Paix » Mais étant informé des pressions instantes et répétées exercées

Trois points doivent être précisés :

quand elle est menacée du péril d'une nouvelle guerre ? question. L'Eglise, un catholique, peuvent-ils demeurer indifférents quand il s'agit de conserver la paix, et particulièrement 1 ° Quelle est l'attitude traditionnelle des catholiques sur cette

2º L'Eglise Catholique est-elle opposée à l'utilisation de lu

bombe atomique? 3° En quoi consiste plus précisément la paix voulue par

signalé à la Patrie ainsi qu'à la cause de la Paix mondiale. devoir envers nos fidèles, en même temps que rendre un service Eglise Catholique? En éclaireissant ces points nous croyons nous acquitter d'un

(1). Quelle est l'attitude traditionnelle de l'Eglise Catholique

d'une nouvelle guerre ? indifférent devant la palx, particulièrement en présence du péril dans le problème de la paix ? Un bon catholique peut-il rester

du monde enlier. par le Saint Père dans son message de Noët 1948 aux catholiques «La réponse à cette question a été admirablement formulée

et urgents devoirs de l'heure présente. une prudente réserve ou une froide indifférence devant les graves les données du problème, pas plus qu'elle ne se cantonne dans guelques-uns croient ou feignent de croire — ne condamne pas « La Foi du Chrétien Catholique - à l'encontre de ce que

ployer avec désintéressement et courage à l'œuvre de la paix. mains..., lout proclame l'obligation, pour les croyants, de s'em-Eglise, les enseignements et les exhortations des Pontifes Ro-« Au contraire, l'Esprit et l'exemple du Christ, l'Histoire de

être rélégué dans un isolement infamant, mis au ban de la So-Elats pour la défense de la paix ; tout adversaire de la paix doit ciété civile. nion publique, doit être mise en valeur la solidarité de tous les « A travers l'éducation de la jeunesse, la formation de l'opi-

la paix, tout peut être perdu avec la guerre. » aux Chefs des Etals ce cri mémorable : « Rien n'est perdu avec chaînée la dernière et horrible guerre mondiale, le Pape lança Dieu. C'est pour cette raison que pen de jours avant que soit dément à respecter, à garantir, par là même à protèger et à défendre tuent l'ordonnance divine de la paix, oblige inconditionnellela paix, car c'est un péché, un délit que d'attenter à la Majesté de guerre : toute guerre d'agression contre les biens qui constile monde catholique, explique la doctrine de l'Eglise sur la « Voici comment le Pape, Maître Suprême et interprète de tout

damne l'utilisation de l'énergie atomique aux buts de guerre. la guerre, il pourrait sembler superflu de souligner qu'elle conpar le Chef suprême de l'Eglise Catholique pour la paix et contre « (2). Après une position aussi limpide, aussi décisive prise

bombe atomique. croyait qu'une seule nation était en possession du secret de la un groupe de savants, le 8 février 1948, à un moment où l'on « Toutefois, nous voutons rappeter la parole du Saint Père à

mait l'angoisse de son cœur palernel, à la pensée des calamités angoissée a perdu jusqu'an sentiment humain —, Pie XII expriqui pourraient frapper l'humanité dans un futur conflit, s'il parole de saint Augustin : — Celui qui y pense sans avoir l'âme * Devant les horreurs de la bombe atomique, faisant sienne la

> n'était pas possible d'arrêter on de freiner l'emploi d'inventions scientifiques toujours nouvelles et toujours plus stupéfiantes.

damnent l'utilisation de la bombe atomique? rait douter que les catholiques de la R. P. R., eux aussi, ne con-« Si notre Pasteur Suprême parle ainsi, qui, désormais, pour-

vaille l'Eglise Calholique aujourd'hui, comme toujours? (3). Quelle est, alors, la paix pour laquelle prie, souffre, tra-

plus riches de ne pas opprimer les plus faibles et les moins bien lieu de diviser les peuples veut les unir dans une collaboration sur la Charité qui exclut toute haine et toute hostilité; qui an dère comme un délit toute persécution religieuse. répudie la force comme source de droit international ; qui consitorianx en faveur d'un seul peuple, au préjudice des autres ; qui nalité de chaque nation ; qui évite d'accumuler des biens terrisoit sa puissance défensive ; qui respecte réellement la personl'intégrité, à la sûreté de quelque nation que ce soit, quelle qu'en droits entre tous les peuples ; qui n'attente pas à la liberté, à tionale. — Paix fondée sur la Justice, qui reconnaît l'égalité des que tous les peuples sont membres de la grande famille internapartagés en biens territoriaux, mais de les aider en raison de ce et une aide mutuelle qui commande aux Etats plus puissants et « C'est la paix basée sur la Charité et la Justice. — Paix fondée

notre sentiment sur la paix, c'est là, notre unique et solennelle ticulièrement son clergé ont le devoir, aujourd'hui, plus que sion de laquelle l'Eglise Catholique, dans la R. P. R., et tout parjamais de prier et de prêcher. A tous ceux qui nous demandent « Voilà la paix pour la défense, pour l'instauration et l'exten-

action en faveur de la paix, telle qu'elle se poursuit et s'intensifie au regard de la paix, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de actuellement dans notre Pays. vous faire part de notre perplexité en présence d'une certaine reponse. « Ainsi précisée l'attitude de l'Eglise Catholique dans la R.P.R

moteurs du « mouvement pour la paix » accusent, sans répit, comme « fauteur de la guerre » Notre Pasteur Suprême. Commoins au cours de certaines manifestations locales, que les proce sujet, et dans une profonde anxiété, nous constatons, tout au rectes contre le Saint Père ? Comment s'étant assigné la tâche de ment un catholique pourrait-il s'associer à de telles attaques diqui il reçoit les plus lumineux enseignements sur la Paix du travailler à la paix, un prêtre pourrait-il se séparer de Celui de « Un premier motif de réserve s'impose au clergé catholique à

169

« De plus, il n'est point licite, pour nos prêtres de prendre part à ces mouvements pour la paix, parce que — selon nos informations, confirmées par de nombreux articles de presse — dans beaucoup de cas on veut inciter le clergé à des initiatives auxquelles il doit absolument s'abstenir de prendre part, soit en raison de son incompétence, soit parce que cela lui est interdit et qu'il est passible de graves sanctions prévues par les canons de l'Eglise. Nous nous référons, en ce sens, aux instigations, à l'opposition, à l'insubordination envers la hiérarchie légitime, en particulier en ce qui regarde la réorganisation de l'Eglise Catholique entreprise dans la R. P. R.

« Nous ne pouvons nous abstenir de l'exprimer par la présente occasion, ainsi que nous l'avons fait sans trêve jusqu'ici. Nous avons le vif et sincère désir de voir s'accomplir une telle réorganisation, mais, bien entendu, en conformité avec les droits de l'Eglise et dans une entière subordination à l'Autorité religieuse Suprême.

« Tenant comple des circonstances toutes particulières dans lesquelles nous, prétres, sommes invités à nous unir au Mouvement pour la cause de la paix, nous ne voyons pas comment il nous serait possible d'y adhérer sans violer notre conscience catholique et sacerdolale, dont la liberté, d'ailleurs, est garantie par l'article 27 de la Constitution.

« Je suis persuadě, Monsieur le Ministre, qu'au běnéfice de ce qui vient d'être exposé, Votre Excellence constatera que dans la R. P. R. l'Eglise Catholique fidèle à ses traditions, a pris une nette position en faveur de la paix. Et je serais reconnaissant à Votre Excellence si — ainsi que cela a été autorisé aux autres institutions — la plus grande publicité était donnée à notre programme d'une paix fondée sur la Charité et sur la Justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma particulière considération (1).

Luigi Boga,

Vicaire Général d'Alba-Julia.

Cette lettre-manifeste fut interdite; Mgr Marc Glasser était appelé au téléphone à trois heures du matin, il lui était enjoint de transmettre sur le champ aux curés, l'ordre de ne pas donner communication de ce document.

Quelques jours plus tard, les communistes, n'ayant pas abandonné l'idée de ce congrès catholique pour la «paix», amenèrent de force de nombreux prêtres et laïcs à Targu-Mures en Transylvanie. Considérons cette parodie de «libre» congrès;

(1) Cf. Civillà Cattolica, 15 juillet 1950.

Le Congrès de Târgu-Mures

Une centaine de prêtres latins et de laïques, membres des conseils paroissiaux des différents diocèses, furent donc conduits à Târgu-Mures, en Transylvanie, sans qu'on leur fit connaître le motif de ce déplacement. Ils furent logés dans des maisons particulières et empêchés de communiquer entre eux.

Le jeudi 27 avril 1950, on les constitua en Assemblée, avec des Orthodoxes, sous la présidence du professeur Constantinescu-Iasi. Il leur fut enjoint :

1° de signer l'appel de Stockholm; 2° d'accepter de travailler à « l'encadrement» de l'Eglise romano-catholique dans la République populaire roumaine.

siastiques quelle avait été leur véritable attitude. tion Catholique » dans le but de recueillir des signatures en faveur de l'appel de Stockholm et de travailler à « l'encadrement » à entériner par sa signature les décisions du congrès. Il refusa, trouver Mgr Boga, Vicaire général d'Alba-Julia, afin de l'obliger de l'Eglise dans l'Etat. Le premier acte de ce Comité fut d'aller ment, il échoua et fut arrêté le 11 mai ainsi que son secrétaire. avaient été choisis parmi ceux qui pactisaient avec le mouvecomité pour les rappeler à de meilleurs sentiments. Comme ils puis il essaya de voir en particulier chacun des membres du Pendant ce temps, Mgr Glasser, administrateur de Jassy, reçut du aucune mesure concernant l'organisation de l'Eglise sans l'auto-Ministère des Cultes l'invitation pressante de venir à Bucarest suspecte. Comme à Mgr Boga, il lui avait été défendu de prendre discuter de l'encadrement de l'Eglise. Il déclina cette invite obtenir du ciergé l'adhésion aux décisions du Congrès de Targurisation du Ministère des Cultes. Par ailleurs, on cherchait à A l'issue du Congrès, l'assemblée constitua un « Comité d'Acetait gravement maiade. vieux Mgr Pacha (80 ans) ne subit pas le même sort, c'est qu'il mare, emmené à Baia de Cris et gardé à vue par la police. Si le vanie). Il en fut de même pour Mgr Scheffler, évêque de Satule gouvernement, fut mis en résidence forcée à Orastie (Transyl-Mgr Cisar, Archevêque de Bucarest, dépossédé de son siège par d'apoplexie et mourut à Jassy le 25 mai. Cinq jours plus tard, une foule nombreuse, fut arrêté le lendemain. Mgr Glasser déprimé par les sévices dont il avait été l'objet, eut une attaque certain nombre de paroisses. Le curé de Bacău, l'ayant lue devant disnit d'y adhérer ainsi qu'à l'appel de Stockholm. La police rénssit à empêcher la lecture de cette proclamation dans un de Targu-Mures était une entreprise communiste et qu'il interde l'Ascension (18 mai), il fit proclamer en chaire que le Congrès ser qu'il signât et donnât l'ordre à son clergé de signer. Le jour usa de toutes les formes de persuasion pour obtenir de Mgr Glasla véritable signification de cet acte. Pendant un mois, la police communiste pour recueillir les signatures des fidèles, abusés sur Mures. On vit même circuler un « Comité d'enfants de Marie » ayant approuvé l'appel de Stockholm et les décisions de Targupolice n'en tint aucun compte et considéra les signataires éomme Jassy rédigea une formule qu'il fit signer par ses prêtres, La Stockholm, mais, aussitôt après, leurs noms étaient publiés dans les listes d'adhésion aux résolutions du Congrès, L'évêché de Mures. Il n'était demandé aux prêtres que de signer l'appel de

3. Le Statut de l'Église

Le « Comité Catholique d'Action » n'eut de cesse de susciter des défections. En collaboration avec le ministre des Cultes, il qui n'était autre que celui que Mgr Aron Marton avait soumis ponr approbation en 1949, mais amendé dans le sens voulu par le gouvernement. Il fut retourné le 4 juillet 1950 aux évêchés de Stancin Stoian, disant qu'il « peut être approuvé suivant la forme annexe » (1). Ce statut comprend 39 articles dont les 38 premiers pourraient rassurer les catholiques. Le Pape est proclamé tions de foi et de morale religieuse, de dogme et de juridiction spirituelle du culte romano-catholique ». L'établissement des

diocèses et de leurs divisions est de la compétence des autorités ecclésiastiques qui doivent se conformer aux saints canons. Les Ordres et Congrégations peuvent exister suivant les règles approuvées par les autorités religieuses compétentes et rester unis à leurs supérieurs majeurs. Les évêques gouvernent leurs diocèses conformément au droit canon et nomment les archiprêtres, les curés, etc..., ceux-ci représentent leur circonscription devant les autorités.

Les évêques peuvent communiquer avec le Saint-Siège. L'Eglise a le droit de former les ministres du culte. Elle aura une école de chantres, un séminaire monastique pour les religieux appelés au sacerdoce et un Institut théologique pour le clergé séculier. L'Eglise peut posséder des biens et les administrer selon ses lois. Diocèses, archiprêtres, doyennés, paroisses, Congrégations reli-

gieuses jouissent de la personnalité civile et morale. des évêques, des chanoines, des archiprêtres et des curés, Congrémodification des circonscriptions ecclésiastiques, nomination l'approbation du gouvernement est indispensable (création et dernier, spécifie que, pour l'application de 14 de ces articles, soient pleinement rassurés. Malheureusement, le 39° article, le avec le Saint-Siège que par l'intermédiaire des ministres des naires, administration des biens ecclésiastiques, etc.). De plus, clergé paroissial et des évêques entre eux, direction des Sémigations religieuses, élection des vicaires capitulaires, réunion du qui pourra lui imposer ses créatures et la miner au dedans. ce qu'il a donné de l'autre. L'Eglise est ainsi à la merci de l'Etat le décret prévoit que les évêques ne pourront avoir de relations libre communication. Le gouvernement reprend donc d'une main Cultes et des Affaires étrangères, ce qui n'est pas une garantie de Il semblerait que tout soit pour le mieux et que les catholiques

Le 5 mai 1950, le Saint-Office excommunie les participants du Congrès de Targu-Mures, notamment, André Agotha qui fut l'instigateur de ce « Comité Catholique d'Action ».

Cette décision allait être exploitée par les communistes qui affichèrent partout que le Pape excommuniait ceux qui luttent

pour « la paix ».

On doit noter que bien peu signérent l'appel de Stockholm, car beaucoup, après avoir pris connaissance de l'excommunication, se rétractèrent. Les quelques prêtres qui avaient signé ne furent pas suivis par leurs fidèles et virent leurs églises désertées.

Les communistes, se rendant compte que leur tentative de constituer une Eglise catholique schismatique au moyen de la signature à l'appel de Stockholm allait échouer, prirent des mesures radicales. Dans la nuit du 10 au 11 mai 1950, Mgr Louis

⁽¹⁾ Voir en appendice le texte du Statut, p. 228.

le tour de Mgr Glasser qui succomba, en martyr de la Foi, aux Boga, Vicaire Général d'Alba-Julia était arrêté. Le 18 mai, ce fut tortures des communistes le 25 mai 1950 (il avait 70 ans).

de Bucarest et Mgr Jean Scheffler, évêque de Satu-Mare. Le même jour, furent arrêtés Mgr Alexandre Cisar, Archevêque

Stockholm et le congrès de Targu-Mures. Le 18 juillet, it était lettre pastorale (1) pour les mettre en garde contre l'appel de Le 4 juin, Mgr Pacha de Timisoara envoyait à ses fidèles une

Voici le cri du vénérable Pasteur :

MES CHERS FRÈRES

trouve dans la situation présente, ce n'est point par votre faute. rement l'état de votre Eglise et que vous sachiez que si elle se de toutes leurs libertés. Je le fais afin que vous connaissiez claiconfrères de l'épiscopat qui tous, sans exception, ont été privés conscience, de son devoir de vous adresser la parole. Bien que je épiscopal, je dois cependant élever la voix au nom de mes ne sois plus reconnu par l'Etat dans l'exercice de mon ministère lique, votre vieil Evêque et vieux Père considère qu'il est, en « A une heure particulièrement grave pour notre Eglise catho-

de la République Populaire Roumaine. Le droit à la liberté relisions, constituait d'encourageantes prémices à une telle entregieuse, garanti par la nouvelle Constitution à toutes les confesveau les conditions de notre Eglise catholique sur le territoire sommes aussitôt rendu compte de la nécessité de régler à nou-« En 1948, après la dénonciation du Concordat, nous nous

une aide pour surmonter les difficultés existantes. gouvernement qui les avait demandés, espérant obtenir de lui taient l'activité de l'Eglise dans l'intention de les présenter au leurs libertés, nous avons mis au point les statuts qui réglemende rite gréco-catholique, eux aussi privés depuis longtemps de « C'est ainsi qu'en accord avec mes confrères de l'Episcopat

droit d'exercer ultérieurement le ministère de leur charge était enlevé à la majeure partie des évêques catholiques. mise au point des statuts pour les présenter à la date fixée, le « Mais avant même que nous fussions en mesure d'achever la

« Toutefois trois évêques, encore reconnus par le gouverne-

(1) Cf. Civillà Cattolica, 15 Juillet 1950

parvint la triste nouvelle que les évêques gréco-catholiques ment, présentaient le texte de ces statuts, mais le lendemain nous

avaient été arrêtés. « Le sort ullérieur de l'Eglise gréco-catholique vous est suffi-

samment connu. Ces éprenves n'arrêtaient point, cependant, les

efforts des évêques romano-catholiques. tives an texte de nos statuts. - Sur 16 articles composant ces souligner qu'à part quelques objections de minime importance, statuts, trois seulement eurent l'approbation officielle. Il est à par la question de la jurisprudence papale avec ses conséquences l'attitude et la réponse négative du ministère furent déterminées « Nous reçûmes les observations du Ministère des Cultes, rela-

dogmatiques, juridiques et disciplinaires. avec le même Saint-Siège, comme la compétence du Pape quant tions dogmatiques et religieuses, mais exclut notre libre contact tifical. Il nous a été répondu que le Ministère admettait seuledans un pro-mémoire l'importance fondamentale du Primat ponsuppression des diocèses : droit inséparable du Primat pontifical. à la nomination des évêques et au sujet de l'érection on de la ment un contact avec le Saint-Stège en ce qui concerne les quesque l'épiscopal ne peut discuter pas plus que l'Eglise elle-même « C'est pourquoi nous avons estimé nécessaire de lui exposer

avons expliqué l'importance fondamentale de la Papauté. En ne peut y renoncer. vain nous avons précisé que les droits suprêmes du Pontife ne tement au Saint-Siège pour résondre la question. En vain nous limitaient ni la souveraineté de l'Etat ni les droits de ses sujels. « En vain nous avons prié le gouvernement de s'adresser direc-

de presse qui, de la manière la plus abominable, calomnie le blesser profondément le cœur des fidèles, celui d'une campagne tyran capitaliste, dans l'intention d'éloigner les âmes des fidèles Saint-Père pour le présenter comme un criminel de guerre et un « A tont ceci vient s'adjoindre un fait qui ne laisse pas de

du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. tandis que les évêques d'Alba-Julia et de lassy, encore reconnus nous ne cessâmes pas nos tentatives pour arriver à un accord, efforts qui augmentaient la douleur de notre Eglise. par le gouvernement, de leur côté, se dépensaient en de durs « Cependant, en dépit des outrages à l'adresse du Saint-Père-

presque toutes nos congrégations religieuses si méritantes furent cation religieuse, les hôpitaux et autres Institutions sociales. ment religieux de la jeunesse et sa participation au service divin dissoutes, mesure qui rendit toujours plus difficile l'enseigne-« Après avoir perdu nos écoles, nos florissants Instituts d'édu-

« Durant les premiers mois de 1949, persuadés qu'une acceptation ultérieure des dispositions statutaires de la part du clergé etit signifié une reconnaissance de fait de la réduction du nombre des diocèses imposées par le gouvernement, nous décidâmes provisoirement de renoncer à cette acceptation.

« La presque totalité du clergé discerna les véritables motifs de cette détermination, supportant courageusement le sacrifice qu'elle leur imposait pour près d'un an, c'est-à-dire jusqu'à ce que nous la révoquions.

« Un nouveau coup allait être porté à l'Eglise catholique avec l'arrestation des derniers évêques, jusqu'alors reconnus par le gouvernement.

« Nous demeurions ainsi seul représentant autorisé pour continuer les pourparlers au sujet du sort de notre Eglise. Pourtant les négociations en vue d'aboutir à un accord ne furent point abandonnées, mais poursuivies par les vicaires généraux des évêques, qui se trouvaient devant les mêmes difficultés insurmontables.

« Arrivons aux derniers événements, insidieusement ordonnés, et qui, de longue date, devaient semer la confusion, désorienter les prêtres et les fidèles, pour les éloigner, sans qu'ils s'en aperçoivent, du chemin de l'Eglise, Une, Sainte et Apostolique.

«Ne pouvant abattre directement la fidélité inébranlable du clergé et du peuple des fidèles, on tenta alors d'atteindre ce bul au moyen d'un mouvement en faveur de la paix. Pouvez-vous penser que vos évêques et vos prêtres tandis qu'ils prêchent la paix et qu'ils vous font prier pour elle, désiraient dans le profond de leur cœur, la guerre?... Si l'on ne voulait pas croire à leur prière et à leur prédication, pouvait-on avoir foi dans leur signature? Il a été dit que le prêtre ne devait pas se borner à prier pour la paix mais qu'il devait aussi combattre pour la paix l

« Devant un tel état des choses, l'autorité ecclésiastique dans un solennel document adressé au ministère des cultes, en date du 19 avril, manifestait sa ferme et inébranlable volonté de prier et de travailler pour la vraie paix, fondée sur la charité et sur la justice ; dans la charité qui exclut la haine et l'inimitié, qui au lieu de diviser les peuples, les unit dans une collaboration et une aide mutuelle ; dans la justice qui reconnait l'égalité des droits de tous les peuples, qui interdit de violer la liberté, « l'intégrité et la sécurité des autres nations et stigmatise », comme un délit, toute persécution religieuse.

« En réponse à cette déclaration, faite également au nom de tous nos prêtres, on voulut inciter le clergé catholique et les

> sidèles à se séparer de leurs pasteurs légitimes, et jusqu'à les condanner pour être demeurés unis au Saint-Père calomnit comme fauteur d'une nouvelle guerre.

« Ce dessein fut courageusement dénoncé par le porte-parole de l'Eglise catholique (lui aussi actuellement arrêté), lequel déclara que dans les conjonctures présentes, il était impossible de prendre part au mouvement pour la paix de Stockholm.

« Les événements de ces dernières semaines ont justifié cette prise de position. En premier lieu, en effet, il nous a été interdit de faire lire dans nos églises la lettre dont nous venons de parler, adressée au Ministère des Cultes, lettre par laquelle chacun eût pu se convaincre de la volonté de paix de l'Eglise catholique.

pu se convource de la convocation à Targu-Mures d'un prétendu « Ce fut ensuite, la convocation à Targu-Mures d'un prétendu Congrès de la Paix, en réalité dans le but d'opposer à la légitime autorité ecclésiastique un groupe de laics et de prêtres qui, pour la plupart, d'ailleurs, se sont hâtés de confirmer à l'autorité diocésaine leur propre soumission et d'implorer le pardon de la césaine leur propre soumission et d'implorer le pardon de la faute qu'ils avaient commise. Rappelons qu'en 1948, au cours d'un congrès semblable visant à détruire l'Eglise gréco-calholique, beaucoup de prêtres, n'ayant pas été mis en garde en lique, beaucoup de prêtres, n'ayant pas été mis en garde en lique, beaucoup de prêtres, n'ayant pas été mis en garde en lique, baucoup de prêtres, n'ayant par été pour la paix, s'étaient laissés entraîner à souscrire à l'appet pour la paix, s'étaient laissés entraîner à souscrire à l'appet pour la paix, s'étaient considérés comme participant à un mouvement conétaient conétaient conétaient considérés comme participant à un mouvement conétaient conétaient conétaient consoliérés comme participant à un mouvement conétaient co

« Il est particulièrement douloureux de constater que le gouvernement, tandis qu'il ignorait les pasteurs légitimes, n'hésitait
vernement, tandis qu'il ignorait les pasteurs légitimes, n'hésitait
point à entrer en contact publiquement et officiellement avec
ceux qui, volontairement, s'étaient mis hors de l'Eglise. Nous
pouvons nous tromper, mais en présence d'un tel fait et devant
pouvons nous tromper, mais en présence d'un tel fait et devant
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire, et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire, et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire, et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et
la publicité publicité de l'Eglise nous l'Eglise
nette intendité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire

qui de plus l'ont avanaonnee.
« Si le gouvernement entend véritablement respecter pleine « Si le gouvernement entend véritablement respecter par les autres, ment notre sainte religion et la faire respecter par les autres, ment notre sainte religion et la faire et traditionnels (art. 7 de la selon ses enseignements canoniques et traditionnels (art. 7 de la Loi des cultes), nous le conjurons de ne pas persévérer dans la Loi des cultes), nous le conjurons de ne pas persévérer servir voie entreprise, mais de faire en sorte que tous puissent servir Dieu et la Patrie selon la conception propre à leur conscience.

e El à vous, mes bien-aimés, nous adressons la présente extror-

avec vous chaque jour, jusqu'à la consommation des siècles. » de Pierre, repoussez-le, abandonnez l'église où il prêche, même si Seigneur». Souvenez-vous de la promesse : « Voici que je suis des que vous apercevez qu'un prêtre ne s'appuie plus sur le roc de vos évêques légitimes, ni du pasteur suprême, le Pape. Ne vous non seulement un devoir civique, mais encore un précepte divin, l'Eglise. » N'oubliez pas que « notre aide est dans le nom du ibi Ecclesia » — « Là où est Pierre avec ses successeurs, là est vous devez rester sans messe et sans sacrements — « Ubi Petrus Mures, ce qui signifierait l'apostasie de l'Eglise catholique. El laissez pas séduire, n'adhérez point au mouvement de Targupour Dieu », nous vous en supplions cependant encore, restez l'Apôtre Pierre ayant dit : « Soyez soumis à tout pouvoir humain établis ; loyanté et respect qui constituent pour les catholiques tation de ne point vous laisser décourager et de ne pas céder à une altitude contraire à la loyanté et au respect ans aux pouvoirs 'ermes aux côtés de l'Eglise, notre Mère. Ne vous séparez jamais

m'a haï avant vous. Le serviteur n'est pas au-dessus de son serez tristes, mais votre tristesse se convertira en joie. Dans le de la charité de Dieu. Notre Seigneur Jésus-Christ a dit : « Vous ni le pouvoir, ni le présent, ni l'avenir, ne pourront nous séparer la faim, le danger ou même l'épée ?... Non, ni la mort, ni la vie la tristesse, la tribulation, la persécution ou le déponillement ou maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront, vous aussi.» proche de Celui qui a dit : « Si le monde vous hait, sachez qu'il j'ai vaincu le monde. » Mais qui pourrait vous séparer de la charité du Christ? Serait-ce monde, vous subissez les tribulations, mais gardez confiance : « Dans l'heure de l'épreuve, l'Eglise se sent particulièrement

Esprit, descende sur vous, et demeure en vous à jamais. Ainsi tion de Dieu Omnipotent, au Nom du Père, du Fils et du Saint-S011-11. 3 « Que cela soit notre conclusion, très chers, et que la bénédic-

Timisoara, 4 juin 1950, en la fête de la Sainte-Trinité.

Augustin, Evêque.

CHAPITRE SIXIEME

DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE RITE LATIN TENTATIVES DE SCHISME

rejeté par les autorités ecclésiastiques compétentes. Le « Comité donc être considéré comme ayant force de loi. Cependant il est est immédiatement servi pour amener prêtres et fidèles à « s'encatholique d'action » qui n'était pas étranger à sa rédaction s'en l'archevêché de Bucarest et à l'évêché d'Alba-Julia, il peut Le Statut de l'Eglise n'a pas été publié officiellement. Envoyé

cadrer > dans la République populaire roumaine.

ser le clergé et les fidèles d'accepter le nouveau statut de l'Eglise, se base sur les décisions du Congrès de Targu-Mures pour presles complices des Anglo-Saxons ennemis de la paix. Le document de ne pas vouloir s'intégrer dans « l'ordre légal » et de se faire lequel il s'en prenaît aux chefs de l'Eglise coupables, à ses yeux, dont il vante l'esprit catholique et la conformité aux lois ecclé-Le 28 juillet 1950, le Comité lançait un manifeste (1) dans

siastiques. notre Eglise que de notre Patrie et de tous les frères épris de Mures soient mises en vigueur pour le bien commun, tant de poursuivra ses efforts « jusqu'à ce que les décisions de Targudes évêques et à suivre le « Comité catholique d'action » qui En conséquence, prêtres et fidèles sont invités à se désolidariser lui avaient été enlevés, et en rétablissant le traitement des curés. positions en rendant à l'Eglise une grande partie des biens qui Le gouvernement a tenu, d'ailleurs, à montrer ses bonnes dis-

1. Les «procès» religieux et l'expulsion du Nonce

catholiques roumains et les incorporer au régime des cultes pré-Malgré toutes les méthodes usitées, en vue de convaincre les

(1) Voir en appendice, p. 233

siastiques, de tâcher d'établir de pseudo-preuves. tait, au cours de procès intentés à de hautes personnalités eccléaux fidèles la dépendance du Vatican des impérialistes, il imporà leur attente. C'est pourquoi ils estimèrent que pour démontrer senté par les communistes, les résultats furent loin de répondre

empêcher « l'encadrement » de l'Eglise catholique. Mgr O'Hara, qui se trouvait encore à Bucarest. Celui-ci, d'après les affirmations du gouvernement communiste, s'employait à «immixtion» est le fait du Régent de la Nonciature, Son Ex. intérieures d'un pays où le Concordat avait été dénoncé. Cette est non seulement inféodé au parti de la guerre capitaliste-impémobiles de ce procès était surtout de prouver que le Vatican son et d'espionnage au profit de puissances étrangères. L'un des rialiste, mais encore qu'il ne cesse de s'immiscer dans les affaires le procès de sept roumains accusés d'un complot de haute trahi-C'est ainsi que du 28 juin au 3 juillet 1950, eut lieu à Bucarest

ainsi motif à leur expulsion. Mgr O'Hara, Mgr John Kirk et Mgr Guido del Mestri. On avait d'espionnage les trois membres de la Nonciature de Bucarest, Le procès des sept « traitres et espions » a permis d'accuser

Voici l'une des conclusions du réquisitoire du procureur, le

colonel Moldovan Atanasie:

au jugement des peuples. » maintenant à ses valets des pays marshallisés du Vatican et à la Ayant connu échec après échec dans la lutte de front, il recourt bande de traîtres qui se sont enfuis du pays afin d'échapper la poursuite de ses visées, aucune arme n'est jugée répugnante. en s'efforçant de provoquer un nouveau carnage mondial. Dans victoires du socialisme, l'impérialisme anglo-américain se débat la paix, par le mouvement de libération des peuples, par les « Terrifié par la lutte croissante que mènent les peuples pour

Barral, provincial des Assomptionistes de Roumanie. d'avoir joué un rôle actif dans le complot, de même le R. P. Louis Mestri, secrétaires de la Nonciature, ils furent également accusés contre le régime ; quant à Mgr John Kirk et à Mgr Guido del mentionné comme le leader du groupe clandestin qui complote Dans l'acte d'accusation, Mgr Gérard Patrick O'Hara était

par le gouvernement communiste. toutes pièces, les représentants du Saint-Siège furent expulsés Comme il était à prévoir, à la suite de ce procès, monté de

L'Osservatore Romano » publia à ce sujet la note suivante :

intenté à des citoyens roumains accusés d'espionnage ayant « démontré — ce sont les termes de la communication — que les membres de la nonciapontifical et à ses collaborateurs de quitter la Roumanie dans les trois jours. part active. * La déclaration se terminait par l'avis adressé au représentant fomentant, en dirigeant les menées des accusés, et même en y prenant une ture apostolique se sont mélés des affaires intérieures de la République, L'accusation faite au régent de la nonciature de Bucarest ne brille pas présence du représentant pontifical n'était plus désirable, le récent procès C'est la même qui fut mise en avant par les autres gouver-CII

d'esplonnage exercée, assure-t-on, par le régent de la nonciature qui aurait été prouvée au cours du procès. Toute personne honnête sait quel crédit elle doit accorder à pareille accusation. Aucun fait n'a été formulé qui pût roumain a dû recourir à cet expédient honteux et mesquin pour réaliser un projet préparé depuis iongtemps, qui consistait à éloigner le représentant pontifical dans le but de mener à terme, sans avoir besoin de témoins, la destruction de toute l'organisation de l'Eglise catholique en Roumanie, de priver les fidèles de cette Nation de leur vaillant chef, de façon à les rendre étayer l'accusation ; aucune preuve n'a été apportée au cours de ce procès. Et il ne pouvait en être autrement. La vérité est que le gouvernement nements des sol-disant « démocraties populaires» pour expulser les représen-tants pontificaux. Dans le cas présent, il s'agit d'une addition à l'activité plus docilement victimes des violences et des ruses au moyen desquelles

tente de les séparer du Pape, leur Pasteur suprême. La lutte contre l'Eglise catholique en Roumanie n'a cessé, depuis quelques

été arrêtés, ainsi qu'un très grand nombre de prêtres, l'organisation de l'Eglise et sa discipline altérée, on a interdit l'enseignement religieux, on est allé jusqu'à empêcher l'administration des sacrements, enfin la conscience des catholiques a été violentée dans ce qu'ils ont de plus sacré et de plus précieux, même dans leur Foi. Par le fait d'un gouvernement spollateur, le patrimoine de l'Eglise a été pillé, on a enlevé aux fidèles la plus grande partie de leurs églises, presque tous les monastères ont été fermés et confisqués, les religieux dispersés ont dû ou abandonner leur pays ou quitter leur habit; dix évêques sur onze ont années, d'être toujours plus aiguë et plus acharnée-

série des vexations imaginées et systématiquement appliquées contre l'Eglise catholique, il faut dénoncer, d'abord, la vraie raison de l'expulsion « Nous réservant d'exposer dans la suite avec preuves à l'appui la longue

« Le 4 août 1948, le Monileur Officiel publiait une loi dite « du régime général des cultes » par laquelle le gouvernement roumain prétendait régler l'ordu représentant pontifical.

ganisation intérieure de l'Eglise en bouleversant gravement la discipline pour la réduire pratiquement à n'être plus qu'un organisme d'Etat. C'était recourir aux moyens d'abuser d'Elle sans limites et à des fins politiques.

L'article 1° de cette loi promettait hypocritement une piene liberté religieuse. Mais les articles suivants sont s' oppressifs qu'il ne demeure aucune question de quelque importance pour laquelle l'Eglise ne doive quémander l'approbation de l'Etat ou exécuter ses prescriptions. Cette loi prémander l'approbation de l'Etat ou exécuter ses prescriptions. tend fixer le nombre des circonscriptions ecclésiastiques en réduisant de 10 à 4 le nombre des diocèses catholiques. Elle supprime les Séminaires, soumet à l'approbation du ministre des Cultes les nominations aux charges ecclésiastiques, attribue au même ministre le pouvoir de suspendre toute décision, instruction ou ordonnance de l'autorité ecclésiastique. En un mot, par le la mesure qui serait celle d'une organisation placée sous son entière dépen-dance. Il ent fallu que l'Eglise se conformat à cette loi qui lésuit ses droits fondamentaux et inaliénables, loi dont l'esprit est contraire aux principes moyen de cette loi, le gouvernement s'arroge le pouvoir de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Eglise et de lui imposer ses vues et ses ordres dans mêmes du droit divin, pour obtenir sa reconnaissance l'Etat et pour

Le gouvernement demandait, en effet, que l'Eglise présentât au Praesidium de la Grande Assemblée Nationale des Statuts rédigés en pleine conformité avec les dispositions de la loi précitée. Les prétentions de Statuts pouvoir exercer son magistère.

[•] Selon ce qui a déjà été publié le 4 juillet dernier, le ministre des Affaires étrangères roumain remettait au régent de la nonciature apostolique de Bucarest S. Exc. Rme Mgr Gérald P. O'Hara une déclaration d'après laquelle

formes aux dispositions de la « loi des Cultes », dispositions que les évêques n'auraient pu accepter sans trahir la définition de l'Eglise et sa mission. étaient illégitimes, plus illégitime encore était l'obligation qu'ils fusssent con

catholique et latin, dans un document collectif déclarèrent au gouvernement qu'ils étaient disposés à présenter les « Statuts » imposés, mais en même temps, ils rappelaient que trop de points de la loi du 4 août étaient tels qu'ils ne pouvaient les accepter sans cesser d'être catholiques, en conséquence, ils demandaient la modification de la loi. « Placés en face de cette situation, les évêques des deux rites, greco-

rédigé, ainsi qu'il était de leur droit et de leur devoir, selon les principes de la prétexte du manque de présentation des Statuts pour multiplier les vexa-tions, le 28 octobre 1948, les évêques présentèrent un texte qu'ils avaient * Le gouvernement resta sourd à toute raison. Afin d'éviter qu'il

dont le gouvernement se réclame continuellement pour justifier ses persécutions anti-catholiques, le 17 septembre 1948 — le ministre des Cultes déclarait « déposé » Mgr Scheffler, évêque latin de Satu-Mare. Le lendemain, le haut Praesidium infligeait le même sort à l'Archevêque de Bucarest, Mgr Cisar et à l'évêque de l'imisoara, Mgr Pacha.

« Les évêques gréco-catholiques étant tous arrêtés et trois des cinq du rite latin déposés, le gouvernement renouvelait aux deux évêques latins, qu'il reconnaissait encore: LL. EE. SS. Marton, évêque d'Alha-Julia, et Loi divine et ecclésiastique.

* Non seulement le gouvernement n'accepta pas ces Statuts, mais, dans l'intervalle, ayant déchaîné la persécution contre l'Eglise de rite byzantin, il fit arrêter dans cette même soirée du 28 octobre, les 6 évêques gréco-catholiques. Dans le même temps, d'autres mesures hostiles aux libertés étaient liques. Dans le même temps, d'autres mesures hostiles aux libertés étaient prises contre l'Eglise. Toujours en application de la fameuse loi du 4 août

Durcovici, évêque de Jassy, l'ordre de fournir des statuts conformes aux dispositions de la loi des Cultes.

tout l'épiscopat, eux aussi furent arrêtés, l'un le 21 juin 1949, l'autre le 26 juin. N'ayant pas réussi à faire plier les évêques, le gouvernement pensa pouvoir réduire à merci l'Eglise en préparant lui-même un statut, qui scrait imposé à l'Eglise, en le présentant comme désiré, accepté et approuvé, au cours d'une manifestation plébiscitaire des prêtres et des fidèles. L'attitude des deux évêques ne pouvant différer de celle qu'avait prise

Ce plan se dessina vers la fin de 1949 et ses vrais buts furent camouflés

par la prétendue « campagne de la paix ».

* La presse roumaine commençait alors, en effet, une violente campague contre les évêques arrêtés et contre le Saint-Siège, les accusant d'être aux ordres des partisans de la guerre à tout prix et de conspirer contre la paix. Cette presse publiait en même temps des déclarations de prêtres qui condamnaient la guerre. Ces déclarations étaient régulièrement présentées par les de voir journaux comme un désaveu de la part des prêtres catholiques de l'aftitude des éveques dans la question des statuts et comme l'expression de leur désir l'Eglise catholique « s'encadrer » elle-même dans le dispositif des

gieuse activité de la part de la police afin d'obtenir des adhésions de prêtres catholiques à cette résolution, présentée comme une simple déclaration en faveur de la paix. Mais les prêtres ne tardèrent pas à s'apercevoir que, sous le prétexte de la paix, on leur demandait, en réalité, de désavouer leurs évêques et d'accepter l'assujettissement de l'Eglise aux lois vexatoires qui minait impromptu par la demande « de l'intégration de l'Eglise catholique » dans le cadre de la Constitution roumaine. Ce Congrès suscita une prodi-Le terrain étant ainsi préparé par la campagne de presse, le 27 avril der-nier, le gouvernement roumain provoquait à Targu Mures un Congrès où il trainait quelques prêtres et quelques laïques catholiques, ignorant tout du rôle qu'on entendait leur faire jouer. S'appuyant toujours sur l'équivoque de la Paix, le gouvernement faisait approuver par le Congrès une résolution qui, après de nombreuses et solemelles déclarations contre la guerre, se terviolent ses droits fondamentaux.

Le piège fut dévoilé par la presse communiste elle-même, qui présenta imprudemment les premières adhésions données ingénument aux résolutions de Targu-Mures, non plus comme des déclarations en faveur de la paix,

mais comme une condamnation de l'attitude des évêques, et la nette expression de la volonté du clergé d'accepter les dispositions de la voi des Cultes ». Ce plège découvert, les prêtres se refusèrent à souscrire aux insideuxes et sacrilèges résolutions de Targu-Mures. Après l'échec de cette manœuvre, le gouvernement se replia sur l'appel de Stockolm des partisans de la paix contre la guerre atomique. De nouveau il fut demandé aux prêtres de souseurent la surprise de la voir publice comme une adhésion à la doctrine de crire à cet appel. Quelques-uns donnérent ingénument leur signature, et ils Targu-Mures. Instruits par l'exemple, les autres prêtres refusérent de signer

gouvernementale se montra maladroite en révélant les motifs réels de l'hos-giouvernementale se montra maladroite en révélant les motifs réels de l'hos-tilité envers le représentant pontifical et la véritable raison de son expulsion. Pendant que la salle, où avait eu lieu le procès de tendance que nous avons rapporté, retentissait des ridicules accusations d'espionnage, les journaux du gouvernement se déchaînalent contre le régent de la nonciature comme étant celui qui ner son activité au contre le régent de la nonciature comme étant même l'Appel de Stockholm. celui qui, par son activité personnelle, avait empêché « l'encadrement » de l'Eglise catholique, ce qui signifiait sa culpabilité aux yeux du gourverne-L'expulsion du représentant pontifical fait partie de cette campagne de

«Le représentant pontifical n'a donc commis d'autre faute que d'avoir

Ces fidèles restaient sans évêques, souvent sans prêtres, sans écoles, sans presse, sans moyens financiers, avec leurs institutions supprimées ou boule accompli son devoir.

« En l'éloignant, on enlevait aux fidèles de la Roumanie un chef éclairé. versées, soumis à toutes les tromperies, à toutes les menaces et à toutes les vengeances. L'Excellentissime Mgr O'Hara quitta donc la Roumanie, — ils sont nombreux — qui croient encore en la justice et en la vérité (1). assuré non seulement de la reconnaissance des catholiques, mais de tous ceux

des Affaires étrangères cette protestation (2) : Avant de quitter la Roumanie, Mgr O'Hara adressa au ministère

de Sa Sainteté, elle a l'honneur d'attirer son altention sur ce qui Roumanie et, suivant les instructions reçues du Secrétariat d'Etat nistre des Affaires étrangères de la République populaire de « La Nonciature Apostolique présente ses hommages au mi-

engager contre eux un procès politique public publique populaire de Roumanie, en est maintenant arrivée représentants de ces derniers auprès du gouvernement de la Rêcontre le Saint-Siège, contre le Souverain Pontife et contre les la République populaire contre l'Eglise catholique en Roumanie, ter que la lutte menée depuis deux ans par le gouvernement de « 1) Le Saint-Siège a le profond et douloureux regret de consta-

employé de la nonciature apostotique pour de prétendus actes d'espionnage et lement les membres de la Nonciature, faisant fonction de repré pour impliquer dans ces mêmes prétendues accusations non seu-« Il est en effet évident que la mise en accusation d'un ancien autres crimes politiques n'est qu'un prétexte

Ct. Doc. Cath. du 10 septembre 1950, col. 1201-1204 Ct. Ibid., col. 1204-1206.

sentants du Saint-Siège, mais le Saint-Siège lui-même, et pour discréditer ainsi toute l'Eglise catholique.

« Cette action s'aggrave de commentaires inqualifiables et d'affirmations calomnieuses, largement répandues par la presse et la radio.

- « 2) Devant cette attitude qui constitue un outrage à l'honneur, à la dignité de l'Eglise catholique et de ses représentants,
 le Saint-Siège a le devoir d'élever une protestation formelle et
 solennelle. Cette protestation est d'autant plus éloquente et catégorique que la façon dont ont été présentées pendant le procès en
 question les prétendues preuves et en général toutes les circonstances et tous les faits avancés durant le procès et attribués
 directement ou indirectement aux membres de la Nonciature
 Apostolique, portent un caractère évident de fausseté, d'arbitraire et de déformation de la vérité.
- « 3) En élevant cette solennelle protestation, le Saint-Siège instruit par l'expérience du passé, n'attend pas de la part du gouvernement de la République Populaire Roumaine une réhabilitation de la vérité ou une réparation publique. Il laisse à la conscience des dirigeants de la Roumanie la pleine responsabilité de leur façon d'agir. Quant à l'offense publique faite à l'Eglise et aux représentants du Saint-Siège, il abandonne la chose, avec confiance et sérénité, au jugement du peuple roumain. »

Le peuple roumain ressentit durement cette nouvelle épreuve, car la présence du Nonce Apostolique figurait encore pour lui l'espoir que les maîtres du jour ne supprimeraient pas toutes ses libertés. Combien de fois, en effet, le Saint-Siège, par les gestes de ses représentants, n'avait-il pas apporté au peuple roumain un puissant réconfort moral et matériel? Rappelons seulement l'action magnifique que le Nonce Apostolique, Mgr O'Hara, entreprit en faveur de la population roumaine pendant une période de véritable famine, à la suite de la sécheresse, en 1946-1947, lorsque la mort fauchait surtout les enfants.

Les Roumains se souviendront toujours que pendant la persécution, Mgr O'Hara et ses collaborateurs Mgr Kirk et Mgr Del Mestri ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour soulager les douleurs spirituelles et les souffrances matérielles des prêtres et des fidèles au nom du Saint-Père, dont l'angoisse et la propre douleur ne cessèrent d'augmenter, sachant combien ses fils de Roumanie sont à la merci de toutes les puissances de l'enfer.

Au départ du Représentant du Saint-Père, les Roumains n'ont pas pu lui manifester leur reconnaissance et leur gratitude, mais

dans leur cœur et dans leur âme ils ont prié Dieu avec l'espoir qu'un jour il reviendra.

Si nous voulons connaître les réactions des Roumains libres, qu'il suffise de rappeler en quels termes ils protestèrent déjà contre la dénonciation du Concordat dont la conséquence devait être l'expulsion du Nonce Apostolique. Voici la note de protestation du Conseil des Partis politiques roumains libres.

« La dénonciation du Concordat avec le Vatican ainsi que la nouvelle loi des cultes constituent des violations de la loi internationale et des principes de la Charle des Nations Unies. Les empiètements sur l'ordre juridique, représentés par ces mesures arbitraires, correspondent en même temps à un coup décisif apporté aux assises de la vie religieuse et culturelle en Roumanie. Les rapports avec l'Eglise Romaine et l'enseignement religieux découlent, en effet, des traditions fondamentales de notre culture.

Corroborées avec les autres mesures similaires, ces décisions du gouvernement de Bucarest apparaissent comme les marques évidentes d'une politique antiroumaine, destinée à précipiter le processus de dénationalisation entrepris par ce gouvernement. Au nom des intérêts supérieurs du peuple roumain, nous déclarons nuls ces actes et leurs conséquences » (Cf. La Nation Roumaine, 14 sept. 1948).

2. Le Congrès de Gheorgheni

Mures, se heurta à la résistance presqu'unanime des catholiques. l'activité plus qu'équivoque et funeste lors du Congrès de Targuà Gheorgheni (Transylvanie) à peu près dans les mêmes condi-Aussi le Comité décida-t-il la réunion d'un nouveau Congrès plus grand nombre ignorant ce que l'on attendait d'eux. Le dont la plupart avaient été amenés de force et 150 laïques, le tions que la réunion de Targu-Mures. Il y avait là 120 prêtres plus important que le premier. Elle eut lieu le 6 septembre 1950 la paix, contre laquelle travaillaient les évêques inféodés aux Catholique d'Action » et excommunié. On y parla beaucoup de Congrès fut présidé par André Aghota, Président du « Comité réguliers entre Elle et l'Etat, etc., etc... Il s'éleva, cependant, une conforme aux lois de l'Eglise et destiné à établir des rapports puissances ploutocratiques, du statut de l'Eglise, présenté comme évêques qui sont nos supérieurs directs et qui représentent notre Cosso, fit remarquer: « Nous sommes ici sans mandat; nos voix pour remettre les choses au point. Le curé d'Ajula, Joseph Le manifeste du « Comité Catholique d'Action », dont on sait

185

chef le Pape sont absents ainsi que leurs représentants éventuels, les vicaires généraux. En conséquence, les décisions que l'on peut prendre seront sans valeur. » Le prêtre Torog, excommunié, répondit : « On ne fera rien sans le Pape : toutes les décisions prises lui seront communiquées. » Sur ce, l'assemblée acclama le Souverain Pontife.

La motion qui allait être acceptée par l'assemblée, et pour laquelle on ne demanda pas de signatures, montra bien quel était le but réel du Congrès. Après avoir exprimé la volonté d'établir des rapports légaux avec l'Eglise et l'Etat pour lui donner la possibilité de travailler efficacement à l'établissement de la paix et au progrès social du peuple roumain, elle remerciait le gouvernement de ses bonnes dispositions, en particulier pour la rétrocession des biens ecclésiastiques et de la décision qu'il avait prise de convoquer un Congrès général pour l'adoption du statut. L'établissement de l'autonomie ecclésiastique devait rendre impossible toute tentative d'immixtion étrangère dans les affaires de l'Eglise pour en faire un instrument des fauteurs de guerre ; et elle contribuait à assurer l'indépendance du pays ainsi que la conquête définitive de la paix.

rations qui pourraient les conduire en prison. ques et plusieurs ne craindront pas de faire en chaire des déclade Gheorgheni s'en expliqueront avec les autorités ecclésiasticéder, car ils discernent parfaitement où le gouvernement veut dence forcée. Ces faits ne pourront pas amener les catholiques à en arriver. La plupart des prêtres qui ont fait partie du Congrès les Franciscains vont être traqués, emprisonnés ou mis en résid'autres ecclésiastiques et même des religieuses. Les Jésuites et contraint à travailler au canal du Danube, où se trouvaient déjà coupable d'avoir lu en chaire la déclaration de Mgr Glasser, était des peines de prison allant de 3 à 16 ans. Le curé de Bacau, cains de Moldavie et des prêtres séculiers étaient condamnés à cessait de poursuivre les récalcitrants. Le 20 août, 11 Francisavait donc là rien de nouveau. Cependant, le gouvernement ne les autres pays soumis à l'influence directe des Soviets et il n'y La manœuvre était identique à celles qui sont employées dans blissement d'une Eglise nationale sans liaison avec le Saint-Siège. C'était donc un appel, à peine déguisé, au schisme, par l'éta-

En diverses paroisses, le gouvernement installe des prêtres « progressistes » dévoués à sa politique, mais les fidèles quittent l'église dès que ces intrus viennent dire la messe. Par ailleurs, le « Comité Catholique d'Action », suivant les directives soviétiques, poursuit sa campagne pour la paix. C'est ainsi que le 19 décembre, il fait une déclaration dans ce sens au Comité

permanent de la République populaire roumaine pour la défense de la paix, en liaison avec le Congrès de Varsovie.

pendant trois mois, la résistance du clergé et des fidèles empêche la tenue du Congrès général de l'Eglise romano-catholique qui devait avoir lieu à Cluj. Cependant, au mois de décembre, le « Comité Catholique d'Action » s'efforcera de susciter un mouvement favorable. Ses membres parcourront les villes et les villages pour recruter des adhérents. S'ils réussissent à recruter, çà et là, des auditeurs, ce ne sera jamais qu'en nombre infime. Le clergé est à peu près unanime dans une résistance méritoire, car beaucoup de prêtres privés de leur traitement sont réduits à la misère.

Assemblée générale extraordinaire de Cluj (15 mars 1951)

Malgré les échecs répétés qu'il subissait dans différentes régions du pays, le « Comité Catholique d'Action » décida de brusquer les choses. Le 14 mars 1951, il tint dans le grand salon de l'archevêché de Bucarest une réunion de 40 prêtres, les uns déjà adhérents du mouvement, les autres amenés de force, pour préparer l'Assemblée générale qui devait avoir lieu le lendemain à Cluj; cette manœuvre se reproduira en plusieurs villes.

régionales de Timisoara, Oradea, Targu-Mures, Stalin (Brasov) 601 paroisses et qui avaient été élus (?) dans les conférences orateurs insistèrent sur la nécessité de s'unir pour défendre la pour souscrire à son asservissement à l'Etat. Comme toujours, les de celle-ci dans la République Populaire Roumaine, c'est-à-dire sujet de l'application du Statut de l'Eglise et de « l'encadrement » et Bucarest, se trouvaient à Cluj pour prendre une décision au ont trouvé la voie juste d'une collaboration harmonieuse entre catholiques de Hongrie, de Tchécoslovaquie et de Pologne « qui paix menacée par les Anglo-Américains et imiter, en cela, les séance, affirmait la résolution que voici : approuvé par le gouvernement. C'est, du moins, ce qu'en fin de la mise en application de Statut de l'Eglise catholique revisé et Le meilleur moyen de défendre la paix apparaissait donc comme l'Eglise et l'Etat », comme le dit l'archiprêtre Grégoire Fodor !... Le 15 mars, 224 prêtres et laïques, représentant, disait-on,

* Le statut romano-entholique de la R. P. R. exprime sa recomnaissance au gouvernement de la R. P. R. qui, par sa large bienveillance, a permis la continuation de l'activité, plusieurs fois séculaire, du Statut catholique unissant aujourd'hui tous les catholiques du pays.

« L'assemblée générale extraordinaire du Statut romano-catholique est consciente du fait qu'elle s'est réunie au moment où les ennemis de la paix font tous leurs efforts pour déclencher une guerre mondiale, plus sanglante que toutes celles qui ont précédé au moment où les peuples des travailleurs de notre pays déploient un effort plein d'abnégation pour construire un avenir de paix, de progrès, de bien-être et de bonheur, pour tous les gens

« Le Statut catholique, suivant l'enseignement du Christ, considère comme un devoir de joindre son activité à celle de millions d'hommes qui luttent avec courage et décision pour la défense de la paix et travuillent dans un entier dévouement à la cause sainte de la paix. Nous saluons avec joie les décisions du conseil mondial de la paix, dont la création répond aux intérêts vitaux de tous les honnêtes gens, sans distinction de religion ou de nationalité

du véritable intérêt de la paix et de notre Eglise que ce Statut aide à la formation de cet ordre social qui signifie le bien-être dans la paix, le dêve-loppement culturel et la fraternité pour le monde des travailleurs du pays et l'assurance de la paix mondiale sur le terrain international.

Oans ce but, l'assemblée générale du Statut, usant de son droit plusieurs fois séculaire, confie au Conseil Directeur du Statut le saint devoir de prendre les mesures capables de nermatire aux prendre de la contraction de son activité elle sert la cause de la paix, créant, en premier lieu, les conditions qui rendront possible l'encadrement de l'Eglise romano-catholique de la R.P.R. dans l'ordre légal de notre Patrie et par la participation de notre Eglise à tous les bienfaits de la légalité. Dans ce but, elle déclare qu'il est "L'assemblée générale de Cluj est profondément convaincue que

les mesures capables de permettre aux organes supérieurs des deux diocèses, dans l'esprit des déclarations indiquées plus haut, de procéder sans rétard à l'encadrement de l'Eglise dans l'ordre légal, répondant ainsi au fervent désir de tous les catholiques des pays amis de la paix (1) ».

sion de leur idéal religieux avec leur ardent désir de paix. acharnement dépensés par les communistes en vue d'égarer l'esprit des catholiques roumains et de susciter une grave confu-On a constaté la singulière ténacité, ainsi que le sournois

est toute Clarté à ses créatures, même aux plus humbles et aux au « discernement » qui est le don majeur octroyé par Celui qui nation maléfique s'avère aussi pitoyable lorsqu'il s'agit d'attenter Les méthodes des Sans-Dieu ne varient guère et leur imagi-

unanime du clergé et des fidèles, le Statut serait mis en vigueur, une Eglise nationale en dehors de Rome et de l'épiscopat, manie les mesures prises en Tchécoslovaquie pour organiser au besoin par la force, et que l'on verrait se renouveler en Rou-Il ne faisait aucun doute que, malgré l'opposition presque

soara ; elle agissait de même envers les PP. Joseph Walter, Jean Heber, secrétaire de l'évêque, et le chanoine Bela Boros, tandis P. Mantica, expulsé en janvier, deux jours plus tard, à Timielle arrêta le P. Gati, franciscain italien, qui avait succédé au du clergé en incarcérant prêtres et religieux. Le 8 mars au soir D'ailleurs, la police s'employa activement à briser la résistance vicaire général Joseph Plesz était interné à l'évêché

de la curie épiscopale d'Alba-Julia, étaient arrêtés à leur tour Toujours à la même époque, Sandor Imré et Bela Gajdaly, prêtres

ainsi que le P. Clofanda de Iassy.

schismatiques courent le risque d'être impliqués dans un procès pas là et que les prêtres qui ont refusé d'assister aux réunions contre la sûreté de l'Etat, comme cela se produit en Tchécoslo-Il est certain que le gouvernement communiste ne s'en tiendra

vaquie et ailleurs. séparée de Rome ? Il était difficile, ainsi que nous venons de le les fidèles privés de hiérarchie, les communistes ne pouvaient-ils pas constituer comme ils l'entendaient une Eglise catholique dire, de convaincre les catholiques qui pénétraient les desseins des communistes et n'étaient point dupes de leur grossière mal-Pourquoi ce procès ? Les évêques étant tous emprisonnés, et

tandis que l'assistance était nombreuse aux offices célébrés par raient vides durant les messes célébrées par des prêtres apostats, versation morale. des « bienfaits du régime ». Le gouvernement, constatant que les des prêtres excommuniés, qui dans leurs sermons font l'éloge priver des messes plutôt que d'assister à celles qui sont dites par les prêtres en communion avec Rome. Les fidèles préfèrent se suspicion et de la peur. C'est à cet effet que fut machiné le procès de semer parmi eux la confusion, eut recours à l'arme de la fidèles étaient réfractaires à ses instigations, après avoir tenté intenté à Mgr Pacha. C'est ainsi que les églises et les cathédrales de Bucarest demeu-

4. Nouveau « procès »

lique nationale, mais en fait il n'en fut rien. C'est pourquoi accusés d'espionnage au profit du Vatican. Dans ce procès étaient 82 ans, et à NN. SS. Schubert, Boros Waltner et au R. P. Gati, lats, dont Mgr Pacha, le vénérable évêque de Timisoara âgé de carest le procès intenté à un groupe d'ecclésiastiques et de préquelques mois après, du 11 au 17 septembre 1951, s'ouvrit à Buimpliqués également de nombreux hommes politiques de l'oppo-Le Congrès de Cluj créaît, théoriquement, une Eglise catho-

sition. des méthodes, spécifiquement communistes, pour se rendre compte du caractère de tels aveux obtenus par les fameux aveux extorqués aux procès de Prague et de Budapest, jeu régulier des « aveux » individuels ; il suffit de se rappeler Pour ce qui était de la culpabilité des prélats, on exploita le bien connues. En

⁽¹⁾ Cf. Doc. Cath., 8 avril 1951, col. 435, 436

songes laborieusement « étoffés » d'après quelques faits épisoréalité, il n'y avait dans tout cela qu'un grossier tissu de men-

qu'allaient se dérouler les douloureuses phases de cette odieuse réseau d'espionnage. C'est dans une telle atmosphère de trouble Mgr O'Hara, avant de quitter la Roumanie, avait consacré des compte d'une puissance étrangère, que le Nonce Apostolique, évêques dans le dessein de s'assurer leur activité au sein du longtemps, les inculpés se livraient à l'espionnage pour le parodie de justice. Tandis que se déroulait ce procès, on apprenait que, depuis

bien Mgr Pacha que NN. SS. Schubert, Boros, Walter, le R.P. technique soviétique, tous les accusés plaidèrent coupables, aussi cela un acte d'espionnage... Sous l'effet des « impératifs » de la de l'emprise du matérialisme. On ne voit guère qu'il y ait en aient été envoyés à Rome, dont la tâche est de garder les fidèles et sur les tentatives de schisme amorcées par les communistes catholique en Roumanie privée de sa hiérarchie. De même il est destinement, mais ce fut pour assurer la continuité de l'Eglise normal que des rapports sur la situation de l'Eglise persécutée Certes, des évêques et des prêtres ont pu être consacrés clan-

quelques extraits : conscience d'un magistrat du régime communiste par ces réquisitoire haineux où la perfidie le disputait au mensonge et le procureur militaire, le colonel A. Ardeleanu, au cours d'un calomnier, une fois de plus, le Vatican, ce que fit, en grand style, l'impudence. On jugera du caractère de ce monument de la Le second objectif des communistes dans ce procès était de

national... les plus acharnés de notre peuple est le Vatican, véritable cancer inter-«Camarades juges : A l'occasion des débats de ce procès que vous jugez aujourd'hui, il est mis indubitablement en évidence que l'un des ennemis

«La position du Vatican est inexplicable, car il lutte pour garder et accroître les immenses capitaux récoltés au bénéfice de la dure exploitation et du pillage des biens de millions d'ouvriers... En partant du principe que l'argent n'a pas d'odeur, le Vatican est allé jusqu'à en investir des capitaux dans des maisons de tolérance d'Amérique du Sud. Durant les dernières années, la hiérarchie catholique a été démasquée par une entière série de spéculations qui ont rapporté d'immenses bénéfices...

jours après la grande victoire de la Révolution socialiste d'octobre, à prendre une part active à tous les complots et à toutes les interventions armées des impérialistes contre l'U.R.S.S. La politique d'après guerre du Vatican a été entièrement axée sur le plan expansionniste des impérialistes

américains qui tend à la domination mondiale...

« Pie XII et les évêques catholiques soutiennent cette politique d'excitation que les dirigeants des U.A.S. et de la Grande-Bretagne poursuivent en vue de déchaîner une nouvelle guerre, cette fois contre l'U.R.S.S. et les

pays de Démocratie populaire. Pour promouvoir cette politique criminelle, le Vatican a créé un vaste réseau d'espionnage utilisant pour ses fins l'organisation de l'Eglise catholique dans le monde entier.

des éléments destinés aux troubles et à l'espionnage. C'est ainsi que fonctionne à Rome le collège Papal pour les problèmes russes (Russicum) où
tionne à Rome le collège Papal pour les problèmes russes (Russicum) où
se trouvent toutes sortes de prêtres qui ont fui les pays de Démocratie popuse trouvent toutes sortes de prêtres qui ont fui les pays de Démocratie popuse trouvent une formation spéciale en vue de mener des activités
subversives. Un autre centre d'espionnage est l'institut de l'Orient spéciasubversives. Un autre centre d'espionnage est l'Institut de l'Orient spéciasisé dans son action calomniatrice à l'égard de l'U.R.S.S., et des républiques
lisé dans son activité d'espionnage, mise au service
Populaire, De même pour étendre son activité d'espionnage, mise au service
Populaire. De même pour étendre son activité d'espionnage, mise au service
de l'impérialisme, le Vatican a imposé, dans une école spéciale, un stage de
de l'impérialisme, le Vatican a imposé, dans une école spéciale, un stage de e Ce réseau d'espionnage et de sabotage est dirigé contre les peuples libres, pour le maintien du joug d'exploitation de centaines de millions de travail-leurs des pays capitalistes. En vue d'intensifier ces activités subversives contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire, le Vatican a encore créé des institutions spéciales qui, à Rome, s'activent à la formation

L'enseignement dans ces cours est donné d'après les méthodes américaines les plus modernes et en présence d'instructeurs américains. Toutes ces meles plus modernes et en présence d'instructeurs américains. Toutes ces meles d'espionnage des U.S.A.

L'en février 1949 eut lieu au Vatican une conférence secrète à inquelle l'en décidé d'intensifier la campagne de calomnies et de diffamations il fut décidé d'intensifier la campagne de surtout contre l'U.R.S.S. contre le camp de la Paix et de la Démocratie et surtout contre l'U.R.S.S. contre le camp de la Paix et de la Démocratie et surtout contre l'U.R.S.S. contre le camp de la Paix et de la Démocratie et surtout contre l'U.R.S.S. contre le camp de la Paix et de la Démocratie et surtout contre l'U.R.S.S. contre le camp de la Paix et de la Démocratie et surtout contre l'U.R.S.S. contre le camp de la Paix et de la Démocratie et surtout contre l'appil de la Paix et la tous les catholiques qui soutiennent le mouvement pour la Paix et la Sécurité internationale. Ce décret, fut appliqué dans notre pays par le deux ans pour la formation d'espions.

« A cette école sont reçus les prêtres catholiques qui, après avoir suivi un cours spécial d'espionnage et étudié une des langues de l'Europe orientale, cours spécial d'espionnage et étudié une des langues de l'Europe orientale, cours spécial d'espionnage et étudié une des latican a ouvert à Milan et à sont envoyés dans ces pays. Par allieurs, le Vatican a ouvert à Milan et à sont envoyés dans ces pays. Par allieurs, le Vatican a ouvert à Milan et à venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits, d'un an, pour former des radio-télégraphistes. Venise des cours spécialits de la course de la cours Sécurité internationale. Ce décret fut appliqué dans notre pays par le réseau d'espionnage du Vatican. L'accusé, Mgr Pacha, déclara que l'agence d'espionnage lui a envoyé la demande d'excommunication des prêtres ca-

Des « aveux spontanés »

tholiques de la région qui ont adhéré au mouvement pour la paix. »

n'avait été permis par une monstrueuse emprise sur les accusés. et ici, au tribunal, j'ai reconnu sincèrement tous les crimes que de Messieurs les juges et en leur amour pour la justice. Je vous entendre Mgr Pacha « avouer » : « J'ai confiance en la sagesse Ceux-ci eurent le droit de dire un dernier mot, et l'on put prie de prendre en considération mon âge avancé. A l'enquête honoré Président de vouloir bien prononcer à mon égard une j'ai commis. Je prie respectueusement le tribunal Un tel réquisitoire ne relèverait que de la bouffonnerie s'il

sentence humaine. > Puis ce fut le tour de Mgr Waltner:

Avec la plus grande conflance en la justice, dit-il, j'attends votre sen-tence qui ne peut être que juste. Mes agissements criminels, je les reconnais et je les avoue sincèrement sans les cacher et sans m'en excuser. Je reconnais

191

se trouvent pas dans le box des accusés, ceux qui sont les vrais coupables, ceux qui m'ont poussé aux crimas que j'ai commis. Je regrette ce que j'ai fait et vous prie de bien vouloir tenir compte, quant au verdiet, de l'attitude sincère que j'ai eue au cours de l'enquête et ici même au Tribunal.

« J'attends avec confiance absolue votre sentence. » avoir été poussé sur un chemin qui m'a conduit à la catastrophe par les représentants du Vatican en Roumanie, je regrette... qu'à côté de moins

Après Mgr Waltner, ce fut à Mgr Schubert de dire :

en toute confiance votre juste sentence sur mon cas. » « Je n'ai rien à déclarer de nouveau en ce qui me concerne et j'attends

Dans le même sens Mgr Adalbert Boros affirmait :

« Mon dernier mot est que je vous prie de prendre en considération qu'au cours de l'enquête et à l'instance, j'ai reconnu sincèrement et ouvertement tout ce que j'ai fait. Je ne l'ai pas entrepris de ma propre initiative mâis sur l'ordre de la nonciature, c'est-à-dire du Nonce O'Hara et du Scerétaire Del Mestri. N'ignorant pas que c'était illégal, j'ai reçu et j'ai accompli les

avoir fait fi des lois de l'hospitalité pour les treize années qu'il qu'il avait déployée contre la Roumanie. De même il regrettait temperant justitiam » (la vraie équité adoucit la justice). » Je sollicite de vous la clémence, selon le dicton « Aequitates prie de ne pas oublier que toute mon activité d'espionnage, je venait de vivre dans ce pays et terminait en disant : « Je vous leur humanité et dit regretter, lui aussi, sincèrement l'activité l'ai menée seulement par ordre du Ministre d'Italie à Bucarest. Enfin le R. P. Gati remercia les enquêteurs et les juges pour

prix de procédés diaboliques, les inculpés furent condamnés à l'Eglise catholique et après ces lamentables aveux extorqués au Inutile d'ajouter qu'après ces abominables accusations contre

la mort lente, c'est-à-dire aux travaux forces.

tion contre les auteurs et les complices de l'abominable machiriale, fulminait, à la date du 17 septembre 1951, l'excommunica-Saint-Siège, par l'organe du Cardinal secrétaire de la Consisto-A la suite de violences infligées au clergé en Roumanie, le

jusqu'à piétiner ses droits sacro-saints. s'est attaqué, de la manière la plus inouïe, à l'Eglise catholique, — « Dans ces derniers mois, dans la République Roumaine, on

son; en outre de nombreux clercs et religieux ont été privés de remplir leur charge, mais par une sacrilège audace, jelés en pri-De plus, tous les évêques ont été, non seulement empêchés de

sement devant un juge laic et frappé d'un jugement inique. C'est évêque de Timisoara, déjà emprisonné, a été traduit ignominieu-Récemment même, l'Excellentissisme Mgr Augustin Pacha

> qui, étant donné la nature des délits susdits, ont dû en être comqui les ont ordonnés, quelque soit leur rang ou leur grade, ceux que tous ceux qui se sont rendus conpables de ces délits, ceux pourquoi la présente Sacrée Congrégation Consistoriale déclare sententiae » spécialement réservée au Saint-Siège, conformément sement de ces délits, ont encouru l'excommunication « lataé ou y ont concouru de quelque façon que ce soit, à la condition aux canons 234 § 3, 2334, 2341 et 2209 § 1-3 ainsi que les autres pourtant que leur concours ait été nécessaire pour l'accomplisplices, on ceux qui ont poussé à l'accomplissement de ces délits. leur condition particulière. peines portées contre les coupables par les saints canons suivant

Donné à Rome, au palais de la S. Congrégation Consistoriale

le 17 septembre 1951 > (1).

Evèque de Sabine et Poggio Mirtelo Secrétaire - J. FERRERO, assessor. Fr. A. J. cardinal Piazza

servatore Romano, sans commentaires superflus, définissait ainsi la situation: Devançant la sanction pontificale, le 11 septembre 1951, l'Os-

• Il se peut qu'il y ait des communistes en Roumanie, ou en d'autres pays, qui osent dire que les catholiques ne sont pas persécutés et que l'Eglise et qui osent des complotent contre les pacifiques Etats démocratiques populaires le Vatican complotent contre les pacifiques Etats démocratiques populaires en travaillant pour la guerre aux ordres de l'impérialisme américain, mais ce qui se passe en Roumanie, plus brutalement qu'ailleurs, constitue la ce qui se passe en Roumanie, plus brutalement qu'ailleurs, constitue la ce qui se passe en Roumanie.

« Les contorsions de la tactique, les sophismes des théoriciens, les réti-cences pharisalques ne servent à rien contre une telle réalité. La persécution est la persécution. »

La Suppression des Ordres religieux

niste de Bucarest s'était également attaqué à l'Eglise catholique catholique de rite byzantin en 1948, le gouvernement commu-Nous avons vu comment, non content d'avoir dissous l'Eglise

termination du catholicisme en Roumanie que constitue, en de rite latin. Rappelons le « processus » de cette véritable entreprise d'ex-

réalité, la loi sur les cultes du 2 août 1948.

loi sur les cultes du 2 août 1948, au mois de novembre suivant, nombre des évêques. Aussitôt après la mise en application de la On sait que cette loi avait, tout d'abord, réduit à deux le

(1) Doc. Cath., 21 octobre 1951, col. 1315

Marina, mais il n'a pu trouver aucun ecclésiastique pour se riat dépendant du patriarche orthodoxe de Bucarest, Justinian restation pendant l'été de 1949. Depuis lors, le gouvernement a catholiques (1.200.000). Ces deux prélats furent mis en état d'arpreter à ce schisme. essaye d'organiser l'Eglise catholique de rite romain en un vica-Antoine Durcoviciu, de Iassy, qui devaient gouverner tous les éloignés de leurs sièges par le ministre des Cultes. Il ne restait que deux évêques, NN. SS. Augustin Pacha, de Timisoara, et évêque d'Alba-Julia, et Jean Scheffler, évêque de Satumare, furent NN. SS. Alexandre Cisar, archevêque de Bucarest, Aron Marton,

qu'ils auraient prise (1). ment dans les vingt jours, au ministère des Cultes, la décision religieux et religieuses, auraient à faire connaître personnelledans le délai de dix jours. Enfin, l'article 5 stipulait que tous, se qualifier dans une profession quelconque. D'après l'article 4, pement des Ordres religieux », qui les supprimait en fait. Sans doute, l'article 2 leur permettait-il de continuer leur vie convenles étrangers devaient faire renouveler leur permis de séjour des forces du travail », s'ils avaient un métier ou s'ils désiraient vivre de leur travail, ou placés par les Offices de la « répartition reçus dans les asiles publics, s'ils étaient âgés et incapables de pas poursuivre leur vie religieuse pourraient demander à être gieuses en trois. L'article 3 prévoyait que ceux qui ne voulaient pait indistinctement les religieux en deux monastères et les relituelle, mais dans des conditions inacceptables, puisqu'il groulet 1949, le Conseil des ministres prit un décret, dit de « regrouqui voulaient supprimer complètement leur activité. Le 29 juilœuvres sociales. C'était encore trop aux yeux des persécuteurs leur restait celui de soigner les malades et de s'occuper d'autres gieuses latines, assez nombreuses dans le pays. Déjà, le décret sur l'éducation nationale leur avait enlevé le droit d'enseigner. Il Vaincu sur ce point, il s'est tourné vers les Congrégations reli-

vrier 1950, col. 242 sq), comment fut appliqué le décret : Voici, d'après la Documentation Catholique (n° 1062 du 12 fe-

se tenir au ministère, le mercredi 3 août. Les supérieurs tinrent un télégramme le convoquant à une réunion plénière, qui devait et causa une vive émotion dans les couvents du pays. Le lend'abord une conférence à l'archevêché latin de Bucarest, dans la demain matin, chaque supérieur reçut du ministre des Cultes « Le décret du 29 juillet ne fut connu que le 1° août au soir

« Devant les supérieurs réunis, le ministre des Cultes Stanciu

Stoian prit un ton rogue pour déclarer que le décret était irrédélais prévus ; qu'en cas de défaillance, le ministre de l'Intérieur vocable et que les religieux devaient s'y conformer dans les prêterait main forte à son collègue des Cultes, ce qui légitimerait l'intervention, même brutale, de la milice (ex-police).

De cette conférence, on peut dégager les points suivants :

bres, il leur était impossible de se grouper en trois couvents qui quence, les religieuses demandent à retourner dans leur famille peuvent à peine loger en tout 500 à 600 personnes. En consé-Le ministre répondit : 1 • Les instituts féminins ont déclaré que, réunissant 1.800 mem-

a) Chacune est libre de rentrer dans sa famille.

sion sera prise au sujet de ces trois couvents. comple faire. Selon les résultats de cette consultation une décib) Des listes vont circuler, chacune déclarers ce qu'elle

ciales ou religieuses, par exemple soigner les malades, entretenir 2º Pourra-t-on au sein de la famille s'occuper d'œuvres so-

les églises, etc. ? Réponse ironique : le ministre n'y voit pas d'inconvénient,

c'est une affaire personnelle. désirent. Réponse : cette éventualité n'a pas été envisagée par dent le droit de rejoindre ce centre, tout au moins ceux qui le nombre à des instituts qui ont leur centre à l'étranger, ils demanla Roumanie procède à des expulsions. Le ministre prend toutefois note de ce désir. le gouvernement, afin qu'on ne puisse pas dire à l'étranger que 3" Comme religieux ou religieuses appartiennent en très grand

si nous nous groupons dans les centres nouveaux »? Le ministre manifeste tout d'abord une vive irritation et se montre réticent. 4° A la question : « à quelle juridiction appartiendrons-nous,

organisation et leurs coutumes particulières, mais il jouiront évêque n'est plus en fonction !). Ils ne pourront plus garder leur cette organisation ressemble fort à celle des monastères orthod'une organisation nouvelle. D'après la description qu'il en fait, Les religieux sont sous la juridiction de l'évêque du lieu (aucun Il finit par déclarer :

et spécialement avec le Vatican? 5° Pourrons-nous avoir des rapports normaux avec l'étranger

Voir en appendice le texte de ce décret de « regroupement des Ordres religieux », p. 236.

Réponse: Des rapports d'organisation et d'administration : oui ; des rapports d'ordre « dogmatique » : oui, ceci est votre affaire et ne nous regarde pas, mais ces rapports d'ordre « dogmatique » ne pourront avoir lieu que par l'intermédiaire des ministres du Cultes et des Affaires étrangères, qui jugeront s'ils peuvent être autorisés ou non.

6° Pas de réponse au sujet des moyens d'existence, ou plutôt : « Chacun devra gagner sa vie ».

Le 4 août, un certain nombre de supérieurs d'Instituts eurent une nouvelle conférence au ministère des Cultes. Ils insistèrent surtout sur le droit de quitter le pays. Les listes circulent dans les couvents afin que chacun puisse déclarer ce qu'il compte faire.

Le 8 août, le ministre des Cultes reçoit une supérieure de religieuses qui lui présente la liste. Toutes les sœurs déclarent vouloir se rendre à l'étranger, ou, si la chose est possible, se retirer dans leurs familles ; aucune ne consent à se rendre dans les centres monastiques prévus par le décret. Le ministre promet d'examiner la question, mais on prévoit que l'autorisation de quitter le Pays ne sera pas accordée aux religieux citoyens roumains.

Le 12, le gouvernement se déclare disposé à accorder aux religieuses un quatrième couvent, celui de Lipova en Transylvanie. On y mettrait les sœurs âgées et les impotentes, avec un certain nombre de plus jeunes pour les soigner. Dans les centres monastiques, on élirait une supérieure qui serait choisie parmi les membres de la Congrégation la plus nombreuse (pratiquement celle de Notre-Dame qui compte 500 religieuses). A la question : « quels seront le rôle et les attributions de cette supérieure ? », il a été répondu qu'elle devrait maintenir la discipline.

Qu'entendez-vous par discipline?

Eviter la lecture des livres non admis dans la République Populaire Roumaine, c'est-à-dire des livres réactionnaires et mystiques, éviter les conversations et les groupements qui ne seraient pas compatibles avec la voie nouvelle dans laquelle s'est engagée la République Populaire Roumaine. De plus on ferait des conférences aux religieuses!»

«On voit par là que ces centres monastiques nouveaux ne pouvaient être que des camps de concentration camouflés.

Les ministres des Cultes et de l'Intérieur, comme tons leurs collègues, ne sont que des organes d'exécution et des paravents des « Conseils du peuple », émanation du parti communiste. On

l'a bien vu par ce qui s'est passé dans le Banat vers le 10 août, donc avant la date d'exécution du décret. Le « Conseil du peuple » du Timisoara envahit le couvent des Sœurs de Notre-Dame, branche allemande de la Congrégation des Chanoinesses de Saint-Augustin, fondée par saint Pierre Fourier. Elles furent malmenées ; on refit l'inventaire des biens qui leur restaient, en les menaçant de les mettre immédiatement à la porte. On leur dit aussi que si elles partaient, elles ne pourraient emporter ni lingerie, ni habits, ni meubles, mais uniquement un seul rechange, sous prétexte qu'elles sont trop riches.

Le 1er août, date fixée pour l'exécution du décret se passe sans incident. Cependant, par mesure de précaution, beaucoup de religieuses rentrèrent dans leur famille ou se dispersèrent chez des personnes amies. Les « Conseils du peuple » les surveillent et prétendent leur interdire le séjour dans les localités où elles travaillent. L'autorisation de se rendre à l'étranger n'avait pas été accordée. Presque toutes les religieuses ont refusé de se rendre dans les couvents qui leur étaient assignés. Seules, les « Dames anglaises » se sont réparties dans leur maison de campagne de Bucarest, ainsi que dans celle de Maria-Radna en Transylvanie. Les Frères des écoles chrétiennes sont groupés dans les locaux du Séminaire de Bucarest, en attendant des jours meilleurs.

Cependant tous les religieux et toutes les religieuses ne s'étaient pas dispersés. Un certain nombre occupaient encore une partie de leurs couvents laissés à leur disposition. Le ministre des Cultes ne les laissa pas jouir longtemps de cette tolérance. A Bucarest ils reçurent l'ordre, le 30 août, de partir avant minuit. L'inspecteur du ministère chargea de l'opération un certain Clemente Frimu, qui s'acquitta de sa tâche avec la plus insigne grossièreté. Cet ordre, exécuté sous la menace de sanctions immédiates, allait être également appliqué aux prêtres qui desservaient les chapelles.

Celles-ci sont parfois très vastes et attirent un grand nombre de fidèles surtout dans les quartiers où les églises sont rares, par exemple dans la capitale. Elles pouvaient rester ouvertes normalement jusqu'au 5 septembre, date à laquelle il serait statué sur leur sort. Les prêtres qui les desservaient et des comités paroissiaux constitués firent de nombreuses démarches avant la date fatale pour obtenir leur maintien. Seulement, ils ne savaient à qui s'adresser pour obtenir satisfaction. Le ministère des Cultes les renvoyait à celui de l'Intérieur et celui-ci ne répondait pas. Le ministère de la Santé publique, qui occupait les deux grands pensionnats de Notre-Dame de Sion et des Dames

DANS L'ÉGLISE DE RITE LATIN

et jetés à la rue. Les autres chapelles subiront le même sort, car des chapelles demeurèrent vaines. Le 21 septembre, celle des toutes les démarches faites en haut lieu pour obtenir le maintien dépendait de lui aucune église ou chapelle ne serait fermée meture, lui tête, s'employa à dispositions avaient été prises sans lui, ou plutôt par-dessus sa que l'affaire était arrangée. délimiter les locaux laissés à la disposition du clergé et l'on crui des chapelles à la condition qu'elles anglaises déclara, Le fameux Clémente Frimu reparut, la menace à la bouche, et communistes. Le ministre des Cultes furieux de Dames anglaises » à Pitar-Mos était fermée, les prêtres molestés qui, quanze faire rapporter la décision et à obtenir la le fait, un septembre, qu'il autorisait le jours plus tôt, déclarait que C'était bien mal connaître les mœurs representant fussent isolées de ce ministère vin TOTE reste maintien SI cela fer-

ment, l'école d'infirmières l'a complètement vidé de son une école de cadres communistes. Avant de quitter l'établisse une école d'infirmières, à celui du Travail, qui veut y organises C'est ainsi que le pensionnat de Notre-Dame de Sion à Bucares lier (1). est passé eres revendiquent les mêmes établissements religieux fermés les « Conseils du Peuple » les réclamaient pour leurs réunions côté comique de cette tragédie est du ministère de la Santé publique, qui y avait établi que plusieurs minismobi

Roumaine se traduit par des maine, la situation du catholicisme dans la République Populaire Voici, la suite de la persécution contre l'Eglise catholique rouchiffres catastrophiques.

dans Son eloquente sécheresse, le blian des pertes

La situation avant 1948

2.743.000 catholiques. diocèses de rite latin, avec

.807 paroisses ; 1.906 prêtres. .107 prêtres ; 5 diocèses de rite byzantin avec 1.561.000 fidèles ; maisons de religieux avec 318 1.182.000 fidèles, 683 paroisses. membres; 91 maisons

eligieuses avec 1.826 religieuses. 224 institutions d'éducation institutions d'éducation féminines masculines avec 28,000 avec 23.000 élèves ; élèves

(1) Voir en appendice les lettres des religieuses de Roumanie sur la persé cution, p. 241 et suivantes.

1945 1953 Pertes Expulsé. Nonce apostolique 1 Tous emprisonnés, condamnés et déportés 12 Archevêques et évêques 3 déjà morts en prison. 3.331 1.405 55 tués. 250 morts ou dispersés. 200 aux tra-Prêtres et religieux vaux forcés. 200 en prison. 700 Toutes les églises de rite byzantin ont été don-Eglises ou chapelles nées aux orthodoxes (2.734). 300 autres églises latines réquisitionnées. 683 Toutes les paroisses de rite byzantin sont passées aux orthodoxes (1.807). 25 85 %. Maisons religieuses..... 160 224 (Toutes supprimées). Ecoles catholiques masculines (28,000 élèves) id. (23,000 élèves) 160 id. id. Journaux et publications catholiques 30

asiles, garderies d'enfants) avec environ 10.000 assistés. 111 institutions de bienfaisance et d'assistance (orphelinats,

2 pour les catholiques latins, et 2 pour les catholiques de rite Le 4 août 1948, le gouvernement roumain réduisit les diocèses

toutes ses institutions et confisquait ses biens au profit de l'Etat. l'existence légale de l'Eglise catholique de rite byzantin et de Le 1" décembre 1948, le gouvernement roumain supprimail

catholique en Roumanie était le suivant (V. tableau ci-contre). Au 31 janvier 1953, le bilan des pertes subies par l'Eglise

de l'Eglise catholique roumaine... Depuis, d'autres martyrs s'inscriront dans les pages de gloire

avant la mort de l'archevêque, continuera de remplir sa charge sommes pas oubliés, lit-on dans ce document, et vos souffrances et que la Roumanie recouvrera sa liberté. » L'archevêque exhor-Bucarest. Dans son testament, l'archevêque disait à ses fidèles : dans la clandestinité... ne dureront pas éternellement. » Son successeur, consacre peu pour maintenir l'héritage historique du catholicisme. « Nous ne communiste les moyens de l'esprit, des prières et des sacrifices tait ensuite tous les fidèles roumains à opposer à la terreur « Je suis convaincu que la domination communiste s'effondrera lui faire des funérailles publiques en l'église de Saint-Joseph de faire croire qu'il était en liberté les communistes ont décide de prison au mois de janvier 1954, étant à Orastie depuis 1950. Pour Mgr Cisar, Archevêque de rite latin de Bucarest est mort en

gieuses françaises de Saint-Vincent-de-Paul et fit des conférences avant la guerre, ce prélat roumain de famille illustre, occupa à arrêté l'an dernier par les communistes. Retourné en Roumanie, Bucarest le poste d'aumônier d'un hôpital tenu par les reli-16 janvier 1954 dans une prison de Bucarest, après avoir été exerçait son apostolat dans la banlieue parisienne, est mort le parisiens, qui n'oublieront pas sa noble et digne figure lorsqu'il la jeunesse estudiantine catholique roumaine de Bucarest. Un autre prélat, Mgr le Prince Ghika, connu et admiré des

chantiers des travaux volontaires et du canal du Danube. tomne de 1954, après avoir subi d'ignobles traitements aux Mgr Pacha, évêque de Timisoara est mort lui aussi en l'au-

rite latin de Sitatu-Mare et Oradéa-Mare, résidant à Cluj, serait à Cluj, Mgr Fiedler, évêque titulaire de Mulia, ancien évêque de soldats allemands libérés d'un camp de prisonniers de guerre, mais il faut noter qu'il n'est pas ordinaire d'un diocèse. le seul évêque roumain jouissant encore d'une certaine liberté D'après de récentes informations rapportées par d'anciens

> embellissent, exaltent et magnifient la Foi dans l'âme des chrétat aux traditions les plus chères, qui depuis deux millénaires fection du catholicisme chez les croyants par un sordide atten-Les communistes croyaient parachever leur travail de désaf-

tiens de tous les pays.

sera supprimée et remplacée par « la fête d'hiver »... çant jargon communiste — d'un trait de plume, la fête de Noël Après avoir été « mise au pas » — pour employer le grima-

se flattent d'éteindre les lumières du firmament... mait, s'effondrait dans un néant qu'entendaient imposer ceux qui la divinité pour lui insuffier un renouveau d'espérance, s'abi-Tout ce qui en cette nuit d'allégresse hausse l'âme proche de

tuées de lamentables élucubrations inspirées de l'impitoyable célébraient joyeusement la Nativité du Scigneur, étaient substimatérialisme. Aux vieux noëls roumains, si doux aux cœurs des sidèles, qui

ouvriers qui leur fournissent des outils de plus en plus perfectitude pour l'Union soviétique, la fraternisation de tous les trachantent la vie nouvelle, leur travail fécond, la liberté qu'ils placés par des chansons nouvelles pour des temps nouveaux... de la classe de 7°, page 36 : « Les Noëls d'autrefois sont rem-« Manuel unique de la littérature roumaine », destiné aux élèves de combat contre les ennemis de la classe ouvrière... » vailleurs dans le combat pour la paix, leur alliance avec les viennent de conquérir et la paix. Ils chantent l'amour et la gra-Comme on le voit, dans leurs nouvelles chansons, les paysans tionnés pour labourer la terre. Ces noëls sont des cris vigoureux Voici, à ce sujet, ce qu'on peut lire dans un manuel scolaire,

évidence que, dans une égale bravoure, lui soit interdite sa glojubilation pour annoncer le triomphe du Sauveur sur la Mort... fant-Dieu, les cloches ne devront jeter dans l'espace leur cri de rieuse Résurrection... Pas plus que pour la naissance de l'En-Après avoir décrété que Jésus n'était point né, il était de toute

tuaires restés ouverts. les foudres néo-gouvernementales, ne cesseront d'emplir les sancl'ère communiste. Cependant, les fidèles à l'âme sensible, bravant Orthodoxes roumaines subiront les effets « spectaculaires » de Comprises dans une même haine, les Eglises Catholiques et

peuple demeuré fidèle à son Idéal. sage d'une lettre envoyée de Roumanie, au soir du jour de Pâques, passage suggestivement évocateur de l'esprit du vrai Détachons de cet éloquent sorilège de la Foi incréée, ce pas-

l'office, le narrateur ajoute : « ... Les fonctionnaires se rendirent Après avoir précisé que l'Eglise était comble au cours de

mant que jamais, en Roumanie, le culte n'avait été aussi libre mepris general, » premiers mots du message épiscopal. Digne manifestation du qu'aujourd'hui... Tous les fidèles avaient quitté l'église dès les de la République, lettre tissée de mensonges grossiers, proclafut lue en chaire, après l'office, la lettre pastorale de l'évêque la milice qui engendre l'effroi. L'église était quasi-déserte lorsque Il avait honte d'entrer dans l'Eglise revêtu de cet uniforme de chez eux, leur cierge en main. Ce geste de foi lui était interdit. qui étaient venus prier là, et qui maintenant s'en retournaient se tenait tristement; il regardait, visiblement ému, tous ceux trottoir d'en face, un homme revêtu de l'uniforme des miliciens sous un vêtement civil. Près du porche de mon église, sur le réunis afin d'entendre le prêtre annoncer « Hristos a inviat » qui « veille » sur la vie privée de chaque citoyen. Pas un uniaux offices religieux dans d'autres paroisses que celle de leur forme ne scintillait, comme autrefois, dans la foule des fidèles quartier pour ne pas rencontrer le « responsable » de leur rue le Christ est ressuscité —. Chaque officier s'était dissimulé

Les autres fêtes solennisées par l'Eglise, la Circoncision, l'Ascension, la Pentecôte, étaient purement et simplement rayées du calendrier et décrétées jours ouvrables.

Dans cette course effrénée à l'anéantissement de ce qui confère à l'individu sa supériorité sur la bête, les Sans-Dieu verront infailliblement s'émousser, puis décroître, pour finir par sombrer, un labeur péniblement agencé sur les sables mouvants de la négation, de l'exécration, de la persécution, car : « Portae inferi non praevalebunt », les portes de l'Enfer ne prévaudront point! (1)

 Cf. Pierre Gherman, Le Prince V. Ghika du palais à l'autel et à la geôle, Collection « Convertis du xx* siècle », Bruxelles, édit. « Foyer Notre-Dame », 184, rue Washington, 1955.

CHAPITRE SEPTIEME

LE GOUVERNEMENT COMMUNISTE ET L'ÉGLISE ORTHODOXE ROUMAINE

Pour brosser une fresque complète des diverses phases de la persécution en Roumanie, il ne faut pas omettre les cruelles difficultés infligées à l'Eglise orthodoxe, en dépit de l'invraissemblable collaboration de son patriarche avec les persécuteurs, et de la docilité d'une partie de son haut clergé aux ordres de ceux dont l'objectif premier — avoué — n'est autre que la destruction totale de tout idéal, de toute croyance, de tout culte... hormis celui de l'Etat communiste, matérialiste-athée.

La nouvelle loi des Cultes

sion retardée de cette persécution a été d'ordre purement taccatholiques puis les catholiques latins, il ne faut pas en déduire, Père des persécutions contre la religion en frappant les grécodoxe, puis au clergé, qui rappellent les «purges» applid'apaisement, n'a jamais cessé de rechercher l'assujettissement religion définie, mais bien la religion en tant que telle. L'extenpour autant, que les persécutions ne visaient qu'à atteindre une « purges » administrées aux dignitaires de la hiérarchie orthoet suivant un plan médité. La phase initiale fut marquée par des de l'Eglise orthodoxe par des procédés systématiques, éhontés, tique. Le régime Groza, malgré ses déclarations renouvelées ne signifie pas que ce statut réduisait le rôle religieux et éducatif nouveau statut en accord avec les intérêts communistes, ce qui régime «légal» qui donnait à l'Eglise orthodoxe roumaine un La seconde phase fut marquée par l'instauration d'un nouveau orthodoxes, plaçant les hommes à sa dévotion aux postes clefs. façon, l'administration s'est assurée le contrôle des dirigeants quées dans l'armée, la magistrature, l'éducation, etc... De cette Si le gouvernement communiste de Bucarest a fait revivre

de l'Eglise orthodoxe roumaine, mais qu'il l'assujettissait aux objectifs des communistes, qui allaient s'en servir dans un but de propagande. Il est hors de doute que la troisième phase contraindra l'Eglise au rôle qu'elle a en U.R.S.S.

Considérons à la lumière des faits les trois phases de cette « politique » religieuse du gouvernement communiste roumain. Le premier souci des communistes fut d'obtenir un clergé à leur merci, depuis le curé du plus humble village jusqu'aux évêques. Ils espéraient ne pas avoir recours à des mesures trop spectaculaires, susceptibles d'exciter l'opinion publique contre eux. C'est pourquoi, leur premier geste consista dans un vibrant appel adressé aux prêtres pour obtenir leur adhésion à l'Union des prêtres démocrates. Cet appel n'obtint pas le succès escompté, bien qu'à la tête de ce mouvement se trouvât le R. P. Burducea, et que le gouvernement ait prodigué ses promesses pour séduire les futurs adhérents. Devant l'insuccès de la tentative, voyant que le clergé ne témoignait d'aucun enthousiasme pour les avantages offerts, le gouvernement décida de prendre des mesures plus directes, c'est-à-dire de recourir aux « purges ».

Il fallait à tout prix trouver le moyen de se débarrasser du haut clergé. Des attaques furent dirigées, en ce sens, à l'endroit de certains évêques, notamment du Métropolite Ireneu Mihalescu de Iassy et Suceava qui, réfractaire aux « sollicitations » communistes, fut contraint de donner sa démission (22 juillet 1947).

En mars 1947, le Ministre des Cultes déposa devant l'Assemblée deux projets de lois.

Le premier prévoyait la retraite des prêtres. Le second se référait à la redistribution des postes vacants, et à un nouveau code pour les assemblées épiscopales. Le premier projet (n° 166, 1947) prit force de loi sur le champ. L'âge maximum pour le clergé était fixé à 70 ans, exception faite pour ceux qui auraient montré une activité exceptionnelle. Cette disposition permettait au gouvernement de se débarrasser de ceux qui lui étaient hostiles. C'est ainsi que furent mis aussitôt à la retraite le Métropolite Nifon Criveanu d'Oltenie, les évêques Lucien Triteanu de Roman, Cosma Petroviciu de Bas-Danube et Gheronte de Constantza. Puis, en vue d'élections épiscopales et métropolitaines, fixées à novembre 1947, pour remplacer les éliminés, le gouvernement mit en vigueur la seconde loi.

Jusqu'à cette date, les membres des assemblées électives étaient désignés par les fidèles, pour une période de trois ans. Conformément aux termes de la nouvelle loi, les assemblées devaient comprendre une majorité de droit composée par des membres

du parlement, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat du diocèse respectif. Par ce procédé, dans les assemblées comme dans le congrès national de l'Eglise, le régime s'assurait la haute main. A la suite de cette réglementation, les sièges devenus vacants furent confiés à des partisans du régime. La signification de cette promotion dans la haute hiérarchie est précisée d'ailleurs par la presse, qui affirmera : «...Le destin du pays étant passé sous le contrôle du parti de la classe ouvrière (c'estadire du parti communiste), une attention spéciale a été accordée au renouvellement des cadres supérieurs de l'Eglise. Ainsi trois prélats du peuple ont été promus au synode à la suite des élections de novembre 1947. »

Après les élections, les communistes réussirent à faire nommer trois des prêtres « populaires » : Firmilien, Métropolite d'Oltenie ; Sébastian Russan, évêque de Maramures, et Justinian Marina, métropolite de Moldavie, ce dernier, figure typique de l' « évolution des idées ». De simple prêtre dans le diocèse de Ramnie, il devint Métropolitain de Moldavie, uniquement pour avoir fait partie du mouvement des prêtres « démocrates » et d'une formation politique dissidente favorable au nouveau ré-

Le 24 mai 1948, il est promu Patriarche de l'Eglise orthodoxe roumaine à la place du Patriarche Nicodème. Le Patriarche Marina, ardent serviteur des communistes avant son élection, était considéré par eux comme le meilleur élément dont ils disposaient pour ce poste. Marina avait publiquement pris position pour le gouvernemennt dans une lettre pastorale du 14 mars 1948 où il vante la nouvelle constitution de R. P. R.

A l'occasion de son intronisation le 6 juin 1948, le Patriarche Justinian Marina — nous le savons — fit appel aux gréco-catholiques pour revenir à l'Eglise Mère, en même temps qu'il critiquait le Concordat, ce qui ne l'empêchera pas de préconiser une collaboration des plus étroites avec l'Eglise orthodoxe russe (1).

Malgré les nouvelles réformes législatives et les succès obtenus lors des élections épiscopales de novembre 1947 et mai 1948, le gouvernement retardait toujours la nomination des évêques des diocèses restés vacants. Cette tactique obligeait l'Eglise à se gouverner par des Vicaires généraux et par le petit clergé, ce qui libérait les pouvoirs publics des dispositions éventuelles de la haute hiérarchie, leur autorisant ainsi, plus aisément, une nouvelle réglementation de l'Eglise orthodoxe roumaine.

Nous avons parlé de la loi du 4 août 1948, en exposant les tri-

en même temps qu'il annonçait une nouvelle réorganisation des de l'organisation économique administrative du culte Orthodoxe de Suceava et de Maramures. Un second décret publié dans le Maramures pour les fusionner en un seul, celui de l'Archevêque mait le siège métropolitain de Suceava et le siège épiscopal de dioceses orthodoxes. Moniteur Officiel du 5 février 1949, fixait les nouvelles modalités dans le Moniteur Officiel, n° 217 du 18 septembre 1948, supprisaire qu'ils comptent chacun 750.000 ames », ce qui constituait les communistes. En outre, un nouveau décret, n° 244, publié une base légale pour une nouvelle domination de l'Eglise par « pour la création et le fonctionnement des diocèses, il est nécesorganisation que dans ses fonctions : l'article 22 prévoit que memes rigueurs qui frappaient les autres cultes, tant dans son religion principale et majoritaire au détriment des minoritaires de droit à l'Eglise orthodoxe roumaine en la considérant comme En fait l'Eglise orthodoxe roumaine allait devenir l'objet des bulations de l'Eglise catholique. Cette loi établissait un privilège

voyait son prestige réduit à un triste état. dix-huit. A la suite de ces réformes abusives, l'Eglise orthodoxe damnée à ne plus disposer que de quatre centres religieux sur que l'Eglise, malgré le nombre des vocations, se voyait conexacte de ce que la loi supprimait ainsi d'un trait de plume, il deux instituts universitaires de théologie. Pour avoir une vue faut préciser qu'il y avait un séminaire pour chaque diocèse, et versité (Académies de Théologie), ne tolérant l'existence que de cette loi s'est effectué en ce qui concerne l'Eglise catholique. par les autorités locales. Nous savons comment le contrôle de tion de la loi devait être assurée par le ministre des Cultes et contrôle de toute l'activité de la hiérarchie du clergé. L'exécu-La loi (art. 53) supprimait aussi les petits Séminaires et l'Unide nombreuses par lesquelles les communistes s'assuraient le Julia. En dehors de ces mesures capitales, la loi en prévoyait et 60, l'évêché militaire orthodoxe dont le siège était à Albamilitaires, en même temps qu'elle supprimait, par les articles 59 nº 68 du 19 mars 1937, en supprimant le corps des aumôniers Maramures. Par l'article 58, la loi des Cultes abrogeait la loi tion des évêchés de Husi (établi en 1558), de Caransebcs et de Le résultat des deux décrets relatifs aux diocèses fut l'aboli-

On comprend qu'en raison de ces circonstances, l'apparente position privilégiée de l'Eglise orthodoxe roumaine, par rapport à celle de l'Eglise catholique latine ou de rite byzantin, ne constituait plus qu'un fantôme de réalité.

2. La nouvelle tactique gouvernementale

Certains indices indiquent que la politique officielle du gouvernement envers l'Eglise orthodoxe n'a cessé de se montrer

nian ainsi que des autres ecclésiastiques à l'acte d'« intégration » haute signification du geste de ralliement du Patriarche Justide 1700. » Le régime d'ailleurs n'a pas hésité à souligner la rituelle. Le peuple s'est libéré de l'oppression imposée par l'acte notamment : « Le peuple lui-même désire notre intégration spifaveur du retour des gréco-catholiques à l'orthodoxie. Il déclare de minimiser le rôle des Prélats orthodoxes dans leur action en Cluj (5 décembre 1948), le ministre des Cultes, Stanciu, tente communiste. Le journal « Universul » (26 février 1949) écrivait : prêtres, cours dont l'importance fut mise en relief par la presse de pastorale et de « missionnarisme » furent inaugurés pour les tion dans le service de la paix et du peuple. Des cours spéciaux la formation du clergé devait s'inspirer d'une nouvelle orientade théologie de Bucarest, le 30 janvier 1949, il fut précisé que des gréco-catholiques. Lors de l'ouverture des cours de l'institut Le journal découvrait ainsi aux prêtres de nouvelles perspecdraient pas seraient réduits à n'occuper que les petites places ». certain effroi, car il était dit aussi dans le même article que les innovation suscita de profonds remous et, chez beaucoup, un les aspirations démocratiques des masses populaires. » Cette inculquer au clergé une nouvelle orientation en harmonie avec « Ces cours sont devenus nécessaires, en premier lieu, pour « capables avanceraient vite, mais que ceux qui ne compren-Lors de l'inauguration de l'Institut théologique orthodoxe de

« Aujourd'hui l'ordre social est différent de ce qu'il était hier et ce sont les hors-la-loi de la veille qui détiennent le pouvoir... Il dépend donc de nous conserver les postes clefs. »

Dans la ligne de ces mesures alarmantes, il faut souligner l'article publié par le journal «Scánteia» du 22 février 1948 sur les Libertés religieuses, article dans lequel il était dit, notamment : «Notre clergé a, dorénavant, l'exemple du clergé orthodoxe de l'Union soviétique», et plus loin : «Le parti des travailleurs ne peut pas rester indifférent devant les préjudices subis par les travailleurs, préjudices qui résultent des vues mystiques cultivées par les bourgeois et les terriens, » Le patriarche Justinian se rendant compte de l'émotion provoquée

nelle, il déclara : 27 février 1949 et, prenant prétexte de cette solennité exceptiondans le pays, décida de rassembler à Bucarest 500 prêtres, le

de la moindre des affaires de l'Eglise. » assure toute liberté d'organisation et d'action sans se préoccuper «Le régime de Démocratie populaire dans notre pays nous

taires de son Eglise étaient contraints à la résidence forcée. clergé orthodoxe. On colporta même que certains hauts digni-Malgré ces déclarations, le malaise persista dans les rangs du

Marina fit mention dans sa lettre pastorale du 27 février 1949 d'ailleurs, à la soif de religion du peuple, soif dont le Patriarche fidèles. Dans l'angoisse des temps, ces signes correspondaient, menes surnaturels miraculeux qui jettent le trouble parmi les mencèrent à circuler des rumeurs rapportant certains phéno-Et, comme en toute période de persécution religieuse, com-

et soutenue par une volonté qui relève de la Force spirituelle. résistance de nombreux prêtres, au jugement lucide, est animée haut clergé orthodoxe, inféodé au régime, il est certain que la D'aufre part, en dehors des agissements délibérés d'un certain

La campagne pour «la paix» du Patriarche Justinian

inexplicable. Le texte de cette lettre aurait-il déplu aux maîtres dans les Républiques des démocraties populaires des « raisons » de l'heure, comme n'étant pas strictement dans la ligne ? Il y a dimanche 20 août 1950 ou le dimanche suivant, au cas où cette Alexis. Justinian Marina de Bucarest a lancé, dans ce sens, une sous le joug moscovite, a imité l'exemple donné par le Patriarche ne fut pas lue et la presse en parla à peine. Bien plus, elle fut lettre n'aurait pas été reçue à temps. Or, fait étonnant, la lettre manie, comme les autres Eglises orthodoxes des pays courbés biais de la propagande de la paix. L'Eglise orthodoxe de Roudes catholiques du rite latin pour atteindre au schisme par le plus haïssables furent employés pour extorquer les adhésions. ciper à ce mouvement et qu'en de nombreux cas, les moyens les connu pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Nous avons vu que pour développer la campagne en faveur de la paix est trop pourrait se demander les raisons de cette mesure, en apparence interdite par le gouvernement qui imposa sa mise au pilon. On lettre pastorale qui devait être lue dans toutes les églises le Nous avons établi comment les communistes en ont use à l'égard les différentes Eglises avaient été fortement sollicitées de parti-L'effort déployé dans le monde entier par les communistes

> Patriarche Justinian, après avoir donné des gages non équique la raison ignore. On doit reconnaître, cependant, que le qu'en 1950, il refuse d'approuver certaines décisions, ce qui fit taine résistance aux injonctions gouvernementales. C'est ainsi voques au parti communiste, semble parfois opposer une cerdevant le raidissement de son attitude à l'égard du gouvernedu jour, mais qui parut lui témoigner plus de considération au Patriarche, en raison de ses complaisances pour les maîtres tenir en suspicion le clergé orthodoxe, en grande majorité hostile ment.

infiniment pénible de constater que le Patriarche fit siennes muniste avec, en plus, l'appel fréquent à la Sainte Ecriture, que paix, on relève tous les procédés propres à la propagande comannées en Roumanie, accusations dont on sait l'inconsistance times des procès retentissants qui se sont déroulés ces dernières toutes les accusations portées par les dirigeants contre les vicl'on est étonné de rencontrer en de pareils manifestes. Il est même orthodoxes, aient été édifiés par la lecture de cette littélité envers le successeur de Pierre. Nous doutons que les fidèles, uniquement victimes de leur activité apostolique et de leur fidéet les religieux catholiques seraient espions alors qu'ils furent dant habituel chez lui, par contre, d'après ses dires, les prêtres du Patriarche la moindre attaque contre le Pape, procédé cependu point de vue juridique. Si l'on ne découvre pas dans le texte dans cette utopie après la stupéfiante diatribe qu'on va lireliberes du joug communiste, on peut douter qu'ils persistent qui espèrent en un moyen autre que celui de la guerre pour être rature par trop partisane. Quant à ceux, s'ils s'en trouve encore, Dans la lettre du Patriarche Marina pour la campagne de la

* Justinien, par la grâce de Dieu, par la volonté du clergé et du peuple orthodoxe, archevêque de Bucarest, métropolite d'Oungro-Valachie, patriarche de Roumanie, suppléant au siège de Césarée de Cappadoce et président du saint synode de l'Eglise autocéphale Orthodoxe roumaine.

A nos chers clergé et peuple orthodoxe, grâce et paix de la part de Dieu

et de la nôtre, bénédiction paternelle.

« Retranchez le méchant du milieu de vous (I Cor. v., 13), car les injustes ne posséderont pas le royaume de Dieu » (I Cor. vi, 9).

Mes chers fils spirituels,

« C'est le cœur rempli de tendresse que je vous adresse de nouveau ma parole de père, à vous qui professez la vraie foi de notre sainte Eglise, pour vous éclairer la voie avec la lumière de l'éternelle vérité des saints évanglies et pour vous exciter à conserver intact l'enseignement véritable de Jésus-Christ, notre Sauveur.

« Depuis un certain temps nous voyons ici, comme partout ailleurs, que le travail pacifique et la tranquillité nécessaires pour exécuter les œuvres destinées à assurer à notre peuple une vie meilleure par un progrès rapide

dans tous les domaines, sont troublés fréquemment par les ennemis de notre Patrie et de la Paix.

et toujours plus grand est le nombre de ceux que la vigilance de notre gouver-nement découvre, rendant vains leurs plans criminels. Stipendiés par ses ennemis, des espions se sont multiplies dans le pays

la paix, et que de tous les biens qu'Il peut perdre, la paix seufe est irrem-plaçable. Car, en vérité, que cherchent tous les émissaires et tous les stipendiés qui sapent les bases de notre Patrie ? Qu'ont prouvé les nombreux procès au cours desquels ces gens ont été jugés menaçant. Il doit donner sérieusement à penser, à tous ceux qui lui prêtent attention, que le monde n'a rien aujourd'hui à défendre de plus précieux que * Pour tout honnête homme qui aime sa patrie, cet état de choses devien

pirent lachement, dans le secret, pour préparer une nouvelle guerre, pour précipiter le monde dans un nouveau tombeau duquel il ne puisse plus avoir d'espoir de résurrection pour personne.

« Tous ces gens-là sont semblables à des assassins qui guettent leur tous ces « Sans possibilité de démentis, on a vu -c'est clair comme le jour gens-là, quelle que soit leur nationalité ou leur croyance, cons-

victimes innocentes. Comme des fils de ténèbres, comme des valets de Satan, ils marchent en tapinois, ils cherchent l'obscurité et s'y réfugient, afin de donner des coups mortels à tous ceux qui dans le monde entier aiment la paix, la démocratie et le progrès. En effet, ce n'est pas seulement chez nous que conspirent ces ogres, mais, comme on l'a vu, surtout l'année dernière, Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie et autres.

Albanic, Bulgaric, Tchécoslovaquie, Potogne, Hongrie et autres.

« Sous diverses formes, diplomates étrangers, prêtres ou religieux catholiques changeant leurs soutanes contre les « habits de travail » de l'espionnage, comme hôtes ou comme amis, que nous avons reçus fraternellement dans notre pays, ces mercenaires de l'ennemi ont réussi à commettre partout une multitude de crimes, accomplissant les ordres diaboliques de leurs maîtres.

les riches Anglo-Américains, instigateurs de la guerre

du Sauveur : « que votre cœur ne se trouble pas, et ne s'effraye point » (I Ioan XIV, 27) d'aider les pouvoirs à écraser les ennemis de la paix et de la liberté des peuples. La parole du Seigneur s'adresse à ces conspirateurs et verseurs de sang innocent : « Que ferez-vous au jour de votre châtiment et dans la catastrophe qui viendra de loin ? Vers qui fuirez-vous pour avoir du secours ? (Is. X, 2). La tempête de la fureur des peuples contre les fauteurs de guerre pulvérisera tous leurs complots. Des centaines de millions d'hommes honnétes et justes du monde entier se sont unis dans le grand Front de la paix, décidés à lutter sans hésitation pour défendre la paix et la liberté de l'humanité entière. Leur lutte est une lutte juste et qui plaît à Dieu. Leur victoire est garantie par la parole du Père céleste qui dit : « Car encore bien peu de temps, et ma colère ne connaîtra pas les bornes de mon châtiment qui va les détruire » (18, X, 25) (1). " Devant ces menaces, notre sainte Eglise vous conseille, d'après les paroles

" Chers Fidèles,

de la paix chez nous et dans d'autres pays, nous fait nous détourner avec dégoût de ces espions et de ces mercenaires. Mais en même temps, nous ne pouvons cacher notre indignation et la révolte que chacun de nous sent croître en soi contre ces monstres et incendiaires de la paix, ces vendeurs de leur patrie, ces ravisseurs et ces perdeurs de vies. Et personne ne doit oublier, même un instant que ces loups ravisseurs, de quelque façon qu'ils s'habilient, même s'ils revêtent des peaux de brebis, restent toujours des loups et pour cette raison, personne ne doit les traiter autrement que comme qu'a révêlé la découverte des complots auxquels se livre l'ennemi

sa vie pour ses brebis » (Ioan X, II), nous ne pouvons voir les loups fondre Comme un vrai pasteur, suivant l'exemple du « Bon Pasteur qui donne

3

Cf. Doc. Cath., 29 juillet 1951, col. 901-906

parce qu'il est mercenaire et n'a nul souci des hrebis » (Ioan naire qui n'est pas le pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup, et prend la fuite, et le loup les ravit... Le mercenaire s'enfuit sur notre troupeau sans lever notre bâten contre eux, car scul « le merce-12-13).

avons décidé, chers fils spirituels, de remplir notre devoir de père, en vous · Considérant toutes ces choses et après avoir mûrement réfléchi, mal nous

les faisant connaître de cette façon, pour que vous vous gardiez du et en vous demandant d'être toujours fermes devant le danger.

saire perfide parmi nous : quant à ceux qui se seraient déjà infiltrés, découvrons-les et écartons-les. La lutte contre l'ennemi qui attaque lâchement à l'intérieur et dans le dos, est pour tous les enfants de notre l'atrie un devoir aussi saint que celui de la lutte contre l'ennemi de l'extérieur qui attaque • C'est pourquoi, chers fils spirituels, pour que vous puissiez mieux vous défendre à l'avenir nous vous demandons que, unis à vos pasteurs spirituels et avec tous les honnêtes gens de notre pays et du monde entier, vous vous ranglez dans les rangs des défenseurs de la paix contre la meute des joups ravisseurs. Employons toute notre puissance et nos efforts pour renforcer le front de défense de notre Patrie, afin que ne s'infiltre plus aucun émisses frontières.

dans les flancs de notre peuple, il y a des hommes de même croyance que nous. Parmi les espions et les traîtres, que les tribunaux de notre peuple ont punis selon la loi, il y a des pécheurs semblables à des rameaux desséchés Mon cœur s'est rempli d'amertume et de douleur quand j'ai vu récem-ment encore, que parmi ceux qui se sont faits les serviteurs des ennemis de notre Patrie, parmi ceux qui cherchent à planter le couteau de la trahison détachés du peuple serbe, frère dans la foi du peuple roumain. Ces gens-la ont vendu leur patrie contre espèces sonnantes et ils cherchent encore à vendre la nôtre, foulant aux pieds le commandement divin de l'amour du

Ces modernes Judas ont aussi trahi leur propre peuple, l'ont rejeté du rang des peuples libres et l'ont vendu captif aux riches fauteurs de guerre. envahisseurs, mais dans leur gouvernement s'est élevée une poignée de traf-tres, d'esclaves, de fauteurs de guerre avec l'orgueilleux Tito à leur tête. a lutté par les armes, sacrifiant ses meilleurs fils, pour combattre les fascistes constitue le plus grand péché qui puisse accabler le cœur humain — ont foulé aux pieds tout le passé de fraternité, de luttes et de sacrifices communs pour acquérir l'indépendance nationale et pour défendre la foi orthodoxe prochain. qui a uni et unit encore les peuples roumain et serbe. D'autre part, tout le monde connaît le malheur qui s'est abattu sur le vaillant peuple serbe qui * Ces esclaves du péché sans salut — car la trahison et l'assassinat dufrère

pouiller de leurs richesses et les tenir ensuite dans la même captivité, oubliant que « l'arrogance précède la ruine et l'orgueil la chute » (Prov. XVI, 18) et que « Dieu résiste aux orgueilleux » (I Petr. V, 5). Tito et sa bande de fils de vipères (Matth. XII, 34) ont comploté contre la très vieille amitié du Tito, son désir de liberté se font entendre jusqu'aux extrémités de la terre et montent des portes de la terre jusqu'aux portes du ciel. Dans son orgueil insensé, Tito cherche maintenant à envahir d'autres peuples pour les dépeuple roumain et du peuple serbe. · Les larmes du peuple, les souffrances des geôles dans lesquelles le tient

les frontières de la Yougoslavie, sont aujourd'hui persécutés et torturés par Tito. Aux Roumains du Banat serbe il n'est pas permis de prier dans leurs églises ni dans la langue de leurs parents et de leurs ancêtres. Les écoles sont fermées, les enfants arrachés à leurs parents et envoyés au travail forcé et meurtrier. Les émissaires et les espions de ce Judas ont passé dans ont excité la population serbe de notre pays à se révolter contre l'Etat rounain pour permettre à Tito et à ses maîtres — anglo-américains — de briser les frontières de notre Patrie et d'asservir de nouveau le peuple Serbes, jouissant tous dans les frontières de la République populaire rou-maine des mêmes droits et des mêmes libertés. Ces espions et ces traitres notre pays et ont cherché à troubler la vie fraternelle entre Roumains et « Nos frères roumains, que le sort a obligé à vivre avec les Serbes dans

son tombeau et lance la malédiction contre ceux qui détruisent la fraternité entre Roumains et Serbes. Le sang des prêtres roumains et serbes couronnés de la mort des martyrs pour leur hardiesse à défendre l'orthodoxie contre monastères serbes avec une sacoche de lettres en bois — pour établir la première imprimerie en territoire roumain — crie d'une voix puissante. Le croyant Vladica Sava Brankovitch, qui a souffert les tortures de la prison se retourne dans son tombeau, elle qui est venue du milieu du peuple serbe et qui, aux côtés de son mari, le pieux Neagoe Voevod, a bâti la grande église de Curtéa de Arges. Le souvenir du pieux moine Macaire, venu des communion au même calice de l'orthodoxie sont les pierres solides de l'amitié le catholicisme envahisseur, demande à Dieu punition pour ceux qui foulent aux pieds leurs sacrifices d'Il y a deux siècles. Les centaines d'années de pour la détense de la foi orthodoxe en Ardéal envahi, n'a pas de repos dans par les liens du sang avec les volévodes du peuple serbe. La Despina Doamna palens envahisseurs. De leurs tombeaux crient encore nos Volévodes alliés innombrables vaillants Roumains et Serbes qui ont versé ensemble leur sang sur le champ de bataille de Kossova, dans un combat acharné contre les et appellent malédiction sur le vendeur de la nation, introduit la vie religieuse en terre roumaine et qui venait du peuple serbe, que notre peuple orthodoxe a reçu et honoré avec amour et Contre les infamies commises pas ces judas, tout le passé de fraternité roumane-serbe proteste aujourd'hui. Les reliques de saint Nicodème qui a Tito ainsi piété, crient que les

roumano-serbe que la vilenie des traftres aujourd'hui ne pourra détruire.
« C'est pourquoi je vous conseille, mes bien aimés, de veiller sans repos, pour ne pas tomber victimes des complots de ce nouveau Judas qui recevra prochainement de la main du vaillant peuple serbe, la punition que Dieu inflige aux vendeurs de la Nation. Car le Seigneur a dit : « Je vais punir les illégitimes pour leurs péchés, je vais humilier l'orgueil des gens gonflés de vanité, et l'insolence des duels je vais la réduire en poussière » (fs. X., 11). Prenez garde, mes chers fidèles de tomber sous cette punition divine, car il est écrit : « Bienheureux l'homme qui ne marche pas dans le conseil des imples et qui ne se tient pas dans la voie des pêcheurs » (Ps. 1, 1).

« Mes chers fils spirituels,

e Suivant notre foi, nous prions cependant Dieu de changer les pensées de tous ceux qui agissent mal envers le Seigneur et de les mener dans la bonne voie, dans la voie du saiut. Dans ce but, nous prions aussi avec ferveur pour nos ennemis. Mais en priant sans cesse pour la paix, le redressement et le salut de tous, nous ne pouvons pas ne pas voir le danger qui nous menace et ne pas nous défendre contre lui. C'est pourquoi, chers fidèles, je vous appelle à la défense de la Patrie, à la défense de notre Patrie terrestre contre tous les ennemis du dedans et du dehors, car c'est dans notre Maison dans laquelle se sont sauvés nos parents et nos ancêtres que nous espérons nous sauver.

« C'est notre devoir à tous d'être vigilants, de veiller et de surveiller pour que, sous aucune forme ni aucun masque, l'ennemi ne puisse se glisser parmi nous. Ne croyons pas à ses paroles perfides. Ne recevons ni ses conseils ni ses propositions et ne lui ouvrons pas notre cœur. Ne lui confions point, par nos paroles, notre vie ni celle de nos semblables, ni la force de notre partie. Ne nous faisons d'aucune manière ses collaborateurs conscients par trahison ni ses instruments inconscients par inattention, erreur, orguell, louange, fanfaronnade, par aucune manifestation non contrôlée, ni réfléchie, « Mais, mes bien-aimés, ce n'est pas assez. Chaque fois qu'apparaîtront les loups ravisseurs parmi nous, ne soyez pas indifférents, mais courez fintes-leur la chasse et expulsez-les, sinon votre indifférence pourrait perdre non seulement votre vie et votre liberté, mais la vie et la liberté de vos frères et celles de la Patrie.

« Conflants dans le triomphe de la paix et fidèles jusqu'au bout dans la lutte pour la paix, soyons vigilants pour arrêter à temps et déjouer les complots de ses ennemis, conscients que tous les ennemis de la paix, sans distinction, sont les enuemis de notre Patrie et de notre salut.

* Ecoutez la voix des Ecritures et accomplissez l'ordre du Seigneur qui dit : « Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles, car quelle association peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité ? Ou qu'a de commun la lumière avec les térèbres ? (II Cor. VI, 14). « Les armes du fourbe sont déloyales ; il ourdit des intrigues pour perdre les bons par des mensonges « (Is. XXXII, 7) « Leurs bouches parlent amicalement à leurs semblables, mais en cachette, ils leur forgent des chaînes » (Jer. IX, 8). « C'est pourquoi sortez du milleu d'eux » (II Cor. VI, 17) « retranchez le méchant du milieu de vous » (I Cor. v. 13).

« Marchez dans cette voie, et la bénédiction de notre Eglise vous accompagnera partout. Le Seigneur, « Dieu de la paix », sera avec vous et vous armera de sa puissance invisible contre tous les ennemis visibles et invisibles de notre chère Patrie, Ainsi soit-il. »

JUSTINIAN, patriarche de Roumanie.

Le nouveau statut de l'Eglise Orthodoxe Roumaine

autrichienne en 1775, furent rattachés à l'Eglise serbe de Karlonat, le Maramures, etc... Ceux de Bukovine, devenue province l'Eglise serbe de Karloviciu (1761). en 1688 et rattachés à l'évêché de Buda pour être soumis à Budapest, Les Roumains orthodoxes de Transylvanie, du Banat hongrois en deux pays, l'un dépendant de Vienne, et l'autre de des orthodoxes de Bukovine, de Dalmatie, de Vienne et de Trieste vici (1784) : singulière combinaison qui faisait une seule Eglise Roumains orthodoxes en Bukovine, en Transylvanie dans le Ba-Valachie qui au début constituait le royaume, on rencontrait des le 23 février 1925. Jusqu'alors, les Roumains orthodoxes avaient 4 mai suivant. La loi qui créait le patriarcat avait été promulguée puis par la Chambre des députés, le 3 avril, fut promulguée le l'organisation ecclésiastique, votée par le Sénat, le 24 mars 1925 de Maramures, etc., furent incorporés à l'Empire des Habsbourgs (1873). C'était la conséquence de la division de l'Empire austrovécu sous des obédiences différentes. En dehors de la Moldoen 1925, lors de la création du patriarcat roumain. Les Roumains orthodoxes se sont groupés en une seule Eglise La loi sur

En 1783, l'empereur Joseph II leur concéda un évêché à Sibiu. Le 24 décembre 1864, l'empereur François-Joseph proclamait leur indépendance vis-à-vis de l'Eglise serbe de Karloviciu pour leur concéder une métropole avec deux évêchés en dehors de celui de Sibiu. Un congrès national ecclésiastique dota la nouvelle église d'un statut qui fut approuvé par l'empereur, le 28 mai 1869. La Bessarabie, annexée en décembre 1918, dépendait jusqu'alors de l'Eglise Russe. Quant au royaume de Roumanie, il

avait son organisation particulière. Lorsque fut créée la Grande Roumanie en 1919, les orthodoxes songérent naturellement à s'organiser en une seule Eglise nationale; toutefois la chose n'alla pas sans difficulté, chacune des parties, entendant conserver son organisation et ses coutumes propres, n'envisageait pas sans amertume la nécessité d'y renoncer. Il fallut six ans pour aboutir à l'unification de l'Eglise orthodoxe roumaine, encore la Transylvanie et la Bukovine obtenaient-elles de conserver certains de leurs droits particuliers.

En 1940, la Russie soviétique a réoccupé la Bessarabie et, en 1944, annexé le nord de la Bukovine bien que cette province n'ait jamais été russe. L'Eglise orthodoxe roumaine amputée d'une province était ainsi amoindrie de 2.500.000 fidèles. On songea naturellement à la réorganiser en tenant compte de ces changements politiques. Par ailleurs, la loi du 3 août 1948 obligea toutes les confessions religieuses de la République populaire roumaine à réviser leurs statuts pour les aligner avec cette loi.

du Conseil central ecclésiastique a été considérablement réduit. nombre des membres de l'Assemblée nationale ecclésiastique et polites et les archevêques qui font partie de ce conseil. Le par les membres du Saint-Synode ; ce sont maintenant les métro-1931, comptait en dehors du patriarche, quatre évêques élus diocèses est assez différente. Le synode permanent, rétabli en doxes de ces provinces. L'organisation centrale des quatorze ailleurs, c'est l'unification complète de toutes les églises orthode 19 à 14. Il n'existe plus aucune particularité, ni en Ardéal ni dépens de celle de l'Ardéal. Le nombre des diocèses a été ramené chée de celle d'Oungro-Valachie, et celle du Banat érigée aux provinces, mais deux autres ont été créées : celle d'Oltenie, détaet de la Bukovine lui a fait perdre les deux métropoles de ces assez importantes. L'occupation par les Soviets de la Bessarabie statut, l'Eglise orthodoxe roumaine a subi des modifications blée nationale, le 23 février 1949. Aux termes de ce nouveau statut (1) qui fut approuvé par la Praesidium de la grande Assemévêques orthodoxes du pays, se réunit pour discuter ce nouveau Les 19 et 20 octobre, le Saint-Synode, comprenant tous les

La différence est encore plus sous ble dans les paroisses; jadis, il suffisait de 200 familles dans les villages pour en avoir une, maintenant il en faut 400, ce qui ne facilitera guère le ministère pastoral, car la plupart des villages étant dispersés dans

 Le texte de ce statut fut publié dans le Moniteur of ficiel n° 74 du 25 févr. 49 et dans la Biserica Orlodoxà Rômâna, bulletin officiel du Patriarcat, n° 1-2, LXVII° année, janv.-février 1949.

> les régions montagneuses ne peuvent réunir une telle population. Le conseil paroissial n'a plus que de 7 à 12 membres, au lieu de 15 à 30 dans les anciennes organisations. L'archiprêtre ne possède plus ni assemblée, ni conseil, ni épitropie.

Même simplification dans les diocèses. L'Assemblée n'a plus que 30 membres alors qu'elle pouvait en avoir jusqu'à 60. Le conseil diocésain est simplifié, réduit à une section au lieu de trois. Dans l'ancien statut, la métropole n'avait pas d'organisation spéciale, elle possède désormais son synode.

L'élection des évêques et du patriarche avait lieu jadis au sein d'une Assemblée dont faisait partie de droit, outre les délégués du clergé et des fidèles, tous les députés et sénateurs orthodoxés. Aujourd'hui la grande Assemblée nationale n'a plus qu'un seul représentant, mais cela importe peu puisque l'élection n'est valide que si elle est approuvée par le gouvernement.

valide que si elle est approuvée par le gouvernement. La nomination aux divers postes ecclésiastiques doit être

La nomination aux divers postes ecclésiastiques doit être notifiée au gouvernement, qui peut toujours refuser un clerc qui ne lui agrée point. En prenant possession de leur charge, tous les membres du clergé doivent prêter le serment de fidélité, non aux lois de l'Eglise et de l'Etat comme jadis, mais à la République populaire roumaine dont ils s'engagent à défendre les principes...

se libérer des préjugés et des confusions spirituelles qui leur ont bonne fin leur apostolat social et de leur donner la possibilité de étrange enseignement, déclara notamment : « Afin de mener à triarche Justinian et plusieurs évêques. Dans son discours le server leur poste ou en obtenir un meilleur qu'après avoir suivi doit mener la lutte pour la justice sociale et pour la paix, elle ne travailleur et les Saintes Ecritures. L'Eglise orthodoxe roumaine été inculqués par un sombre passé, les prêtres doivent être orienrecteur de l'institut théologique orthodoxe, où était donné cet la cérémonie d'inauguration de ces cours assistaient le Pales théories communistes et subir un examen d' « aptitude ». A de 1949, un millier de prêtres ont dû suivre des conférences sur des cours spéciaux, dont l'esprit nous est connu. Pendant l'été essentiellement athée et matérialiste, ils ne peuvent espérer conseconcaires dans les lycées de l'Etat, dont l'enseignement est rants au sacerdoce doivent obligatoirement faire leurs études formation du clergé ; la réalité est tout autre. Outre que les aspiréalisations de la classe ouvrière. » Dans l'allocution qu'il prodes impérialistes anglo-américains, dont le but est de miner les peut s'associer avec l'Eglise papale impérialiste, ni avec les diftés... Il n'y a pas de contradictions entre la volonté du peuple férentes sectes existant en Roumanie. Celles-ci sont les agents En théorie, l'Eglise semble prendre le plus grand soin de la

nonça en guise de conclusion, le Patriarche Justinian disait que ces cours d'orientation permettront à la masse des prêtres de prôfiter de l'« expérience pastorale » des professeurs qui ont atteint un haut degré de culture politique. Bon nombre de prêtres se sont vus au niveau de la situation nouvelle. La manière dont ils ont manqué à leurs devoirs a été condamnée. Tous les prêtres coupables seront suspendus et exclus de l'Eglise orthodoxe (Cf. La Nation Roumaine, 1^{er} juin 1949).

Des rapports de police ont signalé, en effet, que certains prêtres n'exécutent pas rigoureusement les ordres de la Patriarchie. Ils ont pris notamment l'habitude de censurer systématiquement les pastorales du Patriarche et d'en supprimer tous les passages qui ont un caractère politico-idéologique trop marqué. A la suite des remontrances que le Patriarche a reçues à ce sujet, il a pris des sanctions contre de nombreux prêtres orthodoxes qui n'ont pas respecté ses instructions.

Les serviteurs de l'autel ont été condamnés à des amendes allant de 5.000 à 10.000 lei payables dans les sept jours. Cette mesure a suscité une vive indignation parmi les prêtres et parmi les fidèles.

Par ailleurs, la politique soviétique du Patriarche Justinian est envisagée avec une méfiance grandissante par le clergé orthodoxe. Pour tâcher de justifier son attitude, le Patriarche saisit toutes les occasions.

gouvernement actuel, comme une conquête vers laquelle l'Eglise salue ensuite les garanties de liberté religieuse assurées par le octroyées par la nouvelle organisation de l'Etat... » Le Patriarche bonnes et les justes institutions sociales qui nous ont été cependant pas de reconnaître et de saluer de tout cœur les étrangers à la doctrine du matérialisme. Cela ne nous empêche de Crimée : « Nous, serviteurs du Christ et de son Eglise, sommes Patriarche Justinian cite une déclaration de l'archevêque Lucas conscience et religieuses. Pour appuyer son argumentation, le sances scientifiques, non par un rétrécissement des libertés de le relevement de la conscience, par la diffusion des connaiss'approprieront la conception matérialiste dialectique que par un principe du parti ouvrier roumain selon lequel les masses ne gieuse ». Toutefois il s'efforce de rassurer le clergé en évoquant et sociaux, est profondément différente de l'interprétation relique sur les causes premières des différents phénomènes naturels rialisme historique sur la création du monde et de la vie, ainsi orthodoxes, le Patriarche convient que « la conception du matéqui laisse discerner les jourdes pressions exercées sur les églises Ainsi, dans une lettre pastorale, publiée à ce moment, lettre

orthodoxe n'a cessé d'aspirer sous les gouvernements précèdents. Pour en revenir au nouveau statut, on prétend perfectionner le clergé dans le sens indiqué par le Patriarche. D'après le nouveau statut, également, la vie monastique est assez strictement réglementée, alors quelle jouissait jadis d'une certaine autonomie. Outre que tous les couvents sont désormais astreints à la vie cénobitique, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, de plus, ils doivent ouvrir des ateliers pour se rendre utiles an peuple et y fonder des écoles missionnaires. La plupart s'y étaient refusées malgré la pression qu'ils avaient subie, parce que leurs traditions, le but de leur vie était la sanctification personnelle et non le travail ou l'apostolat. Il faut maintenant, pour entrer au couvent, le certificat d'études primaires et la qualification dans un métier, comme si ce mince bagage littéraire et scientifique était nécessaire à la vie religieuse.

Enfin les pouvoirs du Patriarche ont été grandement élargis. Il dispose aujourd'hui d'une chancellerie qui centralise nombre de services attribués jadis aux diocèses (1).

En bref, bien qu'assez compliquée, la nouvelle organisation n'offre pas de grandes différences avec celle qui existe en d'autres pays orthodoxes. Elle est profondément viciée du fait que l'Eglise est à la merci de l'Etat communiste qui ne dissimule pas sa volonté de la faire servir à ses fins. Le Patriarche Justinian Marina, acquis aux nouvelles idées, qui a commencé la révision complète du clergé pour éliminer les éléments hostiles et douteux, a déjà apporté de nombreux changements dans le clergé séculier et dans les monastères. Il ne s'arrêtera certainement pas sur cette voie, car il peut compter sur l'appui du gouvernement.

Si le régime actuel dure encore quelques années, l'Eglisc orthodoxe de Roumanie sera complètement mise au pas comme celle de la Russie soviétique.

5. Les coups portés à l'Église Orthodoxe

Par les trois articles suivants, parus dans la « Nation Roumaine », on jugera des « bienfaits » — si hautement vantés par le Patriarche Justinian Marina — concedés à l'Eglise orthodoxe, en échange de sa domestication « volontaire » au régime communiste...

 Pour plus de détails voir : « La Réforme législative du Patriarche Justinian de Roumanie. Sa Réforme et sa Règle monastique » dans Irénikan, 1. XXVII, 1954, p. 52-92. Chevetogne, Belgique.

L'EGLISE ORTHODOXE EN R. P.R.

L'Agence « Rideau de Fer » qui s'est occupée il y a quelques temps des prêtres orthodoxes roumains, condamnés aux travaux forcés, a publié les informations suivantes :

Au sujet de la situation de l'Eglise orthodoxe roumaine, nous sommes en mesure de donner quelques détails sur les persécutions dont est victime l'Eglise orthodoxe de Roumanie que l'on croit souvent, en Occident, à l'abri des persécutions :

1° Comme conséquence des actes de terreur communiste, trois prélats orthodoxes ont péri : Mgr Irineu Mihailesco, métropolite de Moldavie ; Mgr Nicodème, patriarche et Mgr Grégoire, évêque de Husi.

2º Treize évêques ou archevêques orthodoxes furent éloignés de leur poste, arrêtés ou gardés à vue.

3" Mgr Partenie Ciprian, évêque de l'armée roumaine qui avait le grade de général, fut obligé de démissionner : il est gardé à vue au monastère de Neamjiu. 115 prêtres militaires, dont le grade allait de celui de capitaine à celui de colonel, durent en même temps donner leur démission.

4° Mgr Morusca, évêque des Roumains aux Etats-Unis, qui était rentré avant la guerre pour passer son congé en Roumanie, fut empêché de reprendre le chemin de l'Amérique pour être gardé à vue à Craiva, petite localité près d'Alba-Julia.

5° Toutes les écoles de l'Eglise orthodoxe : 2.300 écoles primaires, 24 lycées, 8 écoles de chants, 13 séminaires théologiques, une académie de musique sacrée et 3 facultés de théologie furent liquidées et leurs locaux transformés en bureaux de propagande communiste.

6° Tous les hópitaux appartenant à l'Eglise orthodoxe, tels ceux : «Brancovenescu» et «Coltea» à Bucarest ; «Madona Dudu» à Craiova, et «Spiridoni» à Iassy, ont été placés sous la juridiction de l'Etat et sont administrés par les communistes (1).

LA SITUATION DE L'EGLISE ORTHODOXE EN ROUMANIE (2).

Avant que Justinian ne parvienne à cette haute situation, les communistes ont du révoquer l'ancien Métropolite Ireneu de

La Nation Roumaine, 15 sept. 1952.
 La Nation Roumaine du 15 oct. 1951.

Moldavie et le dernier Patriarche de Roumanie, Nicodème. Tous deux sont morts de façon très mystérieuse.

L'homme qui détenait les preuves de l'assassinat, l'évêque Grégoire de Husi, lui aussi, périt mystérieusement le 1° mars 1949.

Un simple curé de village n'aurait jamais pu être élevé au rang de Patriarche de Roumanie, franchissant en sept mois tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, comme ce fut le cas de Justinian Marina, si le parti communiste ne lui avait pas confié une mission spéciale.

L'ancienne loi de l'Eglise qui avait depuis longtemps doté celle-ci d'une organisation démocratique a été complètement abolie le 23 février 1949, et remplacée par une nouvelle législation dictatoriale.

Conformément à cette législation, l'actuel Patriarche communiste de Roumanie devenait le Dictateur non seulement de l'Eglise orthodoxe, mais aussi de toutes les autres, y compris les Eglises mahométanes et israélites. Il agissait sur les instructions qu'il recevait de M. Carpor lui-même, l'un des patrons du Kremlin.

En fait, selon cette nouvelle loi communiste, pas un archevêque, un archimandrite, un évêque, un prêtre ou même un simple bedeau ne pouvait être nommé sans l'accord du « Cabinet rouge » qui fonctionne auprès de la Patriarchie. Ce cabinet est composé de quatre ou cinq soi-disant experts des affaires religieuses, lesquels, en réalité, ne sont que des agents du parti communiste. Ainsi, même le Patriarche communiste de Bucarest ne put prendre aucune décision sans leur consentement. Cette nouvelle loi communiste a eu comme principaux résultats l'incorporation de l'Eglise uniate à l'Eglise orthodoxe de Roumanie et la concession à l'Eglise catholique romaine de Roumanie d'une prétendue indépendance. Les chefs des deux Eglises ont été soit arrêtés, soit forcés à se cacher.

Il est intéressant de souligner qu'en vue de l'éducation politique des prêtres actuels et futurs, les communistes ont pris deux nouvelles mesures.

Premièrement : tous les membres du clergé sont obligés de suivre un cours de six semaines d'idéologie communiste et d'instruction religieuse « progressiste et scientifique ».

Deuxièmement : les trois nouveaux Instituts de théologie ont été créés afin que les futurs membres du clergé reçoivent une instruction idéologique communiste. Les prêtres, s'ils ont la chance de pouvoir célébrer le culte dominical, sont obligés de

chie de Bucarest. Le prêtre ne peut rien dire en dehors du texte qu'il a reçu. diaire du « Cabinet rouge » qui fonctionne auprès de la Patriarsermon leur est envoyé par le parti communiste par l'intermélimiter leur activité pastorale à cet office. Même le texte de leur

buts charitables. chaque paroisse rurale reçut entre 7 et 10 acres de terre arable, une nouvelle loi agraire, plus importante que la précédente, ferres servait à compléter les salaires du clergé et à différents et chaque évêque diocésain, 200 acres. L'exploitation de ces étaient insuffisants. C'est pourquoi, en 1922, lorsque fut votée payer des salaires aux prêtres. Mais les salaires payés en 1864 la condition que l'Etat s'oblige, en guise de compensation, a en 1864 lorsque l'Eglise a offert ses propriétés aux paysans, sous En fait, la première réforme agraire a eu lieu en Houmanie

sable du Soviet Jocal. peuvent leur accorder des subsides sans l'approbation du responpayé par le régime communiste, et les fidèles, eux-mêmes, ne negugent leurs devoirs paroissiaux. En effet, aucun prêtre n'est prêtres à travailler dans ces fermes collectives de façon qu'ils dant, matériellement, du parti communiste et de forcer les nouvelle réforme a été de rendre le clergé entièrement dépencollectives communistes nouvellement créées. Le but de cette lontairement » les propriétés rurales des églises aux fermes Roumanie a été de forcer les évêques et le clergé à offrir « vo-Un des premiers actes de l'actuel Patriarche communiste de

LE RÉGIME DE L'EGLISE ORTHODOXE (1)

ce titre, par le ministre de l'Intérieur Théohari Georgesco. Le 14 septembre 1951, le Comité Exécutif du Parti a déchargé les affaires religieuses était Vasile Luca, ministre des Finances Vasile Luca de ses fonctions ecclésiastiques et l'a remplacé, « On sait que jusqu'à ces temps derniers, le responsable pour

Ce changement de direction a eu des conséquences immé-

offices religieux avec la mission de surveiller attentivement tout ce qui se passe dans l'église, autour d'elle et, en particulier, un homme et une femme, assisteront régulièrement à tous les l'activité du prêtre. Ces agents doivent filer et identifier tous Il a été prescrit que, dorénavant, deux agents de la Sûreté

fidèles qui sont au service de l'Etat. ceux qui fréquentent les offices et notamment dresser la liste des

niste qui y a installé un de ses clubs. Patriarchie, a été réquisitionné et occupé par le parti commutionnait le séminaire théologique et l'école des chantres de la D'autre part, le monastère de Radu-Voda à Bucarest, où fonc-

et à la stupeur de ses collaborateurs intimes, la demande a été intentionnés. Il a demandé audience. Mais à sa grande surprise, nistre de faire annuler la mesure prise par des subalternes mai de l'Intérieur dans l'intention de demander à son nouveau miune luxeuse voiture américaine et s'est fait conduire au Ministère mis au courant de rien. Ce dernier est monté sur le champ dans diatement porté plainte au Patriarche Justinian qui n'avait été évacués dans les 48 heures. Le supérieur du monastère a imméavec un ordre de réquisition, demandant que les bâtiments soient incident a été vivement commenté parmi les prêtres de la Parepoussée. Le ministre a refusé de recevoir le Patriarche. Cet Patriarche et s'attendent à le voir bientôt libéré, lui aussi, de ses triarchie qui y voient un signe de l'imminente disgrâce Un matin une équipe de miliciens s'est présentée au monastère Les choses se sont passées de la façon suivante :

ces travaux la coquette somme de 25 millions. » tants travaux de réfection du monastère et avait dépensé pour Détail piquant : la Patriarchie venait de procéder à d'impor-

lité à ses ordres de son dévoué serviteur, le Patriarche Justinian... Le gouvernement reconnaissait ainsi, généreusement, la doci-

moins facilement à l'Etat que ne l'a fait celle de l'U. R. S. S. La gouvernement communiste de Bucarest, elle se laisse inféoder ment quasi-total du Patriarche Justinian aux directives du sentement de l'Eglise Orthodoxe roumaine, malgré l'asservissesièges épiscopaux, ainsi que celui des séminaires et des Acarelégués au monastère de Neamtiu en Moldavie. Le nombre des preuve en est que plusieurs évêques, résistants, ainsi que nous collaborer avec l'Etat en vue de l'asservissement de l'Eglise au centration contiennent beaucoup de prêtres qui refusent de démies de théologie, a été réduit. Les prisons et camps de conl'avons vu, ont été contraints de démissionner pour être ensuite Des indices permettent de conclure que, pour ce qui est pre-

régime politique. Beaucoup de prêtres, également, qui professent des sentiments

⁽¹⁾ La Nation Roumaine, 15 déc. 1951.

de sympathie à l'égard de leurs frères catholiques plus éprouvés qu'eux, ont refusé de faire l'agitation parmi les chrétiens non-orthodoxes. Entre tant de témoignages de ce genre, il suffit de rapporter celui d'un missionnaire français expulsé de Roumanie par les communistes.

Le Père Choron nous raconte qu'au moment de la fermeture de la chapelle des Sœurs de Notre-Dame de Sion de Bucarest, lorsque les miliciens procédèrent à l'inventaire, un prêtre orthodoxe rounain qui avait assisté à cette scène, et fort affligé, exprima au Père Choron toute sa sympathie, en lui disant que si les communistes agissent de la sorte à l'égard des catholiques, demain ce sera le tour des orthodoxes, lesquels ne seront pas épargnés, et cela contribuera à faire demain l'union de tous les Roumains dans la vraie foi.

l'efficacité du nouvel ordre social instauré ?... du Patriarche quant à la bonne volonté des maîtres du jour et à bien s'agit-il d'une collaboration étroite jaillie de la conviction dissolution totale de l'Eglise orthodoxe par les communistes, ou niste. Est-ce pour sauver l'Eglise de l'assujettissement et de la comportement du Patriarche Marina vis-à-vis du régime commudu jour. L'avenir dira quels étaient les véritables mobiles du quer aux yeux du peuple son asservissement aux dirigeants sa résistance et indice de sa disgrâce, ou procédé pour maset du haut clergé réactionnaire » ; avertissement sérieux pour démasquera impitoyablement les desseins des ennemis du peuple rapports normaux entre l'Eglise et l'Etat... Le peuple roumain qu'il s'est longtemps et obstinément opposé au rétablissement de qué par Radio-Moscou qui disait à son sujet : « C'est un fait au Patriarche et au régime. D'ailleurs le Patriarche se vit attade l'année 1952, la police a arrêté 154 prêtres qui tenaient tête de lire « in extenso » ses lettres pastorales. De ce chef, au début velléités de résistance. C'est ce qui lui a valu le reproche de ne à certains moments cependant il a paru manifester quelques grand esprit de concession aux exigences des dirigeants du pays. pas sévir avec assez d'énergie contre les prêtres qui refusaient Si le Patriarche, depuis son installation, a fait preuve d'un

De toute manière, les faits sont là, qui montrent que, jusqu'à maintenant, le Patriarche et son Eglise, malgré le raidissement signalé, a fait preuve d'asservissement aux dirigeants communistes. Comment peut-il concilier cette attitude avec ses convictions chrétiennes? Le Patriarche prendra ses responsabilités devant l'Histoire et devant la conscience du peuple roumain.

En dépit de l'appui sérieux donné par le Patriarche et les évêques orthodoxes, en particulier par le métropolite Balan de Sibiu, aux dirigeants communistes pour dissoudre l'Eglise catholique roumaine de rite byzantin, et « mettre au pas » l'Eglise catholique roumaine de rite latin, nous ne saurions confondre cette attitude avec celle de l'Eglise orthodoxe roumaine, la vraie qui, vivant les valeurs chrétiennes authentiques, ne pouvait ni approuver le gouvernement communiste ni s'associer avec lui dans l'accomplissement de ses visées de destruction de l'Eglise chrétienne.

Il faut noter que ni du côté catholique, ni du côté orthodoxe, la masse du clergé n'a participé à l'action exposée au long de ces pages. Il s'agit uniquement de quelques prélats, trompée dans leur jugement, qui acceptent de plier l'Eglise à l'instrument d'oppression gouvernemental. L'action de ces prélats ne saurait engager la véritable Eglise orthodoxe de Roumanie et, en réalité ces « dévoyés », à l'instigation d'un régime haï par le peuple roumain, travaillent contre cette Eglise qu'ils sont censés représenter.

Cependant, l'action de ces prélats a risqué de provoquer une réaction défavorable de l'ensemble du peuple roumain, à l'égard de l'Eglise orthodoxe. Ce peuple, tenu dans l'ignorance des réalités, pourrait croire que cette Eglise entière participe aux violences et sévices contre les catholiques. On a constaté, en effet, que l'Eglise catholique de rite byzantin, au plus fort de la persécution, devenait de plus en plus populaire en Roumanie, précisément à cause de l'oppression dont elle était l'objet.

C'est ainsi que les fidèles orthodoxes venaient très nombreux écouter les sermons et suivre les offices des prêtres catholiques de rite byzantin.

CONCLUSIONS

Quelles conclusions est-il permis de tirer des faits et des documents produits au cours de ce tour d'horizon sur la situation de l'Eglise Catholique dans une Roumanie actuellement soviétisée?

Le combat qui met aux prises le communisme et la religion ne

prendra pas fin demain.

Comment conjecturer, comment en prévoir l'issue?

Pour réduire les consciences, l'idéologie destructive de la civilisation chrétienne dispose de moyens formidables jamais égalés au cours des persécutions du passe depuis que l'Eglise

La Croix est abattue, le sort de l'Idéal qu'Elle représente et qu'Elle affirme paraîtrait être désespéré pour toujours aux yeux des croyants roumains.

La liberté religieuse, dans l'expression absolue du terme ne

figure plus qu'un cynique artifice. Une lente et profonde entreprise de division qui tend à la déroute des esprits s'achève d'après des méthodes d'un raffi-

nement inconnu jusqu'ici.

Les efforts dépensés aux fins de « modeler » en pleine « matière » l'âme de la nouvelle génération, pour s'en assurer la maîtrise absolue, annoncent l'éveil d'une jeunesse chez qui le mot « religion » n'aura plus aucun sens.

mot « religion » n'aura plus aucun sens. A brève échéance, le communisme aura fait de l'Eglise Catholique, revisée selon sa doctrine, un instrument soumis à sa politique, pour en arriver tôt à l'abolition de la liberté même de

La condamnation de l'Eglise Catholique, en tant qu'adversaire politique, par le régime communiste, ne relève pas du souci de l'Etat nouveau de construire une Cité meilleure, mais de la décision de sombrer cette Eglise qui continue de parler et d'agir au nom de l'immarcessible Clarté dans les ténèbres d'un matérialisme faiseur d'apostats, lequel entend dicter des lendemains d'athéisme d'une désespérance sans fin.

CONCLUSIONS

de la vie, dans un retour à la barbarie qui le rendra malléable per de l'individu jusqu'au sentiment de sa conception chrétienne soit consommée, l'obstacle de la religion renversé, afin d'extir-Il urge donc, pour le communisme, que la défaite du Christ

Certes, le péril est extrême !

dans les pays situés derrière le rideau de fer. c'en serait fait à jamais du Christianisme en Roumanie, comme Si le communisme réussissait dans ses monstrueux desseins,

concilier l'inconciliable, préconisent une entente avec le commu-Il en est encore - non des moindres - qui, cherchant a

ment équilibré pour qui le noir restera le noir et l'illusionnisme bon -, n'a pu faire long feu au regard de tout individu sainecollaboration mitigée du catholicisme avec le marxisme - le premier se bornant à emprunter au second ce qu'il aurait de preuves de ses mobiles inspirateurs, et le postulat fameux d'une La tactique de « la main tendue » aux catholiques a donné les

chose signée prend figure de sinistre bouffonnerie. l'on doit accorder à des hommes pour lesquels le respect de la vent leurs engagements, précise, d'ailleurs, la part de crédit que La manière spécifique, avec laquelle les communistes obser-

ment jugée par l'Histoire impartiale... sement, et inertes devant ses conséquences, ne sera pas sévèredent, en apparence insensibles à la tragédie qui évolue rageuon peut se demander si, un jour, l'attitude des peuples de l'Occiradiées du Code de l'Humanité, les valeurs morales écartelées, manie, alors que les corps sont soumis à la torture, les libertés En présence de cette course au cataclysme spirituel, en Rou-

Bête communiste. n'a point encore été trop profondément rayée par la griffe de la le cœur bien trempés des peuples assez fortunés dont l'existence lever les affres d'une affliction agissante dans la conscience et liberté de créature de Dieu, procès bouleversant qui devrait soninfernales, le procès de l'Homme à qui est refusée sa véritable C'est bien, à la face du monde, engagé par les Puissances

teintée de la pourpre des martyrs. ficence, déroule sa longue chaîne d'oppression glorieusement le conflit atroce et sublime, où se mêlent l'horreur et la magnidernière citadelle avancée du Catholicisme en terre barbaresque, Lá-bas, à quelques heures d'avion, parmi les glacis de cette

héroïcité qui proclame l'éternelle domination de l'Esprit, le Pourtant..., dans une atmosphère de catacombe, au prix d'une

> Christ, pourchassé, ne cesse de révéler Sa Présence sur ces terres, autrefois joyeuses, devenues terres de désolation et de

vante de l'hécatombe dirigée à laquelle elle a été vouée par ses de ses évêques, de ses prêtres, n'en demeure pas moins survi-L'Eglise Catholique roumaine, amputée de ses chefs, privée

à fidèle, l'espoir rivé à l'âme, les catholiques de Roumanie attencachés, l'Hostie Très Sainte est distribuée et transmise de fidèle tortionnaires. suadės que ces dernières, si titanesques soient-elles, plieront triomphe d'En Haut sur les Forces souterraines, car ils sont perdent, confiants, que se produise l'éclaircie annonciatrice du qui ne meure point ici-bas : la Foi. nécessairement devant les forces imparties par la seule chose La Voix de Dieu se fait entendre dans l'ombre de cénacles

sécutions subies par l'Eglise dont Elle ne se soit redressée plus Ils savent qu'il n'est pas de précédent dans l'histoire des per-

forte, plus radieuse, plus sereine. de laquelle ses membres, que l'on entend condamner à la dégrarésistance indomptable aux chocs des éléments désagrégeants dation morale et physique se haussent à la sainteté par une L'Eglise Catholique Roumaine endure sa Passion au cours

qui argueront d'un banal remous de l'histoire intérieure d'un sans trève en action. peuple, tandis que les nations, indifférentes à la détresse et à la historiques, tôt oubliées, dans un univers désaxé, en effervescente souffrance, objecteront qu'il n'y a là que l'une de ces fatalités évolution..., qui, de jour en jour, s'éloigne davantage de son Il peut sembler que le temps travaille pour des spoliateurs

Créateur... La parole de Pascal ne reflète-t-elle pas la douloureuse et

consolante Promesse:

« Jésus sera en agonie jusqu'à la fin des temps...»

crime majeur que vers des cieux, un moment obscurcis par une depuis longtemps il ne restera plus rien de ceux qui s'activent au en Roumanie comme sont passées toutes les persécutions, et ront, sans fin, de nouvelles louanges, de nouvelles hymnes de maléfique industrie, redevenus sereins et éblouissants, montevictoire, de nouveaux accents de jubilation... Puis surgira ce triomphe prédit, car la persécution passera

APPENDICES

I. Motion votée par l'Assemblée d'Alba Julia (21 octobre 1948).

II. Adresse du Ministère des Cultes à l'Evêché d'Alba Julia (4 juillet 1950) et Statut d'organisation de fonctionnement du culte romano-catholique dans la R. P. R.

III. Manifeste du Comité catholique d'action (28 juillet 1950).

IV. Regroupement des Ordres religieux (29 juillet 1949).

V. Choix de lettres.

Motion votée par l'Assemblée d'Alba Julia le 21 octodre 1948

Aujourd'hui, 21 octobre 1948, au moment où s'achèvent les deux siècles et demi écoulés depuis le jour où, ici même, dans ce Belgrade roumain (ex nom d'Alba Julia durant l'influence Slavone), une partie de nos aleux trompés par de fallacieuses promesses et les assurances inventées par les Jésuites de l'époque, ont rompu l'unité religieuse des Roumains de l'Ardéal et se sont unis au Pape de Rome, nous, le peuple et le clergé, représentant tous les Roumains gréco-catholiques de l'Ardéal, du Banat, de Crisana et de Maramures, nous nous sommes réunis dans cette résidence primatiale de la métropole de Transylvanie pour fêter solennellement la restauration spirituelle de notre peuple.

En raison de quoi:

Obéissant à l'ordre donné par nos aïeux sur le Champ de la Liberté en 1948; Suivant le conseil et l'exemple qu'ont toujours donnés tous les bons Rou-

mains : Emus par l'appel de sa Grandeur Mgr Nicolas, métropolite de l'Ardéal, du 3-15 mai 1948, et de l'adresse paternelle de Sa Béatitude Justinien, premier stabilisateur de l'Eglise Orthodoxe roumaine, au jour de son intronisation comme patriarche :

Salsissant la profonde signification de la proclamation falte à Cluj, le 1° octobre, par 423 cleres gréco-entholiques, non moins que la portée de l'appel du 3 octobre de ces mêmes serviteurs de l'Eglise;

Clairement conscients de faire face à ces responsabilités devant l'histoire, devant notre peuple et devant Dieu,

s déclarons:

Rompre pour toujours nos liens, quelle qu'en soit la nature, avec le Vatican et la Rome papale.

Nous incorporer avec tout notre être dans l'Eglise orthodoxe roumaine, dont nous entendons suivre les enseignements et les dispositions canoniques.

Nous soumettre en toute filiale affection à toutes les décisions de notre Eglise orthodoxe roumaine.

A partir d'aujourd'hui, nous sommes tous Roumains et le resterons à jamais, UN au service constant de notre peuple, UN dans notre foi illustre, UN dans les commandements de vie nouvelle de notre chère République populaire roumaine.

Nous remercions sincèrement Sa Béatitude le patriarche Justinien et les membres du Saint Synode pour l'affection paternelle avec laquelle ils ont embrassé nos volontés et désirs sincères.

Aux membres du Praesidium de la République populaire roumaine et du gouvernement du pays, l'hommage de notre reconnaissance pour les libertés assurées à tous les fils du peuple, libertés grâce auxquelles a pu se faire la restauration de l'Eglise roumaine dans son intégrité.

Et pour tous ces bienfaits, nous disons gloire à Dieu (1).

II. — R. P. R. Ministère des Cultes Direction de l'évidence et de la Coordination

A l'Evêché romano-calholique d'Alba Julia Alba Julia, 4 juillet 1950 Nº 23,331/50

En liaison avec votre adresse, enregistrée au ministère des Cultes sous le n° 24 993/949, dans laquelle vous nous avez envoyé pour approbation le statut d'organisation de direction et de fonctionnement du culte romano-catho-lique dans la R. P. R. nous avons l'honneur de vous faire connaître que cestatut a été mis à l'étude et qu'il peut être approuvé dans la forme annexée. En vous commingiquent catte pouvelle le vous pris de fois la nécessaire

En vous communiquant cette nouvelle, je vous prie de faire le nécessaire, conformément à la loi.

Le ministre Stanciu Stoian

Le directeur signature Illisible

Statut d'organisation de direction de fonctionnement du culte romano-catholique dans la R. P. R.

Anticle 1**, — L'Eglise romano-catholique de la R. P. R. est organisée et exerce son activité d'après ses dogmes, ses canons et ses traditions, conformément aux lois du pays.

Cf. Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 884-885.

Ant. 2.— Le Pontife romain est l'autorité ecclésiastique suprême qui décide dans les questions de foi et de morale religieuse, de dogme et de juridiction spirituelle du culte romano-catholique. Dans toutes les autres questions, l'Eglise romano-catholique de la R. P. R. se gouverne d'après les lois du pays respectant les intérêts de l'Etat.

ART. 3. — Dans la R. P. R., la hiérarchie de l'Eglise romano-catholique est constituée de la façon suivante : l'archevêché de Bucarest, avec rang de métropole et siège à Bucarest, et, comme suffragant, le diocèse d'Alba Julia.

Ant. 4. — Aucune partie du territoire de la R. P. R. ne peut dépendre d'un évêque ayant sa résidence en dehors des frontières de l'Etat roumain.

Arr. 5. — L'établissement, la modification ou la suppression des diocèses sont faits par l'Eglise, en conformité avec les lois du pays.

ART. 6. — Le territoire de chaque diocèse est divisé suivant la nécessité en archidiaconés, vicariats forains, archiprêtrés, doyennés, paroisses, chapellenies et filiales.

Anr. 7. — L'établissement et la modification des parties composantes énumérées à l'article 6 sont de la compétence de l'évêque du lieu en conformité avec les saints canons. La suppression des paroisses est également de la compétence de l'autorité ecclésiastique qui, dans ce cas, procède conformément aux directives des saints canons.

Anr. 8. — En dehors des organisations à caractère territorial, indiquées à l'article 6, il existe dans l'Eglise romano-catholique de la R. P. R. des organisations spéciales à caractère religieux comme les ordres ou Congrégations et Associations auxiliaires mixtes. Elles ne peuvent être établies et fonctionner que sur la base des règlements approuvés par les autorités compétentes ; elles sont gouvernées et représentées par leurs supérieurs ou leurs de légués statutaires.

Art. 9. — A la tête de l'Eglise romano-catholique de la R. P. R., il y a l'archevêque de Bucarest qui est le métropolite de toute l'Eglise romano-catholique du pays.

Art. 10. — En dehors des droits qui lui sont attribués en cette qualité par les saints canons, le métropolite a dans son diocèse les mêmes obligations et les mêmes prérogatives qu'a l'évêque dans son diocèse. Dans le diocèse suffragant le métropolite peut:

a) désigner le vicaire capitulaire suivant les normes du droit canon;

 b) veiller à ce que la foi et la discipline ecclésiastique se conservent intantes:

c) faire la visite canonique quand le suffragant l'a négligée. Pendant le temps de la visite, il peut prêcher, entendre les confessions, absoudre des cas réservés à l'évêque, il peut s'intéresser à la conduite du clergé pour les chercs qui n'ont pas bonne réputation, les dénoncer à leur propre Ordinaire, afin qu'il les punisse; quant aux crimes notoires et aux offenses notoires qui sont faites à lui et aux siens, il peut les punir comme il convient par des censures.

 d) dans toutes les églises, même celles qui sont exemptes, mais en avisant l'Ordinaire s'il s'agit de l'église cathédrale, il peut pontifier comme l'évêque

APPENDICES

procession, mais il ne peut accomplir les actes de juridiction; sur son propre territoire, bénir le peuple, faire porter la croix en tête de la

qui ont un caractère définitif et que lui présente la Curie suffragante, suivant la norme du droit; e) Il peut recevoir les appels des sentences définitives ou interlocutoires

ou des biens temporels de l'évêque ou de la mense épiscopale ou de la Curie diocésaine, conformément aux saints canons. Il peut juger en première instance les controverses au sujet des droits

siège archiépiscopal est vacant, le suffragant a les attributions suivantes prévues par les saints canons: Anr. 11. - Quand le métropolite est légitimement empêché ou que le

avec voix délibérative ; si les obstacles légitimes cessent, on doit choisir de la R. P. R. après avoir pris l'avis de ceux qui doivent participer au Concile préférence l'église métropolitaine ; a) il fixe le lieu où doit se tenir le Concile de l'Eglise romano-catholique de

b) il convoque le Concile et le préside.

abbés et prélats nullius. Tous les autres appelés n'ont que voix consultalés et doivent se réunir avec voix délibérative l'évêque suffragant, tous les Au Concile de l'Eglise remano-catholique de la R. P. R. doivent être appe-

naires de son clergé et des autres ministres du culte de son diocèse propreminé par l'évêque. Celui-ci représente le diocèse dans toutes les questions. le pouvoir législatif, juridique, coercilif, conformément aux saints canons. La procédure du jugement est établie uniquement par les canons ecclésias-Il juge toutes les causes, ecclésiastiques de ses fidèles et les causes discipilpas prévu différemment dans leur texte ; le mode de publication est déter-Les lois épiscopales sont obligatoires à partir de leur promulgation s'il h'est tant dans les questions spirituelles que dans les questions temporelles avec Anr. 12. — Les évêques ont le droit et le devoir de gouverner leur diocèse,

avec l'approbation du gouvernement mais leur intronisation se fait suivant Saint-Siège, sur la proposition de l'Eglise romano-catholique de la R. P. R. les dispositions de la loi sur les cultes. Anv. 13. - Le droit de nommer le métropolite et l'évêque appartient au

le serment légal de fidélité à la R. P. R. Aur. 14. — Avant d'entrer en fonctions, l'archevêque et l'évêque font

ministration du diocèse. Dans le droit canon, le vicaire général reçoit la dénominntion d'Ordinaire du lieu. aux normes des saints canons ; il l'aide avec les pouvoirs ordinaires dans l'adnomme un ou plusieurs vicaires généraux d'après les besoins de son diocèse. Le vicaire général est le remplaçant ordinaire de l'évêque, conformément Anr. 15. - Dans le gouvernement de son diocèse, l'évêque choisit et

copaux sont vacants, sur la proposition de l'Eglise romano-catholique de la la direction intérimaire du ou des diocèses. R. P. R. et avec l'approbation du gouvernement, un vicaire général prend Anr. 16. — Dans le cas où le siège métropolitain ou les deux sièges épis-

> noines qui sont les conseillers et les auxiliaires de l'évêque dans le gouvernement du diocèse, conformément au droit canon, aux usages et aux lois de la Anr. 17. - Chaque diocèse a son Chapitre, composé de plusieurs cha-

Anr. 18. — Chaque évêque a le droit de nommer les chanoînes de son

ordinaire passe au chapitre de la cathédrale dans les huit jours à partir du commencement de la vacance, qui élit un vicaire appelé capitulaire. Ce gouvernement du diocèse, en temps de vacance, est conforme au droit commun Anr. 19. - Dans le cas où le siège épiscopal devient vacant, la juridiction

cariats forains par des vicaires forains, les archiprêtres par des archiprêtres, et ont le droit de représenter leur district devant les autorités. normes du droit canon. Ils sont des organes d'administration et de contrôle les doyennés par des doyens nommés par l'évêque diocésain, suivant les Arr. 20. — Les archidiaconés sont gouvernés par des archidiacres, les vi-

roisse et ses filiales devant les autorités. La nomination du curé est de la comdevoirs sont prévus par le droit commun ecclésiastique. Il représente la paet des traditions locales. pétence de l'évêque diocésain, conformément aux normes des saints canons Aur. 21. - A la tête d'une paroisse, il y a un curé, dont les droits et les

saints canons. du Conseil Paroissial se font d'après l'usage local, en conformité avec les bonne marche de la paroisse. L'élection, l'approbation et le fonctionnement ministration des biens paroissiaux et la recherche des ressources pour la Arr. 22. — Dans les paroisses, le Conseil Paroissial aide le curé pour l'ad-

le service pastoral, avec leur clergé et leurs fidèles. gieux. De même, les évêques peuvent communiquer autant que le demande les normes prévues à l'article 40 de la loi sur le régime général du culte reli-Anr. 23. — Les évêques peuvent communiquer avec le Saint-Siège d'après

seuls qu'ils peuvent communiquer à ce point de vue. cerne leur administration, ils ont leurs chefs dans le pays, et c'est avec eux de pratique religieuse avec leur autorité spirituelle suprême. En ce qui con-ART. 24. - Les ordres et congrégations conservent l'unité de croyance et

questions de morale et de pastorale et autres fixées par l'évêque du diocèse. prêtré, doyenné) se réunit deux fois par an pour discuter selon la coutume les Arr. 25. - Le clergé d'un district (archidiaconé, vicariat forain, archi-

conférence, de temps en temps sur l'initiative du métropolite. Aur. 26. - Le métropolite et l'évêque suffragant peuvent se réunir en

se consacrer au ministère sacré. Anr. 27. — L'Eglise a le droit de préparer et de former ceux qui désirent

canoni que, pourra ouvrir les institutions suivantes pour préparer ses desser-ART. 28. - Le culte romano-catholique, en conformité avec sa structure

a) une école pour la formation des chantres;

 b) un Séminaire monastique pour préparer au même degré que le clergé séculier les religieux des différents Ordres et Congrégations auxquels ils appartiennent;

 e) un Institut théologique (Seminarium maius) pour la préparation du clergé paroissial.

Arr. 29. — L'administration, la surveillance, la formation ascétique, disciplinaire et didactique des séminaristes, ainsi que la nomination de ceux qui doivent les diriger et les instruire appartiennent à l'Eglise.

Arr. 30. — L'Eglise romano-catholique de la R. P. R. a le droit sur demande qui lui est faite, de donner l'instruction religieuse à la jeunesse catholique, de fournir l'assistance religieuse à ses fidèles dans les cadres de l'armée, dans les hôpitaux civils et militaires, dans les orphelinats, les asiles, les instituts de correction et les pénitenciers.

Anr. 31. — Dans leur activité spirituelle les évêques feront appel aux prêtres, mais ceux-ci inciteront les fidèles, d'accord avec l'enseignement de l'Eglise, à respecter les prérogatives de l'Etat et à contribuer par leur travail au relèvement de la patrie et du niveau de vie du peuple.

ART. 32. — En application de l'article 33 de la loi sur les cultes, pour sanctionner par voie occlésiastique les déviations prévues dans cet article. L'évêque examinera par ses organes et prendra les mesures demandées par chaque cas en particulier.

Anr. 33. — L'Eglise romano-catholique dans toutes ses parties composantes (métropole, évêché, chapitres, archidiaconés, vicariats forains, archiprêtrés, doyennés, séminaires, paroisses, communautés religieuses, Ordres et Congrégations religieux, et dans les autres organisations constituées canoniquement et légalement), a le droit naturel d'acheter et de posséder des moyens matériels nécessaires pour attelndre sa fin.

ART. 34. — Le clergé et les fidèles catholiques peuvent contribuer, suivant leurs moyens, à entretenir les institutions diocésaines, mais le clergé et les fidèles contribuent bénévolement à l'entretien des biens de la paroisse.

Anr. 35. — Les biens ecclésiastiques sont administrés d'après le droit commun de l'Eglise.

Anr. 36. — Les biens de l'Eglise romano-catholique ne seront utilisés que pour des fins religieuses et ils seront administrés par l'autorité ecclésiastique compétente.

Arr. 37. — Les administrateurs des biens ecclésiastiques ou des institutions diocésaines de toute nature sont obligés de rendre compte chaque année à leur évêque propre de la gestion de ces biens. S'il s'agit des biens d'un Ordre ou d'une Congrégation religieuse, les administrateurs rendront également compte chaque année à leur supérieur majeur respectif. Si pour une cause quelconque, ils doivent aussi rendre compte à d'autres, l'Ordinaire du lieu ou son délégué a aussi le droit de prendre part au contrôle et à l'administration des biens.

Anr. 38. — L'Eglise romano-catholique de la R. P. R. et ses parties com-

posantes (métropole, chapitres, archidiaconés, vicariats forains, archiprêtrés, doyennés, Séminaires, paroisses, communautés ecclésiastiques, Ordres et Congrégations religieux et autres organisations constituées canoniquement et légalement) sont des personnes juridiques de droit public, conformément au droit commun du pays.

Ant. 39. — Le présent statut entre en vigueur après son approbation par les organes compétents de la République populaire roumaine. Pour l'application des articles 7, 8, 9, 12, 13, 16, 19, 20, 21, 25, 26, 29, ct 35 du présent statut, l'approbation du ministère des Cultes est nécessaire. Il la donnera en tenant compte des dispositions de la loi d'organisation et de la loi sur le régime général des cultes religieux (1).

III. — Manifeste du Comité Catholique d'Action 28 juillet 1950

Très vénérés Frères, Prêtres, Chers Fidèles,

Les représentants des prêtres et des fidèles romano-catholiques désireux de paix se sont réunis le 27 avril de l'année courante en une mémorable conférence, à Targu-Mures. Les personnes qui ont participé à cette conférence, pénétrées d'amour et du sentiment de leur responsabilité envers la patrie, envers notre peuple et envers notre Eglise, dans l'esprit du véritable enseignement du Christ, se sont prononcées avec enthousiasme et solennité en faveur de l'adhésion à la cause de la paix et ont exprimé la volonté des fidèles et des prêtres épris de paix d'intégrer l'Eglise catholique dans les lois de la ra p

La conférence a tenu compte du fait que toutes les autres confessions de la R. P. R. ont trouvé, il y a longtemps déjà, le moyen de s'intégrer dans l'ordre démocratique populaire, jouissant de la liberté religieuse qui leur est assurée par la constitution et les lois de notre république populaire. Notre Eglise romano-catholique est la seule à s'abstenir, La conférence a mobilisé les prêtres et les fidèles courageux et honnêtes pour la défense de la paix du monde. Elle a également attiré l'attention sur le fait que l'intégration de l'Eglise catholique dans l'ordre légal constitue un problème étroitement lié à la cause de la paix. Nous voyons clairement aujourd'hui que la politique menée par certains dirigeants de l'Eglise est une politique hostile à la paix et tout aussi hostile à l'Eglise qu'ils voudraient transformer en un instrument de fauteurs de guerre anglo-américains.

Les adhésions de dizaines de milliers de fidèles et de centaines de prêtres épris de paix indique — en dépit de toutes les menaces, interdictions, sanctions répressives et disciplinaires et rumeurs calomnieuses — l'attitude prise par la conférence de Targu-Mures qui exprime la volonté de la grande majorité des fidèles et des prêtres.

Ct. Doc. Cath., 8 avril 1951, col. 429-432.

APPENDICES

Le Gouvernement de notre République populaire a également pris connaissance avec compréhension des décisions de Targu-Mures. Notre gouvernement, appréciant la manifestation des forces démocratiques au sein de notre Eglise, lui a témoigné sa bienveillance par toute une série de mesures favorables à son libre fonctionnement.

Ainsi les prêtres qui avaient été contraints par ordre des autorités ecclésiastiques supérieures de refuser le traitement, peuvent maintenant le recevoir à nouveau. Le statut romano-catholique de Transylvanie élaboré sur la base des traditions séculaires, a commencé à fonctionner, le ministère des cultes rétrocédant une grande partie des biens du statut.

Le ministère des Cultes, après examen et mise en accord avec les lois du pays, a approuvé le projet de statut antérieurement présenté par l'épiscopat. Ce projet de statut pour l'organisation et le fonctionnement de l'Eglise romano-catholique de la R. P. R. daté du 4 juillet 1950, n été adressé aux évéchés d'Alba Julia et de Bucarest. Il est aujourd'hui connu des prêtres et de la masse des fidèles qui peuvent se convaincre que notre gouvernement n'a pas l'intention de mettre obstacle à quelque forme que ce soit de liberté religieuse ni au fonctionnement légal de notre Eglise.

L'arlicle 1 du projet dit : «l'Eglise romano-catholique de la R. P. R. s'organise et exerce son activité, conformément aux dogmes, canons et traditions quilui sont propres, en accord avec les lois du pays ».

Cela signifie que les canons et traditions ecclésiastiques sont respectés par les lois de notre République populaire.

L'article 2 du projet déclare : « Le pontife romain est l'autorité écclésiastique suprême, qui décide dans toutes les questions de foi et de morale religieuse, de dogme et de juridiction spirituelle du culte romano-catholique ».

L'article 13 dit : « Le droit de nommer le métropolite et les évêques appartient au Saint-Siège sur la proposition de l'Eglise romano-catholique de la R. P. R. et avec l'approbation du gouvernement.

L'arlicle 28 dit : « Le culte romano-catholique pourra ouvrir une école pour la formation des chantres, un séminaire monastique et un institut théologique ». Ainsi le projet indique clairement que l'exercice des droits aura lieu con-

formément aux saints canons et aux lois ecclésiastiques.

En un mot notre Gouvernement, par l'approbation du projet, offre à notre Eglise, la possibilité de fonctionner normalement. La mise en vigueur de ce statut mettra notre Eglise dans une situation légale et assurera la libre communication entre les évêques et le Saint-Siège, tout en respectant les formalités prescrites par les lois ecclésiastiques, et constitue une base pour intégrer notre Eglise dans les aspirations du peuple laborieux de la R. P. R.

Tous les prêtres honnêtes et désirenx de paix et tous les fidèles de notre Eglise ont reçu avec une grande satisfaction la nouvelle compréhension et la bienveillance dont fait preuve notre gouvernement.

Nous avions espéré que les négociations tant désirées et urgentes seraient également entreprises par les autorités ecclésiastiques compétentes (1).

(1) Le manifeste oublie de dire que tous les évêques sont en prison ou en résidence forcée sans pouvoir communiquer ni avec le Saint-Siège ni avec leurs fidèles.

Cependant, les dirigeants de l'épiscopat, ignorant la volonté de paix des prêtres et des fidèles, mettent obstacles sur différents prétextes au règlement des relations entre l'Eglise et l'Etat. N'acceptant pas comme base de discussion le projet de statut, les dirigeants actuels de l'Eglise ont ainsi prouvé qu'ils ne désirent pas représenter les véritables intérêts de l'Eglise de ses fidèles et que, conformément aux projets des instigateurs de la guerre, ils cherchent à éloigner notre Eglise de la lutte des masses en faveur de la paix.

Toutefois, les fidèles catholiques, les travailleurs et le clergé, épris de paix, rejettent et condamnent énergiquement et avec une juste indignation cette politique menée par un petit groupe de prêtres dirigeants, politique qui est contraire non seulement aux lois de notre Etat, mais encore aux intérêts de notre Eglise.

Les dirigeants de notre Eglise ont su, dans le passé, se maintenir sous les régimes réactionnaires anciens, où les gouvernements persécutaient le peuple en excitant les haines nationales, causant ainsi les plus grands malheurs, dont le résultat a été une guerre injuste.

dont le résultat a été une guerre injuste.

De nos jours, le gouvernement de la R. P. R. qui crée des conditions de libre développement pour le peuple et manifeste une attitude bienveillante à l'égard de notre Eglise romano-catholique, trouve en face de lui ces mêmes dirigeants de notre Eglise qui sont aux ordres des fauteurs de guerre et cherchent à provoquer des malentendus entre l'Eglise et l'Etat.

L'écrasante majorité des prêtres et des fidèles de notre Eglise considére franchement et fermement, dans le véritable esprit des enseignements de Notre Seigneur Jésus-Christ, que c'est un devoir pour eux de s'associer au travail constructeur du peuple laborieux dans la voie du droit social et de la paix créatrice.

Très vénérés prêtres, chers fidèles, nous posons une question : que devonsnous faire pour servir équitablement la cause de notre Eglise, de la paix et de la démocratie ?

Que devons-nous faire pour instituer de bonnes relations entre notre Eglise

et notre patrie?

L'attitude de nos ennemis qui sont coux de la paix et de notre Eglise, ne peut briser notre force ni notre volonté de paix. Les prêtres doivent se rendre compte de la confiance que les fidèles de notre Eglise témoignent au gouvernement de notre patrie.

Notre œuvre a été dominée jusqu'à présent par l'amour de notre patrie et de notre église, et nous agirons de même dans l'avenir.

Animé par son désir de la paix et s'appuyant sur l'aide des prêtres et des fidèles honnêtes, le Comité Catholique d'action continuera la lutte, Jusqu'à ce que la décision de Targu-Mures soit mise en vigueur pour le bien tant de notre Eglise que de notre patrie et de tous les frères épris de paix (1).

LE COMITÉ CATHOLIQUE D'ACTION

Doc. Cath., 8 avril 1951, col. 432-434.

IV. — Regroupement des Ordres religieux

ration le rapport de M. le ministre des Cultes nº 21.535 de 1949 ; Le Conseil des ministres, en séance du 29 juillet 1949, prenant en délibé

ment et exclusivement à l'Etat; tance publique, en conformité avec les lois en vigueur, reviennent entière-Considérant que les charges de l'enseignement, de la santé et de l'assis-

ment, de soins aux malades et d'assistance sociale; romano-catholiques qui ont pour but unique des attributions d'enseignecore des formations et organisations de certains Ordres et Congrégations Que sur le territoire de la République Populaire Roumaine, il existe en

ticle 66 de la Constitution de la République Populaire Roumaine, le contrôle des personnes juridiques sans but lucratif; sur la base de l'ar-Vu les dispositions de l'article 9 alinéa 2 lettre B de la loi nº 11 de 1944 sur

tions romano-catholiques suivantes, avec toutes les institutions qui en dédiques ou comme associations de fait : fonctionneront plus les formations et organisations des ordres et congrégapendent en quelque manière, qu'elles fonctionnent comme personnes juri-ART. 1. - Sur tout le territoire de la République Populaire Roumaine ne

- La Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes.
- L'Ordre des Pigristes.
- La Congrégation de N. D. de Sion.
- La Congrégation de Sainte Marie (Pitar Mos).
- L'Ordre de Sainte Ursule.
- L'Ordre de Sainte Ursule et l'Union romaine
- La Congrégation des Sœurs de Notre Dame.
- L'Ordre des Misérocridiens,
- La Congrégation des Sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul
- La Congrégation des Sœurs Franciscaines Pauvres de la Sainte Famille.
- La Congrégation des Sœurs de la Charité.
- La Congrégation des Filles de la Charité de Saint-François d'Assise.
- m) La Congrégation des Sœurs sociales.
- n) La Congrégation des Sœurs Franciscaines del Giglio.
- La Congrégation des Sœurs Bénédictines de Sainte Lioba

dans cet article et qui exercent une activité dans le domaine de l'enseignecertains ordres et congrégations romano-catholique, qui ne sont pas énumérés ment, du soin aux malades et de l'assistance sociale. De même ne pourront plus fonctionner les formations et organisations de

communautés religieuses suivantes : les quinze jours à partir de la publication du présent décret dans l'une des à l'article 1, sont libres de continuer leur vie religieuse, en s'encadrant dans l'autre des formations ou organisations des Ordres et Congrégations indiqués ART. 2. - Les membres, hommes ou femmes, appartenant à l'une ou à

Les hommes, dans les anciens locaux de l'archevêché romano-catholique

catholique d'Alba Julia. de Bucarest, rue Al Popov nº 19, ou dans les locaux de l'évêché romano-

de Timisul de sus, département de Brasov. (Agnes) département d'Ilfov, ou dans les locaux du couvent de la commune Radna, département d'Arad, dans les locaux du couvent de Ploesti Leordini Les femmes dans le monastère romano-catholique de la commune de

pourront demander: Anr. 3. - Ceux ou celles qui ne veulent pas continuer leur vie religieuse

dans l'un ou l'autre des asiles publics; a) s'ils sont âgés ou incapables de se suffire par leur travail, d'être placés

quelconque, d'être placés par les Offices de répartition des forces de travail. b) s'Ils savent un métier ou s'ils désirent se qualifier dans une profession

et des organisations des Ordres et Congrégations indiqués à l'article 1 et qui ne jouissent pas de la « citoyenneté » roumaine, devront se présenter dans les séjour. la milice pour se conformer aux exigences de la loi concernant le permis de 10 jours à dater de la publication du présent décret aux organes locaux de Ant. 4. — Les membres appartenant à l'une ou à l'autre des formations

où ils s'établissent. tère des Cultes, par lettre recommandée, la décision qu'ils ont prise et le lieu publication du présent décret, de faire connaître personnellement au minisorganisations indiquées à l'article 1 er sont obligés, dans les vingt jours de la ART. 5. - Les membres appartenant à l'une ou à l'autre des formations et

qui découlent du présent décret. pourront prendre toute mesure nécessaire pour résoudre toutes les questions ART. 6. - Le ministère des Cultes et le ministère de l'Intérieur, en accord,

pliquer les dispositions du présent décret (1). Anr. 7. - MM. les ministres des Gultes et de l'Intérieur sont chargés d'ap-

V. - Choix de Lettres

La lettre d'un séminariste roumain de Blaj écrite à un ami de Rome

« Je me suis décidé à t'écrire au plus tôt, car Dieu sait si je pourrai le faire

martyre ne sont plus très éloignés pour ceux qui, sans crainte, reconnaîtront un appui pour fortifier notre âme, car d'après ce qu'on voit déjà, les jours du notre perte. Les mesures prises nous font réfléchir et nous obligent à chercher nous entoure. Tout est contre nous, et il semble que tout seit arrangé pour C'est le printemps et cela seul nous donne l'espérance parmi tout ce qui

soumises à la surveillance de l'Etat ce sera sur le chemin de la damnation. Les académies de Théologie seront de Blaj à Dieu sait qui, pour diriger les hommes sur le chemin du salut... mais toutes les mesures ont été prises à ce sujet pour que nous donnions les écoles Cher Basile, d'après les lois récentes, toutes nos écoles sont étatisées et déjà

Cf. Doc. Cath., 12 février 1950, col. 240-242

vons rester fermes ». voulons pas perdre celui du salut. Si nous voulons obtenir ce salut nous deter. Notre chemin est choisi et nous ne pouvons nous en écarter si nous ne lites plus opportunistes qu'attachés à l'Evanglie. Nous ne pouvons les imiavant à Rome. Dans le clergé orthodoxe, on a élu récemment des métropocelui-ci lui a dit que dorénavant il devra obéir à Moscou, comme il obéissait afin de compléter la hiérarchie. On cherche probablement à réaliser cette deviendra le chef de l'Eglise Roumaine chargé de procéder à des élections parler de la mort du Patriarche Nicodème. Il semble qu'Alexis de Moscou daptent facilement à la situation. Probablement vous avez déjà entendu qu'on prépare une persécution contre les catholiques. Les Orthodoxes s'apopulaire. D'ailleurs j'ai appris, à Bucarest, de sources dignes de confiance. considérés comme un danger et un obstacle sur le chemin de la démocratie que derénavant la porte est ouverte pour nuire aux catholiques qui seront droit de les dissondre s'il estime qu'elles sont contre ses intérêts. Il est clair communistes prédomineront. Il n'y a plus d'espoir de jouir d'une liberte reidée car lorsque Mgr Suciu fut en visite chez Groza (le premier ministre), ligieuse en Roumanie. Toutes les religions sont contrôlées par l'Etat. Il a le Nous nous attendons à un programme d'études où les idées matérialistes

Comme je te l'ai déjà écrit, il y a ici 20 à 30 prêtres qui doivent suivre des cours spéciaux, pour recevoir une formation sociale du clergé. Le peuple attend beaucoup de nous, c'est-à-dire de la génération traditionnelle qui monte. Et je ne sais pas si nous serons assez fermes, mais après une période infiniment douloureuse, notre église triomphera. Je te dirai un jour que nous sommes arrivés en passe de devenir des saints. Il me semble que l'heure est venue. Que Dieu nous aide, car seuls nous ne pourrons pas affronter la lutte. Les études avancent et nous nous activons car on ne sait ce qu'apportera demain. Du Pays Il nous arrive de très mauvaises nouvelles, la situation finan-cière est terrible. Les gens n'ont plus rien à manger ou à vendre. Tout a été volé, surtout aux prêtres; après avoir tout pris au curé de chez moi, on l'a fait venir à la mairie où il a été insulté et maltraité; c'est un cas parmi tant d'autres.

Les prêtres sont injuriés partout, surtout à la campagne. En ville, ils sont pour l'instant épargnés par crainte d'une réaction des fidèles. Bientôt nous aurons des élections. Mais il n'y a pas de propagande de luttes électorales. Les gens sont si habitués à souffrir qu'ils ne se plaignent même plus. Le Roumain est ainsi, il a bu au calice amer pendant des siècles. Il souffre et attend. Avec l'aide de Dieu cette invasion disparaîtra.

Mon cher, il ne me reste qu'à te demander de prier pour moi afin que je puisse mourir, s'il le faut, la conscience tranquille. Et du ciel je prierai pour toi à mon tour. Priez pour notre Eglise et pour notre peuple, plus que jamais, qui a tant besoin de la miséricorde de celui d'en Haut.

Ton ami..... :.

Les prisons en Roumanie

* Je ne saurais préciser le nombre de ceux qui sont morts à Aiud durant mon séjour. On en parlait beaucoup, on citait plusieurs noms que je ne connais pas et d'autres que j'ai oubliés. Il est pourtant certain que le four de la

morgue qui se trouvait dans la cour à côté de la boulangerie, fonctionnait sans cesse. Les morts y étaient incinérés en grande hâte et très discrètement. Il n'y avait pas de prêtres à Aiud. Les gens mouraient comme les bêtes sans pouvoir se confesser, sans la moindre prière ou bénédiction et sans même avoir à leur chevet le cierge chrétien. Il y avait pourtant plusieurs prêtres détenus politiques, environ 30 ecclésiastiques gréco-catholiques et 40 ecclésiastiques orthodoxes. L'un d'entre eux Marin de Tecuci qui osa un dimanche murmurer la messe pour son seul plaisir et celui de ses compagnons de cellule, fut batta sauvagement et puni. Il fut transporté au sous-sol, enchâné et laissé 16 jours dans l'obscurité».

« Il y avait parmi nous un juif dont je ne connaissais que le nom, Max. Il avait été enfermé à Buckenwald pendant quatre années. Devenu par la suite membre important du parti communiste, il fut suspecté de déviationnisme et envoyé au début de l'année 1949 à Aind. Max s'écria un jour lors d'une visite médicale devant le gardien Marcas et le docteur :

J'ai été quatre ans à Buckenwald et j'ai survécu. Dans votre prison, je ne

crois pas pouvoir atteindre la fin de l'année.

Le juif Max avait raison et aujourd'hui encore son fantôme lance des imprécations à l'adresse d'Anna Pauker et de ses complices. Nous ne recevions à Aiud aucun soin médical. Tous les deux ou trois mois nous passions une visite médicale. C'était plutôt l'appel de ceux qui étaient encore en vie... Je me rappelle qu'en février 1950 est mort l'instituteur Vlad de Baia Maré. Ce pauvre homme, doux et timide, souffrait depuis des semaines d'une légère hernic. Malgré son insistance, cette brute n'a pas voulu l'opérer ni l'envoyer ailleurs pour le faire opérer. Il est mort dans des souffrances atroces, et c'eût été une bagatelle de le sauver ».

« On peut citer des centaines de cas de la sauvagerie à laquelle les gardiens s'adonnaient avec une joie féroce aux dépens des détenus. Ce n'est plus la peine de parler de coups de poings et de coups de pieds, cela était courant. Pourtant il y a des choses que je n'oublierai jamais. Le même prêtre qui fut puni pour avoir dit la messe dans sa cellule fut frappé quelques mois plus tard au visage par le gardien Fiorén. Le malheureux, épuisé par la faim, avait laissé tomber sa gamelle par terre et la canaille le frappa avec la louche longue d'un demi-mêtre. Le prêtre perdit quatre dents, ses lèvres furent déchirées et il est resté défiguré.

« Il y avait également deux gardiens qui se faisaient un plaisir, au lavabo, de nous enfoncer la pointe de leurs bafonnettes dans les côtes. Nous avions le torse nu, et la bafonnette pénétrait parfois dans notre chair jusqu'à ce que le sang commençât à couler.

C'est comme ça que votre Christ est mort nous criaient les deux monstres.

Parfois le commandant de garde se joignait à eux.

Je me souviens aussi d'une autre torture, celle-là d'ordre moral. Les gardiens faisaient circuler dans les prisons les nouvelles les plus affreuses. Ainsi un jour nous apprenions qu'on préparait une fusiliade de tous les détenus, pour la fin de la semaine. Un autre jour, on nous confiait à voix basse que le gouvernement avait décidé de nous transférer en Russie et que les wagons étaient déjà garés à la station d'Aiud.

Certes, un homme qui n'a jamais passé par une prison communiste ne peut se rendre compte de la terreur que nons éprouvions à entendre de pa-

reils bruits. Mais quelqu'un qui a connu les Russes et leurs méthodes est certainement au courant de ces affreuses tortures de l'esprit humain. Un autre moyen de nous rendre la vie intenable était d'interdire tout travail manuel ou intellectuel dans la prison. Durant 15 mois je n'ai vu, ni lu un journal, ni même un seul livre de leur immonde doctrine stalinienne ».

Pendant toute la journée, pour tuer le temps, nous déchirions nos vêtements pour les réparer à nouveau. Par bonheur on nous avait permis d'avoir une aiguille et du fil à coudre. Aucune autre distraction ne nous a été accordée. Un de mes compagnons que l'on avait surpris à jouer aux échecs (tout seul car les autres avaient refusé) fut cruellement battu et envoyé au sous-sol, où il s'était fabriqué des pièces d'échecs avec de la mie de pain.

On faisait subir les tortures de préférence aux détenus politiques et aux officiers supérieurs. Dans le cas très fréquent où ils succombaient à la suite de souffrances endurées, on inscrivait, après leur nom sur les registres de la prison «transféré ailleurs » sans donner de précisions » (1).

Lettre d'un prisonnier

» Dans l'après-midi du jour de mon arrestation j'allais en prison. Combien de jours se sont écoulés depuis ce temps-là?... Je ne le sais. Je passe ma vie dans l'obscurité. Dès le premier jour, je fus enfermé dans cette cellule totalement obscure. J'essayai immédiatement de m'orienter sur les lieux où je me trouvais. D'abord je ressentis de l'humidité, ensuite une odeur pestilentielle, qui devait provenir d'excréments humains. A l'aide de mes sens olfactifs, je m'éloignai aussi loin que possible du foyer d'où émanaient des relents nauséabonds.

Comme je devais le constater plus tard, les fosses d'aisance de la police, qui se trouvaient échelonnées sur cinq étages au-dessus de moi, stagnalent là.

mière. Dieu dans sa miséricorde a frappé à ma porte. Il est finalement entré la porte de la prison. Croyez-moi, vous tous qui avez trouvé la liberté, seuls encore, pour ceux-là, qui ne pouvaient cependant, jouir et se réjouir de la lupourrait représenter un suprême bonheur la véritable félicité sera plus précieuse une cellule souterraine. Peut-être bien, qu'une fenêtre de prison grillagée ceux qui ont été une fois en prison peuvent comprendre véritablement la en pensée planer devant moi. De fait la petite croix m'avait été confisquée à solitude que je n'oublierai jamals, avec ma petite croix que je voyais toujours trouvé deux planches qui, bien qu'humides, étaient en bon état. De ces que par ceux qui se voient contraints à vivre enchaînés, et dans le noir, dans signification de la croix. Il y a un aspect du divin, qui ne saurait être vécu l'impossibilité de dominer mes nerfs. Ce fut ainsi que je passai mes heures de parce que continuellement des rats chevauchaient sur moi. Auparavant planches d'un mètre de long je me fabriquai un lit. Au début je ne pus dormir, faible. Longtemps je tâtai devant moi avec les mains, jusqu'à ce que j'eus tions aussi repoussantes. Souvent J'avais peur que ma voionté ne soit trop plaies douloureuses, que de résister à l'envie de vomir sous l'effet d'émanaj'aimais beaucoup les petits animaux, cependant ces rats me mettaient dans Parfois il est plus facile de demeurer ferme, malgré les élancements de

(1) Cf. La Nation Roumaine, 1et sept. 1951.

dans ma retraite Je me suis dit alors que je devais me cramponner à des pensées fortes. C'est ainsi que je prie pour l'union de tous les Roumains. Je prie pour que ma souffrance contribue à faire disparaître toutes les œuvres maléfiques qui séparent les Roumains. Que tous les Roumains deviennent alors des frères dans le sein d'une Eglise totalement libérée ».

Une religiouse de Bucarest

Nos sœurs dispersées sont pour nous un journal vivant qui nous révèle, au fur et à mesure, la vie profondément catholique de nos compagnes de Transylvanie et de Moldavie, où les villages sont comme des flots éparpillés au sein de l'orthodoxie schismatique et gardent jalousement la foi véritable grâce à leur isolement surtout, grâce à des prêtres zélés, tant latins que gréco-catholiques.

En Moldavie, ces villages révèlent encore des traces de leur origine transcarpathique, depuis presque un demi-siècle qu'ils ont été transplantés dans
ces régions. La vie jusqu'à cette dernière guerre y était patriarcale comme
aux temp s anciens. Les réjouissances dominicales avaient lieu à l'ombre du
clocher ou dans la maison paroissiale, présidées par le Curé et les vieillards
du village; les jeunes, très respectueux des traditions, se groupaient pour la
danse de la « Hora » dés les premières heures de l'après midi; l'Angélus du soir
était récité à haute voix et tous ensuite reprenaient le chemin de leur foyer en
plus matinale pour les jeunes jusqu'à 18 ans, la Grande Messe pour les autres.
plus matinale pour les jeunes jusqu'à 18 ans, la Grande Messe pour les autres.

Est-ce étonnant qu'à la faveur d'une telle vie chrétienne aient germé tant de vocations de prêtres et de religieuses et qu'à travers la tourmente actuelle ces paysans à la foi simple et droite demeurent inébranlablement fidèles?

Nos sœurs rentrées chez elles y ont trouvé bien des changements dus à la dernière décade si orageuse, où les troupes allemandes, puis les hordes russes, enfin la barbarie des communistes ont désorganisé la vie économique et familiale; mais il y a des villages où les traditions de foi restent intactes et se fortifient dans l'épreuve. Nos sœurs sont d'ailleurs considérées comme une réplique des prêtres, absents parfois. Combien de mourants en apprenant leur retour les ont-ils appelées à leur chevet, tranquillisés par la présence de la religieuse qui les faisait prier et s'offrir à Dieu.

Mais c'est surtout auprès des enfants et des malades que leur rôle s'avère providentiel. Dans ces hameaux parfois très isolés sans dispensaire et sans médecin, nos sœurs utilisent leurs connaissances médicales auprès des pauvres malades, mais plus encore leur dévouement qui porte consolation à ceux que la misère atteint de façons diverses. Elles sont souvent les messagères du prêtre qui les envoie porter des aliments aux plus miséreux, les empêchant ainsi de devenir la proie facile du communisme à l'affût de toute occasion pour inoculer le poison de l'erreur.

Plus directement encore nos sœurs travaillent avec le prêtre dans la lutte contre le communisme athée par l'enseignement du Catéchisme aux enfants. Le meilleur cadeau de Noël que toutes reçurent avec joie fut un livre d'instruction religieuse en roumain, livre très recherché, mais de plus en plus rare.

ENDICES

L'enseignement religieux étant défendu dans les écoles, les enfants se lêvent dans tel village à 4 h. du matin pour être à l'église de 5 à 6 où le Curé, malgré le froid intense, leur donne la leçon de catéchisme avant l'heure de la Messe à laquelle ces petits assistent. Ils se rendent ensuite en classe où on leur répête que Dieu est une invention des riches et des prêtres pour exploiter les pauvres.

La foi des familles doit être bien forte pour ces enfants car, au sortir de l'école, ils se précipitent d'un élan spontané vers l'église toute proche pour y faire une courte adoration. Ils se déplaçaient tous ensemble « comme des moineaux » racontait une sœur, de l'autel principal aux côtés latéraux, de l'autel de la Vierge à celui du Sacré Cœur, ne quittant l'Eglise qu'après une dernière génuflexion devant letabernacle. Le paysan est tenace; il n'entend pas qu'on le prive de sa foi. Les Eglises sont bondées, « On n'a pas la place de se mettre à genoux » nous écrivent les sœurs.

Lorsque le Curé d'une paroisse est menacé d'être pris, parce qu'il continue courageusement à proclamer la vérité, les fidèles organisent une garde de nuit qui veille du haut du clocher et avertit de toute approche insolite. Une nuit dans un village du district de Roman les fidèles arrêtèrent avec des fourches une auto suspecte et l'éventrèrent sans pitié, promettant le même sort aux occupants s'ils s'attaquaient à leur Curé. Ce n'était heureusement qu'un docteur appelé d'urgence par les communistes qui avaient réquisitionné depuis la veille un Séminaire, et où ils s'étaient rués avec tant d'avidité sur les provisions qu'ils en étaient devenus malades.

Dans un autre village, les gendarmes étant venus chercher le Prêtre, et les hommes ayant reçu la défense de s'approcher de la Cure, ce furent les femmes et les enfants qui accoururent en grand nombre, pénétrèrent dans l'église, et avant même que les communistes aient eu le temps d'approcher, commencèrent la récitation du Rosaire avec le Prêtre au pied de l'autel. Intimidés, les organes du parti local n'osèrent interrompre la cérémonie. Mais les heures passaient et les prières ne finissaient pas. Ils décidèrent de retourner à la Mairie pour demander s'il fallait arrêter le Prêtre à l'Autel. Pendant ce temps un vieillard se substitua au Prêtre qui put s'enfuir, et le Rosaire continua. A leur retour, les gendarmes reconnurent qu'ils avaient été joués, et quelques représailles s'en suivirent.

Mais tant que dura cette période de réquisition, dans bon nombre de villages, les prières à l'Eglise se prolongèrent tard dans la nuit, parfois jusqu'au matin, seul moyen de garder le Prêtre et de lasser la patience des persécuteurs.

La plupart de nos villages catholiques possèdent leurs églises, en sorte que nos sœurs ne sont privées d'aucun secours religieux. Quelques-unes habitent même tout près de la Cure et ont pris à leur charge la sacristie, ainsi que tous les travaux d'entretien. Trois ou quatre sont pourtant obligées de faire jusqu'à 15 km à pieds pour atteindre l'église la plus proche. Peu à peu des jeunes filles et des femmes se sont jointes à elles, et c'est en récitant le Chapelet qu'elles parcourent ce long trajet, rendu bien difficile par la neige et le froid.

Quand Mère M. I. fit sa première tournée en Moldavie vers le début de décembre, elle atteignit facilement la presque totalité des novices et jeunes professes ; 35 d'entre elles, étant réparties sur un rayon d'environ 15 km,

elles peuvent ainsi se réunir aux grandes fêtes et puiser ensemble un renouveau de courage dans la lecture des lettres de quinzaine qui les gardent en contact avec les Maisons Mêre et tout Sion.

Un de nos anciens aumôniers, le Père Mathieu Ghuzan, délégué par l'Archevéché, fait actuellement sa seconde tournée en Moldavie auprès de toutes
les religieuses du pays rentrées dans leurs familles. Jusqu'à présent, elles ont
eu le nécessaire pour vivre. Mais la menace de « Kolhoz » pèse lourd sur un
pays agricole comme le nôtre. Cette exploitation collective des terres labourables dont nous avons un exemple typique dans la malheureuse Russie,
mêne à la misère, à l'injustice, à la révolte. Quelques profiteurs comme dans
tout régime de tyrannie s'adjugent la part du lion et laissent le paysan
affamé.

Dans les campagnes, depuis une année déjà, la récolte était bloquée, mais il restait une « côte » suffisante à l'entretien de la famille ; au moins pouvait-on l'acheter. L'année qui vient promet des surprises. On n'ose pas dépouiller directement le paysan très attaché à sa terre, on l'y mène insensiblement. Les grands instruments de travail, tracteurs et autres sont déjà la possession de l'Etat. On vient de réquisitionner les chevaux, les bœufs et les chevrettes. Mais, avec quoi vais-je labourer la terre ? demande le paysan atterré, l'Etat vous prêtera un tracteur qui fera le travail pour 10 d'entre vons qui avez les terres voisines, mais il faudra supprimer les barrières ! ainsi la moisson sera commune l'Et l'Etat proclamera hautement que le paysan a réclamé le Kolkoz I...

En prévision de tout cela, une quinzaine de nos jeunes sœurs converses viennent d'entrer dans la maison, pour se retremper dans la vie religieuse, mais aussi pour apprendre la couture, la cuisine, le soin des malades, afin d'être en état de gagner-leur existence. Le pourront-elles en cas de nécessité? Personne ne saurait l'affirmer. La liberté, sous toutes ses formes, tend à disparaître complètement, à un point inconnu dans l'histoire, si ce n'est colle de la Russie, mais dont on ne peut se faire une idée approximative quand on ne vit pas sous ce régime de terreur rouge.

Nous venons d'en subir une nouvelle expérience dans les mesures prises pour la Nationalisation des derniers tronçons de propriétés rurales, qui restaient après l'expropriation de 1945.

Dans la nuit du 1^{et} au 2 mars, avant que la loi fût publiée, des équipes de 8 à 10 communistes ont pénétré dans les demeures de ces propriétaires qui dormaient à cette heure, se sont emparés de l'argent et des bijoux, ont chargé toute leur famille sur les camions, sans leur laisser le temps de prendre quoi que ce soit et les ont transportés dans de petites villes qui devaient se trouver à plus de 100 kms de leur résidence. Les hommes ont été emprisonnés ou bien un domicile forcé leur a été assigné, les femmes et les enfants littéralement jetés à la rue, car personne n'a plus les moyens d'hospitaliser quelqu'un.

En une seule nuit des milliers de familles ont été ainsi dépouillées et livrées à la misère... Combien de nos anciennes et de nos enfants sont restés sans ressources.

La détresse du pays est si grande que petits et grands attendent la guerre, l'appellent de tous leurs désirs, en parlant comme d'une délivrance ardemment souhaitée. Elle sera pourtant atroce dans les pays dominés par les

Russes, mais que ne souffrirait l'homme pour recouvrer sa liberté i La liberté religieuse d'abord.

Voici plus de six mois que la persécution sévit cruellement dans la Transylvanie gréco-catholique. Là les églises sont fermées ou livrées au culte schismatique. Les prètres obligés de signer l'adhésion à l'orthodoxie, sinon emprisonnés et torturés, leurs familles dépouillées et les biens de l'Eglise confisqués. Combien d'entre eux ont été induits en erreur par des formules équivoques, par ex.: « Je renonce à toute activité politique... avec le Vatican », ou encore « je prendrai part aux réunions de discussions amicales entre orthodoxes et gréco-catholiques ».

Des curés de campagne ont cédé aux supplications des paysans, les conjurant de « signer » pour rester avec eux et ne pas les livrer à un prêtre orthodoxe imposé par l'Etat. Il est évident que dans le désarroi qui a suivi l'emprisonnement des évêques gréco-catholiques, ainsi que des principaux chanolines et archiprêtres, il a été facile aux organes du gouvernement de jeter le trouble dans les esprits, répétant sous toutes les formes que l'Eglise Unie n'existait plus.

¿Vos évêques ne sont plus, vos prêtres se sont enfuis, le Vatican ne s'est jamais occupé de vous...Revenez à l'Eglise Mère orthodoxe dont vous avez été séparés II y a deux siècles par la polltique hongroise et la cupidité de Rome »; suivaient bien entendu les promesses de la liberté et de propriétés en usage chez eux. Tous les prêtres des villes et des villages pris en même temps, selon la méthode connue, subissaient une pression violente où des procédés inhumains s'alliaient à une cruauté raffinée pour extorquer une signature le plus souvent inconsciente (Certes, ils ne sont pas difficiles, à les voir agir, on dirait qu'ils ne connaissent pas le prix de la liberté). Aussi est-il tout au moins prématuré de juger en bloc des cas dont seule la conscience de chacun pourrait témolgner en toute vérité. Le Saint Père dans son discours de Noël a affirmé avec une paternelle bonté sa conviction que tous, prêtres et fidèles, ont été les victimes d'une pression terrorisante, qui leur a enlevé la liberté extérieure..., mais n'a pu entamer l'inviolable fidélité du cœur restée intacte.

De cette fidélité, nous avons des témoignages non seulement touchants mais admirables. Les prêtres de passage nous disent que les exemples foisonnent. Nous mentionnerons seulement ceux auxquels nos sœurs de Transylvanie ont été mélées. Leur situation est bien différente de celle de Motdavie.

Rentrées dans leurs familles, elles sont, comme l'écrivait une Novice, « sans prêtre, ni autel, ni sacrifice ».

Pourtant plusieurs ont le bonheur Insigne de posséder la Présence récile chez elles, de se communier en l'absence du prêtre et parfois d'avoir la messe en pleine nutt. Des permissions spéciales ont été accordées par le Saint Siège aux catholiques persécutés. En dehors des prêtres emprisonnés, il y en a beaucoup de cachés dans les familles amies où ils disent la Messe sans ornements et souvent sans vases sacrés. L'un d'eux a écrit une lettre de reconnaissance émue à M. Héane, qui lui avait envoyé une timbale en argent dont il se sert en guise de calice. Tout ces prêtres sont poursuivis par la police secrète (ancienne police) et pour la dépister, ils doivent changer souvent de domicile et de costume. A Cluj, le Père F. bien connu de nos anciennes missionnaires s'est déguisé en laitière pour pénêtrer chez les sœurs de l'hôpital, les confessions de l'applial, les confessions de l'applial de la latière pour pénétres chez les sœurs de l'applial, les confessions de l'applial de la latière pour pénétres chez les sœurs de l'applial, les confessions de l'applial de la latière pour pénétres chez les sœurs de l'applial, les confessions de l'applial de la latière pour pénétres chez les sœurs de l'applial, les confessions de l'applial de la latière pour pénétres de la latière pour pénétres de la latière pour pénétres de la latière de la

sant ainsi à la cuisine ou dans un couloir. Les Sœurs Gréco-catholiques de Blaj qui ont été magnifiques dans leur courageuse résistance, préférant être toutes ensemble (environ 120) une nuit, dans un camion de la sûreté plutôt que de se partager on de signer. Elles sont actuellement dans un Monastère Basilitain où le prêtre, déguisé en vacher, continue à dire la Messe et à les assister de son ministère. Comment sont-elles arrivées à déjouer la survelllance jusqu'à pouvoir préparer une prise d'habit et une profession!

L'assistance divine s'est manifestée dans les circonstances les plus adverses. Notre aumônerie, lieu de passage pour bien des prêtres abrita le Père D., pauvre fugitif de Transylvanie, mal vêtu et bien maînde que Mgr Ghika fit admettre de suite, sous un faux nom dans un hôpital pour y être soigné d'urgence. Le saint prélat le visitait souvent et l'aidait de ses pauvres ressources; il s'adressa pourtant à nous pour lui trouver des habits convenables. Mais la plupart de nos connaissances et amis sont dans une telle pénurie qu'on trouva dissiciement un habit complet. Nos sœurs converses s'ingénièrent à couper des chemises et des mouchoirs dans de vieux rideaux échappés à l'inventaire; ainsi pourvu d'un trousseau digne de la plus austère pauvreté, ce digne prêtre vient de quitter l'hôpital pour saire retraite chez nous.

Il y a quelques années, il avait été curé gréco-catholique de Galatz mais désireux d'une vie plus parfaite et conseillé par Mgr Ghika il s'est dirigé vers les moines Basilitains de Maramures, dont il embrasse la vie austère et fervent. C'est de là que la tourmente vint l'arracher pour le jeter en prison, y subir des tourments et toute la procédure odieuse que le monde entier connaît depuis le cas de l'héroïque Cardinal Mindzenty. Dieu a permis qu'il fût relâché, gardé à vue dans une ville de Maramures, et finalement sauvé par une de nos sœurs qui le garda caché dans son village pendant quelques semaines.

C'est l'histoire merveilleuse de ce village de Jeud perdu dans la montagne du nord de la Transylvanie que j'entreprends de racenter telle que je l'ai reçue de ce digne prêtre.

Ce village de 3 ou 4 mille habitants au plus, tous gréco-catholiques, s'était acquis une grande renomnée de vaillance pendant la dernière guerre, où ses soldats ont été cités pour leur bravoure ; il est non moins remarquable par le nombre de bons prêtres qu'il a donnés à l'Eglise. Les fidèles y sent répartis en deux paroisses, dont une était restée sans prêtre depuis plus d'un an ; son curé se trouvait en prison lorsque l'Etat décréta la suppression de l'Eglise unie ; le second curé résista d'abord avec tout le village à la pression exercée. Résistance longue et méritoire, qui rend la défaillance du pasteur d'autant plus inexplicable que ses fidèles demeuraient inébranlables. Dès ce moment tout le village laisse déserte l'église du « signataire » et se rétugle à l'autre extrémité dans celle dont le prêtre souffrait en prison. Là ils se réunissaient entre eux et priaient pour le malheureux apostat.

Un jour s'organisa spontamément une grande manifestation de fidélité au Saint Père et c'est aux cris de Vive le Pape que furent reçus les agents de la Milice alertée par cette effervescence.

Ils essayèrent de calmer la foule, de détourner son attention vers le Patriarche orthodoxe. Ils ne firent que l'exciter davantage. S. M. Marghita, Novice et S. M. Pélagia, postulante et quelques-unes de nos Marthes, rentrées depuis peu dans leurs familles, prenaient part à cette extraordinaire profes-

sion de Foi d'un village sans prêtre. Il y eut quelques arrestations, Sœur P, fut du nombre, accusée d'avoir distribué des manifestes et tiré les cloches de l'église « résistante ». Elle fut conduite dans la ville la plus proche, où au cours d'interrogatoires interminables, on essaya de lui faire dire ce qu'elle ne voulait pas. Après 10 jours de prison dure où elle coucha sur la pierre, et ne reçutqu'une nourriture insuffisante, elle fut relâchée.

Mais c'est au tour de S. M. Marghita que se concentre dorénavant la vie spirituelle du village: ses parents, surtout sa mère, sont des paysans au cœur droit, à la fois intrépide. Leur fille avait de qui tenir ce courage rare qu'elle mit de suite au service des âmes et de l'Eglise. Elle devint bientôt le centre de rayonnement d'une intense activité catholique, se répercutant sur tous les villages des alentours. Les enfants de Marie (femmes et jeunes filles) se réunissaient chez elles et y organisèrent e commun les prières de l'Eglise.

réunissaient chez elles et y organisèrent en commun les prières de la Eure.

Les prêtres traqués par les agents de la Sûreté se dirigeaient vers Ieud, sûrs d'y être abrités et surtout d'y exercer une activité apostolique, rendue difficile ailleurs. Cachés dans la forêt qui surplombe le village, ou dans des chambres entièrement murdes ils confessaient, disaient la messe, et tennient

conseil avec les principaux du village.

S. M. Marghita était l'agent de liaison, connaissant toutes les cachettes et n'hésitant pas à s'exposer jour et nuit, presque sans arrêt, pour assurer à tous le contact avec le prêtre. L'un d'eux le Père Kindris, grand animateur de ce mouvement de résistance dans toute la région, écrivait à Mère M. I. pour lui dire de quel secours lui était Sœur M. M. et qu'il la chargerait bientôt de distribuer la Sainte Communion à l'église, vu l'impossibilité de faire venil·des milliers de personnes, la nuit dans les cachettes.

La sûreté avait déjà renforcé les postes de gendarmes et serré la surveillance. Heureusement la Providence y pourvut. Elle-même en envoyant au village un Frère Basilitain, qui veille sur cette distribution de pain eucharis-

tique, comme aux temps primitifs de la Sainte Eglise.

Mais un événement inattendu mit le village en fête. Seul dans son église fréquentée par quelques bonnes vieilles qui ne comprenaient rien à ces changements, le Curé apostat eut le temps de rentrer en lui-même. Revenu de son égarement, 15 jours après la signature, il eut le courage de se rétracter d'abord devant un prêtre fidèle, ensuite publiquement. Les villageois fous de joie conduisirent en une procession triomphale le Curé qu'ils n'avaient cessé d'aimer, jusqu'à son église de nouveau remplie. « Moi votre lumière, leur ditia un milieu de sanglots, je me suis éteint le premier. Je vous promets de ne plus jamais vaciller »...

C'était le 8 décembre. La Sainte Vierge était là, récompensant, comme toujours magnifiquement, la fidélité de ses enfants. Le curé ne cessa de confesser jour et nuit ; le lendemain il y avait plus de mille communions. Quelques prêtres, plus audacieux, assistèrent à la Messe. La multitude avait refoulé les agents toujours présents, au fond de l'église, qui n'osèrent mettre la main sur personne. Mais ces vaillants défenseurs de la Foi ne Jouirent pas Jongtemps de leur pasteur qui fut bientôt pris, et conduit en prison, où sa lumière ne s'éteindra plus.

Dieu leur réservait pourtant une autre joie. Leur second curé plus jeune venait d'être délivré, mais la sûreté le gardait à Sighet (à une quarantaine de kms de sa paroisse) l'obligeant à se présenter tous les jours à la police. Dès

que les braves habitants de Ieud l'apprirent, ils députérent quelques jeunes gens vers lui pour lui demander de s'enfuir et de revenir au village. Il hésita, car les représailles lui semblaient terribles s'il était repris, et retomberaient non seulement sur lui, mais aussi sur ceux qui l'abritèrent. Envers et contre tout, le jeune prêtre réussit à échapper aux oppresseurs, rendant, comme il convient, bien, des services aux âmes tourmentées. Mais pour combien de temps encore ?... Dieu seul le sait...

P... (dép B.) 27.3.1949.

Lettre de Sœur M. C... au Révérend Père P... en prison depuis le 30 juin 1950).

MON PERE,

Par cette occasion je me réjouis de pouvoir vous donner quelques nouvelles de chez nous. Depuis longtemps nous n'avions plus de nouvelles de notre chère Sion. Que fait notre Mère? Peut-être se prépare-t-elle à partir? et Mère Iléane va-t-elle bien? Et les autres sont-elles en bonne santé? Les sœurs ont-elles encore tous les jours le catéchisme avec vous?

Je me souviens que Mère Héane se proposait de nous faire une visite en mars, peut-être n'a-t-elle pas pu venir jusqu'à présent. Dites-lui, je vous en prie mon Père, que nous lui en serions très reconnaissantes.

En ce moment je reste davantage dans ma famille. Pendant quelques jours au moins je dois faire le sacrifice d'aller à la paroisse, aider le prêtre. Sans doute avez-vous entendu dire ce qui s'est passé chez nous. Mais je vais vous le raconter moi-même.

avec les trois hommes dans l'église. Les soldats frappaient à la porte et dans l'église, que 3 hommes, le jeune chantre Yvan et 2 jeunes filles qui que je dois leur livrer le prêtre. J'ai reçu pas mal de coups. Un autre soldat Ils commencerent à me battre, me disant que je suis «Maicuta» religieuse, et hommes. Puis ils vinrent à moi et me dirent de leur livrer le «Popa ». Puis répondons que nous ne savons pas. Ils commencent à donner des coups aux le cherchent, reviennent vers nous et demandent : « Où est Popa » ? Nous finirent par l'enfoncer. Ils entrèrent et demandérent : « oû est le prêtre ? » Ils couraient de partout. Je retourne et je ferme à clé toutes les portes de l'église. tends une auto qui s'arrête, je sors de l'église et je vois un tas de soldats qui balayatent l'église, enfin Sœur B. et moi, qui faisions notre méditation. J'enhommes avaient les mains liées et étaient couchés à terre. Nous étions 5 plus. Lá je vois quelques hommes et la jeune fille et le chantre au grenier. Les l'église ainsi que le chantre. Ma sœur est entrée chez le Père. Moi je suis restée Les jeunes filles se sont sauvées, l'une chez elle, l'autre dans le grenier de jeunes filles et 9 hommes. s'avance et me fait sortir dans la cour de l'église, afin que l'autre ne me batte C'ét.it dimanche 13 mars vers 7 heures du matin. Il n'y avait personne

On tirait des coups de fusil-mitrailleuse, comme pendant la guerre, et nous fûmes obligés de nous coucher par terre. Nous sommes restés là au moins 4 heures jusqu'à ce qu'ils aient fini de faire sortir les prêtres.

C'est le Père P. O. qui a ouvert la porte du presbytère (cette porte resta fermée le dimanche jusqu'à l'heure de la messe). Quand les communistes ont

vu le P. O., ils l'ont poussé contre le mur et ont commencé à le battre et à le tirer par les cheveux.

Le père disait seulement « Jésus, ne m'abandonnez pas » !

Nous ne savons pas ce qu'ils ont fait aux prêtres, car ils étaient dans leur chambre en train de préparer les sermons, quand on les a pris. Après bien longtemps, je les vois sortant du presbytère, les mains attachées par derrière. Puis on vient chez nous, on nous lie les mains comme aux prêtres et on nous pousse vers l'auto-camion où les prêtres étaient déjà étendus. On fait monter les hommes, puis nous, les jeunes filles, nous obligeant à nous coucher les uns sur les autres — les prêtres en dessous, mais nous étions très attentives à ne pas marcher sur eux. Puis on a jeté sur nous des couvertures afin qu'on ne nous voie pas. Quelques soldats sont restés avec nous dans le camion.

Au moment du départ le Père D. nous dit d'un mot bref : « contrition parfaite, je vous donne la bénédiction papale ». Nous étions environ 18. Tout près de B...., un officier donna l'ordre de baisser les armes dès qu'on rentre-

ant on vine.

Nous voici arrivés à la sûreté. Nous descendons et nous entrons ; là, il y avait un tas de soldats, quelques-uns avaient bu avant de partir, ils étaient très méchants avec nous toutes; nous battant sans pitié jusqu'à la pièce où on nous a enfermés, ils n'ont pas cessé de nous donner des coups.

Moi je n'ai reçu que trois coups au visage, mais les autres en out eu

Je dis: Oui « c'était moi », « C'est vous qui êtes religieuse » ? «Est-ce que ce n'est pas vous qui étiez dans l'église les livres à la main? 7 ou 8 personnages, des officiers. Ils commencerent à me poser des questions : cher, aussi j'avais une peur bleue. J'entre dans la salle. Il y avait là au moins chaeun racontait combien ils avaient été battus. Voilà qu'on vint me cherme disalent tout ce qui se passait avec elles. Avec cela f'avais tellement peur vaient qu'il y avait une religieuse parmi nous, à chaque jeune fille ils demanpuis les hommes et nous les jeunes filles. J'ai été la dernière. Comme ils saxième nuit, recommence l'Interrogatoire avec S. Bernardus et les prêtres, vais qu'elle était aussi prise. Elle est restée au moins 3 heures pour l'interqui passe avec un officier pour être interrogée. J'en fus effrayée, car je ne saqui se passait dans la cour. Et voilà que vers 10 heures du soir, je vois S. B. daient : « Est-ce vous la religieuse » ? Comme elles descendaient une à une, elles hommes de chez nous, les autres sont restés pour la nuit suivante. La deule père D., puis le père D... Pendant cette nuit on a pris aussi quelques rogatoire. Quand elle revint, on commença par les prêtres. D'abord le P. B. messe ni communion, sans avoir rien pris. Par une fenêtre, nous voyions ce C'est là que nous avons passé la journée de ce dimanche et la nuit, sans

J'ai répondu affirmativement. Ils m'ont demandé la date de mon entrée chez les sœurs. J'ai répondu que c'était en 1939. Ils m'ont demandé ensuite pourquoi j'étais partie chez les sœurs ? — Parce que je l'ai voulu.

A ce moment je m'attendais à être battue. Mais tout gentiment ils m'out dit d'aller me reposer tranquillement. Je m'attendais à ce qu'ils m'ôtent la vie, car ils savaient maintenant que j'étais religieuse. Grâce à Dieu, ils ont été très bons avec moi. Les hommes et les jeunes filles ont été battus jusqu'au sang, et durement secoués par le courant électrique.

Cette nuit se passe dans une grande angoisse. Vers le matin, un officier est venu nous dire que nous serions bientôt tous fusillés. En entendant cela, nous avons commencé à faire notre examen de conscience et des actes de contrition. La journée se passa sans qu'on nous fit rien. Vers I heure on nous apporta à chacun un demi-pain, nous avons prié, mangé ce pain et bu de l'ean. Dans la nuit, on a conduit S. B. et les prêtres à l'interrogatoire. Nous avons eu très peur qu'on batte les prêtres. Mais à B..., ils n'ont pas été battus tant que nous avons été là, mais les communistes ont été très violents avec eux, leur disant des injures.

On nous a fait partir quatre jours après : cependant la nuit le P. Damoc et le père Danca sont restés. Ils souffrent beaucoup, mais nous prions pour leur délivrance.

Le diable est très fort chez nous, mais la Sainte Vierge lui écrasera bientôt la tête. J'ai souffert et je souffre avec joie par amour pour Jésus et Marie, même le martyre, s'ils le voulaient pour moi.

Mon Père, je prie pour vous. Grande union dans les prières. Avec grand respect et reconnaissance.

Sœur M. C. de S...

Lettre de Sœur M. B. à Mère I... le 26 mars 1949.

tout près de l'église où ils dormaient tranquillement et où je restais de garde était vigilante, armée de gros bâtons. Ils les gardnient surtout pour leur foi ments si heureux et des temps si beaux que nous traversons. C'est le 15 mars. dans notre village. Je pense que vous avez déjà en des échos de ces évêneprise avec les prêtres si on mettait la main sur eux. En effet la cour de la l'église... et mon balai en main, je courus vers la cure afin d'être moi-même coup plusieurs auto-camions remplis de soldats s'arrêtant sur la place de avait tiré les premiers coups de cloche pour la première messe, je vis tout d'un quand vers 5 heures du matin je suis allée au balayage de l'église. Déjà on passalt sans qu'il arrivât ce que nous craignions jusquà ce matin 15 janvier, toute la nuit, afin de les avertir en cas de danger. Grâce à Dieu, le temps vive, car c'est Jésus qu'lls défendaient. Moi-même je veillais dans une famille ne s'était pas reposée, ayant veillé pour garder nos prêtres, car nous savions la veille J'étais allée voir une de nos connaissances qui depuis plusieurs jours tualt sûrement nos prêtres. Nous ne cessions de prier la Sainte Vierge... atteint, nous l'entendîmes gémir : « valeu, valeu ». Que se passait-il ? On fusils, de mitrailleuses, des cris d'hommes et de femmes ; un homme étail d'un coup nous entendimes un fracas épouvantable, des crépitements de toute la matinée sans qu'on nous permit de sortir sous aucun prétexte. Tout sonnes avec moi. On nous mit de suite à la cuisine où nous fûmes gardées s'approcherait. C'était encore de très bonne heure et il n'y avait que 5 perparoisse était encerclée par des soldats qui menaçaient de fusiller quiconque En vérité personne ne pouvait approcher de notre paroisse tellement la garde que les communistes avaient l'intention de les surprendre en pleine nuit... De tout mon cœur je viens à vous pour vous raconter ce qui s'est passé

Peu de temps avant, quelqu'un avait tiré la cloche pour ameuter le village. On accourait de toutes parts, peut-être un millier de femmes et de jeunes filles, peu d'hommes car les soldats auraient tiré sur eux tandis qu'ils épar-

gnaient les femmes. Une vraie lutte s'engagea entre les 500 soldats et les femmes armées de bâtons et de fourches. Les soldats tiraient en l'air heureusement, mais ils finirent par nettoyer la place. La Sainte Vierge ne l'avait pas permis sinon ils auraient détruit le village. Toute la nuit les soldats avaient travaillé à nous cerner de mitrailleuses dispersées sur les collines d'alentour afin d'étouffer toute résistance. Tout s'est passé comme Dieu l'avait décidé, nous avons défendu notre foi et lutté pour le Christ...

et je vais vous garder vous, trois jours et je vous battrai tout le temps parce restée pendant des années avec elles, et vous ne savez plus ? Combien d'an-G... mais je n'en savais pas davantage. — En quel endroit se trouve le nionas-tère ? — Dans un coin de B... — Eh bien vous ne m'avez pas très bien résortiez-vous? — Avec quelqu'un de la maison — Comment s'appelait-eile? est l'adresse de ce monastère ?— Je ne sais plus... — Mais vous alliez souvent alors Il me dit de me dépêcher; je répondis que J'avais besoin de réfléchir met à feuilleter les livres qui se trouvalent sur une commode. Il trouve une que vous n'avez pas voulu tout me dire — Monsieur, je vous ai tout dit ce Non — Quel age avez-vous? — Il m'a dit ensuite : je vals les relâcher toutes — Je balayais la cour, et soignais les animaux. — Etiez-vous mariée ? nées fûtes-vous chez les sœurs ? — Deux ans — qu'avez-vous appris là bas ? pellent-elles? — Je ne me rappelle plus — Comment cela se falt-il? Vous êtes tions, avec quelles mères étiez-vous ? avec des vieilles ? et comment s'apme dis en moi-même ; tu n'as rien gagné — Il continue à me poser des quesment comme en confession ce que vous savez des sœurs et des prêtres ? — Je pondu, ma fille... Qu'est-ce que vous avez donc ? — Je n'ai rien, j'ai un peu fois en ville? Quel tramway preniez-vous? — Je ne le sais pas — Ayec qui comment s'appelle-t-il? — Je ne sais pas (j'avais peur de le dire) — Quelle pour écrire, et je continuais : B. E. J. A. N... Bien, bien,... alors il me fit enhaut. Je fis la sotte. Je pris le crayon et je commençais à épeler M. A. G. D.Z. d'avance qui J'étais. Je l'appris plus tard, nous avions été dénoncées. Mais d'une façon sensée et courageuse. « Enfin, lui demande-t-on, il y avait 2 sœurs qu'elle était une pauvre femme qui vivait au jour le jour, gagnant péniblefrance. — Il est parti et je suis restée dans la cuisine. Un soldat rentre et se que je savais, faites de moi ce que vous voudrez, je n'ai pas peur de la soufavec les sœurs en promenade? — Non jamais — Pourtant vous êtes sortie parsuite sortir dans la cour et me demanda à quel monastère j'ai été. — B... Mais je suis sortie et j'ai été prise, il me dit d'écrire mon nom en le répétant tout répondis que j'étais en train de balayer l'église quand j'ai entendu du bruit, s'adresse maintenant : « Comment êtes-vous là notre prisonnière ? » Je lui c'était très bien puisque Jésus lui-même avait été vendu. C'est à moi qu'il l'officier me regardait en riant. Je crois qu'il avait deviné ou qu'il savait pendant que la pauvre femme essayait de détourner la conversation, mais comme une douche froide me tomber sur le dos, je retenais ma respiration religieuses qui aldaient au ménage, où sont-elles = ? Je sentis à ce moment ment son pain (mamaliga). On lui demanda encore chez qui elle travaillait demande aux femmes si elles n'étaient pas religieuses, la culsinière répondit un sous-officier entre chez nous. Je me faisais toute petite dans un coin. Il — quelle religion elle pratiqualt — si elle connaissait le Pape. Elle a répondu Un homme avait été tué et 2 blessés. Dès qu'une accalmie se produisit Dites-moi tout et je vous lâcherai immédiatement, racontez simple-

> évêque de lassy est rendu responsable de la résistance des paysans des vilelle d'ailleurs qu'on persécute l'église de Moldavie et que Mgr Durcovici espèrent séparer de Rome en le déclarant protestant. C'est en partie pour catholiques, les intégrant au parti magyar (hongrois) de Transylvanie qu'ils tout un plan des communistes consistant à isoler les roumains des villages disant qu'elle était catholique roumaine et non hongroise. Cela correspond à cantiques en hongrois, mais elle avait refusé avec tout le chœur de l'église. et de paysans résistants. On avait voulu forcer la religieuse à chanter des son village où il y avait eu lutte comme chez nous, emprisonnement de prêtres départ. Nous étions quatre, dont une religieuse de R. qu'on avait prise dans ils quittent la cuisine pour revenir peu après nous appelant dehors pour le dans les livres, dans la commode, en dessous. Ils ne trouve rien. Mécontents avec l'officier qui m'avait fait interrogér; ils cherchent des lettres partout, feu, dans l'enveloppe je laisse une feuille inoffensive. Déjà le soldat rentre la pièce. Je me précipite vers la commode, je prends les lettres et les jette au l'enveloppe, retire les lettres, les regarde, puis les remet à leur place et quitte moi-même la Sainte Vierge de ne pas permettre qu'il les voic. Le soldat ouvre racontals tout et je parlais contre les communistes. Je suppliais au dedans de daient une occasion. Des lettres assez compromettantes puisque je vous enveloppe dans laquelle nous avions mis nos lettres pour Sion et qui attenlages catholiques moldaves.

appris. Comme je ne répondis rien, il me battit de nouveau jusqu'à ce qu'il soufflets. Il me demandalt et me battalt, Enfin, je pus lui dire : donnez-moi de la nult, et a commencé à me battre; — quand il fut fatigue un autre vint qui m'a dit de tirer la cloche d'alarme pour avertir le village. — Non, al-je par derrière. Les Père D., O., et B. Tout d'un coup j'entends mon nom M. B on nous mit au sous-sol. Là nous trouvâmes trois prêtres aux mains liées le Père Domoc, les deux mains attachées, on le conduisit à l'Interrogatoire, et chauffée, assez propre, et on nous offrit des chaises. Peu après, je vis entrer grand signe de croix avant d'y pénétrer; on nous fit entrer dans une pièce qui nous persécutaient. A.B..., on nous fit conduire à la sûreté, je fis un autre pour l'amour du Christ, pour le salut et le rachat des âmes, de celles surtout me préparant à la mort et attendant avec patience le moment de souffrir On nous fit monter dans le camion pour B..., je fis un grand signe de croix col du manteau, me trainant dans tous les sens, me jetant contre les murs fut fatigué et recommença ainsi à deux reprises, finalement je répondis: le temps de placer un mot. Quand on a tiré la cloche d'alarme, j'étais déjà Comme je répondais que ce n'était pas moi, il me donnait chaque fois quatre une dizalne de fois il me posa la même question — Qui a tiré la cloche? le remplacer. Ils me frappaient tout le temps au visage, le troisième regardait répondu, il ne m'a jamais dit cela. — Alors il s'est levé, c'était vers 11 heures sement et je m'assieds devant eux. L'un d'eux me demande si c'est le prêtre On me conduit dans une chambre devant trois hommes, je salue respectueuune fois il me jeta si fort contre le poële que je crus l'abimer et le voir tomber les droits d'autrul. De nouveau il commença à me battre, il me prit par le personne, à nous soumettre à la loi de Dieu, à obéir, à ne pas fouler aux pieds prise et gardée. Alors il a compris et me demanda ce que le prêtre nous avait Le soir tombait déjà, nous avions été tenues enfermées toute la journée Le prêtre nous a appris, à ne pas prendre le bien d'autrui, à ne mépriser

qui m'étais assise dans le fauteuil qu'on m'avait offert. Je m'excusai de me de moi: Tiens! la sœur est devenue évêque. - Je recevais tout avec un l'interrogatoire. Impossible de trouver les souliers et le gardien me pressait, autrement, je leur dis donc : Nous verrons alors quelles sont les grâces que dis en moi-même que je n'en finirais jamais avec eux si je ne répondais pas choisi. - Solt, me dirent-ils, mais puisque vous ne pourrez jamais retourner que les Mères étaient très méchantes... et me demandèrent si j'avais aimé un dérent pourquoi j'avais la figure enflée et des taches sur le visage ? « J'ai présenter pieds nus devant eux. Ils me regardèrent en riant et me demanl'interrogatoire les trois officiers se levèrent et restèrent debout devant moi sourire sans rien dire. Quand J'entrais pour la dernière fois dans la salle de je fus obligée de partir ainsi. En traversant diverses pièces, on se moquali Dieu m'enverra. — Une nuit on m'arracha au sommell pour m'emmener a au monastère, alors que ferez-vous ? Il faudra bien vous marier... - Je me jamais pensé au mariage. Non, jamais ai-je répondu, c'est Jésus seul que j'ai l'entendez vous. Ils me demandèrent de leur dire toute la vérité, si je n'avais uns les autres beaucoup plus que nous mêmes, mais pas dans le sens où vous aimé et j'aime beaucoup le prochain, car Dieu nous a dit de nous aimer les jeune homme. — Non je n'ai jamais senti de l'attrait pour le monde, mais j'al certaine correction yous penserez un peu plus au monde. Ils me dirent alors frères, à ne jamais contrister personne. — Quand vous aurez reçu 24 fois une habituelles. - Je pense à faire du bien au prochain, à m'occuper de mes manche avec les jeunes gens. Ils me demandèrent quelles étaient mes pensées bloc, que J'allais travailler là où on avait besoin de moi, et que nous n'avions nom de sœur, fis m'ont demandé si je savais bien le français, ce que j'avais dit - et ils me renvoyèrent. C'est ainsi que J'ai passé chaque jour (ou plucouvent, à rester à la maison, à m'occuper du ménage, à m'amuser le dipas à parler aux enfants. Ils m'engagèrent ensuite à ne plus retourner au fait au couvent, si je parlais aux enfants du pensionnat — Je répondais en tous les sens me tourmentant de toute manière. Ils m'appelaient par mon tôt chaque nuit) à l'interrogatoire. La dernière fois ils m'ont retournée dans sommes aujourd'hui, et se tournant vers moi: «Dites qu'aujourd'hui pous comprend rien à ce qu'on lui dit, elle ne sait même pas quelle date nous orphelines — Alors s'adressant à ses compagnons — « Cette pauvre fille ne ensuite si J'avais signé ma feuille de tutelle. Oui, parce que nous sommes sommes tous communistes » ; je lui réponds : je vous remercie de me l'avoir tenant je pratique la même religion. Ils ont compris. — Ils m'ont demandé prie beaucoup pour eux et que depuis ma plus petite enfance jusqu'à mainment sotte. Ils me demandèrent ensuite si j'aimais les juifs. J'ajoute que je (parti de Cuza aboli). Ils rirent tous et me dirent : Vous êtes sotte, vraidemandait, mais je faisais la sotte). Je réponds alors : votez pour les Conzistes parti y a-t-il maintenant ? Attendez que je pense (je savais bien ce qu'il me ou voté» ? Il faut que je réfléchisse car je ne sais pas de quoiil s'agit. — Quel des biens que je possédais. Il inscrivit tout, «Avec quel parti avez-vous tenu mâchoires; puis à nouveau les questions revinrent au sujet de mes parents, Jésus, à sa suite ; il commença à me donner des coups de poing sous les mon cœur se gonflait de joie; quel bonheur de me trouver sur la route de tous les sens que mes jambes fléchissalent. Je n'avais pas peur, au contraire par terre. Il s'effraya lui-même un peu. Il m'avait tellement tournée dans

> reçu des soufflets mais cela ne me fait plus mal, je pensais à Jésus. Et avec cela tout fut fini.

Avant de nous relâcher on nous fit une conférence où il s'agissait de liberté, de toutes sortes de religions, mais pas de celle qui mêne au monastère ou au séminaire, de régime démocratique. La nuit, on nous fit partir à la condition de ne pas recommencer à travailler contre eux, car nous n'y échapperions plus.

cœur la pensée constante de ma vocation. Je suis doublement heureuse. Je nous ont écrit un mot nous faisant espérer leur retour. Je garde dans mon défendu. Il y a encore cinq prêtres en prison, mais ils vont être délivrés. Ils moine dans un coin de la prison à qui on ne donnaît rien à manger, je m'ardirait un monastère ici depuis que ces religieuses y sont : — Il y avait un récitions tout haut le rosaire. Quand le gendarme passait, il grondait : « on monde, nous ne faisions que prier, nous méditions le chemin de croix, nous dais, j'avais laissé de côté tous les soncis, toutes les préoccupations de ce fidèles, ayez une foi forte »—je m'étais bien préparée à la mort que j'attentôt crié à haute volx, au moment de partir pour la prison — « Mes chers Toutes les souffrances me semblaient légères. Le père nous avait dit, ou plus n'ai éprouvé un tel contentement, jamnis je ne me suis sentie aussi heureuse. on nous donnait un 1/2 pain par jour et de l'eau. Jamais de toute ma vie je pense sans cesse à Sion, et je subis avec joie tous les sacrifices pour y reteurrangeais pour qu'il eût du pain et de l'eau, mais sans qu'on me vit, c'était ner de nouveau ». Nous sommes restées cinq jours en prison, mais nous avons été très bien

Lettre parvenue de Roumanie de la part d'un prêtre catholique.

B..., le 25 avril 1955.

Mon cher Pierre,

Nous sommes heureux de savoir que tu te souviens de nous. Depuis nous aussi nous nous souvenons de toi dans chaque prière et nous prions Dieu qu'il te donne la santé et qu'il te garde.

Il est vrai, nous avons fait depuis lors une très grande expérience; nous avons essayé toutes les grandes formules de la vie, nous avons essayé toutes les grandes théories et vérités dans la vie quotidienne et, grâce à Dieu, « Unum necessarium » : la perle précieuse a été sauvée, même si toutes les autres ont disparu. Quoi te dire ? Depuis quelques années je suis travailleur journalier avec mes bras débiles. Je travaille aux, avec d'autres « ejusdem farinae » : nous chargeons des Je regrette que les forces physiques me fassent défaut lamentablement. A cela s'ajoute un affreux rhumatisme ; en plus je n'entends plus rien de l'oreille droite et l'oreille gauche est en train de perdre sa fonction.

Je me sens complètement épuisé et désaccordé.....

J'ai vendu la plus grande partie de mes livres et les plus chers qui me restent, peut-être pourrai-je les sauver.

J'ai été aussi dans des hôpitaux ; j'ai éprouvé et j'ai vu beaucoup de choses... L'adorable Providence nous a conservés intacts, avec une santé suffisante pour ne pas succomber.

Nous pensons de tout notre cœur â toi. Nous serons heureux de savoir ce que tu as étudié et ce que tu fais maintenant.

Naturellement, je désire lire un nouveau livre, bien que le temps me manque. Je voudrais savoir si Jacques (Maritain) a publié quelque chose de nouveau.

Avant quelques années je souhaitais lire : « L'Eloge des sept péchés capitaux » de Stanislas Fumet. Mais maintenant j'ai renoncé à tout...

APPENDICES

Enfin, je sais que tu gardes toujours dans ton cœur la pensée de ta mère. Eh bien, elle se porte bien... et travaille durement. Elle pense de tout de son cœur à toi ainsi que tous ceux du village de ton enfance...

Nous appuyons toute notre faiblesse sur la toute-puissance de Dieu qui nous a éprouvés et qui proportionne son secours selon la violence des épreuves.

Bien cher, nous te demandons avec instance de prier pour nous, comme nous le faisons nous aussi pour que nous ne devenions pas des serviteurs indignes devant Dieu.

On t'embrasse avec une grande et chrétienne affection.

Z

BIBLIOGRAPHIE

| gung in Rumainien, Morus-Verlag, Berlin, 1953. — Servizio Informazioni Chiesa Orientale (Rome), 1948, sq. Cardinal E. Tisseraavr. — L'Eglise militante, Paris, Plon, 1950. | Persecution of Religion in Rumania, par Rumanian National Committee, Washington, 1949. Pop Nicolae, Kirche unter Hammer und Sichel. — Die Kirchenverfol- | Ion Ratiu. — The Communiste Attack on the Catholic and Orthodoxe Churches in Rumania in: Eastern Churches Quarterly (London), vol. 8, Juli-Sept. 1949. | 8. 4. 1951; 20. 5. 1951; 29. 7. 1950; 20. 4. 1952. La Nation Roumaine, Paris, 1948, sq. L. Némouns. — Roumanie, in Eludes, Paris, t. 250, 1946. | Civillà Caltolica, 16 oct. 1948, 2 avril, 1949, 18 mars, 1950, 15 juillet 1950. F. Duray, M. E. P. — En Chine, L'Eloite confre la Croix, 8° éd. Paris, 1950. Documentation Catholique, 3 juillet 1949; 17. 7. 49; 12. 2. 1950; 10. 9. 1950; | CARNATTU Pamfil. — La Chiesa del silenzio in Romania, in Studium Rome, 1953 (mai). |
|---|---|--|---|---|---|
|---|---|--|---|---|---|

TABLE DES MATIÈRES

| 137 | 1. L'arrestation et l'emprisonnement des évêques | |
|--|---|--|
| | Le martyre de l'Eglise catholique de rite byzantin | |
| | CHAPITRE QUATRIÈME | |
| 92 92 98 108 115 124 | 1. Le commencement des douleurs. 2. L'Assemblée de Cluj | |
| | CHAPITRE TROISIÈME La persécution de l'Eglise catholique de rite byzantin | |
| 57 60 69 | La dénonciation du Concordal | |
| | CHAPITRE DEUXIÈME Les lois draconiennes contre l'Eglise | |
| 45 23 23 23 23 23 23 | 1. Les origines chréttennes de la Roumanie 2. Politique religieuse du régime communiste 3. Plan prémédité de persécution 4. Plan de destruction de l'Eglise catholique 5. Préparation de l'opinion publique | |
| | CHAPITRE PREMIER Le commencement de la persécution | |
| Pages 7 9 15 | Préface | |
| | | |

33-1955. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 6-1955

Dépôt légal : 2º trimestre 1955. — Nº 66